BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1900

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

Can
J92
164

No 1.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 1er février 1900.

Jeudi, le premier jour du mois de février, en la soixante et troisième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la cinquième session du huitième parlement du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Almon,	Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Prowse,
Armand,	Dever,	MacInnes,	Reid,
Baker,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Ross,
Bernier,	Drummond,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Ferguson,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Forget,	Miller,	Thibaudeau (de la Vallière),
	Fulford,	Mills,	
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	O'Brien,	Vidal,
	King,	Owens,	Villeneuve,
Burpee,	Kirchhoffer,	Paquet,	Yeo.
Casgrain,	Landry,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable président a informé le Sénat qu'une commission sous le Grand Sceau a été émise, nommant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat.

La commission du greffier a été alors lu, et, il a été

Ordonné, qu'elle soit insérée au journal, et elle est comme suit :

CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Samuel Edmour St. Onge Chapleau, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada, écuier.

SALUT :—

Sachez qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, nous vous avons nommé et constitué, et par ces présentes nous vous nommons et constituons, dit Samuel Edmour St. Onge Chapleau, à la charge et fonction de greffier du Sénat du Canada, en remplacement d'Edouard Joseph Langevin, écuier, démissionnaire, pour remplir tous et chacun les devoirs appartenant à la dite charge et fonction.

Vous remplirez et exercerez la dite charge et fonction par vous-même, dit Samuel Edmour St. Onge Chapleau, et par votre député et vos députés compétents durant notre plaisir royal et votre résidence en notre Puissance du Canada, avec tous et chacun les droits, pouvoirs, autorités, profits et émoluments appartenant à la dite charge et fonction de greffier du Sénat du Canada, et qui de droit doivent y appartenir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre que, d'après l'usage du Parlement, le greffier du Sénat est tenu de prêter serment d'office devant le chancelier ou l'honorable Président de cette Chambre.

Le greffier du Sénat a alors prêté et souscrit le serment suivant :

Vous serez fidèle et garderez fidélité à Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et à ses héritiers et successeurs. Vous n'apprendrez rien de préjudiciable à Son Altesse, sa couronne, ses biens et sa dignité royale, sans vous y opposer de tout votre pouvoir, et sans en avertir en toute diligence Sa Grâce, ou du moins quelqu'un de son conseil, de manière qu'elle puisse en être instruite. Vous servirez bien et fidèlement Son Altesse dans la charge de greffier du Sénat du Canada, auprès du Sénat de ce pays, tenant des procès-verbaux fidèles de ses actes et

délibérations. Vous garderez le secret sur les affaires qui seront traitées au dit Sénat, et ne les révélerez, avant qu'elles ne soient publiées, qu'à ceux à qui elles doivent être révélées; et généralement vous observerez et remplirez bien et fidèlement tous les devoirs imposés par les fonctions de greffier du dit Sénat. Dieu vous soit en aide.

Assermenté ce 1er jour de février 1900, devant moi.

C. A. P. PELLETIER,
Président.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

L'honorable président informe la Chambre que Samuel Edmour St. Onge Chapleau, Ecuier, greffier du Sénat, a été nommé commissaire sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux membres du Sénat du Canada.

La dite commission a été alors lu et, il a été

Ordonné, qu'elle soit inscrite au journal, et elle est comme suit :—

CANADA.

MINTO.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles peuvent concerner, SALUT:—

E. L. NEWCOMBE, DÉPUTÉ MINISTRE DE LA JUSTICE, *Canada.*

ATTENDU que par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la session tenue dans la trentième année de Notre Règne et intitulé: "Acte concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est entre autres choses statué, en substance, que les membres du Sénat de Notre Puissance du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant Notre Gouverneur général ou quelque personne à ce par lui autorisée, le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au dit acte, et que les membres du Sénat du Canada devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le Gouverneur général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration de qualification énoncée dans la même cédule.

Sachez maintenant que reposant confiance dans l'intégrité, la fidélité et la circonspection de Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, greffier du Sénat du Canada, de notre faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous avons désigné, constitué et nommé et par ces présentes désignons, constituons et nommons le dit Samuel Edmour St. Onge Chapleau, commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance mentionné au dit acte et énoncé dans la cinquième cédule du dit acte, (et aussi pour faire prêter et souscrire la déclaration des qualifications énoncée dans le dite cédule, lesquels serment et déclaration doivent, conformément au dit acte, être prêtés et souscrits par les membres du Sénat de Notre Puissance du Canada,) à chaque membre du dit Sénat qui se présentera pour les prêter et souscrire.

Le dit Samuel Edmour St. Onge Chapleau aura, remplira, et exercera la dite charge de commissaire comme susdit et le pouvoir et l'autorité ci-dessus accordés durant notre plaisir royal, et il devra certifier les rôles et pièces qu'il dressera en vertu de la présente commission et les transmettre au bureau de notre registraire de notre Puissance du Canada pour y rester en dépôt, lequel registraire en fera tenir copie certifiée au greffier du dit Sénat.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce trente et unième jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

JOSEPH POPE,

Sous-secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat qu'une commission sous le Grand Sceau avait été émise, nommant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, maître en chancellerie.

La dite commission a été lue, et, il a été

Ordonné, qu'elle soit inscrite au journal, et elle est comme suit:—

CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, greffier du Sénat du Canada, et à tous ceux qui ces présentes verront.

SALUT :

DAVID MILLS, *Ministre de la Justice, Canada.* } Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité, l'habileté et l'intégrité, de vous, le dit Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, nous vous avons nommé et constitué et par ces présentes nommons et constituons maître en la chancellerie de notre Puissance du Canada pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le dit Sénat du Canada, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du Canada.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en la chancellerie du Canada, durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Mulgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TRENTIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,
R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et
Ils ont alors été lus par le greffier.
Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 31 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-neuvième jour du mois de janvier, A.D. mil neuf cent (1900), George Taylor Fulford, écuyer, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable W. E. Sanford, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat,

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 31 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-neuvième jour du mois de janvier, A.D. mil neuf cent (1900), Joseph Philippe Baby Casgrain, écuyer, de la cité de Montréal, pour la division électorale de De Lanaudière, dans la province de Québec, *vice* l'honorable J. N. Bellerose, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, 31 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-neuvième jour du mois de janvier, A.D. mil neuf cent (1900), Robert Watson, écuier, de Portage la Prairie, dans la province du Manitoba, pour la province du Manitoba, *vice* l'honorable John Sutherland, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. St. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, 31 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du trentième jour du mois de janvier, mil neuf cent (1900), Findlay M. Young, écuier de Killarney dans la province du Manitoba, pour la province du Manitoba, *vice* l'honorable C. A. Boulton, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. St. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 1er février 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du premier jour du mois de février, A.D. mil neuf cent (1900), Charles Burpee, écuier, de Sheffield, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la province du Nouveau-Brunswick, *vice* l'honorable Thomas Temple, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. St. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George Taylor Fulford, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Fulford a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé George Taylor Fulford, de Brockville, dans notre province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOTT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt neuvième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Fulford s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Saml. E. St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Fulford membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Charles Burpee a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Burpee a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Charles Burpee, du comté de Sunbury, dans Notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT :—

Sachez que, tant que pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce premier jour de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

M. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Burpee s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Saml. E. St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Burpee, membre du

Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 janvier 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement fédéral le jeudi, 1er février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
HARRY GRAHAM, Capitaine A. D. C.
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le* " *plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle,* " *dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il m'est encore donné l'agréable devoir de vous féliciter sur la prospérité continue du Dominion et sur l'accroissement remarquable du volume général des revenus et des exportations et importations du pays.

Des hostilités ayant malheureusement éclaté durant la vacance, entre la Grande-Bretagne et la République Sud-africaine, mes ministres ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre deux contingents de volontaires comme une preuve pratique de la profonde dévotion et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique.

Sous ce rapport le peuple du Dominion peut être fier et se féliciter qu'en sus des contingents envoyés par le gouvernement, une autre force canadienne est en voie d'être organisée et envoyée aux frais particuliers du Haut Commissaire du Canada. Cette action généreuse et patriotique de la part de Lord Strathcona reflète le plus grand honneur sur lui et sur le Dominion qu'il représente.

J'ai été chargé de vous faire connaître que Sa Majesté apprécie hautement la loyauté et le patriotisme ainsi déployés, ce qui, venant après la préférence donnée sous le tarif actuel aux articles de manufacture anglaise, a eu le plus heureux effet en cimentant et intensifiant les relations cordiales qui subsistent entre le Canada et la mère patrie.

Un projet de loi sera soumis à votre approbation, à l'effet de payer le coût de l'équipement et du paiement des contingents canadiens.

Les mesures qui ont été prises de temps à autre pour faciliter le sûr transport des articles alimentaires aux marchés européens ont eu pour résultat d'augmenter considérablement l'exportation de plusieurs produits importants, et il sera peut-être nécessaire, dans l'intérêt de cette très importante branche d'industrie d'exiger une inspection plus soigneuse que de coutume, afin de maintenir le haut degré d'excellence déjà obtenu et qui est absolument indispensable si la population du Canada veut développer son grand et profitable commerce de ces denrées avec d'autres pays.

Il me fait plaisir d'observer que les rapports du ministère des Postes donnent bonne raison de croire que la perte temporaire de revenus causée par la grande réduction récemment faite dans le port des lettres sera promptement réparée par l'augmentation de correspondance qui en découlera.

Des négociations sont en cours aujourd'hui avec plusieurs de nos colonies-sœurs dans les Antilles qui résulteront, nous l'espérons, à augmenter et développer notre commerce avec ces îles, et probablement avec certaines parties du continent adjacent du Sud-Amérique.

Je suis heureux de voir que, conformément à la politique définie à la dernière session du parlement, des règlements soigneusement étudiés ont été adoptés applicables à tous les chemins de fer et travaux publics sous le contrôle fédéral, pourvoyant amplement à la protection hygiénique et au soin médical des ouvriers.

L'attention du gouvernement a été appelée aux conflits qui s'élèvent parfois entre ouvriers et patrons. Bien qu'il ne serait peut-être pas possible d'empêcher complètement ces difficultés au moyen de la législation, mon gouvernement est d'avis que plusieurs des différends pourraient être évités si l'on pouvait établir de meilleures dispositions pour l'intervention amiable de conseils de conciliation, dont les conclusions, tout en n'étant pas légalement obligatoires, auraient beaucoup de poids des deux côtés, et contribueraient à amener une opinion publique intelligente à peser sur ces sujets compliqués. Vous serez invités à examiner si la législation provinciale à ce sujet, ne pourrait pas être utilement perfectionnée en y ajoutant une disposition visant à l'établissement d'un tribunal fédéral pour aider au règlement de ces questions.

Je suis heureux de constater que le nombre de colons qui ont pris des terres dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest est plus considérable que dans toute année passée, et est une preuve convaincante du succès qui a couronné les efforts qu'a faits mon gouvernement pour encourager l'immigration, et je n'ai aucun doute que la production toujours croissante de l'Ouest aidera matériellement à l'accroissement du commerce de tout le Dominion. Tandis que les efforts faits pour accroître la population de l'Ouest ont si bien réussi, on a apporté aussi beaucoup d'attention au rapatriement des Canadiens qui, à une époque moins prospère, ont quitté le Canada. Vous serez contents d'apprendre que cette œuvre a donné les meilleurs résultats.

Pendant la vacance mon gouvernement s'est occupé du sujet d'une commission des chemins de fer. Des renseignements très précieux ont été recueillis et sont encore en voie de l'être, et lorsqu'ils seront complétés et vous seront soumis, nul doute qu'ils recevront de votre part toute la considération que l'importance du sujet mérite.

Il me fait plaisir d'annoncer que notre réseau de canaux, reliant les grands lacs à l'Atlantique, a été complété de façon à permettre aux vaisseaux tirant quatorze pieds de passer de la tête du lac Supérieur à la mer. L'ardeur et le succès avec lesquels mon gouvernement a poussé ces travaux ont déjà attiré l'attention de ceux qui sont intéressés dans le transport des produits de l'Ouest, et il y a tout lieu d'espérer que lorsque les facilités nécessaires pour le prompt et facile maniement du trafic océanique auront été fournies, et qui sont aujourd'hui en voie d'exécution, les ports canadiens commanderont une bien plus grande part du trafic de l'Ouest.

Des mesures seront introduites pour renouveler et modifier les lois concernant les banques, pour régulariser le taux d'intérêt payable sur jugements rendus par les tribunaux, pour pourvoir au prochain recensement décennal, pour le meilleur arrangement des districts électoraux, pour modifier le Code criminel et les lois relatives à d'autres sujets importants.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics vous seront soumis, ainsi que les prévisions pour l'année prochaine; ils ont été préparés en vue de l'économie et du rapide accroissement du Dominion.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je recommande à votre sérieux examen les sujets que j'ai mentionnés, me confiant à votre patriotisme et votre jugement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 5 février 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

ORDRE DU JOUR.

POUR LUNDI, 5 FÉVRIER 1900.

1900.
1 1er février—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement.

No 1.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 1er février 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 2.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 5 février 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Almon,
Armand,
Baird,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Fiset,
Fulford,
Kerr,
King,
Landry,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
MacInnes,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Snowball,
Thibaudeau (de la Vallière),
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Watson,
Yeo.
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Power :—De la Compagnie du chemin de fer Atlantique de la Puissance ;

Par l'honorable M. McMillan :—Du Conseil municipal de la Corporation des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, dans la province d'Ontario, et

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—Du Conseil municipal de la Corporation du comté de Lennox et Addington, dans la province d'Ontario.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Joseph Philippe Baby Casgrain a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Casgrain (Windsor).

L'honorable M. Casgrain a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—

CANADA.

Minto.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph Philippe Baby Casgrain, écuier, de Montréal, dans Notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de De Lanaudière de notre Province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Casgrain s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Casgrain, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Robert Watson a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Watson a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.

Minto.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Robert Watson, écuyer, de Portage-la-Prairie, dans Notre Province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier, Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Watson s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Watson, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Findlay M. Young a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Young a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.

Minto.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Findlay M. Young, écuyer, de Killarney, dans notre Province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :—

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre Puissance et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce trentième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Young s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Young, membre du Sénat a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la quatrième session du huitième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Burpee a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général dn Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 6 février 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 6 FÉVRIER 1900.

1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

15 février—Qu'il signalera au gouvernement l'urgence de s'assurer s'il ne conviendrait pas de prendre sans délai des mesures, dans l'intérêt de la santé publique, pour interdire l'entrée du Dominion au Japonais et aux produits du Japon, jusqu'à ce que l'on déclare exempts de la peste bubonique les ports du Japon qui en sont en ce moment infectés.

POUR MERCREDI, 7 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable M. Poirier :

15 février—Le journal *Ottawa Citizen*, publie le passage suivant au cours de son premier article de samedi, le 3 courant :

" Il a déclaré (l'honorable M. Tarte), à Toronto, que la raison " pour laquelle M. Chapleau a été choisi (comme greffier du " Sénat), c'est que le gouvernement est décidé à réformer le " le Sénat."

Et qu'il demandera si l'honorable ministre des Travaux publics a fait la déclaration officielle ci-dessus.

POUR VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

15 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre en considération, pendant la présente session, la nécessité de restreindre l'immigration japonaise en imposant à chaque immigré japonais la taxe de cinquante dollars actuellement imposée sur l'immigration chinoise.

ORDRE DU JOUR.

POUR MARDI, 6 FÉVRIER 1900.

1900.

1 1er février—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement.—(Honorable M. Mills.)

No 2.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 5 *février* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 3.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 6 février 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	MacInnes,	Perley,
Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Power,
Baird,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Reid,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Scott,
Bowell	King,	Merner,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Burpee,	Lewin,	Mills,	Vidal,
Casgrain	Lougheed,	Montplaisir,	Watson,
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Owens,	Young.
Clemow,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes :—De la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara ; de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ; de la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique ; de la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead et Koutenay ; et, de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De Jno. Wm. Molson et autres ; et, de H. G. Reid et autres, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

L'honorable M. Lougheed a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 6 février 1900.

Dans l'affaire de Edwin James Cox, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Lougheed a présenté la pétition d'Edwin James Cox, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, et

La dite pétition a été déposée sur la table.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (29 mars 1899) soumis au parlement en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts revisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Aussi, les règlements généraux et les ordres de la Cour de l'Echiquier du Canada.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Aussi, la correspondance au sujet de l'envoi de contingents militaires dans l'Afrique du Sud.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Et aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 26 juillet 1899, demandant copie du rapport du délégué envoyé par le gouvernement du Canada au congrès médical sur la tuberculose, tenu à Berlin, Allemagne, pendant le mois de mai dernier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a attiré l'attention du gouvernement sur l'urgence de s'assurer s'il ne conviendrait pas de prendre sans délai des mesures, dans l'intérêt de la santé publique, pour interdire l'entrée du Dominion aux Japonais et aux produits du Japon, jusqu'à ce que l'on déclare exempts de la peste bubonique les ports du Japon qui en sont en ce moment infectés.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 7 février 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 7 FÉVRIER 1900.

1900.

Par l'honorable M. Poirier :

15 février—Le journal *Ottawa Citizen*, publie le passage suivant au cours de son premier article de samedi, le 3 courant :

" Il a déclaré (l'honorable M. Tarte), à Toronto, que la raison " pour laquelle M. Chapleau a été choisi (comme greffier du " Sénat), est que le gouvernement est décidé à réformer le " le Sénat."

Et qu'il demandera si l'honorable ministre des Travaux publics a fait la déclaration officielle ci-dessus.

POUR JEUDI, 8 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

16 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique, relativement à l'offre du lieutenant-colonel Sam. Hughes, M.P., de lever un corps militaire en Canada pour le service dans le Sud-Africain ;

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et lettres qui ont été échangés entre le gouvernement fédéral et le major général Hutton, ou tout officier ou employé du service public, et le lieutenant-colonel Sam. Hughes, en rapport avec l'offre qu'il a faite de lever un bataillon en Canada pour prendre du service

dans le Sud-Africain, ou concernant la nomination du lieutenant-colonel Hughes comme officier dans le premier, le second, ou un autre bataillon du service spécial; aussi avec indication de la détermination prise à ce sujet par le gouvernement ou par le major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

26 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

2. Copie de l'opinion donnée par ces conseils.

3. Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation.

4. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation.

5. Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

POUR VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

15 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre en considération, pendant la présente session, la nécessité de restreindre l'immigration japonaise en imposant à chaque immigré japonais la taxe de cinquante dollars actuellement imposée sur l'immigration chinoise.

Par l'honorable M. Perley:

26 février—Qu'il demandera au gouvernement combien de convois de bestiaux ont été expédiés de Montréal à Saint-Jean, N.-B., par la voie du chemin de fer du comté de Drummond et de l'Intercolonial;

Aussi, combien de boisseaux de blé ont été expédiés par la même voie, de Montréal à Saint-Jean, N.-B.;

Aussi combien de navires ont embarqué des bestiaux et du grain au terminus du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean;

Aussi, combien il y a de boisseaux de grain pour l'embarquement, dans l'élévateur, au terminus du chemin de fer Intercolonial, et d'où vient ce grain.

ORDRE DU JOUR.

POUR MERCREDI, 7 FÉVRIER 1900.

1900.
6 février—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement.—(Honorable M. McCallum.)

No 3

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 6 février 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 4.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 7 février 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	MacInnes,	Poirier,
Allan,	Dickey,	McCallum,	Power,
Almon,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKindsey,	Reid,
Bernier,	Kerr,	McSweeney	Scott,
Bolduc,	King,	Merner,	Shehyn,
Burpee,	Kirchhoffer,	Miller,	Snowball,
Casgrain	Landry,	Mills,	Vidal,
(de Lanaudière),	Lewin,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	O'Brien,	Wood,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Yeo,
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Perley:—De la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

Par l'honorable M. Lougheed:—De James Milne, de la cité de Toronto, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, ingénieur électricien.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique-Dominion, demandant un acte qui confirme certaines émissions de capital et certains actes de mort-gage augmentant son capital, et pour d'autres objets;

Des conseils municipaux des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry et du conseil municipal de la corporation du comté de Lennox et Addington, province d'Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour régler les différends entre patrons et employés.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a alors été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 6 février 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du cinquième jour du mois de février, A.D. mil neuf cent (1900), Joseph Shehyn, écuyer, de la cité de Québec, pour la division électorale des Laurentides, dans la province de Québec, *vice* l'honorable E. J. Price, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Joseph Shehyn a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Shehyn a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—

CANADA.

Minto.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Ryaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph Shehyn, écuier, de Notre cité de Québec, dans notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada:

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada;

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale des Laurentides, de Notre Province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOTT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier, Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce cinquième jour de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Shehyn s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Shehyn, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires pour l'année 1899.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

Aux honorables Membres du Sénat :

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant, pour l'année 1899.

Vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis la dernière session, il n'y a pas eu occasion de faire aucun changement dans l'administration interne ni d'augmenter considérablement le fonds de la Bibliothèque.

La guerre actuelle dans le Sud de l'Afrique a engagé les bibliothécaires à se procurer plusieurs exemplaires des ouvrages qui font autorité en la matière, des doubles d'ouvrages de moindre importance, ainsi que les documents impériaux qui contiennent la correspondance officielle jusqu'à la déclaration de la guerre, en octobre, par la république du Transvaal.

Une collection spéciale, en neuf volumes, des rapports officiels des négociations entre la Grande Bretagne et les républiques hollandaises de l'Afrique du Sud, depuis 1859, a été placée sur les rayons et sera précieuse à consulter.

On trouvera dans les sections de la Bibliothèque consacrées aux chemins de fer, aux traités, aux statistiques et au commerce, les publications les plus récentes qui s'y rapportent.

Il y a eu augmentation considérable dans le nombre de personnes de la ville d'Ottawa admises à fréquenter la Bibliothèque. Il est aussi à noter une augmentation dans le nombre des correspondants de l'étranger qui s'adressent aux bibliothécaires, ou à leurs assistants, pour obtenir des informations sur les ressources du Canada, sur ses mines et ses règlements miniers, ou sur un champ bien différent, sur les premiers temps de son histoire.

Ces demande d'informations accusent un intérêt toujours croissant pour notre pays surtout dans la Grande-Bretagne, l'Australie et les Etats-Unis. Cet intérêt se

traduit, dans la republique voisine, par la publication ou la traduction d'ouvrages canadiens.

Pendant un certain nombre d'années le seul ouvrage ayant rapport à l'histoire du Canada, publié aux Etats-Unis, était la correspondance des gouverneurs du Canada avec la mère patrie, laquelle contenait des renseignements liés aux annales des états limitrophes. En 1880, M. Otis donna une traduction des Voyages de Champlain. En 1897, une maison de New-York publiait les Voyages de Alex. Henry au Nord-Ouest, 1799 à 1814; et, à l'heure qu'il est, le vaste ouvrage des Relations des Jésuites, séries de lettres écrites du Canada, aux 17e et 18e siècles, par les missionnaires jésuites à leur supérieur à Rome, s'imprime à Cleveland, O. Ces documents importants constituent une des sources de notre histoire et sont publiés dans le texte primitif avec une version anglaise sous la direction de M. Ruben Thwaites. Cette publication en est rendue au soixantième volume.

Pendant la vacance l'appareil d'éclairage a été renouvelé selon la recommandation du comité de la Bibliothèque faite à une session précédente dans le but de rendre plus sûre la distribution du courant électrique. Ce travail a été fait d'après l'ordre du ministère des Travaux publics.

Une liste des dons faits à la Bibliothèque accompage le présent rapport, ainsi que la liste des ouvrages déposés en vertu de l'acte qui protège la propriété littéraire.

Le suplément annuel au catalogue est entre les mains des imprimeurs, mais vu l'accumulation d'ouvrage à l'imprimerie du gouvernement et l'époque comparativement reculée à laquelle ce manuscrit doit être envoyé, il ne pourra être distribué aux membres avant quelques jours.

Le tout humblement soumis,

A. D. DECELLES,
MARTIN GRIFFIN.

(*Pour liste des ouvrages déposés, dons, etc., voir Documents de la Session, No* 1.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), à savoir:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement:

A Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Scott, Bolduc, Sir Mackenzie Bowell, King, Lougheed, Miller, Macdonald (Victoria), Power et le proposant; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 8 février 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 8 FÉVRIER 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

16 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique, relativement à l'offre du lieutenant-colonel Sam. Hughes, M.P., de lever un corps militaire en Canada pour le service dans le Sud-Africain ;

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et lettres qui ont été échangés entre le gouvernement fédéral et le major général Hutton, ou tout officier ou employé du service public, et le lieutenant-colonel Sam. Hughes, en rapport avec l'offre qu'il a faite de lever un bataillon en Canada pour prendre du service dans le Sud-Africain, ou concernant la nomination du lieutenant-colonel Hughes comme officier dans le premier, le second, ou un autre bataillon du service spécial ; avec indication de la détermination prise à ce sujet par le gouvernement ou par le major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

26 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du

Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

2. Copie de l'opinion donnée par ces conseils.

3. Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation.

4. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu ; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation.

5. Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 7 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie d'une convention conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, aux termes de l'Acte du parlement du Canada ch. 4, 62-63 Victoria ;

Aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouververnement du Canada, quelqu'un de ses membres ou de ses fonctionnaires et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet de la construction d'un chemin de fer et d'un pont pour le trafic général sur la rivière Hillsborough, à ou près de Charlottetown, I.P.-E.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 7 février—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de faire draguer le havre de New-London, I.P.-E.

POUR VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

1 5 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre en considération, pendant la présente session, la nécessité de restreindre l'immigration japonaise en imposant à chaque immigré japonais la taxe de cinquante dollars actuellement imposée sur l'immigration chinoise.

Par l'honorable M. Perley :

2 6 février—Qu'il demandera au gouvernement combien de convois de bestiaux ont été expédiés de Montréal à Saint-Jean, N.-B., par la voie du chemin de fer du comté de Drummond et de l'Intercolonial ;

Aussi, combien de boisseaux de blé ont été expédiés par la même voie, de Montréal à Saint-Jean, N.-B. ;

Aussi, combien de navires ont embarqué des bestiaux et du grain au terminus du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean ;

Aussi, combien il y a de boisseaux de grain pour l'embarquement, dans l'élévateur, au terminus du chemin de fer Intercolonial, et d'où vient ce grain.

ORDRE DU JOUR.

POUR JEUDI, 8 FÉVRIER 1900.

1900.

7 février—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement.—(Honorable M. Primrose.)

No 4

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 7 *février* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 5.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 8 février 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	MacInnes,	Poirier,
Allan,	Dobson,	McCallum,	Power,
Almon,	Drummond,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKindsey,	Reid,
Bernier,	Hingston	McMillan,	Scott,
Bolduc,	(Sir William),	McSweeney,	Shehyn,
Bowell	Kerr,	Merner,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Burpee,	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Casgrain	Landry,	Montplaisir,	Watson,
(de Lanaudière),	Lewin,	O'Brien,	Wood,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	Owens,	Yeo,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Young.
Dandurand,	Macdonald (Victoria)		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Merner :—De la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée.

Par l'honorable M. McCallum :—Du conseil municipal du comté de Welland, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Drummond :—De l'Association des banquiers canadiens.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada; et de la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire certaines lignes de chemin de fer dans le Manitoba, et de gager les obligations sur ces lignes;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer de Arrowhead et Kootenay, demandant un acte qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, qui prolonge le délai dans lequel elle doit la terminer et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De John W. Molson et autres, de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en compagnie sous le nom de " Compagnie d'assurance maritime la Royale ";

De H. G. Reid et autres, de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en compagnie sous le nom de " Compagnie contre les accidents et de garantie du Canada ";

De la Compagnie du Pont et Tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

L'honorable M. Mills, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 8 février 1900.

Le comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour le composer, savoir :—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement :—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boucherville, de, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Hingston, Sir William, chevalier, Masson, MacInnes, Miller, Poirier, Power, Ross, Scott et Young.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement :—

Les honorables messieurs Bernier, Carling, Sir John, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donohoe, Ogilvie, Power, Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wark et Watson.—21.

Comité des Ordres Permanents :—
Les honorables messieurs Carling, Sir John, C.C.M.G., Clemow, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), Mcdonald (Cap-Breton), McKay, Prowse, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce :—
Les honorables messieurs Aikins, Allan, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Burpee, Carmichael, Casgrain (Windsor), Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Fulford, Hingston, Sir William, chevalier, Kerr, Lewin, MacInnes, McMillan, McSweeney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shehyn, Smith, Sir Frank, chevalier, Villeneuve, Wark, Wood et Yeo.—25.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres :—
Les honorables messieurs Allan, Almon, Baird, Baker, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Drummond, Ferguson, Forget, Kerr, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacKeen, MacInnes, Masson, McCallum, McDonald (Cape-Breton), McKay, McKindsey, McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Power, Ross, Scott, Smith, Sir Frank, chevalier, Snowball, Templeman, Vidal et Villeneuve.—40.

Comité des Bills Privés divers :—
Les honorables messieurs Armand, Baird, Bolduc, Boucherville, de, C.M.G., Carmichael, Casgrain (de Lanaudière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gowan, C.M.G., Hingston, Sir William, chevalier, Landry, Lougheed, McSweeney, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Ogilvie, Prowse, Reid, Snowball et Sullivan. —25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité :—
Les honorables messieurs Bernier, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain (Windsor), Fiset, Forget, King, Kirchhoffer, Landry, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKindsey, McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve, Watson et Wood.—25.

Comité du compte rendu des Débats :—
Les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Ferguson, Kerr, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal.—9.

Comité du Divorce :—
Les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Lougheed, Mills, Primrose, Templeman et Wood.—9.

Comité du Restaurant :—
Son Honneur le Président et les honorables messieurs Almon, Bolduc, Lougheed, MacKeen, McKay et McMillan.—7.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID MILLS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Résolu, que Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boucherville, de, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Hingston, Sir William, C.C.M.G., Masson, MacInnes, Miller, Poirier, Power, Ross, Scott et Young, composent un comité de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Résolu, que les honorables messieurs Bernier, Carling, Sir John, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donohoe, Ogilvie, Power, Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wood et Wark, composent le comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Carling, Sir John, C.C.M.G., Clemow, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McKay, Prowse, Yeo et Young, composent un comité des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Allan, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Burpee, Carmichael, Casgrain, Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Fulford, Hingston, Sir William, C.C.M.G., Kerr, Lewin, MacInnes, McMillan, McSweeney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shehyn, Smith, Sir Frank, C.C.M.G., Villeneuve, Wark, Wood et Yeo, composent un comité des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que les honorables messieurs Allan, Almon, Baird, Baker, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Drummond, Ferguson, Forget, Kerr, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacKeen, MacInnes, Masson, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Power, Ross, Scott, Smith, Sir Frank, C.C.M.G., Snowball, Templeman, Vidal et Villeneuve, composent un comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Armand, Baird, Bolduc, Boucherville de, C.M.G., Carmichael, Casgrain (de Lanaudière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gowan, C.M.G., Hingston, Sir William, C.C.M.G., Landry, Lougheed, McSweeney, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Ogilvie, Prowse, Reid, Snowball et Sullivan, composent un comité de Bills Privés divers.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné que les honorables messieurs Bernier, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain (Windsor), Fiset, Forget, King, Kirchhoffer, Landry, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKindsey, McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve, Watson et Wood, composent un comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Ferguson, Kerr, Macdonal (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal, composent un comité du compte rendu des Débats.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Lougheed, Mills, Primrose, Templeman et Wood, composent un comité des Divorces.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Almon, Bolduc, Lougheed, MacKeen, McKay et McMillan, composent un comité de Restaurant.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 7 février 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Borden (Halifax), Bourassa, Caron (Sir Adolphe), Clarke, Davies (Sir Louis), Davin, Flint, Foster, Fraser (Guysborough), Laurier (Sir Wilfrid), McNeill, Monk, Powell, Russell et Scriver, pour aider M. l'Orateur dans l'ad-

ministration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JOHN GEO. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 9 février 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

1900.

Par l'honorable M. Mills :

18 février—Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi, le 27 courant, à huit heures du soir.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

26 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique, relativement à l'offre du lieutenant-colonel Sam. Hughes, M.P., de lever un corps militaire en Canada pour le service dans le Sud-Africain ;

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et lettres qui ont été échangés entre le gouvernement fédéral et le major général Hutton, ou tout officier ou employé du service public, et le lieutenant-colonel Sam. Hughes, en rapport avec l'offre qu'il a faite de lever un bataillon en Canada pour prendre du service dans le Sud-Africain, ou concernant la nomination du lieutenant-colonel Hughes comme officier dans le premier, le second, ou un autre bataillon du service spécial ; avec indication de la détermination prise à ce sujet par le gouvernement ou par le major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

36 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du

Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

2. Copie de l'opinion donnée par ces conseils.

3. Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation.

4. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation.

5. Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 7 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie d'une convention conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, aux termes de l'Acte du parlement du Canada, 62-63 Victoria, ch. 4 ;

Aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouververnement du Canada, quelqu'un de ses membres ou de ses fonctionnaires et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet de la construction d'un chemin de fer et d'un pont pour le trafic général sur la rivière Hillsborough, à ou près de Charlottetown, I.P.-E.

Par l'honorable M. Ferguson :

5 7 février—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de faire draguer le havre de New-London, I.P.-E., au cours de l'été prochain.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

6 5 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre en considération, pendant la présente session, la nécessité de restreindre l'immigration japonaise en imposant à chaque immigré japonais la taxe de cinquante dollars actuellement imposée sur l'immigration chinoise.

Par l'honorable M. Perley:

7 6 février—Qu'il demandera au gouvernement combien de convois de bestiaux ont été expédiés de Montréal à Saint-Jean, N.-B., par la voie du chemin de fer du comté de Drummond et de l'Intercolonial ;

Aussi, combien de boisseaux de blé ont été expédiés par la même voie, de Montréal à Saint-Jean, N.-B. ;

Aussi, combien de navires ont embarqué des bestiaux et du grain au terminus du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean ;

Aussi, combien il y a de boisseaux de grain pour l'embarquement, dans l'élévateur, au terminus du chemin de fer Intercolonial, et d'où vient ce grain.

POUR LUNDI, 12 FÉVRIER 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

18 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des Actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Dominion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet ;

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des Actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

Par l'honorable M. Landry :

28 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'extrait suivant publié par les journaux quotidiens de la capitale :

" UN INNOCENT

" *Détenu pendant trois ans dans le pénitencier de Saint-Vincent-de-*
" *Paul ?*

" Le ministre de la Justice a ordonné la relaxation au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, d'un grec nommé Vandel, condamné il y a trois ans sur une accusation de viol. On a découvert que Vandel est innocent, et qu'il a été la victime d'une erreur judiciaire."

Et qu'il demandera :

1. Les faits mentionnés ci-dessus sont-ils vrais ?

2. Et, dans l'affirmative, quelle compensation le gouvernement se propose-t-il d'offrir à cette victime d'une erreur judiciaire ?

ORDRE DU JOUR.

POUR VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

1900.

18 février—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement.—(Honorable M. Kerr.)

No 5.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 8 *février* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 6.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 9 février 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	McDonald (C.B.),	Poirier,
Allan,	Dobson,	McKay,	Power,
Almon,	Drummond,	McKindsey,	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McMillan,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McSweeney	Reid,
Bolduc,	Kerr,	Merner,	Scott,
Bowell	Kirchhoffer,	Miller,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Mills,	Snowball,
Burpee,	Lewin,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain	Lougheed,	O'Brien,	Wood,
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Perley,	Young.
Clemow,	MacInnes,		

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De la Compagnie de fidéicommis la Royale, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Baird :—De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Watson :—De Truman M. Hall, de la cité de Buffalo, et d'autres, d'autres lieux, et de la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De James Milne, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte qui autorise le commissaire des patentes à recevoir la demande du pétitionnaire et à y donner suite :

De la Compagnie du chemin de fer de Hereford, demandant un acte qui amende son acte constitutif en transférant son siège social à Sherbrooke, province de Québec ;

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne, à augmenter son capital et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a alors été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :

Votre comité recommande que le temps fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire jeudi, le vingt-deux courant, soit prolongé au jeudi, vingt-deuxième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent des Bills privés divers a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOSEPH BOLDUC,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président pro tempore.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DU COMITÉ No 28,
VENDREDI, 9 février 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition d'Edwin James Cox, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Dame Maretta Ann Westgate, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis.

3. Votre comité est d'opinion que tous les efforts raisonnables ont été faits pour opérer la signification du dit avis à la défenderesse en personne, mais ces efforts ont été inutiles, parce qu'on n'a pu savoir en quel lieu elle se trouve. Votre comité est aussi d'opinion que tous les efforts raisonnables ont été faits pour porter le dit avis à la connaissance de la défenderesse, et il recommande que ces diligences soient tenues pour une suffisante signification du dit avis.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Lougheed a présenté à la Chambre un bill (A) intitulé : "Acte pour faire droit à Edwin James Cox ".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, premier jour de mars prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat les règlements pour établir des mesures d'hygiène sur les travaux publics conformément à l'Acte de 1899.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre

très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président à quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

Le Sénat a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), à savoir:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement:

A Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercîments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'au jeudi, premier jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique, relativement à l'offre du lieutenant-colonel Sam. Hughes, M.P., de lever un corps militaire en Canada pour le service dans le Sud-africain;

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et lettres qui ont été échangés entre le gouvernement fédéral et le major général Hutton, ou tout officier ou employé du service public, et le lieutenant-colonel Sam. Hughes, en rapport avec l'offre qu'il a faite de lever un bataillon en Canada pour prendre du service dans le Sud-africain, ou concernant la nomination du lieutenant-colonel Hughes comme officier dans le premier, le second, ou un autre bataillon du service spécial; avec indication de la détermination prise à ce sujet par le gouvernement ou par le major général.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

2. Copie de l'opinion donnée par ces conseils.

3. Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation.

4. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu ; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation.

5. Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie d'une convention conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, aux termes de l'Acte du parlement du Canada, 62-63 Victoria, ch. 4 ;

Aussi, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, quelqu'un de ses membres ou de ses fonctionnaires et le gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet de la construction d'un chemin de fer et d'un pont pour le trafic général sur la rivière Hillsborough, à ou près de Charlottetown, I.P.-E.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affimative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au jeudi, le premier mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 1er mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 1er MARS 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

15 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre en considération, pendant la présente session, la nécessité de restreindre l'immigration japonaise en imposant à chaque immigré japonais la taxe de cinquante dollars actuellement imposée sur l'immigration chinoise.

Par l'honorable M. Perley :

26 février—Qu'il demandera au gouvernement combien de convois de bestiaux ont été expédiés de Montréal à Saint-Jean, N.-B., par la voie du chemin de fer du comté de Drummond et de l'Intercolonial ;

Aussi, combien de boisseaux de blé ont été expédiés par la même voie, de Montréal à Saint-Jean, N.-B. ;

Aussi, combien de navires ont embarqué des bestiaux et du grain au terminus du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean ;

Aussi, combien il y a de boisseaux de grain pour l'embarquement, dans l'élévateur, au terminus du chemin de fer Intercolonial, et d'où vient ce grain.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

38 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des Actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Domi-

nion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet ;

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des Actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

Par l'honorable M. Landry :

4 8 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'extrait suivant publié par les journaux quotidiens de la capitale :

" UN INNOCENT

" *Détenu pendant trois ans dans le pénitencier de Saint-Vincent-de-*
" *Paul ?*

" Le ministre de la Justice a ordonné la relaxation au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, d'un grec nommé Vandel, condamné il y a trois ans sur une accusation de viol. On a découvert que Vandel est innocent, et qu'il a été la victime d'une erreur judiciaire."

Et qu'il demandera :

1. Les faits mentionnés ci-dessus sont-ils vrais ?

2. Et, dans l'affirmative, quelle compensation le gouvernement se propose-t-il d'offrir à cette victime d'une erreur judiciaire ?

Par l'honorable M. Ferguson :

5 9 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé ; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

6 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance, non encore produite, échangée entre le gouvernement impérial et le Canada, ou entre le haut-commissaire du Canada à Londres et le gouvernement canadien, relativement à ce qui a été fait par les commissaires chargés de s'entendre et d'agir au sujet de l'établissement du câble du Pacifique, entre le Canada et les colonies australasiennes ; aussi, la correspondance relative à la concession demandée par la " Eastern Extension Telegraph Company " aux gouvernements australiens, en ce qui concerne l'extension télégraphique.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

7 9 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Ferguson :

8 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRE DU JOUR.

POUR JEUDI, 1ER MARS 1900.

1900.

1 9 février—Deuxième lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 6

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 9 février 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 7.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 1er mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandurand,	Lovitt,	Owens,
Almon,	Dever,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Baird,	Dickey,	MacInnes,	Poirier,
Baker,	Dobson,	MacKeen,	Power,
Bernier,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Fiset,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Bowell	Forget,	McLaren,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Hingston	McMillan,	Shehyn,
Carmichael,	(Sir William),	McSweeney	Vidal,
Casgrain	Kerr,	Mills,	Wood,
(de Lanaudière),	King,	Montplaisir,	Yeo,
Clemow,	Landry,	O'Brien,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De Geo. A. Cox et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Par l'honorable M. Perley :—De James William Anderson, de la ville d'Aylmer, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Kerr :—De George Harley Roberts et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie mutuelle de prêt et de placement du Canada; de E. M. Butz et autres; et de la Compagnie de cuivre d'Orford.

Par l'honorable M. Fiset :—De C. B. K. Carpenter et autres, dans le comté de Gaspé, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Mills :—Du conseil municipal de la corporation du comté d'Oxford, dans la province d'Ontario; et, de W. R. Meredith, président, et N. A. Powell, secrétaire, de l'Association du Sanitarium national.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1900.

Dans l'affaire de Catherine Cecilia Lyons, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Catherine Cecilia Lyons, du village de Treherne, dans la province du Manitoba, et elle a été déposée sur la table :—

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1900.

Dans l'affaire de Gustavus Adolphus Kobold, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Gustavus Adolphus Kobold, de la ville de Portage-du-Rat, dans le district de la Rivière la Pluie, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1900.

Dans l'affaire de William Henry Featherstonhaugh, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de William Henry Featherstonhaugh, de la ville de Penetanguishine, dans le comté de Simcoe, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1900.

Dans l'affaire de Gertrude Bessie Patterson, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Gertrude Bessie Patterson, antérieurement du ranche de Bayfield près de la cité de Calgary, dans le district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, et résidant maintenant dans la cité de Montréal, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée, demandant l'adoption d'un acte qui change son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port Dover, Brantford, Berlin et Goderich; qui l'autorise à augmenter son capital; qui confirme certains statuts d'Ontario prolongeant le délai dans lequel elle doit terminer ses travaux; qui change son siège social et pour d'autres objets ;

De la municipalité du comté de Welland, province d'Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre employeurs et employés ;

De l'Association des Banquiers Canadiens, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation ;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et des directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de tunnel de la rivière Saint-Clair, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux et pour d'autres objets;

De la Compagnie du Pont du Sud du Canada, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux ;

De la Compagnie de crédit la Royale, constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant à être constituée en compagnie relevant du Parlement du Canada, et pour d'autres objets ;

De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et autres d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire une ligne de chemin de fer partant de Corner Station, province du Nouveau-Brunswick, et allant se relier à l'Intercolonial près de la jonction Saint-Charles ou au Québec Central ou au Grand-Tronc, et pour d'autres objets ;

De M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'un acte qui constitue une compagnie ayant pour objet de pourvoir à l'instruction des infirmières par un cours de lectures, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'augmenter le nombre de ses directeurs, de prolonger le délai fixé pour le commencement de ses travaux, et à d'autres fins ;

De la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif, qui l'autorise à disposer de ses propriétés, et pour d'autres objets ;

De Truman M. Hall, de la cité de Buffalo, Etats-Unis d'Amérique, et autres d'autres endroits, demandant l'adoption d'un acte qui amende l'acte constitutif de la " Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada ".

L'honorable Président a présenté au Sénat les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1899.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1899; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1899.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice a présenté au Sénat un état faisant connaître les réductions et les remises faites en vertu de l'article 141 ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8 du chapitre 35; 38-39 Victoria.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 2 août 1899, demandant une copie des pièces suivantes:—

1. Annonces publiées en mai 1896 demandant des soumissions pour la fourniture au chemin de fer Intercolonial d'huiles à lubrifier et à brûler;
2. Soumissions reçues en réponse à ces annonces;
3. Rapport des analystes sur les échantillons présentées;
4. Avis aux soumissionnaires dont les échantillons ont été acceptés;
5. Ordre en conseil autorisant le ministre à informer les soumissionnaires heureux qu'il ne serait pas passé de contrats avec eux;
6. La soumission faite subséquemment par la Galena Oil Co., ainsi que le rapport des analystes sur les échantillons présentés;
7. Contrats passés avec la Galena Oil Co., en date du 17 septembre et du 23 septembre 1896; aussi, un état indiquant le parcours en milles effectué par le chemin de fer Intercolonial, entre le 1er novembre et le 31 octobre de chacune des années 1895, 1896, 1897 et 1898.

Aussi, un état des déductions faites, avec indication des dates, sur les comptes de la Galena Oil Co., pour couvrir la garantie stipulée aux contrats.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 30 mai 1899, demandant un état indiquant:—

1. Les noms et les résidences des parties qui ont produit en cour d'Echiquier des réclamations contre la Couronne, de juillet 1893 à mai 1899.
2. La date de la production de ces réclamations, leur nature et les montants réclamés.
3. La date de l'audition de chaque cause.
4. La date de l'inscription des jugements rendus; les montants et les frais adjugés.
5. La date à laquelle ont été payés les montants et les frais adjugés.
6. Les appels portés à la cour Suprême ou à d'autres cours contre les décisions rendues par la cour de l'Echiquier.
7. Les noms et les résidences des parties appelantes; la date de leurs appels avec indication des sommes réclamées par elles en première instance.
8. Le résultat des appels et les montants adjugés dans chaque cas.
9. Le montant des frais accordés en appel.
10. La date à laquelle les montants des jugements en appel ont été payés.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une copie des Ordonnances du Territoire du Yukon, 1898, en conformité avec l'article 7 du chapitre 6 ; 61 Victoria.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, No*)

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qne le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport, état et statistique du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1899. Partie I: Accise, etc. Partie II: Poids et Mesures, Gaz et Lumière électrique. Partie III: Adultération des substances alimentaires.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

((*Voir Documents de la Session, Nos* 7, 7*a*, 7*b*.)

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 9 février 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du dit comité, savoir :—

MM. Bergeron, Bourassa, Casgrain, Charlton, Clarke, Davis, Ellis, Foster, Gibson, Landerkin, LaRivière, Maclean, McLellan, McMullen, Marcil, Montague, Oliver, Parmalee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor et Tisdale agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des Actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Dominion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet ;

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des Actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmatiqe, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance, non encore produite, échangée entre le gouvernement impérial et le Canada, ou entre le haut-commissaire du Canada à Londres et le gouvernement canadien, relativement à ce qui a été fait par les commissaires chargés de s'entendre et d'agir au sujet de l'établissement du câble du Pacifique, entre le Canada et les colonies australasiennes; aussi, la correspondance relative à la concession demandée par la " Eastern Extension Telegraph Company " aux gouvernements australiens, en ce qui concerne l'extension télégraphique.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 2 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 2 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable M. Perley :

16 février—Qu'il demandera au gouvernement combien de convois de bestiaux ont été expédiés de Montréal à Saint-Jean, N.-B., par la voie du chemin de fer du comté de Drummond et de l'Intercolonial ;

Aussi, combien de boisseaux de blé ont été expédiés par la même voie, de Montréal à Saint-Jean, N.-B. ;

Aussi, combien de navires ont embarqué des bestiaux et du grain au terminus du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean ;

Aussi, combien il y a de boisseaux de grain pour l'embarquement, dans l'élévateur, au terminus du chemin de fer Intercolonial, et d'où vient ce grain.

Par l'honorable M. Ferguson :

29 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé ; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

3 9 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR LUNDI, 5 MARS 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.B. :

1 5 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement, lorsqu'il prendra en considération le sujet d'imposer une taxe additionnelle sur les Chinois, considérera en même temps la question d'imposer de la même manière une taxe sur les Japonais venant au Canada.

ORDRE DU JOUR.

POUR LUNDI, 5 MARS 1900.

1900.

1 1er mars—2e lecture (Bill B) Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 1er mars—2e lecture (Bill C) Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 6 MARS 1900.

1 1er mars—Deuxième lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 7

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 1*er mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 8.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 2 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandurand,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dever,	McDonald (C.B.),	Power,
Baird,	Dickey,	McLaren,	Primrose,
Baker,	Dobson,	McMillan,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McSweeney	Scott,
Bolduc,	Forget,	Merner,	Shehyn,
Bowell	Kerr,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	King,	Montplaisir,	Watson,
Carmichael,	Landry,	O'Brien,	Wood,
Casgrain	Macdonald (Victoria)	Owens,	Yeo,
(de Lanaudière),	MacInnes,	Perley,	Young.
Clemow,	MacKeen,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De T. W. Moore et d'autres ; de James Bond et d'autres ; de L. F. Belyea et d'autres ; de A. Sydney Spragg et d'autres ; de Patterson et Witmorr et d'autres, tous de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick ; d'Arcade Gagnon et d'autres ; de Whitehead et Turner et d'autres ; de F. X. Ouellet et d'autres, tous de la cité et du district de Québec ; de L. Jacques et d'autres ; de Hudon Hébert et Cie, et d'autres ; de O. Houde et d'autre ; de Jos. Fortier et d'autres ; de W. Prowse et d'autres, tous de la cité de Montréal, de Saint-Paul et de Lachine ; de A. H. Moore et Cie, et d'autres, de Magog ; de J. N. Bédard et d'autres, de Beauharnois ; de Trépanier et Cie, et d'autres, de Louisville ; de Jos. F. Vézina et d'autres ; d'Alexandre Payette et d'autres ; de Théléophar Fortin et d'autres, de Saint-Jean et Iberville ; de E. M. Rousseau et d'autres, de la ville et du district de Nicolet ; de Johnston et Foss et d'autres, de Sherbrooke ; de S. P. Champoux et d'autres, de Joliette ; de George A. Caslett et d'autres, de Belford ; de John McFaul et d'autres, de Lachute ; de Jos. Archambault et d'autres, de Roxton Pond, tous dans la province de Québec ; de A. A. Dion et d'autres, et de F. G. Johnson et Cie, et d'autres, de la cité d'Ottawa ; de Wm C. McFarland et d'autres, de la cité de Toronto ; de George Moon, président de la Compagnie de consommateurs de gaz de Waterloo, et d'autres, de Waterloo ; de D. Allison et d'autres, d'Ontario-Est, tous dans la province d'Ontario ; et de D. J. Relly et autres, de Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard.

Par l'honorable M. Kerr :—De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa ; et, de la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De la Banque Jacques-Cartier.

L'honorable M. Macdonal (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Dominion, demandant un acte qui confirme certaines émissions de capital et certains actes de mort-gage augmentant son capital et pour d'autres objets;

De la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire certaines lignes de chemin de fer dans le Manitoba, et de gager des obligations sur ces lignes;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer de Arrowhead et Kootenay, demandant un acte qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, qui prolonge le délai dans lequel elle doit la terminer et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du pont et tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets;

De la Compagnie dite "The Royal Trust Company," constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant à être constituée en compagnie relevant du Parlement du Canada, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du pont du Sud du Canada, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et des directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de tunnel de la rivière Sainte-Clair, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux et pour d'autres d'objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée, demandant l'adoption d'un acte qui change son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich; qui l'autorise à augmenter son capital; qui confirme certains statuts d'Ontario prolongeant le délai dans lequel elle doit terminer ses travaux; qui change son siège social et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne, à augmenter son capital et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 2 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire aujourd'hui, soit prolongé au vendredi, le treizième jour de mars courant, et

Que le délai fixé pour la réception de rapports relativement à un bill privé, qui expire jeudi, le quinze courant, soit prolongé au jeudi, dix-neuvième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat la liste du service civil du Canada, pour 1899.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 16a.*)

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: "Acte concernant la Compagnie dite 'The Royal Trust Company.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

MINTO.

Honorables messieurs du Sénat,

J'ai reçu avec satisfaction l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours d'ouverture de la session du Parlement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er mars 1900.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes du Canada copie d'une dépêche télégraphique du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 22 août 1899, exprimant l'appréciation du gouvernement de Sa Majesté pour les résolutions adoptées par le Sénat et la Chambre des Communes au sujet de la situation dans le Sud-africain.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 7 février 1900.

M. Chamberlain à Lord Minto.

LONDRES, 22 août 1899.

Au Gouverneur général,
Canada.

Code de câble. N° 164.

J'ai reçu du Président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des Communes copie des résolutions unanimement adoptées par ces Chambres le 1er août et le 31 juillet respectivement au sujet de la situation actuelle dans le Sud-africain.

Le gouvernement de Sa Majesté sera bien aise que vous accusiez de sa part, réception de ces résolutions, et que vous transmettiez en même temps l'expression de son appréciation de l'aide qui lui est ainsi donnée dans ses efforts pour assurer à tous les blancs du Transvaal des libertés et des droits égaux.

CHAMBERLAIN.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 5 mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 5 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

15 février—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et qu'il demandera si le gouvernement, lorsqu'il prendra en considération le sujet d'imposer une taxe additionnelle sur les Chinois, considérera en même temps la question d'imposer de la même manière une taxe sur les Japonais venant au Canada.

POUR MERCREDI, 7 MARS 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRE DU JOUR.

POUR LUNDI, 5 MARS 1900.

1900.

1 1er mars—2e lecture (Bill B) Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 1er mars—2e lecture (Bill C) Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 6 MARS 1900.

1 1er mars—Deuxième lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 2 mars—2e lecture (Bill D) Acte concernant la Compagnie dite "The Royal Trust Company".—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

No 8.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 2 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 9.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 5 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Perley,
Allan,	Clemow,	MacInnes,	Poirier,
Almon,	Dandurand,	MacKeen,	Power,
Baird,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Bernier,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Bolduc,	Dobson,	McKay,	Scott,
Bowell	Fiset,	McLaren,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	McMillan,	Vidal,
Carling (Sir John),	King,	McSweeney	Watson,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Merner,	Wood,
Casgrain	Landry,	Mills,	Yeo,
(de Lanaudière),	Lougheed,	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Fiset :—De la Compagnie du pont de Québec.

Par l'honorable M. Wood :—De W. B. Ross et autres, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Kerr :—De la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario, sur la vie.

Par l'honorable M. MacInnes :—De la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Par l'honorable Sir John Carling :—De la Compagnie de force motrice Niagara-Welland (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De George A. Cox et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ;

De J. M. Anderson, de la ville d'Aylmer, province de Québec, demandant l'adoption d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de renouvellement du brevet d'invention N° 32234 ;

De George Harby Roberts et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte spécial qui les autorise à exercer les affaires d'assurance sur la vie ;

De la "Canadian Mutual Loan and Investment Company," compagnie constituée en corporation par la législature de la province d'Ontario, demandant à être constituée en compagnie sous la dépendance du parlement du Canada ;

De E. M. Butz et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "la Compagnie d'aciéries canadienne" ;

De la Compagnie de cuivre Oxford incorporée en vertu d'une loi de l'Etat du New-Jersey, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de certificats de paiements relatifs à certains brevets pour les années restant à courir de la durée de ces titres et pour d'autres objets ;

De C. B. R. Carpenter, du Bassin de Gaspé, province de Québec, et d'autres, demandant un acte qui les constitue en compagnie sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer ligne courte de Gaspé", et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, province d'Ontario, demandant l'établissement d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

De l'Association Sanitaire Nationale, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en l'autorisant à hypothéquer ses terrains et édifices et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et des embranchements, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie de chemin de fer de la Baie de Quinté, demandant un acte qui modifie son acte constitutif, et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale, et pour d'autres objets ;

De la Banque Jacques-Cartier, demandant un acte pour l'autoriser à se réorganiser, à augmenter son capital social, à changer son nom en celui de "Banque provinciale du Canada", et pour d'autres fins.

De T. W. Moore et d'autres ; de James Bond et d'autres ; de L. F. Beleyea et d'autres ; de A. Sydney Spragg et d'autres ; de Patterson et Witmorr et d'autres, tous de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick ; d'Arcade Gagnon et d'autres ; de Whitehead et Turner et d'autres ; de F. X. Ouellet et d'autres, tous de la cité et du district de Québec ; de L. Jacques et d'autres ; de Hudon, Hébert et Cie, et d'autres ; de O. Houde et d'autres ; de Jos Fortier et d'autres ; de W. Prowse et d'autres, tous de la cité de Montréal, de Saint-Paul et de Lachine ; de A. H. Moore et Cie, et d'autres, de Magog ; de J. N. Bédard et d'autres, de Beauharnois ; de Trépanier et Cie, et d'autres, de Louiseville ; de Jos. F. Vézina et d'au-

tres ; d'Alexandre Payette et d'autres ; de Théléophar Fortin et d'autres, de Saint-Jean et Iberville ; de E. M. Rousseau et d'autres, de la ville et du district de Nicolet ; de Johnston et Foss et d'autres, de Sherbrooke ; de S. P. Champoux et d'autres, de Joliette ; de George A. Caslett et d'autres, de Belford ; de John McFaul et d'autres, de Lachute ; de Jos. Archambault et d'autres, de Roxton Pond, tous dans la province de Québec ; de A. A. Dion et d'autres, et de F. G. Johnson et Cie et d'autres, de la cité d'Ottawa ; de Wm C. McFarland et d'autres, de la cité de Toronto ; de George Moon, président de la Compagnie de consommateurs de gaz de Waterloo, et d'autres, de Waterloo ; de D. Allison et d'autres, d'Ontorio-Est, tous dans la province d'Ontario ; et de D. J. Relly et autres, de Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard, demandant un acte à l'effet d'abolir les droits de douanes imposés sur le pétrole et ses produits en vue de supprimer la coalition existant actuellement, et de permettre à vos pétitionnaires d'acheter le pétrole et ses produits à des prix raisonnables.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a attiré l'attention du gouvernement sur la question de l'immigration asiatique au Canada, plus spécialement celle venant du Japon, et il a demandé si le gouvernement, lorsqu'il prendra en considération le sujet d'imposer une taxe additionnelle sur les Chinois, considérera en même temps la question d'imposer de la même manière une taxe sur le Japonais venant au Canada.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'en considération des longs et fidèles services de M. Edouard J. Langevin, ancien greffier du Sénat, il soit reconnu comme officier honoraire de cette Chambre et qu'on lui accorde l'entrée au Sénat et un siège à la table dans les occasions de cérémonie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé : "Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé : "Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le trente-deuxième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1899. (Marine).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No*).

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 6 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 7 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRE DU JOUR.

POUR MARDI, 6 MARS 1900.

1900.

1 1er mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 2 mars—2e lecture (Bill D) Acte concernant la Compagnie dite " The Royal Trust Company ".—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR MERCREDI, 7 MARS 1900.

1 5 mars—Comité de toute la Chambre (Bill B) Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 5 mars—Comité de toute la Chambre (Bill C) Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 9.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 5 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 10.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 6 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	McCallum,	Poirier,
Allan,	Dever,	McDonald (C.B.),	Power,
Almon,	Dickey,	McKay,	Primrose,
Baird,	Dobson,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Reid,
Bolduc,	Kerr,	McSweeney,	Scott,
Bowell	King,	Merner,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Carmichael,	Lougheed,	O'Brien,	Wood,
Casgrain	Macdonald (Victoria)	O'Donohoe,	Yeo,
(de Lanaudière),	MacInnes,	Owens,	Young.
Casgrain (Windsor),	MacKeen,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De James S. Steen, de la rue *Mutual*, Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De Francis N. Bell, de la ville de Morris, dans la province du Manitoba, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 6 mars 1900.

Le comité des Divorces a l'honneur de faire son troisième rapport comme suit, relativement au bill intitulé : "Acte pour faire droit à Edwin James, Cox."

Votre comité, ayant examiné avec soin les circonstances de la cause, et s'étant convaincu par les témoignages entendus qu'il sera impossible de signifier personnellement à la défenderesse une copie du bill et de l'avis du jour fixé pour la deuxième lecture d'icelui, recommande que cette signification soit faite de la manière suivante :

(*a.*) En signifiant une copie du bill et une copie de l'avis personnellement à chacune des personnes suivantes, savoir :—

Dame Harry Holden, de Guelph, Ontario, demi-sœur de la défenderesse ;
Dame R. Lucas, de Lachine, Québec, demi-sœur de la défenderesse ;
Dame Charles Walters, de Montréal, Québec, demi-sœur de la défenderesse ;
Dame P. W. McLagan, de Westmount, Québec, demi-sœur de la défenderesse ;
Joseph J. Westgate, de Westmount, Québec, demi-frère de la défenderesse ;
S. P. Leet, avocat, de Montréal, ci-devant avocat de la défenderesse ;

Ou, dans le cas où il serait impossible de faire cette signification à quelqu'une des personnes dénommées, alors—

(*b.*) En envoyant par la malle, une copie du bill et de l'avis, par lettre affranchie et enregistrée, à cette personne à sa dernière adresse connue.

Le tout respectueusement soumis,
J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DU COMITÉ No 28,
MARDI, 6 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de Catherine Cecilia Lyons, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec John P. Lyons, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a préposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le vingt-unième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné qu'il soit remis au mercredi, quatorze courant.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (D) intitulé: "Acte concernant la Compagnie dite "The Royal Trust Company" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 7 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 7 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

POUR MARDI, 13 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I.P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRE DU JOUR.

POUR MERCREDI, 7 MARS 1900.

1900.

1 5 mars—Comité de toute la Chambre (Bill B) Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 5 mars—Comité de toute la Chambre (Bill C) Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 6 mars—Prise en considération du 2e rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à E. J. Cox.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR JEUDI, 8 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill D) Acte concernant la Compagnie dite "The Royal Trust Company".—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR MERCREDI, 14 MARS 1900.

16 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

16 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)

No 10.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 6 mars 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 11.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 7 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Carmichael,
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Fiset,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
MacInnes,
MacKeen,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Shehyn,
Vidal,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie du chemin de fer de Buffalo.

Par l'honorable M. Allan :—De la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Par l'honorable M. Fiset :—De Joseph Dugal et d'autres.

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié; et de Ralph C. Horner et d'autres.

Par l'honorable M. Young :—De Frederick Pennington et autres, de la cité de Londres, Angleterre.

Par l'honorable M. O'Brien :—Du révérend Alphonse Lemieux et d'autres.

Par l'honorable M. Reid :—De James Dunsmuir et d'autres, de la cité de Vancouver, dans la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Owens :—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur; de la Compagnie du pont de Montréal, et de la Compagnie du chemin de fer Grand-Oriental.

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor) :—De la Compagnie Frost et Wood.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du pont de Québec, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de modifier son acte constitutif, de changer l'époque de l'assemblée générale annuelle et à d'autres fins;

De W. B. Ross et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom : "The Acadia Mortgage Corporation";

De la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie et à d'autres fins;

De la Compagnie d'acier nickelé du Canada, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à exproprier les terrains nécessaires pour ses usines, ainsi que pour l'établissement de garages, aiguilles, etc., de voies ferrées; de lui étendre certains pouvoirs contenus dans l'Acte constitutif des compagnies de mines d'Ontario, et à d'autres fins;

De la Compagnie de force motrice Niagara-Welland (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à augmenter son capital, d'étendre le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux d'établissements, et à d'autres fins.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (B) intitulé : "Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle de détenus aux pénitenciers."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (C) intitulé : "Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, relatif à la signification à la défenderesse de l'avis et d'une copie du bill (A) intitulé: Acte pour faire droit à Edwin James Cox."

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé:
Que le dit rapport soit adopté.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 8 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 8 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. O'Donohoe :

2 7 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du rapport supplémentaire de J. L. P. O'Hanly, I.C., au sujet de l'effet que pourrait avoir le canal de drainage de Chicago sur le niveau des grands lacs.

LUNDI, 12 MARS 1900.

Par l'honorable M. Landry :

1 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

2 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

POUR MARDI, 13 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé ; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRE DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 8 MARS 1900.

1900.

1 7 mars—3e lecture (Bill B) Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

2 7 mars—3e lecture (Bill C) Acte concernant la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 6 mars—2e lecture (Bill D) Acte concernant la Compagnie dite " The Royal Trust Company ".—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR MERCREDI, 14 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)

No 11.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 190

Mercredi, 7 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 12.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 8 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	MacInnes,	Perley,
Allan,	Dever,	MacKeen,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Power,
Baird,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Baker,	Fiset,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Hingston	McKindsey,	Reid,
Bowell	(Sir William),	McLaren,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney	Shehyn,
Carling (Sir John),	King,	Merner,	Vidal,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Casgrain	Landry,	Montplaisir,	Watson,
(de Lanaudière),	Lougheed,	O'Brien,	Wood,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Yeo,
Clemow,	Macdonald (Victoria)	Owens,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Clemow:—De la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon-Britannique.

Par l'honorable M. Kerr:—Du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et de Durham.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie; et, de la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la baie de James.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De James S. Steen, de Toronto, province d'Ontario, demandant qu'il soit fait une enquête sur un accident qui lui est arrivé sur la section Lac Balsam du canal de la Vallée de la Trent et dans lequel il a perdu une jambe;

De la Compagnie du chemin de fer Schomberg et Aurora, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne, à acquérir le droit de circulation sur la ligne de la Compagnie du chemin de fer Métropolitain, et pour d'autres objets;

De F. N. Bell, de la ville de Morris, province du Manitoba, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Morris et Portage".

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 8 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De l'Association des banquiers canadiens, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation;

De la Compagnie de cuivre Orford incorporée en vertu d'une loi de l'Etat du New-Jersey, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de certificats de paiements relatifs à certains brevets pour les années restant à couvrir de la durée de ces titres et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'augmenter le nombre de ses directeurs, de prolonger le délai fixé pour le commencement de ses travaux et à d'autres fins;

De la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, demandant, l'adoption d'un acte à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie et à d'autres fins;

De M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant à être constituées en corporation sous le nom de l'Association canadienne des infirmières.

Le tout respectueusement soumis,
W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. O'Donohoe, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du rapport supplémentaire de J. L. P. O'Hanly, I.C., au sujet de l'effet que pourrait avoir le canal de drainage de Chicago sur le niveau des grands lacs.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé : "Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé : "Acte relatif à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé : "Acte concernant la Compagnie dite 'The Royal Trust Company'", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 13 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 13 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Landry :

2 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

3 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si le contrat pour le terrassement de la division du chemin de fer allant de Charlottetown à Murray Harbour, I. P.-E., pour lequel on a fait un appel de soumissions en novembre dernier, a été accordé ?

2. Si oui, à qui le contrat a-t-il été accordé ; quelle est la longueur en milles de cette division, et quel est le prix du contrat par mille ?

3. Quand les travaux commenceront-ils et quand seront-ils terminés ?

Par l'honorable M. Ferguson :

5 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Prowse :

6 8 mars—Qu'il demandera à l'honorable Secrétaire d'Etat si le gouvernement ou quelqu'un de ses membres a reçu de M. C. C. Carlton, de Souris, Ile du Prince-Edouard, une pétition demandant qu'il lui soit payé la somme de deux cent huit dollars et cinquante centins, en remboursement d'argent payé par lui au ministère des Douanes des Etats-Unis pour droits sur du poisson exporté, vers l'année 1872.

Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de payer cette réclamation comme il l'a fait l'an dernier au sujet d'une réclamation semblable faite par MM. Myrick et Cie ?

ORDRE DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 14 MARS 1900.

1900.

16 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

16 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 12.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 8 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 13.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 13 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dever,	McCallum,	Owens,
Baird,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Perley,
Bernier,	Dobson,	McKay,	Poirier,
Bolduc,	Ferguson,	McKindsey,	Power,
Bowell	Kerr,	McLaren,	Primrose,
(Sir Mackenzie),	King,	McMillan,	Prowse,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	McSweeney,	Reid,
Carmichael,	Landry,	Merner,	Scott,
Casgrain	Lougheed,	Miller,	Vidal,
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Mills,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Montplaisir,	Yeo,
Clemow,	MacInnes,	O'Brien,	Young.
Cochrane,	MacKeen,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—Du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine.

Par l'honorable M Perley : —De David Bertrand et d'autres ; de David Deschamps et d'autres ; et, d'Alf. N. Bastian et d'autres, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du bicycle Miami et de manufacture, de Middletown, dans l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie d'hôtellerie de Toronto, incorporée par une loi de la province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation sous la dépendance du Parlement du Canada ;

De Joseph Dugal et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Huron " ;

De la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif en augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations et pour d'autres objets ;

De Ralf C. Horner et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " The Holiness Movement in the Dominion of Canada " ;

De Frederick Lennington et autres, de la cité de Londres, Angleterre, demandant à être constitués en corporation aux fins de construire et exploiter un chemin de fer partant de Pyramid Harbour, près la tête du canal Lynn, ou de la frontière internationale, près le village de Kluckwan, et passant par Dalton's Post et le fort Selkirk pour aboutir à Dawson City ;

Du révérend Alphonse Lemieux et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ".

De James Dunmuir et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer allant du district de Comox, Ile de Vancouver, à la côte orientale de l'Ile, et se dirigeant de là vers le nord par les districts de Sayward et de Rubert, sur un point près le Cap Scott ou sur l'extrémité septentrionale de l'Ile—ainsi que des embranchements vers les deux côtes de l'Ile et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie du pont de Montréal, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie Frost and Wood (à responsabilité limitée), demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de renouvellement du brevet d'invention n° 43,135.

De la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, demandant l'adoption d'un acte qui modifie son acte constitutif et change son nom en celui de " Compagnie de chemin de fer du Yukon britannique " et pour d'autres objets ;

Du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour régler les différends entre patrons et employés ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nipissing et de la Baie James, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée et à d'autres objets ;

L'honorable M. Power, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

Aux honorables membres du Sénat:

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter un rapport comme suit:

Le comité s'est réuni dans l'appartement de l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 7 mars.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et adopté.

Il a été nommé un sous-comité chargé de l'audition des comptes, et composé de l'honorable M. Power et de MM. Borden (Halifax) et Flint.

Les bibliothécaires ont reçu instruction d'attirer l'attention du premier ministre sur la nécessité d'un local plus grand pour y placer la collection de volumes qui s'accroît rapidement.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS BAIN,
Président.

CHAMBRES DE L'ORATEUR,
7 mars 1900.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, demain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le trente-deuxième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* 11*a*.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un exposé de ce qui a été fait par le gouvernement au sujet de la manufacture et de la vente de la ficelle faite par les détenus condamnés aux travaux forcés.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* 18*a*.)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 1er mars 1900, demandant copie de la correspondance, non encore produite, échangée entre le gouvernement impérial et le Canada, ou entre le haut-commissaire du Canada à Londres et le gouvernement canadien, relativement à ce qui a été fait par les commissaires chargés de s'entendre et d'agir au sujet de l'établissement du câble du Pacifique, entre le Canada et les colonies australasiennes; aussi, la correspondance relative à la concession demandée par la "Eastern Extension Telegraph Company" aux gouvernements australiens, en ce qui concerne l'extension télégraphique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Sesssion No* .)

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (46) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (22) intitulé. "Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 14 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 14 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Landry :

2 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

3 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR JEUDI, 15 MARS 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 13 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et qu'il demandera si elle contient un exposé exact des faits :

" MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
" OTTAWA, 1er février 1900.

" MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général comandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

" J'ai l'honneur d'être,
" Votre obéissant serviteur,
" H. FOSTER, *colonel*,
" *Officier en chef de l'état-major.*

" Le lieutenant-colonel WHITE,
" Guelph, Ont."

Par l'honorable M. Perley :

2 13 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien de livres de ficelle d'engerbage seront fabriquées, sous le contrôle, au pénitencier de Kingston ou ailleurs, et s'il y en aura en vente au cours de l'année ?

De quelle manière le gouvernement se propose-t-il de disposer de cette ficelle ?

Par l'honorable M. Perley :

3 13 mars—Qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre des mesures pour la suppression de la coalition qui existe en Canada au sujet de la ficelle d'engerbage et du fil de fer barbelé, en imposant un droit protecteur sur ces objets, ou autrement.

Par l'honorable M. Landry :

4 13 mars—Quel est le nom du maître actuel du port de Montmagny ?
Quel est son salaire ?

Par l'honorable M. Landry :

5 13 mars—Quel est le montant d'argent payé par le gouvernement pour l'achat de l'hôtel de ville de Montmagny ?
A qui ce montant a-t-il été payé ?
Y a-t-il un acte de vente, et quelles sont les parties contractantes ?
Par qui et à quelle date cet acte a-t-il été passé ?

Par l'honorable M. Landry :

6 13 mars—Quel est le nom du gardien actuel du quai de Montmagny ?
Quel est son salaire ?
Quel est le montant collecté, et combien a été remis au gouvernement pour droits perçus pour usage du quai depuis avril jusqu'à décembre, en 1898 ?
Combien a-t-il été collecté et combien remis au gouvernement pour la période correspondante en 1899 ?

Par l'honorable M. Landry :

7 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?
Quel est son salaire ?
Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?
Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

ORDRE DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 14 MARS 1900.

1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 13 mars—Prise en considération du 1er rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.—(Honorable M. Power.)

POUR JEUDI, 15 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 46) Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

2 13 mars—2e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

3 13 mars—2e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie de pont du Sud du Canada.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

4 13 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie du canal Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.—(Honorable M. Clemow.)—A.

POUR VENDREDI, 16 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

N° 18

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES DU SÉNAT

SESSION DE 1900

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 1900

PARIS

IMPRIMERIE DU SÉNAT

1900

No 13.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 13 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 14.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 14 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dever,	MacInnes,	O'Donohoe,
Baird,	Dickey,	MacKeen,	Perley,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Bernier,	Drummond,	McDonald (C.B.),	Power,
Bolduc,	Ferguson,	McKay,	Primrose,
Bowell	Fiset,	McKindsey,	Prowse,
(Sir Mackenzie),	Forget,	McLaren,	Reid,
Burpee,	Kerr,	McMillan,	Scott,
Carling (Sir John),	King,	McSweeney,	Shehyn,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Merner,	Vidal,
Casgrain	Landry,	Miller,	Wark,
(de Lanaudière),	Lougheed,	Mills,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Yeo,
Clemow,	Macdonald (Victoria)	O'Brien,	Young.
Cochrane,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De la Compagnie du télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Vidal:—De W. J. Conroy et autres, de Deschênes et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Kerr:—De la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke; et de la Compagnie du chemin de fer de Timagini.

Par l'honorable M. Forget:—De la Compagnie des filatures de coton de la Puissance (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Clemow:—De la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Par l'honorable M. Lougheed:—De E. T. Galt et d'autres, de la ville de Lethbridge et d'autres, d'autres lieux; et d'Elias Rogers et d'autres, de Toronto, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De Æmilius Jarvis et Cie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; et, de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De la Compagnie du pont de Buffalo, dont le siège social est dans la cité de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui l'autorise à acquérir les franchises de la Compagnie du chemin de fer du Parc des chutes et de la rivière Niagara, de la Compagnie du pont suspendu des Hauteurs de Queenston, de la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, de la Compagnie du pont suspendu de Clifton et d'autres compagnies, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 14 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants l'avis donné de chacune d'elles:

De Truman M. Hall, de la cité de Buffalo, Etats-Unis d'Amérique, et autres d'autres endroits, demandent l'adoption d'un acte qui amende l'acte constitutif de "la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada";

De George A. Cox et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et des embranchements, et pour d'autres objets;

De F. N. Bell, de la ville de Morris, province du Manitoba, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Morris et Portage";

De Ralf C. Horner et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "The Holiness Movement in the Dominion of Canada";

De la Compagnie d'hôtellerie de Toronto, incorporée par une loi de la province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation sous la dépendance du parlement du Canada.

De la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon britannique, demandant l'adoption d'un acte qui modifie son acte constitutif et change son nom

en celui de "Compagnie de chemin de fer du Yukon britannique," et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 14 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie du pont de Montréal, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et à d'autres objets ;

De E. M. Butz et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " la Compagnie d'aciéries canadiennes " ; et a constaté que les avis n'ont pas encore été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme ils l'auront été avant que les bills ne puissent être considérés par les comités auxquels ils seront renvoyés, votre comité recommande de suspendre dans chacun de ces cas la cinquantième règle, vu que les comités saisis de ces bills pourront veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de E. M. Butz et d'autres, suivant la recommandation énoncée dans le sixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. O'Brien, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement aux pétitions de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, de la Compagnie du pont de Montréal, et de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, suivant la recommandation énoncée dans le sixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Clemow, a présenté au Sénat un bill (G) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne d'aciérie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 14 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement au bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne, de la manière prescrite par l'ordre de votre honorable Chambre du mercredi, septième jour de mars courant, relativement au troisième rapport que votre comité a présenté le six mars courant.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (33) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 15 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 15 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

19 février—Qu'il proposera :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Par l'honorable M. Landry :

2 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

3 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

5 13 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et qu'il demandera si elle contient un exposé exact des faits :

" MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
" OTTAWA, 1er février 1900.

" MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général comandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

" J'ai l'honneur d'être,
" Votre obéissant serviteur,
" H. FOSTER, *colonel*,
" *Officier en chef de l'état-major.*

" Le lieutenant-colonel WHITE,
" Guelph, Ont."

Par l'honorable M. Perley :

6 13 mars—Qu'il demandera combien de livres de ficelle d'engerbage seront fabriquées, sous le contrôle du gouvernement, au pénitencier de Kingston ou ailleurs, et s'il y en aura en vente au cours de l'année ?

De quelle manière le gouvernement se propose-t-il de disposer de cette ficelle ?

Par l'honorable M. Perley :

7 13 mars—Qu'il demandera si le gouvernement se propose de prendre des mesures pour la suppression de la coalition qui existe en Canada au sujet de la ficelle d'engerbage et du fil de fer barbelé, en imposant un droit protecteur sur ces objets, ou autrement.

Par l'honorable M. Landry :

8 13 mars—Quel est le nom du maître actuel du port de Montmagny ?
Quel est son salaire ?

Par l'honorable M. Landry :

9 13 mars—Quel est le montant d'argent payé par le gouvernement pour l'achat de l'hôtel de ville de Montmagny ?
A qui ce montant a-t-il été payé ?
Y a-t-il un acte de vente, et quelles sont les parties contractantes ?
Par qui et à quelle date cet acte a-t-il été passé ?

Par l'honorable M. Landry :

10 13 mars—Quel est le nom du gardien actuel du quai de Montmagny ?
Quel est son salaire ?
Quel est le montant collecté, et combien a été remis au gouvernement pour droits perçus pour usage du quai depuis avril jusqu'à décembre, en 1898 ?
Combien a-t-il été collecté et combien remis au gouvernement pour la période correspondante en 1899 ?

Par l'honorable M. Landry :

11 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?
Quel est son salaire ?
Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?
Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

POUR VENDREDI, 16 MARS 1900.

Par l'honorable M. Perley :

1 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il y a probabilité que l'on augmente, dans le budget supplémentaire, l'octroi accordé pour venir en aide à l'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Perley :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement prétend avoir le pouvoir ou le droit d'exercer son influence dans les sections de pays où sera construit un chemin de fer subventionné par lui en terres ou autrement ?

Par l'honorable M. Perley :

3 | 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien de personnes composent la commission royale chargée de faire une enquête sur le commerce de grains dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et sur le mode d'expédition de ce grain par les entrepôts et les élévateurs.

Quels sont ces commissaires et quelle est leur résidence ?

Quel salaire chaque commissaire reçoit-il par jour, et depuis quelle date ?

Pour combien de jours de service ont-ils été payés jusqu'à cette date ?

Combien ont-ils de commis pour les aider, et quelle rémunération reçoivent-ils chacun ? Quels sont leurs noms ? Les commissaires et leurs aides reçoivent-ils leurs dépenses de voyage et d'hôtel en sus de leurs appointements ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 15 MARS 1900.

1900.

1 | 13 mars—2e lecture (Bill 46) Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

2 | 13 mars—2e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

3 | 13 mars—2e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie de pont du Sud du Canada.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

4 | 13 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.—(Honorable M. Clemow.)—A.

5 | 14 mars—Prise en considération du 4e rapport du comité permanent des Divorces *re* Acte pour faire droit à E. J. Cox.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

6 | 14 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR VENDREDI, 16 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

2 14 mars—2e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

3 14 mars—2e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

4 14 mars—2e lecture (Bill (33) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.—(Honorable M. McInnes.) —A.F.

POUR LUNDI, 19 MARS 1900.

1 14 mars—2e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

2 14 mars—2e lecture (Bill G) Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie canadienne.—(Honorable M. Clemow.)

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 14

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

Mercredi, 14 *mars* 1900.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 15.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 15 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Macdonald (Victoria)	Owens,
Allan,	Dever,	MacInnes,	Perley,
Almon,	Dickey,	MacKeen,	Poirier,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Power,
Bernier,	Ferguson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Bolduc,	Fiset,	McKay,	Prowse,
Bowell	Forget,	McLaren,	Reid,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney,	Scott,
Burpee,	King,	Merner,	Shehyn,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Watson,
Casgrain	Lougheed,	Montplaisir,	Wood,
(de Lanaudière),	Lovitt,	O'Brien,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Young.
Clemow,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De Geo. S. Winter et d'autres, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Watson :—De John Patterson et d'autres, de la cité d'Hamilton, et d'autres, d'autres lieux, tous dans la province d'Ontario ; de la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma ; de la *Servis Railway Tie Plate Company of Canada* (à responsabilité limitée), de Moncton, dans le comté de Westmoreland, dans la province du Nouveau-Brunswick ; et, de John McKay et d'autres, de la ville du Sault-Sainte-Marie, dans le district d'Algoma, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal de la corporation de la cité de Sainte-Catherine, demandant l'octroi d'une prime pour encourager les industries du sucre de betterave dans la province d'Ontario ;

De David Bertram et d'autres, de N. Deschamps et d'autres, et d'Alf. H. Bastian et d'autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant d'abolir les droits de douanes existant actuellement sur le pétrole et pour d'autres objets ; et,

De la *Miami Cycle and Manufacturing Company*, de Middleton, dans l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le temps fixé pour l'introduction en Canada de la manufacture de certains perfectionnements garantis par son brevet.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

1. Que l'établissement d'un câble télégraphique à travers le Pacifique, pour relier le Canada aux colonies australasiennes, a été longtemps regardé comme étant d'une haute importance pour l'Empire, cet établissement ayant été reconnu être d'importance impériale, dans les conférences coloniales de 1887 et 1894, ayant été affirmé par une convention entre le gouvernement impérial et les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et ratifié par le parlement canadien, à sa dernière session.

Cette Chambre regrette que des délais sérieux aient eu lieu dans l'accomplissement de l'entreprise par suite de l'hostilité manifeste de la "Eastern Extension Telegraph Company", laquelle demande actuellement aux colonies australasiennes des concessions qui, si elles lui sont accordées, mettront en péril le succès du câble du Pacifique.

2. Que cette Chambre est d'avis que tout retard ultérieur dans les mesures à prendre pour l'accomplissement de l'entreprise serait nuisible aux intérêts de l'Empire, et qu'elle se prononce énergiquement contre toutes nouvelles concessions à la "Eastern Extension Telegraph Company", ou à toute autre compagnie.

3. Qu'il est opportun, en accordant à l'avenir à des compagnies privées la permission de poser des câbles entre les possessions britanniques, de stipuler expressément que l'Etat pourra en assumer la propriété lorsque, dans l'intérêt public général, il sera jugé à propos de le faire.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (18) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 16 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 16 MARS 1900.

1900.

Par l'honorable M. Perley :

1 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il y a probabilité que l'on augmente, dans le budget supplémentaire, l'octroi accordé pour venir en aide à l'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Perley :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement prétend avoir le pouvoir ou le droit d'exercer son influence dans les sections de pays où sera construit un chemin de fer subventionné par lui en terres ou autrement ?

Par l'honorable M. Perley :

3 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien de personnes composent la commission royale chargée de faire une enquête sur le commerce de grains dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et sur le mode d'expédition de ce grain par les entrepôts et les élévateurs.

Quels sont ces commissaires et quelle est leur résidence ?

Quel salaire chaque commissaire reçoit-il par jour, et depuis quelle date ?

Pour combien de jours de service ont-ils été payés jusqu'à cette date ?

Combien ont-ils de commis pour les aider, et quelle rémunération reçoivent-ils chacun ? Quels sont leurs noms ? Les commissaires et leurs aides reçoivent-ils leurs dépenses de voyage et d'hôtel en sus de leurs appointements ?

Par l'honorable M. Landry :

4 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

5 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

Par l'honorable M. Landry :

6 13 mars—Quel est le montant d'argent payé par le gouvernement pour l'achat de l'hôtel de ville de Montmagny ?

A qui ce montant a-t-il été payé ?

Y a-t-il un acte de vente, et quelles sont les parties contractantes ?

Par qui et à quelle date cet acte a-t-il été passé ?

Par l'honorable M. Landry :

7 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

POUR LUNDI, 19 MARS 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 13 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et qu'il demandera si elle contient un exposé exact des faits :

"MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
"OTTAWA, 1er février 1900.

"MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général comandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

"J'ai l'honneur d'être,
"Votre obéissant serviteur,
"H. FOSTER, *colonel*,
"*Officier en chef de l'état-major.*

"Le lieutenant-colonel WHITE,
"Guelph, Ont."

Par l'honorable M. Perley:

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente?

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 15 mars—Les paroles suivantes empruntées du journal *La Patrie*, numéro du 28 septembre 1899, rapportent-elles d'une manière assez exacte une partie du discours prononcé par l'honorable p emier ministre, à Drummondville, le 26 septembre dernier:

"Vous savez qu'en 1896, une question irritante jetait le trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'Etat. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la présentation d'un bill appelé réparateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre côté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesse a été remplie à la lettre.

"La question des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la remettre sur le tapis."

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson:

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 16 MARS 1900.

1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 46) Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

2 13 mars—2e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

3 13 mars—2e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie de pont du Sud du Canada.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

4 13 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.—(Honorable M. Clemow.)—A.

5 14 mars—Prise en considération du 4e rapport du comité permanent des Divorces *re* Acte pour faire droit à E. J. Cox.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

6 14 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

7 13 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

8 14 mars—2e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

9 14 mars—2e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

10 14 mars—2e lecture (Bill (33) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.—(Honorable M. McInnes.)—A.F.

POUR LUNDI, 19 MARS 1900.

1 14 mars—2e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

2 14 mars—2e lecture (Bill G) Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie canadienne.—(Honorable M. Clemow.)

---

3 15 mars—2e lecture (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 15.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 15 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 16.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 16 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Macdonald (Victoria)	Owens,
Allan,	Cochrane,	MacInnes,	Perley,
Almon,	Dever,	MacKeen,	Poirier,
Baird,	Dickey,	McCallum,	Power,
Baker,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Bernier,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Bolduc,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bowell	Forget,	McMillan,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	McSweeney	Shehyn,
Burpee,	King,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Wark,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Watson,
Casgrain	Lougheed,	Montplaisir,	Wood,
(de Lanaudière),	Lovitt,	O'Brien,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRE.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Lovitt: De la Compagnie des steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le délai à elle accordé pour l'entière confection de ses travaux et à d'autres fins.

De W. T. Conroy et autres, de Dechênes, dans la province de Québec et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire un chemin de fer depuis un point voisin de l'embouchure de la rivière des Français jusqu'au Portage du Fort.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger son chemin de fer et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Timagimi, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et pour d'autres objets;

De la Compagnie de filatures Dominion (à responsabilité limitée) constituée par lettres patentes, demandant à être constituée en corporation par une loi du Parlement et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer de Quyon ou Shawville à Pembroke et pour d'autres objets;

De E. T. Galt, de la ville de Lethbridge et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en compagnie de chemin de fer et de colonisation, avec pouvoir de construire un chemin de fer de Lethbridge ou de Starling à un point de la frontière internationale et pour d'autres objets;

De Elias Rogers et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de l'Alberta-Ouest et pour d'autres objets;

De Emilius Jarvis & Co. et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Port Arthur and Terminals Company" et

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux et à d'autres objets.

Conformément à l'ordre du jour le bill (46) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compargnie du pont de la Grande Ile de Niagara", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et la question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, qu'il soit remis au vendredi, le trente courant.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 19 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 19 MARS 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

1 13 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et qu'il demandera si elle contient un exposé exact des faits:

"MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
"OTTAWA, 1er février 1900.

"MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général comandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

"J'ai l'honneur d'être,
"Votre obéissant serviteur,
"H. FOSTER, *colonel*,
"*Officier en chef de l'état-major.*

"Le lieutenant-colonel WHITE,
"Guelph, Ont."

Par l'honorable M. Perley:

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente?

Par l'honorable M. Landry :

3 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total des travaux de protection exécutés dans la rivière du Sud, dans la paroisse Saint-Thomas, comté de Montmagny.

Par l'honorable M. Landry :

4 7 mars—S'informera du gouvernement du coût total du bureau de poste de Montmagny, tant pour l'achat du terrain et des bâtiments dessus érigés que pour les travaux additionnels nécessités pour l'adaptation de ces bâtiments aux fins pour lesquelles ils furent achetés.

Par l'honorable M. Landry :

5 13 mars—Quel est le montant d'argent payé par le gouvernement pour l'achat de l'hôtel de ville de Montmagny ?

A qui ce montant a-t-il été payé ?

Y a-t-il un acte de vente, et quelles sont les parties contractantes ?

Par qui et à quelle date cet acte a-t-il été passé ?

Par l'honorable M. Landry :

6 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

Par l'honorable M. Ferguson :

7 16 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de présenter, durant la présente session, une loi donnant au district du Yukon droit de représentation dans le parlement ?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

8 16 mars—Au cas où il serait fait, durant la présente année, un remaniement des circonscriptions électorales affectant la représentation à la Chambre des Communes, le recensement décennal de 1901 se fera-t-il d'une manière conforme à l'article 51 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ? Y aura-t-il un autre remaniement lorsque le recensement sera complété ?

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

Par l'honorable M. Landry :

1 15 mars—Les paroles suivantes empruntées du journal *La Patrie*, numéro du 28 septembre 1899, rapportent-elles d'une manière assez exacte une partie du discours prononcé par l'honorable p emier ministre, à Drummondville, le 26 septembre dernier :

"Vous savez qu'en 1896, une question irritante jetait le trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique

étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'Etat. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la présentation d'un bill appelé réparateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre côté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesse a été remplie à la lettre.

"La question des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la remettre sur le tapis."

Par l'honorable M. Ferguson :

2 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi il n'a pas été fait un appel de soumissions pour le service du transport des malles sur la route Alberton et Kildare, I. P.-E., à l'expiration du contrat, le 31 décembre dernier.

Par l'honorable M. Perley :

3 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada ?

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 19 MARS 1900.

1900.

1 14 mars—2e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

2 14 mars—2e lecture (Bill G) Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie canadienne.—(Honorable M. Clemow.)

3 15 mars—2e lecture (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 16 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

16 mars—2e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 16 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 17.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 19 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Allan,	Cochrane,	MacInnes,	Poirier,
Baird,	Dever,	MacKeen,	Power,
Bernier,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Bowell	Ferguson,	McKay,	Scott,
(Sir Mackenzie),	King,	McSweeney,	Shehyn,
Burpee,	Kirchhoffer,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landry,	Miller,	Watson,
Carmichael,	Lougheed,	Mills,	Wood,
Casgrain	Lovitt,	O'Donohoe,	Yeo,
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Young.
Casgrain (Windsor),			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De Joseph B. McArthur, de la cité de Rossland, dans la province de la Colombie-Britannique, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Baird :—De A. MacLean, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De Hiram A. Hodge et d'autres' de Rutland, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres' d'autres lieux.

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor) :—De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De Geo. S. Winter et autres, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte qui abolisse le droit de douane perçu actuellement sur le pétrole ;

De John Patterson et autres, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de la Baie d'Hudson " ;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui l'autorise à changer la direction de sa voie ferrée, et à d'autres objets ;

De la Compagnie dite " Servis Railway Tie Plate Company ", demandant un acte qui renouvelle et prolonge le terme de son brevet d'invention n° 20566, et à d'autres objets ;

De John McKay, de la ville du Sault Sainte-Marie, district d'Algoma, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la rive Nord " ;

De la Compagnie de bateaux à vapeur d'Yarmouth (à responsabilité limitée), demandant un acte qni l'autorise à augmenter le nombre de ses directeurs, et à d'autres objets ;

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que l'ordre de vendredi, le 16 courant, renvoyant au 30 mars la seconde lecture du bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox " soit rescindé, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Edwin James Cox soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (I) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal."

Le dit bill a éte lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Owens a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie Canadienne" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 20 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

1 13 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et qu'il demandera si elle contient un exposé exact des faits :

" MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
" OTTAWA, 1er février 1900.

" MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général comandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

" J'ai l'honneur d'être,
" Votre obéissant serviteur,
" H. FOSTER, *colonel*,
" *Officier en chef de l'état-major.*

" Le lieutenant-colonel WHITE,
" Guelph, Ont."

Par l'honorable M. Landry :

2 15 mars—Les paroles suivantes empruntées du journal *La Patrie*, numéro du 28 septembre 1899, rapportent-elles d'une manière assez exacte une partie du discours prononcé par l'honorable premier ministre, à Drummondville, le 26 septembre dernier :

"Vous savez qu'en 1896, une question irritante jetait le trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique
3 étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'Etat. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la présentation d'un bill appelé réparateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre côté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesse a été remplie à la lettre.

"La question des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la remettre sur le tapis."

Par l'honorable M. Ferguson :

4 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi il n'a pas été fait un appel de soumissions pour le service du transport des malles sur la route Alberton et Kildare, I. P.-E., à l'expiration du contrat, le 31 décembre dernier.

Par l'honorable M. Perley :

5 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada ?

Par l'honorable M. Landry :

6 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

Par l'honorable M. Ferguson :

7 16 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de présenter, durant la présente session, une loi donnant au district du Yukon droit de représentation dans le parlement ?

Par l'honorable M. Ferguson :

8 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley:

9 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente?

Par l'honorable M. Ferguson:

10 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi R. K. Bease, de Charlottetown, a été destitué de l'emploi d'inspecteur du gaz à Charlottetown?

Par l'honorable M. Ferguson:

11 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de présenter un bill pendant la session pour amender l'acte de l'an dernier, relatif à la forme et aux dimensions des barils à pommes?

Par l'honorable M. Furguson:

12 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement si le pont que le gouvernement va faire construire sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, aux frais communs du département des Chemins de fer et Canaux et du gouvernement provincial de l'Ile aura des voies aux passages séparés pour les trains de chemins de fer, les voitures et les piétons?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 20 MARS 1900.

1 13 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 16 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

3 19 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant le Grand chemin de fer Oriental. —(Honorable M. Owens.)

4 19 mars—2e lecture (Bill I) Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal. —(Honorable M. Owens.)

5 19 mars—2e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

2 15 mars—Comité de toute la Chambre (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 17

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 19 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 18.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 20 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Carmichael,
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Drummond,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Hingston (Sir William),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
MacInnes,
MacKeen,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Thibaudeau (de la Vallière),
Vidal,
Villeneuve,
Wark,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—
Par l'honorable M. Perley :—De la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 20 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de Gertrude Bessie Patterson, ci-devant du ranche de Bayfield, dans le district d'Alberta, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec George Patterson, ci-devant du même endroit, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a dûment fait preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées relativement à la publication du dit avis.

3. Votre comité a constaté qu'une copie du dit avis n'a pas été signifiée en main propre à la personne contre laquelle le divorce est demandé, mais il a jugé que, comme l'établit la preuve produite devant lui et jointe au présent rapport, tous les efforts raisonnables ont été faits pour opérer une telle signification ; et ces efforts ayant été inutiles parce qu'il a été impossible de savoir en quel lieu se trouve la dite personne, votre comité recommande que les diligences faites soient tenues pour une suffisante notification.

4. Dans les circonstances, votre comité recommande qu'une copie du bill et qu'une copie de l'avis de sa deuxième lecture soient signifiées personnellement à James Muir, avocat, de la cité de Calgary, district d'Alberta, lequel, d'après la preuve faite devant votre comité, a agi depuis plusieurs années comme le procureur du dit George Patterson, est son ami et connaît son adresse qu'il a refusé de communiquer à la pétitionnaire ou à son conseil.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tem.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.
Ordonné qu'il soit reçu, et
Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 20 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement au bill (E) intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tem.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a attiré l'attention du gouvernement sur la lettre suivante, publiée dans différents journaux du Dominion, et il a demandé si elle contient un exposé exact des faits :

" MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
" OTTAWA, 1er février 1900.

" MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je suis chargé par le major général commandant de vous informer que votre nom a été retranché, par l'honorable ministre de la Milice, de la liste des officiers devant suivre le cours d'instruction d'état-major au Collège militaire Royal de Kingston, parce que vous avez, dans ces derniers temps, pris une part active dans la politique, en faveur de l'opposition.

" J'ai l'honneur d'être,
" Votre obéissant serviteur,
" H. FOSTER, *colonel*,
" *Officier en chef de l'état-major.*

" Le lieutenant-colonel WHITE,
" Guelph, Ont."

Débat.

L'honorable M. Ferguson a demandé si le gouvernement a l'intention de présenter, durant la présente session, une loi donnant au district du Yukon droit de représentation dans le parlement ?

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (59) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (13) intitulé : " Acte concernant la représentantion à la Chambre des Communes " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 28 avril 1899, demandant les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

2. Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

3. Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

4. Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement ; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette distinction.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No*)

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (21) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé : " Acte concernant le pont de Montréal ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (J) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 21 mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley :

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat ? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi R. K. Brace, de Charlottetown, a été destitué de l'emploi d'inspecteur du gaz à Charlottetown ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de présenter un bill pendant la session pour amender l'acte de l'an dernier, relatif à la forme et aux dimensions des barils à pommes ?

Par l'honorable M. Furguson :

5 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement si le pont que le gouvernement va faire construire sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, aux frais communs du département des Chemins de fer et Canaux et du gouvernement provincial de l'Ile aura des voies aux passages séparés pour les trains de chemins de fer, les voitures et les piétons ?

Par l'honorable M. Ferguson :

6 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi il n'a pas été fait un appel de soumissions pour le service du transport des malles sur la route Alberton et Kildare, I. P.-E., à l'expiration du contrat, le 31 décembre dernier.

Par l'honorable M. Perley :

7 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada ?

Par l'honorable M. Landry :

8 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

9 20 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le rapport publié dans le *Colonist Newspaper*, de Victoria, C.-B., disant que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas l'intention de déclarer port d'entrée le Cap Nome, dans l'Alaska, pour les raisons ci-après données ;—et qu'il demandera si le gouvernement du Canada s'assurera de l'opinion du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet ;—

" A la dépêche télégraphique envoyée au secrétaire Gage par M. " Smith, consul des Etats-Unis, demandant si l'on permettrait ou " non aux navires britanniques de faire escale au port d'entrée le " plus proche, de prendre à bord un officier de douane américain, " et de se rendre à Nome pour y décharger leurs consignations " anglaises, il a été répondu négativement. On a expliqué que, par la " mise en vigueur d'un article presque tombé en désuétude de la " loi marchande des Etats-Unis, contenue dans les Statuts Revisés " des Etats-Unis, vol. 71, ces navires étrangers seront forcés de " terminer leur déchargement au port pour lequel ils ont reçu leur " congé de navigation. Saint-Michel, à 150 milles de distance, est

" le port le plus rapproché où l'*Alpha* ou tout autre navire britan-
" nique, puisse aller pour les nouveaux terrains aurifères. Il n'est
" donc pas improbable que ce navire, en tout cas, sera cédé à des
" citoyens américains.

" UN AUTRE ACTE HOSTILE.

" LA TRÉSORERIE ORDONNE DE PERCEVOIR LES DROITS SUR TOUTES
" LES MARCHANDISES AMÉRICAINES TRANSPORTÉES AU
" NORD PAR DES VOITURIERS CANADIENS.

" Port-Townsend, 10 mars.—Des avis reçus de Washington
" disent que le bureau de la Trésorie a pris une détermination au
" sujet de l'expéditions de marchandises américaines à l'Alaska
" sur des navires britanniques, en touchant des points canadiens,
" et qu'il a donné instruction au percepteur des douanes de perce-
" voir les droits sur toutes marchandises arrivant dans l'Alaska
" sur des navires anglais, même si elles sont accompagnées de cer-
" tificats d'exportation. Plusieurs expéditeurs à l'Alaska obtien-
" nent des certificats d'exportation et expédient leurs marchan-
" dises à Vancouver et autres points, puis delà à l'Alaska sur des
" navires britanniques, ce qui cause un dommage aux navires
" américains. Cet ordre aura pour effet pratique de priver les
" navires britanniques des expéditions sur Nome dans le trafic de
" transport. On dit que plusieurs compagnies américaines ont
" déjà passé des contrats avec des navires britanniques pour la
" livraison de fortes consignations de marchandises à Nome; mais
" vu la décision du département du Trésor, ces contrats devront
" être annulés."

POUR JEUDI, 22 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson:

1 20 mars—Qu'il demandera au gouvernement:—

1. Si l'honorable M. J. Israël Tarte, ministre des Travaux publics, a été chargé par le gouvernement, de quelques fonctions à l'exposition de Paris? Dans l'affirmative, quelles sont ces fonctions?

2. Le choix des personnes chargées d'agir comme assistants de l'honorable M. Tarte a-t-il été fait directement par lui, ou par le Gouverneur en conseil, ou par les gouvernements provinciaux?

3. Toutes les provinces seront-elles représentées dans le personnel des assistants à la dite exposition?

4. Henry J. Pineau, député à la législature de l'Ile du Prince-Edouard, a-t-il été chargé de quelque fonction à Paris, en rapport avec la dite exposition?

5. Dans l'affirmative, a-t-il été nommé à cette fonction par le premier ministre de la province ou quelqu'un de ses collègues, ou par un député ou sénateur représentant la province de l'Ile du Prince-Edouard dans le parlement? Par qui a-t-il été nommé?

6. Quelle rémunération doit-il recevoir par jour soit comme honoraires pour ses services, soit comme frais d'hôtels ou de déplacement? Pendant combien de temps continuera son emploi?

7. Quels sont les noms de toutes autres personnes employées en rapport avec la dite exposition?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 21 MARS 1900.

1 20 mars—2e lecture (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 20 mars—Prise en considération du 5e rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à Catherine C. Lyons.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

4 15 mars—Comité de toute la Chambre (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 20 mars—Prise en considération du 4e rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à G. Patterson.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

6 20 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

7 20 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant le Grand chemin de fer Oriental.—(Honorable M. Owens.)—A.

8 20 mars—2e lecture (Bill I) Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal.—(Honorable M. Owens.)—A.

9 20 mars—2e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.

POUR VENDREDI, 23 MARS 1900.

1 20 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

Imprimé par l'Imprimeur du Roi
à Ottawa

No 18

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 20 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 19.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 21 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Carmichael,
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Drummond,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria)
MacInnes,
MacKeen,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Thibaudeau (de la Vallière),
Vidal,
Villeneuve,
Wark,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la Chambre de Commerce de Sainte-Catherine.

Par l'honorable M. McMillan :—De Lloyd A. Manly, de la cité de Grand Forks, et d'autres, tous de la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Mills :—De l'Assemblée Législative de la province d'Ontario, réunie en Parlement.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De J. B. McArthur, et autres, de la cité de Rossland, province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à établir un chemin de fer entre Carson-City, Colombie-Britannique, et Phœnix-Mining-Camp, avec embranchements, et à s'appeler Compagnie du chemin de fer du District des Mines.

De A. MacLean et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer Ottawa-Brockville à New-York.

De Hiram A. Hodge et autres, de la cité de Rutland, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres, du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de terminus et de navigation à vapeur du Saint-Laurent.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le temps accordé pour étendre sa ligne de Simcoe à Fort-Erié, et à d'autres fins.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 20 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De John W. Molson et autres, de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en compagnie sous le nom de " Compagnie d'Assurance Maritime la Royale " ;

De la Compagnie du chemin de fer de Hereford, demandant un acte qui amende son acte constitutif en transférant son siège social à Sherbrooke, province de Québec ;

De George Harby Roberts et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte spécial qui les autorise à exercer les affaires d'assurance sur la vie ;

De la Compagnie d'acier nickelé du Canada, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à exproprier les terrains nécessaires pour ses usines, ainsi que pour l'établissement de garages, aiguilles, etc., de voies ferrées ; de lui étendre certains pouvoirs contenus dans l'Acte constitutif des compagnies de mines d'Ontario, et à d'autres fins.

De la Compagnie du Pont de Québec, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de modifier son acte constitutif, de changer l'époque de l'assemblée générale annuelle, et à d'autres fins.

De James Dunmuir, et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer allant du district de Comox, Ile de Vancouver, à la côte orientale de l'île, et se dirigeant de là vers le nord par les districts de Sayward et de Rubert sur un point

près le Cap-Scott ou sur l'extrémité septentrionale de l'île—ainsi que des embranchements vers les deux côtes de l'île, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et à d'autres objets ;

De la Compagnie du pont de Buffalo, dont le siège social est dans la cité de Buffalo, Etat de New-York, l'une des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui l'autorise à acquérir les franchises de la Compagnie du chemin de fer du Parc des chutes et de la rivière Niagara, de la Compagnie du pont suspendu des Hauteurs de Queenston, de la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, de la Compagnie du pont suspendu de Clifton, et d'autres compagnies, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger son chemin de fer, et pour d'autres objets ;

De Emilius Jarvis et Cie, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Port Arthur and Terminals Company" ; et

De la "Canadian Mutual Loan and Investment Company", compagnie constituée en corporation par la législature de la province d'Ontario, demandant à être constituée en compagnie sous la dépendance du Parlement du Canada.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 2,
MARDI, 20 mars 1900.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

1. Votre comité recommande qu'il soit accordé un congé d'un an à M. Agar S. A. M. Adamson, commis de classe cadette, afin de lui permettre d'accepter une commission dans le régiment qu'on lève actuellement pour la garnison d'Halifax, en remplacement du régiment de Leinster (Canadiens Royaux) qui a reçu l'ordre de se rendre dans l'Afrique du Sud. Votre comité recommande de plus que M. Adamson reçoive ses appointements durant son absence, moins le montant qu'il faudra payer à une personne compétente pour le remplacer pendant ce temps.

2. Votre comité recommande que John McDonald soit employé comme page, à compter du commencement de la prochaine session du parlement, à la place de John Alexander Ridout qui sera alors devenu trop grand pour remplir cette charge.

3. Votre comité recommande que les appointements de M. J. B. Myrand, maître de poste du Sénat, soient portés de $1,400 à $1,600, par année, à compter du 1er juillet prochain.

4. Votre comité recommande que M. John Dunne, huissier du Sénat, soit relevé des fonctions de messager de banque.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (K) intitulé : "Acte concernant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (No 13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes" ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement.

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion en amendement, soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 22 mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 22 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 20 mars—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. Si l'honorable M. J. Israël Tarte, ministre des Travaux publics, a été chargé par le gouvernement du Canada, de quelques fonctions à l'exposition de Paris ? Dans l'affirmative, quelles sont ces fonctions ?

2. Le choix des personnes chargées d'agir comme assistants de l'honorable M. Tarte a-t-il été fait directement par lui, ou par le Gouverneur en conseil, ou par les gouvernements provinciaux ?

3. Toutes les provinces seront-elles représentées dans le personnel des assistants à la dite exposition ?

4. Henry J. Pineau, député à la législature de l'Ile du Prince-Edouard, a-t-il été chargé de quelque fonction à Paris, en rapport avec la dite exposition ?

5. Dans l'affirmative, a-t-il été nommé à cette fonction par le premier ministre de la province ou quelqu'un de ses collègues, ou par un député ou sénateur représentant la province de l'Ile du Prince-Edouard dans le parlement ? Par qui a-t-il été nommé ?

6. Quelle rémunération doit-il recevoir par jour soit comme honoraires pour ses services, soit comme frais d'hôtels ou de déplacement ? Pendant combien de temps continuera son emploi ?

7. Quels sont les noms de toutes autres personnes employées en rapport avec la dite exposition ?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi R. K. Brace, de Charlottetown, a été destitué de l'emploi d'inspecteur du gaz à Charlottetown ?

Par l'honorable M. Kirchhoffer:

3 21 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Si, à aucune époque pendant l'année 1899, la concession de permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon a été suspendue ou révoquée? Si oui, à quelle date, et quand a-t-on donné d'autres permis?

2. Avis a-t-il été donné au public? Dans l'affirmative, quel est cet avis, et comment le public a-t-il été informé que la concession de ces permis cesserait à une certaine date, ou qu'on accorderait d'autres permis plus tard?

3. Quand et de quelle manière a-t-on donné communication de ce fait à l'inspecteur des licences au Yukon?

4. Qui était inspecteur des licences à cette époque?

Par l'honorable M. Kirchhoffer:

4 21 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. S'il a été accordé des permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon à M. Chambers, de Oaklake, Manitoba, ou à M. Chisholm, de Griswold, Manitoba, ou à quelque syndicat auquel se trouvaient liés les noms de ces personnes? Dans l'affirmative, quelle est la date de ces permis, et pour quelle quantité ont-ils été accordés?

2. Des permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon ont-ils été accordés à P. C. Mitchell ou à Peter Campbell? Dans l'affirmative, quelle est la date de ces permis, et pour quelle quantité ont-ils été accordés?

Par l'honorable M. Furguson:

5 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement si le pont que le gouvernement va faire construire sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, aux frais communs du département des Chemins de fer et Canaux et du gouvernement provincial de l'Ile aura des voies aux passages séparés pour les trains de chemins de fer, les voitures et les piétons?

Par l'honorable M. Ferguson:

6 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi il n'a pas été fait un appel de soumissions pour le service du transport des malles sur la route Alberton et Kildare, I. P.-E., à l'expiration du contrat, le 31 décembre dernier.

Par l'honorable M. Perley:

7 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada?

Par l'honorable M. Landry:

8 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny?

Quel est son salaire?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

9 20 mars—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le rapport publié dans le *Colonist Newspaper*, de Victoria, C.-B., disant que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas l'intention de déclarer port d'entrée le Cap Nome, dans l'Alaska, pour les raisons ci-après données;— et qu'il demandera si le gouvernement du Canada s'assurera de l'opinion du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet;—

"A la dépêche télégraphique envoyée au secrétaire Gage par M. "Smith, consul des Etats-Unis, demandant si l'on permettrait ou "non aux navires britanniques de faire escale au port d'entrée le "plus proche, de prendre à bord un officier de douane américain, "et de se rendre à Nome pour y décharger leurs consignations "anglaises, il a été répondu négativement. On a expliqué que, par la "mise en vigueur d'un article presque tombé en désuétude de la "loi marchande des Etats-Unis, contenue dans les Statuts Revisés "des Etats-Unis, vol. 71, ces navires étrangers seront forcés de "terminer leur déchargement au port pour lequel ils ont reçu leur "congé de navigation. Saint-Michel, à 150 milles de distance, est "le port le plus rapproché où l'*Alpha* ou tout autre navire britan- "nique, puisse aller pour les nouveaux terrains aurifères. Il n'est "donc pas improbable que ce navire, en tout cas, sera cédé à des "citoyens américains.

"UN AUTRE ACTE HOSTILE.

"LA TRÉSORERIE ORDONNE DE PERCEVOIR LES DROITS SUR TOUTES "LES MARCHANDISES AMÉRICAINES TRANSPORTÉES AU "NORD PAR DES VOITURIERS CANADIENS.

"Port-Townsend, 10 mars.—Des avis reçus de Washington "disent que le bureau de la Trésorie a pris une détermination au "sujet de l'expéditions de marchandises américaines à l'Alaska "sur des navires britanniques, en touchant des points canadiens, "et qu'il a donné instruction au percepteur des douanes de perce- "voir les droits sur toutes marchandises arrivant dans l'Alaska "sur des navires anglais, même si elles sont accompagnées de cer- "tificats d'exportation. Plusieurs expéditeurs à l'Alaska obtien- "nent des certificats d'exportation et expédient leurs marchan- "dises à Vancouver et autres points, puis delà à l'Alaska sur des "navires britanniques, ce qui cause un dommage aux navires "américains. Cet ordre aura pour effet pratique de priver les "navires britanniques des expéditions sur Nome dans le trafic de "transport. On dit que plusieurs compagnies américaines ont "déjà passé des contrats avec des navires britanniques pour la "livraison de fortes consignations de marchandises à Nome; mais "vu la décision du département du Trésor, ces contrats devront "être annulés."

Par l'honorable M. Landry:

10 21 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de la correspondance échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny;

2. Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny;

3. Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley:

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 22 MARS 1900.

1 21 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la 2e lecture du (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell " que le dit bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit renvoyé d'hui en six mois."—(Honorable M. Ferguson.)

2 21 mars—Prise en considération du 2e rapport du comité permanent de l'Economie interne du Sénat.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 20 mars—Prise en considération du 5e rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à Catherine C. Lyons.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

4 6 mars—2e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

5 15 mars—Comité de toute la Chambre (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 20 mars—Prise en considération du 4e rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à G. Patterson.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

7 20 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

8 20 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant le Grand chemin de fer Oriental. —(Honorable M. Owens.)—A.

9 20 mars—2e lecture (Bill I) Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal. —(Honorable M. Owens.)—A.

10 20 mars—2e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.

POUR VENDREDI, 23 MARS 1900.

1 20 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 21 mars—2e lecture (Bill L) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et la rivière La Pluie.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

1	21 mars	—2e lecture (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

No 19.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 21 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 20.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 22 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,
Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Baird,	Dickey,	MacInnes,	Poirier,
Baker,	Dobson,	MacKeen,	Power,
Bernier,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Ferguson,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,	McKay,	Scott,
	Forget,	McLaren,	Shehyn,
Burpee,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Templeman,
Carling (Sir John),		McSweeney,	Thibaudeau (de la Vallière),
Carmichael,	Kerr,	Merner,	
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Miller,	Vidal,
	Kirchhoffer,	Mills,	Villeneuve,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Wood,
Clemow,	Lougheed,	O'Brien,	Yeo,
Cochrane,	Lovitt,	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De James L. Ross et d'autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Power :—De la Banque des Marchands de Halifax.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux, qui l'autorise à continuer son chemin de fer jusqu'à la rivière Saskatchewan, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Ferguson a demandé :

1. Si l'honorable M. J. Israël Tarte, ministre des Travaux publics, a été chargé par le gouvernement du Canada, de quelques fonctions à l'exposition de Paris ? Dans l'affirmative, quelles sont ces fonctions ?

2. Le choix des personnes chargées d'agir comme assistants de l'honorable M. Tarte a-t-il été fait directement par lui, ou par le Gouverneur en conseil, ou par les gouvernements provinciaux ?

3. Toutes les provinces seront-elles représentées dans le personnel des assistants à la dite exposition ?

4. Henry J. Pineau, député à la législature de l'Ile du Prince-Edouard, a-t-il été chargé de quelque fonction à Paris, en rapport avec la dite exposition ?

5. Dans l'affirmative, a-t-il été nommé à cette fonction par le premier ministre de la province ou quelqu'un de ses collègues, ou par un député ou sénateur représentant la province de l'Ile du Prince-Edouard dans le parlement ? Par qui a-t-il été nommé ?

6. Quelle rémunération doit-il recevoir par jour soit comme honoraires pour ses services, soit comme frais d'hôtels ou de déplacement ? Pendant combien de temps continuera son emploi ?

7. Quels sont les noms de toutes autres personnes employées en rapport avec la dite exposition ?

Pendant le débat.

L'honorable M. Miller, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé : " Acte concernant la Compagnie

du chemin de fer de Montréal à Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Samuel Edmour Saint-Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mardi, sixième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (E) intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit sixième jour de mars A.D. 1900, et le vingt et unième jour de mars A.D. 1900.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (18) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :—

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, cinquième jour d'avril prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné qu'il soit remis a demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé: "Acte concernant le pont de Montréal", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (J) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à demain et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 23 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 23 MARS 1900.

Par l'honorable M. Landry :

1 21 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de la correspondance échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny ;

2. Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny ;

3. Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

2 21 mars—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si, à aucune époque pendant l'année 1899, la concession de permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon a été suspendue ou révoquée ? Si oui, à quelle date, et quand a-t-on donné d'autres permis ?

2. Avis a-t-il été donné au public ? Dans l'affirmative, quel est cet avis, et comment le public a-t-il été informé que la concession de ces permis cesserait à une certaine date, ou qu'on accorderait d'autres permis plus tard ?

3. Quand et de quelle manière a-t-on donné communication de ce fait à l'inspecteur des licences au Yukon ?

4. Qui était inspecteur des licences à cette époque ?

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

3 21 mars—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été accordé des permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon à M. Chambers, de Oaklake, Manitoba, ou à M. Chisholm, de Griswold, Manitoba, ou à quelque syndicat auquel se trouvaient liés les noms de ces personnes ? Dans l'affirmative, quelle est la date de ces permis, et pour quelle quantité ont-ils été accordés ?

2. Des permis pour la vente des liqueurs dans le Yukon ont-ils été accordés à P. C. Mitchell ou à Peter Campbell ? Dans l'affirmative, quelle est la date de ces permis, et pour quelle quantité ont-ils été accordés ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi il n'a pas été fait un appel de soumissions pour le service du transport des malles sur la route Alberton et Kildare, I. P.-E., à l'expiration du contrat, le 31 décembre dernier.

Par l'honorable M. Perley :

5 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada ?

Par l'honorable M. Landry :

6 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley:

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente?

Par l'honorable M. Landry:

3 22 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le montant de $91.19, que l'on trouve au rapport de l'auditeur, année 1899, partie Q, page 85, comme montant dépensé pendant l'année fiscale 1898-99 sur édifices publics à Montmagny, a-t-il été dépensé pour le bureau de poste à Montmagny?

2. Ce montant fait-il partie de la somme de $7,494.75, chiffre donné à cette Chambre comme le coût total du bureau de poste de Montmagny, ou doit-il être ajouté à ce chiffre?

3. Lequel des deux montants de $7,494.75 ou de $7,585.94 représente le coût véritable du bureau de poste de Montmagny?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 23 MARS 1900.

1 22 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la 2e lecture du (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell "que le dit bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit renvoyé d'hui en six mois."—(Honorable M. Ferguson.)

2 22 mars—3e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo Duncan.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.

3 22 mars—3e lecture (Bill 33) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.—(Honorable M. MacInnes.)—A.F.

4 22 mars—3e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.—(Honorable M. MacInnes.)—A.F.

5 22 mars—Comité de toute la Chambre (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 20 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 21 mars—2e lecture (Bill L) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et la rivière La Pluie.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

8 22 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant le Grand chemin de fer Oriental. —(Honorable M. Owens.)—A.F.

9 22 mars—2e lecture (Bill I) Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal. —(Honorable M. Owens.)—A.F.

10 22 mars—2e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F.

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

1 21 mars—2e lecture (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.

POUR JEUDI, 5 AVRIL 1900.

1 22 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable H. Clemow.)

No 20.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1

Jeudi, 22 mars 1900.

PROCÈS-VERBAU

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Rei

1900

No 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 23 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	MacKeen,	Perley,
Allan,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Baird,	Ferguson,	McDonald (C.B.),	Power,
Baker,	Fiset,	McKay,	Primrose,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Prowse,
Bowell	Kerr,	McMillan,	Scott,
(Sir Mackenzie),	King,	McSweeney,	Shehyn,
Burpee,	Kirchhoffer,	Merner,	Templeman,
Carmichael,	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain	Lougheed,	Mills,	Villeneuve,
(de Lanaudière),	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Wood,
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	O'Donohoe,	Yeo,
Dandurand,	MacInnes,	Owens,	Young.
Dever,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Chambre de Commerce de la cité de Sainte-Catherine, demandant l'agrandissement et le creusement du havre de Port-Colborne, sur le lac Erié;

De Lloyd A. Manly et d'autres, de la cité de Grand-Forks, dans la province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la rivière Kettle; " et

De l'Assemblée législative de la province d'Ontario, réunie en parlement, demandant que le bill présentement devant le Parlement et intitulé "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à l'*Orford Copper Company*", ne devienne pas loi.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
JEUDI, 22 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi, neuvième jour de mars courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox, " et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SANAT,
SALLE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 23 mars 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de Gustavous Adolphus Kobold, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Nellie Woodbury Kobold a examiné la dite petition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse en personne.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Villeneuve, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de la correspondance échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny ;

2. Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny ;

3. Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé : " Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes ", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 26 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley :

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat ? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente ?

Par l'honorable M. Landry :

3 22 mars—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Le montant de $91.19, que l'on trouve au rapport de l'auditeur, année 1899, partie Q, page 85, comme montant dépensé pendant l'année fiscale 1898-99 sur édifices publics à Montmagny, a-t-il été dépensé pour le bureau de poste à Montmagny ?

2. Ce montant fait-il partie de la somme de $7,494.75, chiffre donné à cette Chambre comme le coût total du bureau de poste de Montmagny, ou doit-il être ajouté à ce chiffre?

3. Lequel des deux montants de $7,494.75 ou de $7,585.94 représente le coût véritable du bureau de poste de Montmagny?

Par l'honorable M. Perley:

4 23 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien de livres de ficelle d'engerbage il a vendu cette année au pénitencier de Kingston, et à quel prix? En a-t-il vendu aux cultivateurs? Combien en restait-il en magasin le 20 mars courant?

Par l'honorable M. Perley:

5 16 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien il y avait, en Canada, de manufactures de ficelle d'engerbage et de fil barbelé avant la date du changement de droit sur ces articles.

Combien y a-t-il actuellement de ces manufactures en Canada?

Par l'honorable M. Landry:

6 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny?

Quel est son salaire?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 26 MARS 1900.

1 22 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la 2e lecture du (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell " que le dit bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit renvoyé d'hui en six mois."—(Honorable M. Wood.)

2 22 mars—3e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo Duncan.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.

3 22 mars—3e lecture (Bill 33) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.—(Honorable M. MacInnes.)—A.F.

4 22 mars—3e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.—(Honorable M. MacInnes.)—A.F.

5 22 mars—Comité de toute la Chambre (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 20 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 21 mars—2e lecture (Bill L) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et la rivière La Pluie.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

8 22 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant le Grand chemin de fer Oriental.—(Honorable M. Owens.)—A.F.

9 22 mars—2e lecture (Bill I) Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal.—(Honorable M. Owens.)—A.F.

10 22 mars—2e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F.

11 21 mars—2e lecture (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.

12 23 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces sur le bill pour faire droit à J. E. Cox, et sur l'enquête prise devant le dit comité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

13 23 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à Gustavous Adolphus Kobold.—(Honorable M. Kirchhoffer)

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 2 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)

No 21.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 23 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 22.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 26 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McCallum,	Power,
Allan,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Baird,	Fiset,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Kerr,	McLaren,	Reid,
Bowell	King,	McSweeney	Scott,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Merner,	Shehyn,
Burpee,	Landry,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Lougheed,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood,
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	Owens,	Yeo,
Dandurand,	MacInnes,	Perley,	Young.
Dever,	MacKeen,	Poirier,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—
De James J. Ross et d'autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'abolition des droits sur le pétrole;
De la Banque des Marchands d'Halifax, demandant l'abolition d'un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de " La Banque Royale du Canada ".

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (18) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des terres fédérales ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Kirchhoffer a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (59) intitulé: " Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud " ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Pont de Montréal" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat le bill (N) intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois, le mercredi, onzième jour d'avril prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris de nouveau le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé:

" Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes ", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 27 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 27 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley :

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat ? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente ?

Par l'honorable M. Perley :

3 23 mars—Qu'il demandera au gouvernement combien de livres de ficelle d'engerbage il a vendu cette année au pénitencier de Kingston, et à quel prix ? En a-t-il vendu aux cultivateurs ? Combien en restait-il en magasin le 20 mars courant ?

Par l'honorable M. Landry :

4 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 27 MARS 1900.

1 26 mars—3e lecture (Bill 18) Acte modifiant l'Acte des Terres Fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 26 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la 2e lecture du (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell " que le dit bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit renvoyé d'hui en six mois."—(Honorable M. Kerr.)

3 26 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

1 26 mars—3e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

2 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.—(Honorable M. Clemow.)

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)

No 22.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 26 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 23.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 27 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Carmichael,
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Fiset,
Forget,
Hingston (Sir William),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria)
MacInnes,
MacKeen,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Shehyn,
Templeman,
Thibaudeau (de la Vallière),
Vidal,
Villeneuve,
Wark,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 81,
MARDI, 27 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De James Milne, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte qui autorise le commissaire des patentes à recevoir la demande du pétitionnaire et à y donner suite;

De l'Association Sanitaire Nationale, demandant un acte qui amende son Acte d'incorporation en l'autorisant à hypothéquer ses terrains et édifices, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté, demandant un acte qui modifie son Acte constitutif et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Schomberg et Aurora, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne, à acquérir le droit de circulation sur la ligne de la Compagnie du chemin de fer Métropolitain, et pour d'autres objets;

Du révérend Alphonse Lemieux, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Congrégation du Très-Saint-Rédempteur";

De la "Miami Cycle and Manufacturing Company", de Middleton, dans l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le temps fixé pour l'introduction et la manufacture en Canada de certains perfectionnements garantis par son brevet;

De W. T. Conroy et autres, de Deschênes, dans la province de Québec et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire un chemin de fer depuis un point voisin de l'embouchure de la rivière des Français jusqu'au Portage du Fort;

De Elias Rogers et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de l'Alberta-Ouest, et pour d'autres fins;

De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et autres d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire une ligne de chemin de fer partant de Corner Station, province du Nouveau-Brunswick, et allant se relier à l'Intercolonial près de la jonction Saint-Charles, ou au Québec Central ou au Grand-Tronc, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer de Quyon ou Shawville à Pembroke, et pour d'autres objets;

De la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le délai à elle accordé pour l'entière confection de ses travaux, et à d'autres fins;

De E. T. Galt, de la ville de Lethbridge, et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en compagnie de chemin de fer et de colonisation, avec pouvoir de construire un chemin de fer de Lethbridge ou de Starling à un point de la frontière internationale et pour d'autres objets:

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai dans lequel elle doit achever ses travaux, et à d'autres objets;

De la Compagnie de filatures Dominion (à responsabilité limitée), constituée par lettres patentes, demandant à être constituée en corporation par une loi du parlement, et pour d'autres objets ;

De Hiram A. Hodge et autres, de la cité de Rutland, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres, du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de terminus et de navigation à vapeur du Saint-Laurent.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 27 mars 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés, qui a expiré jeudi, le vingt-deux courant, soit prolongé au mardi, dix-sept avril prochain ; et

Que le délai fixé pour la présentation des bills privés au Sénat, qui expire vendredi, le trente mars courant, soit prolongé au mercredi, vingt-cinq avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Lovitt :—De John Wilson, de la ville de Collingwood, dans la province d'Ontario, et d'autres, des Etats-Unis et du Canada.

Par l'honorable M. Owens :—De Jos. Brunet et d'autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (O) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (34) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill suit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des terres fédérales ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris de nouveau le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé: "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 28 mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 28 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley :

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat ? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente ?

Par l'honorable M. Landry :

3 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?

POUR JEUDI, 29 MARS 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 27 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la concession de terres faite au chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest est périmée, et s'il y a quelque probabilité que le gouvernement accorde une subvention en argent pour aider encore à la construction de ce chemin de fer?

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant:

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896;

2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police;

3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 28 MARS 1900.

1 27 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la 2e lecture du (Bill 13) Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell " que le dit bill ne soit pas lu maintenant mais qu'il soit renvoyé d'hui en six mois."—(Honorable M. Mills.)

2 26 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 27 mars—2e lecture (Bill 34) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

4 27 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.) —A.F.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

1 26 mars—3e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

2 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

1 27 mars—2e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 23

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 27 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 24.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 28 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	MacInnes,	Poirier,
Allan,	Cochrane,	MacKeen,	Power,
Armand,	Dandurand,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Dever,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Baker,	Dickey,	McKay,	Reid,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Drummond,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	McSweeney,	Templeman,
	Forget,	Merner,	Thibaudeau (de la Vallière),
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	
	King,	Mills,	Vidal,
Burpee,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Wark,
Carmichael,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood,
Casgrain (de Lanaudière),	Lovitt,	Owens,	Yeo,
	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Young.
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la Chambre de Commerce de la cité de Sainte-Catherine, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No* 14.)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 15,—Après " effet " insérez " à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seraient pas encore achevés."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 24,—Après " effet " insérez : " à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seraient pas encore achevés ".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21,—Après " effet " insérez : " à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seront pas encore achevés ".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 15.—Après "choisiront" retranchez "douze" et insérez: "au moins huit et au plus quinze".

Page 1, ligne 36, après l'article 3, insérez ce qui suit comme article 4:—

"**4.** L'article 5 du chapitre 103 des Statuts de 1894 est par le présent amendé en y ajoutant les paragraphes suivants:—

"2. Les directeurs de la compagnie pourront adopter un règlement afin de créer et émettre comme actions privilégiées toute partie du capital-social et leur donner telle préférence et priorité sur les actions ordinaires, quant aux dividendes et autrement, que portera le règlement.

"3. Le règlement pourra statuer que les porteurs d'actions du capital privilégié auront droit de choisir un nombre déterminé de membres du bureau de direction, ou pourra donner aux dits porteurs tel contrôle qu'ils jugeront convenable sur les affaires de la compagnie.

"4. Aucun tel règlement ne sera mis à effet qu'après avoir été approuvé par le vote d'actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital souscrit de la compagnie, présents en personne, ou représentés par fondés de pouvoirs, à une assemblée générale de la compagnie, dûment convoquée pour considérer le dit règlement.

"5. Les porteurs des actions du capital privilégié seront actionnaires au sens du présent acte et posséderont à tous égards les droits, et seront sujets aux obligations des actionnaires au sens du présent acte; mais par rapport aux dividendes et autrement, ils jouiront, à l'encontre des actionnaires ordinaires, des droits et préférence que leur donnera le règlement.

"6. Rien de contenu aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 du présent article et rien d'accompli en conformité de ces paragraphes ne portera atteinte ou préjudice aux droits des créanciers de la compagnie".

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient prises en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (34) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (No 24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 28 mars 1900.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabillité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Votre comité recommande que M. Charles Andrew Young soit nommé pour remplacer M. A. S. A. M. Adamson, commis de classe cadette, pendant son absence quand cela sera nécessaire.

2. Votre comité recommande de plus que M. Young soit payé $2.00 par jour pendant qu'il sera ainsi employé.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (13) intitulé : "Acte concernant la représentation à la Chambre des Communes", et sur la motion en amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la motion, en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Miller,
Allan,	Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,
Armand,	Dickey,	MacInnes,	O'Brien,
Baird,	Dobson,	Mackeen,	Owens,
Baker,	Drummond,	McCallum,	Perley,
Bernier,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Bolduc,	Forget,	McKay,	Prowse,
Boucherville, de (C. M. G.)	Kirchhoffer,	McLaren,	Reid,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	McMillan,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lougheed,	Merner,	Villeneuve.—41.
Casgrain (Windsor),			

NON-CONTENTS :—

Les honorables messieurs

Burpee,	Fiset,	O'Donohoe.	Thibaudeau (de la Vallière),
Carmichael,	Kerr,	Power,	
Casgrain (de Lanaudière),	King,	Scott,	Wark,
Dandurand,	McSweeney,	Shehyn,	Yeo,
Dever,	Mills,	Templeman,	Young.—19.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Forget, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (45) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (43) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 29 mars 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 29 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Perley :

2 15 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la présente loi scolaire du Manitoba est un règlement satisfaisant de la question scolaire en cette province, comme l'a déclaré l'honorable secrétaire d'Etat ? En quoi la loi scolaire actuelle diffère-t-elle de la précédente ?

Par l'honorable M. Landry :

3 13 mars—Quel est le nom de l'officier actuel du revenu (*preventive officer*) pour le district de Montmagny ?

Quel est son salaire ?

Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?

Par l'honorable M. Perley:

4 27 mars—Qu'il demandera au gouvernement si la concession de terres faite au chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest est périmée, et s'il y a quelque probabilité que le gouvernement accorde une subvention en argent pour aider encore à la construction de ce chemin de fer?

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant:

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896;

2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police;

3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 29 MARS 1900.

1 28 mars—3e lecture (Bill 46) Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.—(Honorable M. McCallum.)

2 28 mars—3e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, tel qu'amendé.—(Honorable M. McInnes.)

3 28 mars—3e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire, tel qu'amendé.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

4 28 mars—3e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie de pont du Sud du Canada, tel qu'amendé.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

5 28 mars—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill F) Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.—(Honorable M. Baker.)

6 26 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 28 mars—2e lecture (Bill 77) Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur.—(Honorable M. Bernier.)—A.F.

8 28 mars—2e lecture (Bill 45) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

9 28 mars—2e lecture (Bill 43) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich.—(Honorable M. Merner.)—A.F.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

1 26 mars—3e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

2 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

1 27 mars—2e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

1 28 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.) —A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 24

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 28 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 25.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 29 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,
Allan,	Clemow,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Baird,	Cochrane,	MacInnes,	Poirier,
Baker,	Dandurand,	MacKeen,	Power,
Bernier,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Dobson,	McKay,	Reid,
	Drummond,	McLaren,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
	Kerr,	McSweeney	Templeman,
Burpee,	King,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Villeneuve,
Carmichael,	Landry,	Mills,	Wark,
Casgrain (de Lanaudière),	Lougheed,	Montplaisir,	Yeo,
	Lovitt,	O'Brien,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—Du conseil municipal de la corporation du comté de Hastings, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De John Wilson, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et d'autres, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Compagnie de transport et de chemin de fer Nationale Canadienne " ;

De la Compagnie du chemin de fer de Montfort et Gatineau, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (21) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (G) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Aciérie Canadienne ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 29.—Retranchez " trente " et insérez " quarante " ;

Page 1, ligne 30.—Retranchez " cinquante " et insérez " quarante ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle (département de la Marine et des Pêcheries) à une adresse du Sénat en date du 28 avril 1899, demandant les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

2. Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

3. Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

4. Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No)

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.
Ordonné qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

(Voir Journal)

Alors sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan ", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (F) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne ".

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (59) intitulé: " Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé: " Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 30 mars 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

19 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

127 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896 ;

2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police;

3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry:

3 29 mars—Qu'il attirera l'attention de la Chambre sur les faits suivants:

1. Que le 12 mars courant avis d'une interpellation au gouvernement fut régulièrement donné par le sénateur de Stadacona et remis au greffier de cette Chambre, le dit avis se lisant comme suit:

"Quel est le nom de l'officier actuel du revenu pour le district de Montmagny? Quel est son salaire?

"Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

"Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?"

2. Que le 13 mars cet avis apparut régulièrement dans les procès-verbaux des séances du Sénat, et fut ainsi porté à la connaissance des membres de cette Chambre et de l'administration actuelle;

3. Que le 15 mars, le sénateur de Stadacona posa cette question aux représentants dans cette Chambre de l'administration actuelle, mais ne put obtenir la réponse demandée;

4. Que le 16 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda du délai pour la réponse à donner;

5. Que le 19 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda un nouveau délai;

6. Que le 20 mars, l'honorable ministre donna une réponse partielle à la demande telle que posée, promettant de compléter immédiatement les renseignements désirés;

7. Que le 21 mars, la réponse promise n'était pas encore donnée;

8. Que le 22 mars, l'honorable ministre de la Justice, au lieu de donner la réponse promise, annonça à la Chambre qu'il venait de recevoir le renseignement que la réponse devait lui être envoyée ce jour à la Chambre, et qu'il l'attendait d'un moment à l'autre;

9. Que le 23 mars, l'honorable ministre de la Justice donna de nouveau à la Chambre la réponse partielle déjà donnée le 20 mars, et promit de s'enquérir auprès du ministre des Douanes

pour le complément déjà promis et que, la veille encore, le ministre attendait d'un instant à l'autre ;

10. Que le 26 mars, le ministre de la Justice était encore incapable de donner la réponse promise ;

11. Que le 27 mars, le ministre déclarait qu'il ne pouvait encore répondre ;

12. Que le 28 mars, le ministre de la Justice n'avait pu encore obtenir les renseignements demandés par le sénateur de Stadacona ;

13. Que le 29 mars, le 17e jour après la publication de l'avis donné par le sénateur de Stadacona, l'administration actuelle n'avait pu encore trouver ni le temps ni la courtoisie de répondre à une question régulière faite par un membre de cette Chambre ;

Et il proposera :

Que les délais inexplicables et inexpliqués à donner la réponse quotidiennement demandée depuis dix-sept jours par un membre de cette Chambre constituent, dans l'espèce, soit un oubli impardonnable, soit une négligence injustifiable et, dans tous les cas, un manque de courtoisie envers cette Chambre, que celle-ci ne peut que condamner.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 30 MARS 1900.

1 26 mars—3e lecture (Bill A) Acte pour faire droit à Edwin James Cox.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

2 29 mars—3e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

3 29 mars—2e lecture (Bill 59) Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

1 29 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte des Impressions du parlement.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

1 27 mars—2e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

1 28 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.)—A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 25

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 29 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 26.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 30 mars 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	MacKeen,	Perley,
Allan,	Clemow,	McCallum,	Poirier,
Baker,	Cochrane,	McDonald (C.B.),	Power,
Bernier,	Dever,	McKay,	Primrose,
Bolduc,	Dickey,	McLaren,	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Dobson,	McMillan,	Reid,
	Ferguson,	McSweeney,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Shehyn,
	King,	Miller,	Templeman,
Burpee,	Landry,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
Carmichael,	Macdonald (I.P.-É.),	O'Brien,	Yeo,
Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (Victoria)	Owens,	Young.
	MacInnes,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McLaren :—De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

Par l'honorable M. McSweeney :—De la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la Chambre de Commerce de Sainte-Catherine, demandant qu'il soit accordé une prime sur le sucre de betteraves produit en Canada.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox, ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé dar l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 2 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896 ;

2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police ;

3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

3 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry:

4 29 mars—Qu'il attirera l'attention de la Chambre sur les faits suivants:

1. Que le 12 mars courant avis d'une interpellation au gouvernement fut régulièrement donné par le sénateur de Stadacona et remis au greffier de cette Chambre, le dit avis se lisant comme suit:

"Quel est le nom de l'officier actuel du revenu pour le district de Montmagny? Quel est son salaire?

"Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise?

"Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées?"

2. Que le 13 mars cet avis apparut régulièrement dans les procès-verbaux des séances du Sénat, et fut ainsi porté à la connaissance des membres de cette Chambre et de l'administration actuelle;

3. Que le 15 mars, le sénateur de Stadacona posa cette question aux représentants dans cette Chambre de l'administration actuelle, mais ne put obtenir la réponse demandée;

4. Que le 16 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda du délai pour la réponse à donner;

5. Que le 19 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda un nouveau délai;

6. Que le 20 mars, l'honorable ministre donna une réponse partielle à la demande telle que posée, promettant de compléter immédiatement les renseignements désirés;

7. Que le 21 mars, la réponse promise n'était pas encore donnée;

8. Que le 22 mars, l'honorable ministre de la Justice, au lieu de donner la réponse promise, annonça à la Chambre qu'il venait de recevoir le renseignement que la réponse devait lui être envoyée ce jour à la Chambre, et qu'il l'attendait d'un moment à l'autre;

9. Que le 23 mars, l'honorable ministre de la Justice donna de nouveau à la Chambre la réponse partielle déjà donnée le 20 mars, et promit de s'enquérir auprès du ministre des Douanes pour le complément déjà promis et que, la veille encore, le ministre attendait d'un instant à l'autre;

10. Que le 26 mars, le ministre de la Justice était encore incapable de donner la réponse promise;

11. Que le 27 mars, le ministre déclarait qu'il ne pouvait encore répondre;

12. Que le 28 mars, le ministre de la Justice n'avait pu encore obtenir les renseignements demandés par le sénateur de Stadacona;

13. Que le 29 mars, le 17e jour après la publication de l'avis donné par le sénateur de Stadacona, l'administration actuelle n'avait pu encore trouver ni le temps ni la courtoisie de répondre à une question régulière faite par un membre de cette Chambre;

Et il proposera:

Que les délais inexplicables et inexpliqués à donner la réponse quotidiennement demandée depuis dix-sept jours par un membre de cette Chambre constituent, dans l'espèce, soit un oubli impardonnable, soit une négligence injustifiable et, dans tous les cas, un manque de courtoisie envers cette Chambre, que celle-ci ne peut que condamner.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

30 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 2 AVRIL 1900.

1 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

2 29 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte des Impressions du parlement.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

1 27 mars—2e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

1 28 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.) —A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

PROCES-VERBAUX. A 1900

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 30 *mars* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

220

No 27.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 2 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,
Baird,	Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Perley,
Baker,	Clemow,	MacInnes,	Poirier,
Bernier,	Cochrane,	MacKeen,	Power,
Bolduc,	Dandurand,	McCallum,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.),	Dever,	McKay,	Prowse,
Bowell (Sir Mackenzie),	Dickey,	McLaren,	Reid,
Burpee,	Dobson,	McSweeney,	Scott,
Carling (Sir John),	Ferguson,	Merner,	Templeman,
Carmichael,	Kerr,	Miller,	Vidal,
	King,	Mills,	Wark,
	Lovitt,	Montplaisir,	Yeo,
		Ogilvie,	Young.

PRIÈRES.

Après les prières, le greffier a informé le Sénat de l'absence inévitable de Son Honneur le Président des séances de la Chambre.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que l'honorable M. Allan exerce la présidence pendant l'absence de Son Honneur le Président.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, par le greffier, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

En conséquence, l'honorable M. Allan a été conduit au fauteuil par l'honorable M. Mills et l'honorable Sir Mackenzie Bowell.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil municipal du comté d'Hastings, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre les employeurs et employés ;

De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles, demandant un acte qui amende son acte constitutif en pourvoyant à un nouveau changement de son capital-actions et de ses obligations et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements et pour d'autres objets, et

De la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*, demandant un acte qui l'autorise à construire, entretenir et exploiter un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à un point entre Grand-Falls, dans le comté de Victoria, dans la province du Nouveau-Brunswick, et Edmonston, dans le comté de Madawaska, dans la dite province.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896 ;

2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police ;

3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (P) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amirauté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (74) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892".

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (52) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (65) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (25) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 3 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 février—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de

la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry :

3 29 mars—Qu'il attirera l'attention de la Chambre sur les faits suivants :

1. Que le 12 mars courant avis d'une interpellation au gouvernement fut régulièrement donné par le sénateur de Stadacona et remis au greffier de cette Chambre, le dit avis se lisant comme suit :

" Quel est le nom de l'officier actuel du revenu pour le district de Montmagny ? Quel est son salaire ?

" Combien de saisies a-t-il opéré, depuis qu'il est en fonctions, pour infraction aux lois de douane et d'accise ?

" Combien le gouvernement a-t-il retiré de ces saisies, soit par vente des objets confisqués ou par amendes imposées ? "

2. Que le 13 mars cet avis apparut régulièrement dans les procès-verbaux des séances du Sénat, et fut ainsi porté à la connaissance des membres de cette Chambre et de l'administration actuelle ;

3. Que le 15 mars, le sénateur de Stadacona posa cette question aux représentants dans cette Chambre de l'administration actuelle, mais ne put obtenir la réponse demandée ;

4. Que le 16 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda du délai pour la réponse à donner ;

5. Que le 19 mars, l'honorable ministre de la Justice demanda un nouveau délai ;

6. Que le 20 mars, l'honorable ministre donna une réponse partielle à la demande telle que posée, promettant de compléter immédiatement les renseignements désirés ;

7. Que le 21 mars, la réponse promise n'était pas encore donnée ;

8. Que le 22 mars, l'honorable ministre de la Justice, au lieu de donner la réponse promise, annonça à la Chambre qu'il venait de recevoir le renseignement que la réponse devait lui être envoyée ce jour à la Chambre, et qu'il l'attendait d'un moment à l'autre ;

9. Que le 23 mars, l'honorable ministre de la Justice donna de nouveau à la Chambre la réponse partielle déjà donnée le 20 mars, et promit de s'enquérir auprès du ministre des Douanes pour le complément déjà promis et que, la veille encore, le ministre attendait d'un instant à l'autre ;

10. Que le 26 mars, le ministre de la Justice était encore incapable de donner la réponse promise ;

11. Que le 27 mars, le ministre déclarait qu'il ne pouvait encore répondre ;

12. Que le 28 mars, le ministre de la Justice n'avait pu encore obtenir les renseignements demandés par le sénateur de Stadacona ;

13. Que le 29 mars, le 17e jour après la publication de l'avis donné par le sénateur de Stadacona, l'administration actuelle n'avait pu encore trouver ni le temps ni la courtoisie de répondre à une question régulière faite par un membre de cette Chambre ;

Et il proposera :

Que les délais inexplicables et inexpliqués à donner la réponse quotidiennement demandée depuis dix-sept jours par un membre de cette Chambre constituent, dans l'espèce, soit un oubli impardonnable, soit une négligence injustifiable et, dans tous les cas, un manque de courtoisie envers cette Chambre, que celle-ci ne peut que condamner.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

4 30 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

Par l'honorable M. Allan:

5 2 avril—Quand la Chambre se formera de nouveau en comité général sur le (Bill K) concernant le Code Criminel, il proposera l'amendement suivant:

" Lorsqu'un enfant ou une jeune personne du sexe masculin " sera convaincu, soit sur acte d'accusation ou sommairement, " d'une offense autre qu'un homicide, la cour pourra, au lieu de le " condamner à la servitude pénale ou à l'emprisonnement, ou au " lieu de l'envoyer en prison pour cause de non paiement d'amende, " frais ou dommages, le condamner à être fustigé privément avec " une verge de merisier, et il sera en conséquence fustigé par un " constable, en présence d'un inspecteur ou autre officier de police " d'un rang plus élevé que celui de constable, et aussi en présence " du père ou du tuteur s'ils désirent être présents.

" Le nombre de coups n'excédera pas—

" (*a*) Pour un enfant, six;

" (*b*) Pour un garçon qui paraîtra à la cour âgé de quatorze " ans, douze; et

" (*c*) Dans tout autre cas, dix-huit.

" Cet article ne dérogera pas à tout autre pouvoir donné par " le statut d'infliger la fustigation comme châtiment."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 3 AVRIL 1900.

1 26 mars—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

2 27 mars—2e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 2 avril—2e lecture (Bill P) Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté.—(Honorable M. Mills.)

4 2 avril—2e lecture (Bill 52) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.—(Honorable M. Power.)—A.F.

5 2 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.—(Honorable M. Power.)—A.F.

6 2 avril—2e lecture (Bill 25) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Guest.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

1 28 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.) —A.F.

2 2 avril—2 lecture (Bill 65) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 9 AVRIL 1900.

1 2 avril—2e lecture (Bill 66) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

2 | 2 avril—2e lecture (Bill 74) Acte concernant la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 | 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 27

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 2 avril 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 28.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 3 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable GEORGE WILLIAM ALLAN, Président.

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Carmichael,
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Gillmor,
Hingston (Sir William),
Kerr,
King,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
MacKeen,
McCallum,
McKay,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Templeman,
Vidal,
Wark,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a alors été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 3 avril 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le Grand Sceau, en date du deuxième jour du mois d'avril, A.D. mil neuf cent (1900) l'honorable Arthur Hill Gillmor, de Saint-George, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour la province du Nouveau-Brunswick, *vice* l'honorable J. D. Lewin, décédé.

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuier,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Arthur Hill Gillmor a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Gillmor a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—

CANADA.

Minto.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé Arthur Hill Gillmor, écuier, de St-George, dans Notre province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT:—

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce deuxième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,
H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Gillmor s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Gillmor, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landry :—D'Alfred A. Thibaudeau et d'autres, de la cité de Montréal, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Ferguson :—De S. Walker James et d'autres.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer ; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles des locomotives, des wagons à voyageurs et à marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total net payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (67) intitulé : " Acte concernant la banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de banque Provinciale du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (72) intitulé : " Acte concernant la banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de banque Royale du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara " ;

Aussi, le bill (41) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire " ; et

Aussi, le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada"; et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

(*En comité.*)

L'article 520 ayant été reconsidéré, il a été proposé de maintenir le paragraphe 2 comme partie du bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé:—

Pour 9—Contre 11.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Le dit article, tel qu'amendé, a alors été agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait de nouveaux progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Alberta-Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (P) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amirauté", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 4 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 30 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à

l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

Par l'honorable M. Allan :

3 2 avril—Quand la Chambre se formera de nouveau en comité général sur le (Bill K) concernant le Code Criminel, il proposera l'amendement suivant :

" Lorsqu'un enfant ou une jeune personne du sexe masculin " sera convaincu, soit sur acte d'accusation ou sommairement, " d'une offense autre qu'un homicide, la cour pourra, au lieu de le " condamner à la servitude pénale ou à l'emprisonnement, ou au " lieu de l'envoyer en prison pour cause de non paiement d'amende, " frais ou dommages, le condamner à être fustigé privément avec " une verge de merisier, et il sera en conséquence fustigé par un " constable, en présence d'un inspecteur ou autre officier de police " d'un rang plus élevé que celui de constable, et aussi en présence " du père ou du tuteur s'ils désirent être présents.

" Le nombre de coups n'excédera pas—

" (*a*) Pour un enfant, six ;

" (*b*) Pour un garçon qui paraîtra à la cour âgé de quatorze " ans, douze ; et

" (*c*) Dans tout autre cas, dix-huit.

" Cet article ne dérogera pas à tout autre pouvoir donné par " le statut d'infliger la fustigation comme châtiment."

Par l'honorable M. Ferguson :

4 3 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si l'on a fait un appel de soumissions en 1898 ou 1899 pour la construction d'une jetée sur la grève de Tignish, I.P.-E.

2. Dans l'affirmative quels sont les noms des soumissionnaires ?

3. Quel est le coût des travaux ? Ces travaux ont-ils été faits sous la surveillance du gouvernement ?

4. S'il n'y a pas eu appel de soumissions, qui a fait les travaux et quel montant a été payé.

Par l'honorable M. Ferguson :

5 3 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Quelle est la nature, l'étendue et le coût des réparations faites au cottage du gardien du phare du Cap-Nord, I.P.-E., pendant l'année 1899 ?

2. Quelles sont les dimensions de ce cottage ?

3. Quels sont les noms des personnes employées à faire ces réparations, leurs gages par jour, et le mtntant total payé à chacun, y compris le louage d'un cheval ?

4. Quels sont les noms de ceux qui ont fourni des matériaux, quelle est la quantité et la nature des matériaux fournis, et quel montant a été payé à chacun pour ces matériaux.

Par l'honorable M. Mills :

6 3 avril—Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné jusqu'à mercredi, le dix-huit avril courant, à trois heures de l'après-midi.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

1 3 avril—Comité de toute la Chambre (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.) —A.F.

2 28 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McKay.) —A.F.

3 2 avril—2 lecture (Bill 65) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

4 3 avril—2e lecture (Bill P) Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté.—(Honorable M. Mills.)—A.

5 3 avril—2e lecture (Bill 67) Acte concernant la Banque Jacques-Cartier et à l'effet de changer son nom en celui de La Banque Provinciale du Canada.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

6 3 avril—2e lecture (Bill 72) Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et à l'effet de changer son nom en celui de La Banque Royale du Canada.—(Honorable M. Power.)—A.F.

POUR VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

1 22 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 9 AVRIL 1900.

1 2 avril—2e lecture (Bill 66) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)— A.F.

2 2 avril—2e lecture (Bill 74) Acte concernant la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

1 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 28.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 3 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 29.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 4 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable GEORGE WILLIAM ALLAN, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cochrane,	McLaren,	Power,
Baker,	Dever,	McMillan,	Primrose,
Bernier,	Dickey,	McSweeney,	Prowse,
Bolduc,	Dobson,	Merner,	Reid,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	Miller,	Scott,
Burpee,	Kerr,	Mills,	Templeman,
Carmichael,	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Owens,	Watson,
Clemow,	McCallum,	Perley,	Yeo,
	McKay,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'Alfred A. Thibaudeau et d'autres, de la cité de Montréal, et d'autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier Britannique Américaine, et pour d'autres objets ; et

De S. Walker Jones et d'autres, demandant l'adoption d'un acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 4 avril 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles : —

De la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif, qui l'autorise à disposer de ses propriétés et pour d'autres objets;

De la Banque Jacques-Cartier, demandant un acte qui l'autorise à se réorganiser, à élever son capital social et à changer son nom en celui de " Banque Provinciale du Canada," et pour d'autres objets ;

De la Banque des Marchands d'Halifax, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de " La Banque Royale du Canada."

De la Compagnie du chemin de fer de Montfort et Gatineau, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles, demandant un acte qui amende son acte constitutif en pourvoyant à un nouveau classement de son capital-actions et de ses obligations et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis,
W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 12—Retranchez " cinq " et insérez " douze ".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Mills, du comité permanent des Divorces, a présenté le neuvième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 3 avril 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport :—

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi, vingt-deuxième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (E) intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons ", et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis " adultère " jusqu'à " toujours ", ligne 14, et insérez : " qu'il a ".

Page 1, ligne 15, après " pétitionnaire " insérez : " et en état d'adultère ".

Le tout respectueusement soumis.

DAVID MILLS,
Président pro tempore.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 8, retranchez " Si " et à la place de " ne sont pas " insérez " devront être."

Page 1, ligne 9, après " cinq " insérez " Si non ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois le mercredi, vingt-cinq courant.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Merner, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 5.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (82) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie, la Couronne ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (126) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Kermès de San José ", auquel elle demande le concours du Sénat;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'au mardi, vingt-quatrième jour d'avril courant, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mardi, vingt-quatre courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 65) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Power a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Acte concernant la Banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de Banque Provinciale du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de 'Banque Royale du Canada'", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le "plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, "dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.

Acte modifiant l'Acte du Kermès de San José.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills ".

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mardi, vingt-quatrième jour d'avril courant, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 24 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 24 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 30 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à

l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899 ;

Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver de 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l un ou l'autre de ces steamers.

Par l'honorable M. Ferguson :

5 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages causés à leur propriété, ou pour des terrains expropriés pour le chemin de fer de Charlottetown à Murray Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire.

Par l'honorable M. Landry :

6 4 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur les faits suivants :

1. Que le 15 mars dernier, en réponse à deux interpellations faites, l'honorable ministre de la Justice a déclaré :

(*a*) Que M. Louis Dion était le maître du port de Montmagny, avec un salaire annuel de $200.

(*b*) Que M. Louis Dion était le gardien du quai de Montmagny, avec un salaire de 25 pour cent sur les revenus du quai.

2. Que le 3 avril, en réponse à une interpellation faite depuis le 12 mars et posée douze fois dans l'espace de vingt-deux jours, l'honorable ministre de la Justice a déclaré :

(*c*) Que M. Louis Dion était employé par le ministère des Douanes comme officier surveillant (*preventive officer*) avec un salaire de cinquante piastres par année ;

Et qu'il demandera :

1. Si le nom de Louis Dion n'a pas été donné par erreur pour celui de Louis Dionne ?

2. Si ce n'est pas réellement un nommé Louis Dionne qui cumule les fonctions de maître de port de Montmagny, de gardien du quai de Montmagny et d'officier de douane du district de Montmagny ?

3. Si c'est l'intention du gouvernement de se dispenser des services de ce *factotum*, du moment qu'il lui sera prouvé que ce Louis Dionne fait partie de l'Association de "la partisannerie politique offensive" et qu'il a parlé sur les hustings lors de la dernière élection fédérale dans le comté de Montmagny ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 24 AVRIL 1900.

1 4 avril—3e lecture (Bill E) Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.—(Honorable M. Clemow.)

2 22 mars—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 2 avril—2e lecture (Bill 66) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

4 2 avril—2e lecture (Bill 74) Acte concernant la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

5 26 mars—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

6 4 avril—2e lecture (Bill 82) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie, la Couronne.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.

7 4 avril—2e lecture (Bill 76) Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

8 4 avril—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)—Honorable M. McKay.—A.F.

POUR MERCREDI, 25 AVRIL 1900.

1 4 avril—3e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F.

No 29.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 4 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 30.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 24 avril 1900.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	Masson,	Power,
Allan,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Drummond,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Reid,
	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	McSweeney,	Shehyn,
	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Mills,	Vidal,
	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Watson.
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Poirier,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De l'Assemblée législative de la province du Manitoba.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie canadienne," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "ou," dans la ligne 24.

Page 1, ligne 25.—Retranchez "qu'ils" et insérez: "que les directeurs."

Page 1, ligne 30.—Après "ordinaires," insérez: "et sauf ce qu'il est autrement "prescrit par le présent acte, chaque action émise de la compagnie sera censée avoir "été et être possédée sujette au versement total en argent de la somme qu'elle repré-"sente."

Page 2, ligne 7.—Retranchez depuis "fonds" jusqu'à "à," ligne 8, et insérez: "de réserve ou d'un compte de dépréciation."

Page 2, ligne 10.—Après "souscription" insérez: "dans quelque banque ou charte du Canada."

Page 2, ligne 40.—Après "acier" insérez le paragraphe suivant:—

"2. Et autant qu'il sera nécessaire pour ses besoins, la compagnie pourra aussi."

Page 2, ligne 41.—Retranchez "(*e*)" et insérez "(*a*)."

Page 2, ligne 43.—Retranchez "les" et insérez: "des."

Page 2, ligne 44.—Retranchez "dont elle aura besoin."

Page 2, ligne 45.—Retranchez "(*f*)" et insérez "(*b*)," et retranchez tous les mots jusqu'à "établir."

Page 3, ligne 1.—Retranchez "(*g*)" et insérez "(*c*)."

Page 3, ligne 6.—Retranchez "(*h*)" et insérez "(*d*)."

Page 3, ligne 9.—Retranchez depuis "droits" jusqu'à "objets" inclusivement, dans la ligne 10.

Page 3, ligne 13.—Retranchez depuis "embranchements" jusqu'à "immeubles" inclusivement, dans la ligne 15, et insérez "de pas plus de six milles de longueur qui seront nécessaires pour relier les propriétés de la compagnie à la voie ferrée de toute compagnie de chemin de fer constituée en corporation par le parlement du Canada."

Page 3, ligne 16—Retranchez depuis "9" jusqu'à "construction," dans la ligne 29, tous deux inclusivement.

Page 3, ligne 30.—Retranchez "10" et insérez "9".

Page 3, ligne 31.—Retranchez depuis "adoptée" jusqu'à "ou" inclusivement.

Page 3, ligne 47.—Retranchez "11" et insérez "10".

Page 4, ligne 6.—Retranchez depuis "12" jusqu'à "acte" ligne 18, tous deux inclusivement.

Page 4, ligne 19.—Retranchez "13" et insérez "11".

Page 4, ligne 28.—Après "Compagnie" insérez "acheter les actions ou".

Page 4, ligne 31.—Après "électrique" insérez ce qui suit comme article 12:—

"*Article* 12.

"12. Le présent acte expirera et la charte par le présent accordée cessera d'avoir force d'exécution, si elle n'est pas utilisée pendant trois années consécutives, ou si la compagnie ne commence pas d'opérations réelles dans le cours des trois années qui suivront la sanction du présent acte."

Page 4, ligne 32.—Retranchez "14" et insérez "13" et après "18" insérez "19 et", et retranchez "et 41".

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (C) intitulé : " Acte relatif à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (80) intitulé : " Acte concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (104) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (96) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (86) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (84) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (88) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir MacKenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (91) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (73) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer *Restigouche and Western* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Reid, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (70) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (E) intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (66) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (74) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (82) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement ", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: " Acte modifiant l'*Acte des Compagnies de prêt, Canada*, 1899.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) a présenté au Sénat un bill (R) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent ".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 25 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 25 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 30 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à

l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899 ;

Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver de 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l un ou l'autre de ces steamers.

Par l'honorable M. Ferguson :

5 4 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—Un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages éprouvés par eux ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire.

POUR JEUDI, 26 AVRIL 1900.

Par l'honorable M. Landry :

6 24 avril—Qu'il demandera—

Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou quelqu'un des membres de la présente administration a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses membres, aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet de la question scolaire manitobaine.

Par l'honorable M. Landry :

7 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. L'édifice acquis par le gouvernement du Séminaire de Québec pour y tenir le bureau de poste dans la ville de Montmagny, est-il, de son consentement, simultanément affecté à d'autres usages?

2. A quels autres usages sert l'édifice dans lequel se trouve le bureau de poste de Montmagny ?

3. Qui est le gardien de tel édifice ?

4. Quel est le salaire de ce gardien ?

Par l'honorable M. Landry :

8 24 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les intéressés, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, et du chemin de fer projeté connu sous le nom de Chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, ainsi que de toutes requêtes, pétitions, résolutions ou autres documents ayant rapport à l'un ou à l'autre de ces chemins.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 25 AVRIL 1900.

1 4 avril—3e lecture (Bill J) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F

2 24 avril—Prise en considération des amendements de la Chambre des Communes (Bill G) Acte concernant la Compagnie d'aciérie canadienne.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill 86) Acte concernant les membres de la force de police du Nord-Ouest en service dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 24 avril—2e lecture (Bill 104) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort et de la Gatineau.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

5 24 avril—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

POUR JEUDI, 26 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 96) Acte concernant la Compagnie du pont de Québec.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 86) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille Iles.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.—(Honorable M. Lovitt.)—A.F.

4 24 avril—2e lecture (Bill 91) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

5 24 avril—2e lecture (Bill 70) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.

6 24 avril—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

7 24 avril—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

8 24 avril—2e lecture (Bill 76) Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR VENDREDI, 27 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 73) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Western and Restigouche*.—(Honorable M. McSweeney.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill Q) Acte modifiant l'Acte des Compagnies de prêts du Canada, 1899.—(Honorable M. Mills.)

POUR LUNDI, 30 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 88) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 35) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.—(Honorable M. Reid.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill R) Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)

No 30.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 24 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 31.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 25 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McCallum,	Power,
Allan,	Dobson,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Almon,	Drummond,	McKindsey,	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Reid,
	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	McSweeney,	Shehyn,
	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Landry,	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Lovitt,	Montplaisir,	Wark,
	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Watson,
Clemow,	Macdonald (Victoria)	Owens,	Young.
Dandurand,	Masson,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 25 avril 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De C. B. R. Carpenter, du Bassin de Gaspé, province de Québec, et d'autres, demandant un acte qui les constitue en compagnie sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer Ligne courte de Gaspé," et pour d'autres fins ;

De la Compagnie de force motrice Niagara-Welland (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à augmenter son capital, d'étendre le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux d'établissements ; et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nipissing et de la Baie James, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres objets ;

De John Patterson et autres, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de la Baie d'Hudson" ;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui l'autorise à changer la direction de sa voie ferrée, et à d'autres objets ;

De John McKay et autres, de la ville du Sault-Sainte-Marie, district d'Algoma, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord" ;

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le temps accordé pour étendre sa ligne de Simcoe à Fort-Erié, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*, demandant un acte qui l'autorise à construire, entretenir et exploiter un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à un point entre Grand-Falls, dans le comté de Victoria, dans la province du Nouveau-Brunswick, et Edmundston, dans le comté de Madawaska, dans la dite province ;

De A. MacLean et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer Ottawa-Brockville à New-York.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 25 avril 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif en augmentant ses pouvoirs d'émettre des obligations et pour d'autres objets, et a constaté que les avis exigés par la règle 50 n'ont pas été publiés, mais comme on a donné à votre comité des raisons suffisantes pour expliquer cette omission, il recommande de suspendre la règle 50 dans ce cas-ci, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette absence de publication.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, suivant la recommandation énoncée dans le douzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 25 avril 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui a expiré le mardi, quinzième jour d'avril courant, soit prolongé au vendredi, quatrième jour de mai prochain.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire aujourd'hui, soit prolongé au mercredi, le neuvième jour de mai prochain, et aussi

Que le délai fixé pour la réception de rapports des comités permanents relativement à un bill privé, qui a expiré le dix-neuf courant, soit prolongé au mardi, vingt-deuxième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent ; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

Un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899 ;

Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver de 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l'un ou l'autre de ces steamers.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—Un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages éprouvés par eux ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (G) intitulé: " Acte constituant en corporation l'Aciérie Canadienne ".

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé : " Acte concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Clemow a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé: " Acte concernant la Compagnie d'Aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 26 avril 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 26 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry:

2 24 avril—Qu'il demandera—

Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou quelqu'un des membres de la présente administration a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses membres, aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet de la question scolaire manitobaine.

Par l'honorable M. Landry :

3 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. L'édifice acquis par le gouvernement du Séminaire de Québec pour y tenir le bureau de poste dans la ville de Montmagny, est-il, de son consentement, simultanément affecté à d'autres usages?

2. A quels autres usages sert l'édifice dans lequel se trouve le bureau de poste de Montmagny ?

3. Qui est le gardien de tel édifice ?

4. Quel est le salaire de ce gardien ?

Par l'honorable M. Landry :

4 24 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les intéressés, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, et du chemin de fer projeté connu sous le nom de Chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, ainsi que de toutes requêtes, pétitions, résolutions ou autres documents ayant rapport à l'un ou à l'autre de ces chemins.

POUR VENDREDI, 27 AVRIL 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 25 avril—Demandera—

1. Pendant les années 1898 et 1899, le gouvernement a-t-il fait faire des travaux dans le fleuve Saint-Laurent aux alentours du quai Saint-Michel, dans le comté de Bellechasse ?

2. Pour quel montant, chaque année ?

3. Quel est le nom du dragueur employé à cet effet ?

4. Qui a eu la direction de ces travaux et quelle a été sa part dans le montant déboursé ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 26 AVRIL 1900.

1 24 avril—3e lecture (Bill 80) Acte concernant les membres de la force de police du Nord-Ouest en service dans l'Afrique du Sud.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 96) Acte concernant la Compagnie du pont de Québec. —(Honorable M. Fiset.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill 86) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille Iles.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

4 24 avril—2e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.—(Honorable M. Lovitt.)—A.F.

5 24 avril—2e lecture (Bill 91) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

6 24 avril—2e lecture (Bill 70) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.

7 24 avril—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

8 24 avril—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

9 24 avril—2e lecture (Bill 76) Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

10 24 avril—2e lecture (Bill 73) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*.—(Honorable M. McSweeney.)—A.F.

11 24 avril—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

POUR VENDREDI, 27 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill Q) Acte modifiant l'Acte des Compagnies de prêts du Canada, 1899.—(Honorable M. Mills.)

POUR LUNDI, 30 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 88) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 35) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.—(Honorable M. Reid.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill R) Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES DU SÉNAT

TABLE DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1909

PARIS
IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
26, RUE DESAIX, 26

1910

No 31.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 25 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 32.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 26 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Almon,
Baker,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Clemow,
Dandurand,
Dickey,
Dobson,
Drummond,
Ferguson,
Fiset,
Forget,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
Masson,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Donohoe,
Owens,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Vidal,
Wark,
Yeo.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De l'Assemblée législative de la province du Manitoba, demandant un acte qui l'autorise à construire et exploiter certaines lignes de chemin de fer qui seront situées entièrement dans les limites de la province du Manitoba.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé : "Acte concernant la Banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de "Banque Provinciale du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (72) intitulé : "Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Banque Royale du Canada", a présenté le rapport suivant :—

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 26 avril 1900.

Votre comité recommande que les amendements suivants soient apportés au texte français du dit bill, savoir :—

Page 1, ligne 8, retranchez tous les mots entre "de" et "mais", ligne 9, et insérez "The Royal Bank of Canada".

Dans le titre.

Page 1, ligne 9, retranchez "Banque Royale du Canada" et à la place insérez "The Royal Bank of Canada".

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne", a présenté le rapport suivant :

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 26 avril 1900.

Votre comité recommande que les amendements suivants soient apportés au texte français du dit bill, savoir:—

Page 1, ligne 12, retranchez depuis "Compagnie jusqu'à "Company", ligne 13, ces deux mots inclusivement, et insérez "The Crown Life Insurance Company".

Dans le titre.

Retranchez "la Compagnie d'assurance sur la vie La Couronne" et à la place insérez "The Crown Life Insurance Company".

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les intéressés, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur, du chemin de fer projeté connu sous le nom de Chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, et du chemin de fer de la Rive Sud, relativement à l'octroi ou paiement de subvention ou à la concession de privilèges à quelqu'une des compagnies de ces chemins de fer; ainsi que copie de toutes requêtes, pétitions, résolutions ou autres documents concernant ces chemins de fer.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Acte concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du sud", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Québec", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté", a été lu la seonde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (N) intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (76) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (73) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 27 avril 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 27 AVRIL 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry:

2 25 avril—Demandera—

1. Pendant les années 1898 et 1899, le gouvernement a-t-il fait faire des travaux dans le fleuve Saint-Laurent aux alentours du quai Saint-Michel, dans le comté de Bellechasse ?
2. Pour quel montant, chaque année ?
3. Quel est le nom du dragueur employé à cet effet ?
4. Qui a eu la direction de ces travaux et quelle a été sa part dans le montant déboursé ?

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

3 25 avril—Qu'il demandera au gouvernement quelle quantité de matériaux a été achetée par le gouvernement depuis le 1er jour de juillet 1899 pour la manufacture de ficelle d'engerbage dans les pénitenciers du Canada, quel prix a été payé pour ces matériaux et les noms de ceux de qui ils ont été achetés.

Par l'honorable M. Landry :

4 24 avril—Qu'il demandera—

Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou quelqu'un des membres de la présente administration a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses membres, aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet de la question scolaire manitobaine.

Par l'honorable M. Landry :

5 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. L'édifice acquis par le gouvernement du Séminaire de Québec pour y tenir le bureau de poste dans la ville de Montmagny, est-il, de son consentement, simultanément affecté à d'autres usages?

2. A quels autres usages sert l'édifice dans lequel se trouve le bureau de poste de Montmagny ?

3. Qui est le gardien de tel édifice ?

4. Quel est le salaire de ce gardien ?

Par l'honorable M. O'Donohoe :

6 25 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 27 AVRIL 1900.

1 26 avril—3e lecture (Bill 72) Acte concernant la *Merchants' Bank of Halifax* et pour changer son nom en celui de "*The Royal Bank of Canada*," tel qu'amendé.—(Honorable M. Power.)

2 26 avril—3e lecture (Bill 82) Acte pour incorporer la *Crown Life Insurance Company*, tel qu'amendé.—(Honorable M. Macdonald, B.C.)

3 24 avril—2e lecture (Bill Q) Acte amendant l'Acte des Compagnies, 1899.—(Honorable M. Mills.)

4 24 avril—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

5 24 avril—2e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

6 24 avril—2e lecture (Bill 76) Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 30 AVRIL 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 88) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 35) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.—(Honorable M. Reid.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill R) Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)

4 24 avril—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

No 32.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 26 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 33.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 27 avril 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baker,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Carling (Sir John),
Clemow,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Drummond,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonald (Victoria),
Masson,
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Miller,
O'Donohoe,
Owens,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Reid,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Wark,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Watson :—De la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba.

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 27 avril 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement au bill (M) intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson " on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne, de la manière prescrite par l'ordre de votre honorable Chambre du jeudi, vingt-deuxième jour de mars dernier, relativement au cinquième rapport que votre comité a présenté le vingt mars dernier.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 27 avril 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement au bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (111) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (117) intitulé: " Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (122) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a préposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à mercredi prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: " Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de " Banque Royale du Canada ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance sur la vie La Couronne ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Q) intitulé: " Acte amendant l'Acte des Compagnies, Canada, 1891 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson ", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Samuel Edmour St-Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le jeudi, vingt-deuxième jour de mars dernier, relativement à la deuxième lecture du bill (M) intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson " a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-deuxième jour de mars A.D. 1900 et le sixième jour d'avril 1900.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissence du Canada, ce sixième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent.

SAML. E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans d'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :—

Je, Samuel Edmour St-Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le lundi, vingt-sixième jour de mars dernier, relativement à la deuxième lecture du bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-sixième jour de mars A.D. 1900 et le onzième jour d'avril A.D. 1900.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce onzième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent.

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mercredi prochain, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 2 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 2 MAI 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Landry:

2 25 avril—Demandera—

1. Pendant les années 1898 et 1899, le gouvernement a-t-il fait faire des travaux dans le fleuve Saint-Laurent aux alentours du quai Saint-Michel, dans le comté de Bellechasse ?
2. Pour quel montant, chaque année ?
3. Quel est le nom du dragueur employé à cet effet ?
4. Qui a eu la direction de ces travaux et quelle a été sa part dans le montant déboursé ?

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

3 25 avril—Qu'il demandera au gouvernement quelle quantité de matériaux a été achetée par le gouvernement depuis le 1er jour de juillet 1899 pour la manufacture de ficelle d'engerbage dans les pénitenciers du Canada, quel prix a été payé pour ces matériaux et les noms de ceux de qui ils ont été achetés.

Par l'honorable M. Landry :

4 24 avril—Qu'il demandera—

Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou quelqu'un des membres de la présente administration a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses membres, aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet de la question scolaire manitobaine.

Par l'honorable M. Landry :

5 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. L'édifice acquis par le gouvernement du Séminaire de Québec pour y tenir le bureau de poste dans la ville de Montmagny, est-il, de son consentement, simultanément affecté à d'autres usages?

2. A quels autres usages sert l'édifice dans lequel se trouve le bureau de poste de Montmagny ?

3. Qui est le gardien de tel édifice ?

4. Quel est le salaire de ce gardien ?

Par l'honorable M. O'Donohoe :

6 25 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

Par l'honorable M. Ferguson :

7 27 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat : 1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto* ; 2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau ; 3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis ; 4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras* ; 5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 2 MAI 1900.

1 24 avril—2e lecture (Bill 88) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 24 avril—2e lecture (Bill 35) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.—(Honorable M. Reid.)—A.F.

3 24 avril—2e lecture (Bill R) Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)

4 24 avril—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

5 27 avril—2e lecture (Bill 111) Acte concernant le canal à navires Saint-Clair et Erié.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

6 27 avril—2e lecture (Bill 122) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.—(Honorable M. Power.)—A.F.

7 27 avril—2e lecture (Bill 117) Acte concernant l'Association du Sanitarium National.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

8 27 avril—2e lecture (Bill Q) Acte amendant l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 33.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 27 *avril* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 34.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 2 mai 1900.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Burpee,	Kirchhoffer,	Scott,
Allan,	Casgrain	Landry,	Shehyn,
Almon,	(de Lanaudière),	Lougheed,	Snowball,
Baker,	Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Templeman,
Bernier,	Clemow,	McCallum,	Thibaudeau (Rigaud),
Bolduc,	Dandurand,	McMillan,	Wark,
Boucherville, de	Dever,	Merner,	Watson,
(C.M.G.),	Dickey,	O'Brien,	Yeo,
Bowell	Ferguson,	O'Donohoe,	Young.
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Prowse,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la cité de Winnipeg, aux fins d'être autorisés à se créer une force motrice hydraulique sur la rivière Assiniboine et à d'autres fins.

De la corporation de la cité de Toronto, demandant que le maître général des Postes soit autorisé par une loi à acheter et exploiter, comme partie du système postal, toutes les lignes de télégraphe et de téléphone existantes, ou bien à établir et exploiter un ou plusieurs nouveaux réseaux télégraphiques ou téléphoniques.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: "Acte assurant une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* 18.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* 13.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* 16).

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat, le rapport du Département de la Milice et de la Défense de la Puissance du Canada, pour l'année expirée en décembre 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* 19.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Bureau des examinateurs du Service Civil, pour l'année expirée le 31 décembre 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* 16*b*.)

L'honorable M. Dandurand, a présenté au Sénat un bill (T) intitulé: "Acte concernant l'usure".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat: 1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto*; 2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau; 3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis; 4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras*; 5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1900, demandant copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du Secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent ; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (88) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Burpee, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (De Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Érié", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: " Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Q) intitulé: " Acte amendant l'Acte des Compagnies, Canada, 1899 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 3 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 3 MAI 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:

2 26 avril—Qu'il demandera au gouvernement quelle quantité de matériaux a été achetée par le gouvernement depuis le 1er jour de juillet 1899 pour la manufacture de ficelle d'engerbage dans les pénitenciers du Canada, quel prix a été payé pour ces matériaux et les noms de ceux de qui ils ont été achetés.

Par l'honorable M. O'Donohoe:

3 26 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 3 MAI 1900.

1 2 mai—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

2 2 mai—2e lecture (Bill Q) Acte amendant l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 4 MAI 1900.

3 2 mai—2e lecture (Bill S) Acte assurant une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)

4 2 mai—2e lecture (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)

No 34.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

Mercredi, 2 *mai* 1900.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 35.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 3 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	McCallum,	Primrose,
Allan,	Clemow,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Almon,	Dandurand,	McKay,	Scott,
Baker,	Dever,	McKindsey,	Shehyn,
Bernier,	Dickey,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Ferguson,	McSweeney,	Templeman,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	Merner,	Thibaudeau (Rigaud),
	Kerr,	Miller,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Wark,
	Lougheed,	O'Donohoe,	Watson,
Burpee,	Lovitt,	Owens,	Yeo,
Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	Young.
	Macdonald (Victoria)	Power,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (147) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (121) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne ", et

Aussi le bill (L) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé ; " Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 4 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 7 MAI 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:

2 26 avril—Qu'il demandera au gouvernement quelle quantité de matériaux a été achetée par le gouvernement depuis le 1er jour de juillet 1899 pour la manufacture de ficelle d'engerbage dans les pénitenciers du Canada, quel prix a été payé pour ces matériaux et les noms de ceux de qui ils ont été achetés.

Par l'honorable M. O'Donohoe :

3 26 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

POUR LUNDI, 7 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 3 mai—Qu'il appellera l'attention de la Chambre sur les faits suivants :—

1. Le 2 mai, la question suivante a été posée au gouvernement par l'honorable M. Landry :

"Si, depuis le commencement du présent parlement, le gou-
"vernement ou quelqu'un des membres de la présente administra-
"tion a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouverne-
"ment du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province
"ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses
"membres, aucune communication quelconque, sous forme de
"demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet
"de la question scolaire manitobaine."

2. Le même jour, l'honorable M. Scott a fait la réponse suivante, d'après le compte rendu des débats du 2 mai 1900 :—

"L'honorable M. Scott :—Je ne le crois pas, autant que j'ai
"pu m'en assurer.

"L'honorable M. Landry :—Comment cela?

"L'honorable M. Scott :—En m'adressant à ceux qui pouvaient
"me renseigner, c'est-à-dire à des membres du gouvernement."

Et qu'il proposera—

1. Qu'une telle réponse ne résout rien, vu qu'elle n'exprime que l'opinion du ministre, et seulement ce qu'il aurait inféré des dires de ceux qui pouvaient avoir les renseignements voulus; ce qui donnerait occasion de demander qu'elle est la limite du pouvoir de recherche de l'honorable Secrétaire d'Etat;

2. Qu'il est facile de constater si les pièces demandées existent ou non ; ou si elles ne sont pas en la possession du gouvernement; et que la seule manière convenable de répondre convenablement est de dire ce qui en est;

3. Qu'à moins que le gouvernement ne déclare n'être pas en possession de documents de cette nature, il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat copie de toutes communications quelconques, reçues par le gouvernement depuis le commencement du parlement actuel, sur le sujet de la question scolaire du Manitoba, soit du gouvernement du Manitoba, soit de la minorité catholique de cette province, soit de l'épiscopat de quelque province ou de quelqu'un de ses membres.

Par l'honorable M. Landry :

2 3 mai—1. Quel est le montant perçu par le gouvernement pour la location du bureau de poste de Montmagny, par année, jusqu'aujourd'hui, depuis l'acquisition de cet édifice?

2. Sur ce montant combien a-t-il été payé au gardien de l'édifice ?

3. A combien ont monté les menues dépenses mentionnées dans la réponse donnée par l'honorable Secrétaire d'Etat le 2 mai ? Et quelles sont-elles ?

4. A combien les *et cetera* dans cette même réponse ? Et en quoi consistent-ils ?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

3 | 3 mai—Qu'il demandera si les allocations de voyage des juges de la cour Suprême de la Colombie-Britannique, retenues depuis plusieurs mois par le caprice de l'Auditeur général, ont été payées ? Si non, le gouvernement se propose-t-il de déposer un projet de loi pour soustraire cette matière à l'intervention gratuite de tout fonctionnaire subalterne ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 4 MAI 1900.

1 | 3 mai—3e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada.—(Honorable M. Lougheed.)

2 | 3 mai—3e lecture (Bill 77) Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur.—(Honorable M. Bernier.)

3 | 2 mai—2e lecture (Bill S) Acte assurant une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)

4 | 2 mai—2e lecture (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)

POUR LUNDI, 7 MAI 1900.

1 | 3 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de Force Motrice des Chutes de Niagara.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

2 | 2 mai—2e lecture (Bill Q) Acte amendant l'Acte des Compagnies de prêt, 1899.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 35.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 3 *mai* 1900.

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 36.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 4 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Macdonald (Victoria)	Power,
Allan,	Cox,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dandurand,	McDonald (C.B.),	Prowse,
Baker,	Dever,	McKay,	Scott,
Bernier,	Dickey,	McKindsey,	Shehyn,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	McSweeney,	Templeman,
	Gillmor,	Merner,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Wark,
	Kirchhoffer,	Mills,	Watson,
Burpee,	Landry,	O'Donohoe,	Wood,
Casgrain (de Lanaudière),	Lougheed,	Owens,	Yeo,
	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	Young.
Casgrain (Windsor),			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Watson :—Du conseil municipal de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 4 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De H. G. Reid et autres, de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en compagnie sous le nom de compagnie contre les accidents et de garantie du Canada ;

De J. M. Anderson, de la ville d'Aylmer, province de Québec, demandant l'adoption d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de renouvellement du brevet d'invention n° 32,234 ;

De la Compagnie du chemin de fer de Timagami, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et pour d'autres objets ;

De la Compagnie de bateaux à vapeur d'Yarmouth (à responsabilité limitée), demandant un acte qui l'autorise à augmenter le nombre de ses directeurs, et à d'autres objets ;

De Alfred A. Thibaudeau et autres, de la cité de Montréal et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique britannique.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents et des Bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 4 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de houille de la vallée du Daim, demandant un acte qui étende le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et qui l'autorise à prolonger son chemin de fer jusqu'à la rivière Saskatchewan et pour d'autres objets ; il a constaté que la 50e règle a été observée pour ce qui est de la publication des avis dans la *Gazette du Canada*, mais que leur publication dans les journaux locaux n'a pas eu toute la durée voulue, et il recommande que la 50e règle soit suspendue dans le cas de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, suivant la recommandation énoncée dans le quinzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 4 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de W. B. Ross et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant l'adoption d'on acte qui les constitue en corporation sous le nom : " The Acadia Mortgage Corporation " et a trouvé que l'avis de publication dans l'un des journaux de chaque province exigé par la règle 49 n'a été publié que dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

Votre comité recommande que le comité auquel le bill sera renvoyé le modifie de manière à ce que la compagnie ne puisse opérer que dans les provinces dans lesquelles les avis nécessaires ont été publiés.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit .—

Page 1, ligne 13. Après " 1898 " insérez " pour le construire."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé : " Acte concernant la Compagnie

du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu le troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (65) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (66) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (74) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de télégraphe commerciale du Nord ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort et Gatineau ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (96) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du pont de Québec ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 8,—après " ligne " insérez jusqu'au mot " inachevée " inclusivement, dans la dixième ligne.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (86) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille Isles ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (88) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (111) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Érié", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (122) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas reçu, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour plus ample considération.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 28,
JEUDI, 3 mai 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de William Henry Featherstonhaugh, de la ville de Penetanguishene, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Helen Anderson, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce.

3. Votre comité a constaté que le dit avis a été publié dans la *Gazette du Canada* depuis le 28 octobre 1899 jusqu'au 21 avril 1900, et dans le *Penetanguishene Herald* et le *Midland Free Press* depuis le 26 octobre 1899 jusqu'au 26 avril 1900, et par conséquent pendant une période de six mois dans chaque cas; mais que la pétition ayant été présentée au Sénat le premier mars 1900, la règle 104 n'a pas été strictement observée parce qu'elle exige que l'avis soit publié pendant une période de six mois avant la présentation de la pétition.

4. Vu que toutes les autres règles de votre honorable Chambre ont été observées et qu'une copie du dit avis a été signifiée à la défenderesse en personne, le 31 janvier 1900, votre comité recommande que le pétitionnaire soit autorisé à présenter son bill.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité spécial des Divorces, a présenté le treizième rapport de ce comité.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
JEUDI, 3 mai 1900.

Le comité spécial des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-septième jour d'avril dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (N) intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold, et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 13, retranchez "juillet" et insérez: "août".
Page 1, ligne 13, retranchez "seize" et insérez: "treize".
Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité spécial des Divorces, a présenté le quatorzième rapport de ce comité.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
JEUDI, 3 mai 1900.

Le comité spécial des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.
Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-septième jour d'avril dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (M) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson, et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit de la pétitionnaire au redressement des griefs qu'elle demande.
Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.
Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 6, retranchez "onze".
Page 1, ligne 10, retranchez tous les mots après "elle" jusqu'à "qu'en", ligne 13, et insérez: "qu'avant de la délaisser ainsi comme après, il a violé la foi conjugale".
Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (51) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé : " Acte assurant une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (T) intitulé : " Acte concernant l'usure ", ayant eté lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne de prêt et de placement ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " Compagnie " jusqu'à " ci-après," ligne 15 et insérez " Colonial de placement et de prêt "—(*The Colonial Investment and Loan Company*).

Page 2, lige 12, retranchez " ordinaire " et insérez : " permanentes privilégiées ou sur les actions ordinaires, quels que puissent être les plus élevés."

Page, 2, ligne 28, après " Compagnie " insérez les paragraphes 2 et 3 qui suivent :

" 2. Tout porteur d'actions du capital mobile, en tout temps, pendant le laps " d'une année après la sanction du présent acte, aura le droit de convertir ses actions " en actions permanentes privilégiées de la nouvelle compagnie ; et celle-ci devra " allouer pour ces actions mobiles leur pleine valeur avec les profits acquis à la date " de la conversion."

" 3. Si la compagnie retirait de ces actions du capital mobile, elle allouera à " leurs porteurs la pleine valeur de ces actions avec les profits acquis à la date du " retrait."

Page 2, retranchez l'article 10.

Page 3, ligne 36, retranchez depuis " personne " jusqu'à " ou " ligne 38.

Page 3, ligne 40, après " commissaires " insérez : " sur les garanties mentionnées " à l'*Acte des Compagnies de prêt, Canada*, 1899, et à l'article précédent du présent " acte, et "

Page 4, ligne 22, après " époque " insérez : " le montant versé sur ses actions " du capital fixe et permanent, jusqu'à ce que les actions mobiles de la compagnie, à " concurrence de quatre-vingt-dix pour cent de leur valeur, aient été retirées au autre- " ment cancellées, et qu'ensuite ce chiffre total n'excède pas."

Dans le titre.

Retranchez depuis " Compagnie " jusqu'à la fin du titre et insérez : " Coloniale de placement et de prêt."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Landry a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique ".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardl prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 7 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 7 MAI 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 27 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense, le major général Hutton, le lieut.-colonel Foster, officier en chef de l'état-major, le lieut.-colonel Holmes, officier commandant le district militaire No 1, le sous-ministre de la Milice, ou tout autre fonctionnaire du ministère de la Milice et de la Défense, et le lieut.-colonel W. W. White, de Guelph, Ontario, relativement au choix du dit lieut.-colonel White et à sa révocation subséquente comme l'un des officiers de la milice canadienne devant aller suivre un cours d'instruction au Collège militaire de Kingston, sur les devoirs des officiers de l'état-major général.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:

2 26 avril—Qu'il demandera au gouvernement quelle quantité de matériaux a été achetée par le gouvernement depuis le 1er jour de juillet 1899 pour la manufacture de ficelle d'engerbage dans les pénitenciers du Canada, quel prix a été payé pour ces matériaux et les noms de ceux de qui ils ont été achetés.

Par l'honorable M. O'Donohoe :

3 26 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

Par l'honorable M. Landry :

4 3 mai—Qu'il appellera l'attention de la Chambre sur les faits suivants :—

1. Le 2 mai, la question suivante a été posée au gouvernement par l'honorable M. Landry :

"Si, depuis le commencement du présent parlement, le gou-
" vernement ou quelqu'un des membres de la présente administra-
" tion a reçu pour le gouvernement ou en son nom, du gouverne-
" ment du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province
" ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses
" membres, aucune communication quelconque, sous forme de
" demande, de revendication, de protestation ou autrement au sujet
" de la question scolaire manitobaine."

2. Le même jour, l'honorable M. Scott a fait la réponse suivante, d'après le compte rendu des débats du 2 mai 1900 :—

"L'honorable M. Scott :—Je ne le crois pas, autant que j'ai
" pu m'en assurer.

"L'honorable M. Landry :—Comment cela ?

"L'honorable M. Scott :—En m'adressant à ceux qui pouvaient
" me renseigner, c'est-à-dire à des membres du gouvernement."

Et qu'il proposera—

1. Qu'une telle réponse ne résout rien, vu qu'elle n'exprime que l'opinion du ministre, et seulement ce qu'il aurait inféré des dires de ceux qui pouvaient avoir les renseignements voulus ; ce qui donnerait occasion de demander qu'elle est la limite du pouvoir de recherche de l'honorable Secrétaire d'Etat ;

2. Qu'il est facile de constater si les pièces demandées existent ou non ; ou si elles ne sont pas en la possession du gouvernement ; et que la seule manière convenable de répondre convenablement est de dire ce qui en est ;

3. Qu'à moins que le gouvernement ne déclare n'être pas en possession de documents de cette nature, il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat copie de toutes communications quelconques, reçues par le gouvernement depuis le commencement du parlement actuel, sur le sujet de la question scolaire du Manitoba, soit du gouvernement du Manitoba, soit de la minorité catholique de cette province, soit de l'épiscopat de quelque province ou de quelqu'un de ses membres.

Par l'honorable M. Landry :

5 3 mai—1. Quel est le montant perçu par le gouvernement pour la location du bureau de poste de Montmagny, par année, jusqu'aujourd'hui, depuis l'acquisition de cet édifice ?

2. Sur ce montant combien a-t-il été payé au gardien de l'édifice ?

3. A combien ont monté les menues dépenses mentionnées dans la réponse donnée par l'honorable Secrétaire d'Etat le 2 mai ? Et quelles sont-elles ?

4. A combien les *et cetera* dans cette même réponse? Et en quoi consistent-ils?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

6 3 mai—Qu'il demandera si les allocations de voyage des juges de la cour Suprême de la Colombie-Britannique, retenues depuis plusieurs mois par le caprice de l'Auditeur général, ont été payées? Si non, le gouvernement se propose-t-il de déposer un projet de loi pour soustraire cette matière à l'intervention gratuite de tout fonctionnaire subalterne?

Par l'honorable M. Wood:

7 4 mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat:—

1. Un état indiquant le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés;
2. Les dates de leur arrivée;
3. Les noms des consignataires de ces wagons;
4. Les stations où les wagons avaient été chargés;
5. Les noms des expéditeurs;
6. Les dates d'expédition.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 7 MAI 1900.

1 4 mai—3e lecture (Bill O) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest, tel qu'amendé.—(Honorable M. Lougheed.)

2 4 mai—3e lecture (Bill 52) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 4 mai—3e lecture (Bill 25) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

4 4 mai—3e lecture (Bill 65) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.—(Honorable M. Baker.)

5 4 mai—3e lecture (Bill 66) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)

6 4 mai—3e lecture (Bill 74) Acte concernant la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)

7 4 mai—3e lecture (Bill 104) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort et de la Gatineau.—(Honorable M. Clemow.)

8 4 mai—3e lecture (Bill 96) Acte concernant la Compagnie du pont de Québec, tel qu'amendé.—(Honorable M. Fiset.)

9 4 mai—3e lecture (Bill 86) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille Iles.—(Honorable M. McMillan.)

10 4 mai—3e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.—(Honorable M. Kerr.)

11 4 mai—3e lecture (Bill 91) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.—(Honorable M. Kerr.)

12 4 mai—3e lecture (Bill 88) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.—(Honorable M. Lougheed.)

13 4 mai—3e lecture (Bill 111) Acte concernant le canal à navires Saint-Clair et Erié.—(Honorable M. Clemow.)

14 4 mai—3e lecture (Bill 122) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.—(Honorable M. Power.)

15 4 mai—3e lecture (Bill 117) Acte concernant l'Association du Sanitarium National.—(Honorable M. Cox.)—A.F.

16 3 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de Force Motrice des Chutes de Niagara.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

17 2 mai—Comité général (Bill Q) Acte amendant l'Acte des Compagnies de prêt, 1899.—(Honorable M. Mills.)

18 4 mai—Prise en considération du 12e rapport du comité des Divorces *re* Featherstonhaugh.—(Honorable M. Kirckhoffer.)

19 4 mai—Prise en considération du 13e rapport du comité des Divorces *re* Kobold. —(Honorable M. Kirchhoffer.)

20 4 mai—Prise en considération du 14e rapport du comité des Divorces *re* Patterson.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

21 4 mai—Prise en considération des amendements du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres (Bill 76) Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.—(Honorable M. Allan.)

POUR MARDI, 8 MAI 1900.

1 4 mai—3e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.—(Honorable M. Lougheed.)

2 4 mai—2e lecture (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)

3 4 mai—2e lecture (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie Britannique-américaine de pulpe et de papier.—Honorable M. Landry.)

POUR MERCREDI, 9 MAI 1900.

1 4 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)

No 36.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 4 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 37.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 7 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	McDonald (C.B.),	Primrose,
Allan,	Clemow,	McKay,	Prowse,
Almon,	Dandurand,	McKindsey,	Scott,
Bernier,	Dever,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Dickey,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Dobson,	McSweeney,	Templeman,
	Ferguson,	Merner,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Miller,	Wark,
	Landry,	Mills,	Watson,
Burpee,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Yeo,
Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (Victoria)	Poirier,	Young.
	McCallum,	Power,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

Du conseil municipal de la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'une loi qui donne à la province du Manitoba le contrôle absolu sur les chemins de fer qui seront construits dans cette province relativement aux tarifs de transport de ces chemins et pour d'autres objets.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé : " Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers ", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu avis du secrétaire du Gouverneur général, que Son Excellence se rendrait à la salle du Sénat dans l'après-midi à 3 heures et demie, pour donner la sanction royale aux bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le* " *plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle,* " *dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.

Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich.

Acte relatif à la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporrtion la Compagnie d'Aciérie Canadienne.

Acte concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud.

Acte concernant la Banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de " Banque Provinciale du Canada."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills :—

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

" Qu'il Plaise à Votre Excellence :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. O'Donohoe, seconcé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat :—

1. Un état indiquant le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés ;
2. Les dates de leur arrivée ;
3. Les noms des consignataires de ces wagons ;
4. Les stations où les wagons avaient été chargés ;
5. Les noms des expéditeurs ;
6. Les dates d'expédition.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 2 avril 1900, demandant un état indiquant :

1. Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896 ;
2. Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police ;
3. Les titres de cette ou ces personnes à cette ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une copie des Ordonnances du territoire du Yukon pour l'année 1899, conformément à l'article 7, 61 Vic.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (25) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée)", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Québec", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la baie de Quinté", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (88) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Ell a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du dit bill soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (Q) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899 ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a eté lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces relatif au bill Featherstonhaugh ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du treizième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du quatorzième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson ", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement."

Les dits amendements ayants été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 8 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 8 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

13 mai—1. Quel est le montant perçu par le gouvernement pour la location du bureau de poste de Montmagny, par année, jusqu'aujourd'hui, depuis l'acquisition de cet édifice?

2. Sur ce montant combien a-t-il été payé au gardien de l'édifice?

3. A combien ont monté les menues dépenses mentionnées dans la réponse donnée par l'honorable Secrétaire d'Etat le 2 mai? Et quelles sont-elles?

4. A combien les *et cetera* dans cette même réponse? Et en quoi consistent-ils?

POUR MERCREDI, 9 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

17 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Sur le nombre de 150,375,000 lettres mises aux bureaux de poste en Canada pendant l'année 1898-99, tel que donné à la page XV du rapport officiel, quel est le chiffre représentant le nombre de lettres envoyées en Europe pendant la même période?

Par l'honorable M. Landry:

2 7 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Le gouvernement, ou quelqu'un des membres de la présente administration, a-t-il reçu en aucun temps depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, des requêtes ou communications quelconques de la part des chambres de commerce, des corporations municipales ou de quelque particulier, venant de la ville de Sorel, ou des municipalités de Saint-Michel-d'Yamaska, de Yamaska, de Saint-David d'Yamaska, de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-Pie-de-Deguire, de Saint-Bonaventure-d'Upton, de Saint-Germain-de-Grantham et de Drummondville, en rapport avec la réouverture au commerce de cette partie du chemin de fer du South-Eastern qui reliait Sorel à Drummondville et qui semble avoir été abandonnée et inexploitée depuis avril 1892? Dans l'affirmative, au nom de qui ces communications ont-elles été envoyées?

POUR MERCREDI, 10 MAI 1900.

Par l'honorable M. Poirier:

1 7 mai—A quelles dates le gouvernement a-t-il fait semer d'huîtres la baie de Shédiac, au Nouveau-Brunswick?

Combien d'argent ont en tout coûté ces expériences?

Quel en a été le résultat?

Le ministre des Pêcheries a-t-il fait pêcher ces huîtres, ou se propose-t-il de le faire?

Quel système de pêche entend-il adopter?

D'autres expériences semblables ont-elles été faites, au Canada, depuis 1892, ailleurs qu'à Shédiac? Combien ont-elles coûté d'argent?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 8 MAI 1900.

1 4 mai—3e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.—(Honorable M. Lougheed.)

2 4 mai—3e lecture (Bill 25) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 4 mai—2e lecture (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.) —A.F.

4 4 mai—2e lecture (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie Britannique-américaine de pulpe et de papier.—Honorable M. Landry.)

5 4 mai—Prise en considération du 12e rapport du comité des Divorces *re* Featherstonhaugh.—(Honorable M. Kirckhoffer.)

POUR MERCREDI, 9 MAI 1900.

1 4 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR JEUDI, 10 MAI 1900.

1 7 mai—3e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)

2 7 mai—2e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson. —(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 37.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 7 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 38.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 8 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	McDonald (C.B.),	Power,
Bernier,	Dickey,	McKay,	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McKindsey,	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Scott,
	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
	Kerr,	Merner,	Templeman,
Burpee,	Kirchhoffer,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Landry,	Mills,	Vidal,
Casgrain	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
(de Lanaudière),	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood,
Clemow,	Macdonald (Victoria)	Owens,	Yeo,
Dandurand,	McCallum,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé :

Que la motion ci-dessous, régulièrement proposée et adoptée le lundi, 7 mai 1900, soit insérée dans le procès-verbal du Sénat du Canada de ce jour, dans les termes suivants :—

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du Sénat sur les faits suivants :—

1. Le 2 mai, la question suivante a été posée au gouvernement par l'honorable M. Landry :

" Si, depuis le commencement du présent parlement, le gouvernement ou quel-" qu'un des membres de la présente administration a reçu pour le gouvernement ou " en son nom, du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette " province ou de l'épiscopat de quelque province, ou de quelqu'un de ses membres, " aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de " protestation ou autrement au sujet de la question scolaire manitobaine."

2. Le même jour, l'honorable M. Scott a fait la réponse suivante, d'après le compte rendu des débats du 2 mai 1900 :—

" L'honorable M. Scott :—Je ne le crois pas, autant que j'ai pu m'en assurer.

" L'honorable M. Landry : - Comment cela ?

" L'honorable M. Scott :—En m'adressant à ceux qui pouvaient me renseigner, c'est-à-dire à des membres du gouvernement."

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé :

1. Qu'une telle réponse ne résout rien, vu qu'elle n'exprime que l'opinion du ministre, et seulement ce qu'il aurait inféré des dires de ceux qui pouvaient avoir les renseignements voulus; ce qui donnerait occasion de demander qu'elle est la limite du pouvoir de recherche de l'honorable Secrétaire d'Etat;

2. Qu'il est facile de constater si les pièces demandées existent ou non ; ou si elles ne sont pas en la possession du gouvernement ; et que la seule manière convenable de répondre convenablement est de dire ce qui en est ;

3. Qu'à moins que le gouvernement ne déclare n'être pas en possession de documents de cette nature, il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau du Sénat copie de toutes communications quelconques, reçues par le gouvernement depuis le commencement du parlement actuel, sur le sujet de la question scolaire du Manitoba, soit du gouvernement du Manitoba, soit de la minorité catholique de cette province, soit de l'épiscopat de quelque province ou de quelqu'un de ses membres.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que l'honorable M. Power soit nommé membre du comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé : "Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (25) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé : "Acte concernant l'usure", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi, le vingt-deux courant.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée du Daim".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Sir John Carling du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 4 mai 1900.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

64*b*. Réponse à Adresse du Sénat du 28 avril 1899, noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports desdits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

(4.) Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur ou extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette distitution. (*A imprimer en abrégé.*)

64*c*. Réponse partielle (département de la Marine et des Pêcheries) à Adresse du Sénat du 28 avril 1899,—Noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

(4.) Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement,

sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution. (*A imprimer en abrégé*).

73. Réponse à Adresse du 12 février 1900,—Copie de tous ordres en conseil, rapports et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les lois de cabotage sur les côtes du Pacifique en Canada et aux Etats-Unis. (*Documents Sessionnels.*)

76. Réponse à Adresse du 7 février 1900,—Copie de tous rapports, ordres en conseil, papiers et correspondance concernant la concession aux navires des Etats-Unis des privilèges de cabotage sur les lacs de la Puissance en 1899. (*Doc. Sess.*)

87. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie Anglaise, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais. (*Doc. Sess.*)

91. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la sélection des officiers de la milice canadienne qui suivent actuellement le cours d'instruction pour service d'état-major donné à Kingston. (*Doc. Sess.*)

102. Réponse à Ordre du 2 avril 1900,—Etat indiquant le montant de la remise faite sur les instruments agricoles exportés du Canada pour les années fiscales expirées les 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant payé à chaque maison industrielle, chacune des dites années. (*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

33*e*. Réponse à Ordre du 10 mai 1899,—Copie de toutes demandes, correspondance, octrois et autres détails concernant une section de deux milles et demi du Creek Bunker, division minière du Klondike, district du Yukon, concédés pour y faire des travaux de mines au moyen de la force hydraulique.

33*g*. Réponse supplémentaire à Ordre du 7 février 1900,—Etat, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service. Aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900.

35. (1.) Copie de l'énoncé du cas soumis aux conseils anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement du Canada à changer, par une loi, les divisions électorales du Dominion, excepté aux retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

(2.) Copie de l'opinion donnée par ces conseils.

(3.) Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces conseils pour leur consultation.

(4.) Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement, l'un de ses membres ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits conseils ou l'un ou l'autre d'entre eux, au sujet de cet énoncé de cas ou de l'opinion exprimée sur son contenu ; aussi, copie de tous messages mémoires ou documents relatifs au dit énoncé de cas ou à la dite consultation.

(5.) Les noms des conseils à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

45. Réponse à Adresse du Sénat du 2 août 1899,—Copie des pièces suivantes:—

(1.) Annonces publiées en mai 1896 demandant des soumissions pour la fourniture au chemin de fer Intercolonial d'huiles à lubrifier et à brûler;

(2.) Soumissions reçues en réponse à ces annonces;

(3.) Rapport des analystes sur les échantillons présentés;

(4.) Avis aux soumissionnaires dont les échantillons ont été acceptés ;

(5.) Ordre en conseil autorisant le ministre à informer les soumissionnaires heureux qu'il ne serait pas passé de contrats avec eux ;

(6.) La soumission faite subséquemment par la Galena Oil Co., ainsi que le rapport des analystes sur les échantillons présentés;

(7.) Contrats passés avec la Galena Oil Co., en date du 17 septembre et du 23 septembre 1896; aussi, un état indiquant le parcours en milles effectué par le chemin de fer Intercolonial, entre le 1er novembre et le 31 octobre de chacune des années 1895, 1896, 1897 et 1898.

Aussi, un état des déductions faites, avec indication des dates, sur les comptes de la Galena Oil Co., pour couvrir la garantie stipulée aux contrats.

56*b*. Réponse à Ordre du 10 mai 1899,—(1.) Copie de tous tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur le 1er juillet 1898 sur l'Intercolonial et sur toutes les lignes affermées ou exploitées par le gouvernement en rapport avec l'Intercolonial.

(2.) Copie de tous les dits tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur sur l'Intercolonial et les dites autres lignes le 1er avril 1899.

(3.) Un état ou liste donnant le détail complet de tous les taux spéciaux ou autres concessions accordés à tous marchands, commerçants, manufacturiers ou autres personnes en ce qui concerne le transport du fret sur l'Intercolonial et les susdites autres lignes et qui étaient en vigueur aux dates respectives qui suivent:—

(*a*) Au 1er juillet 1898.

(*b*) Au 1er avril 1899.

(4.) Copie de toutes lettres, rapports, télégrammes et communications écrites adressés en 1898 par M. A. H. Harris à titre de gérant général du trafic sur l'Intercolonial ou gérant du dit chemin de fer au sujet du remaniement ou de la revision des tarifs sur l'Intercolonial ou des règles et règlements relatifs au transport des voyageurs et du fret sur le dit chemin de fer.

63*a*. Réponse supplémentaire à Ordre du 12 février 1900,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le steamer *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson.

67*a*. Réponse supplémentaire à Ordre du 14 février 1900,—Etat donnant toute la correspondance, enquête, rapports et mesures administratives en rapport avec le cas de H. A. Lemieux, assistant-inspecteur des douanes, à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896 dans les Iles de la Madeleine sous le faux nom de H. A. Lamirande.

72*a*. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, lettres ou autres communications entre le département de la Marine et des Pêcheries ou aucun autre département public et toutes personne ou personnes au sujet de la demande de Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de Frye's Head, Campo Bello, N.-B., ou au sujet du refus d'accorder cette demande en 1897 et 1898.

74. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Etat, sous forme de tableaux, de toutes soumissions, soumissions acceptées et conventions administratives pour la fourniture de rails d'acier pour les chemins de l'Etat, donnant en détail les quantités et les prix, les dates, les lieux de livraison et les quantités livrées, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date.

75. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions et autres papiers en la possession du gouvernement, demandant au nom des sauvages de Caughnawaga le retour à l'ancienne forme de gouvernement des tribus.

77*b*. Réponse à Adresse du 28 mars 1900,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes et câblegrammes concernant la démission du major général Hutton du commandement de la milice canadienne, y compris tous ordres en conseil, minutes du conseil et communications avec le gouvernement impérial à ce sujet. Aussi, copie de sa démission avec la date de sa réception par le gouvernement et la date à laquelle elle a été acceptée.

78. Réponse à Ordre du 19 février 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de Henry Halcro, de Prince-Albert, T.N.-O., pour une indemnité à raison de pertes subies par lui pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

79. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'ouverture au public, pour inscriptions de homesteads, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba.

80. Réponse à Ordre du 29 mai 1899,—Copie du rapport de W. H. Lynch mentionné par le ministre de l'Intérieur le 19 avril dernier, *Débats*, p. 1896.

82. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Etat indiquant combien d'enveloppes, et de quelle espèce, ont été fournies au département du Commerce ou à aucun de ses officiers ou employés depuis le 1er août 1899 jusqu'au 1er janvier 1900.

83. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et des particuliers de la province de l'Ile du Prince-Edouard, en 1898-99, au sujet du transfert de la lumière d'alignement de l'Ile Savage aux collines de sable du havre de Cascumpec, I.P.-E.

84. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, rapports, correspondance et câblegrammes entre le gouvernement impérial et les autorités du Canada, et de tous ordres en conseil passés par le gouvernement canadien au sujet du rapatriement du 100ème régiment.

85. Réponse à Adresse du 12 février 1900,—Copie de toute correspondance et télégrammes entre le gouvernement du Canada et les autorités de la Colombie Anglaise, et entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou aucunes autres personnes au sujet de l'offre faite par les autorités de la Colombie Anglaise d'y lever et équiper un contingent de cavalerie pour service dans le Sud-africain.

86. Réponse à Adresse du 26 février 1900,—Copie de tous ordres en conseil passés en 1898 et 1899 pour autoriser le département de l'Intérieur à donner des permis de coupes de bois sur les terres fédérales dans le Manitoba, et de tous ordres en conseil qui annulent ces permis. Aussi, copies de toutes demandes faites pour coupes de bois en vertu des dits ordres en conseil, et des conditions auxquelles ces permis ont été donnés.

88. Réponse à Ordre du 26 juin 1899,—Copie du contrat passé avec A. Onderdonk, pour la construction d'une section du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec les diverses sentences portées par les arbitres choisis pour évaluer le matériel roulant, et copie de toutes lettres et télégrammes se rapportant à l'achat du dit matériel roulant du dit Onderdonk, comme aussi copie de toutes opinion ou opinions données par le département de la Justice quant à l'obligation, pour la Couronne, de recevoir le dit matériel roulant, des chèques donnés pour solde, et de tous papiers et documents concernant l'achat du dit matériel roulant.

89. Réponse à Adresse du 24 avril 1899,—(*a*) Copie des soumissions pour la construction des sections une et deux du canal de Soulanges, et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(*b*) Copie des soumissions demandées pour une nouvelle adjudication de contrats pour la construction des susdites sections et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(*c*) Copie de toute correspondance ou ordres en conseil se rapportant directement ou indirectement à l'adjudication des contrats ou nouveaux contrats pour la construction des susdites sections.

90. Réponse à Ordre du 12 février 1900,—Copie de tous rapports d'explorations faites depuis la dernière session, et de toutes pétitions et demandes quelconques se rapportant au projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

92. Réponse à Ordre du 12 février 1900,—Etat donnant les dates des différents voyages du steamer "Lunenburg" aux îles de la Madeleine en 1899 en vertu du contrat conclu avec Robert J. Leslie, de Halifax, pour le transport des malles, voyageurs et marchandises, et indiquant les heures d'arrivée et de départ aux îles de la Madeleine et à Pictou, N.-E., respectivement.

93. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Anglaise, ou entre leurs agents respectifs, au sujet du transfert des Sauvages de la réserve des Songhees, depuis la réponse soumise à cette Chambre au cours de la dernière session.

94. Réponse à Ordre du 7 février 1900.—Relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

94*a*. Réponse supplémentaire à l'ordre qui précède.

95. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Etat indiquant le montant des droits de quaiage perçus à Tignish, I.P.-E., en 1899.

96. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de toutes lettres et mémoires adressés par le conseil de ville de la Mâchoire de l'Orignal au gouvernement ou au département de l'Intérieur au sujet du site de la dite ville et de certains lots de terrain que certains particuliers prétendent être exempts de taxes, et copies des réponses faites.

97. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Etat détaillé des item compris dans les $4,744.25 perçues par Clement, Patullo et Ridley à compte des terrains riverains à Dawson, H-107, rapport de l'Auditeur général. Aussi, relevé de toutes les amendes comprises dans les $23,861 perçues, d'après le rapport de l'Auditeur général, H-107.

98. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie des annonces ou demandes de soumissions pour les impressions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement, ou au moins jusqu'au temps où l'audition des dépenses du Nord-Ouest a été enlevée à l'auditeur général; aussi le prix auquel les contrats pour chacune des dites années ont été donnés, la date, et le nom de l'entrepreneur.

99. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copie des rapports des ingénieurs chargés de faire l'évaluation du coût de construction devant servir de base à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche pour les premiers dix milles de sa ligne, et copie des rapports au conseil et des ordres en conseil concernant le paiement de cette subvention.

100. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs et autres papiers se rapportant en quelque manière au contrat passé en 1898 entre le département des Travaux publics et MM. Brennan et Ramsay pour réparations au brise-lames de Souris-Est, I. P.-E. ?

101. Réponse à Ordre du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes au sujet de l'omission, par le gardien du phare de l'Ile Egg, d'allumer le phare pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier.

103. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant le service des malles entre Hopewell Cape et Hopewell, comté d'Albert, N.-B., depuis le 1er juillet 1896.

104. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copies des requêtes, pétitions adressées au département de la Marine et des Pêcheries, et copies de toute correspondance, ordres en conseil, mémoires au sujet de l'incorporation des pilotes entre Montréal et Kingston.

105. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance, demandes, concessions et autres papiers concernant la superficie, ou partie d'icelle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rapportant) mentionnés dans le document sessionnel No 83, 3me session, 6me parlement, 61 Victoria, 1898:—

W. J. Lindsay, Brandon, Stewart River;
P. C. Mitchell;
A. E. Philp, Klondike;
F. Burnett, Vancouver, Hootalinqua;
F. Burnett, Colborne, Indian River;
J. G. Burnett, Edmonton, Peace River;
F. Burnett, Colborne, Teslin River;
A. E. Philp, Ottawa, S. Fork Stewart;
G. Philp, London, L. Salmon;
A. E. Philp, Ottawa, Indian River;
A. D. Cameron, Ottawa, Stewart River;
F. A. Philp, Teslin River;
W. L. Parish, Pelly River.

106. Réponse à Ordre du 14 février 1900,—Etat indiquant,—

(1.) Le montant payé chaque année, pendant dix ans, pour les impressions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir: de 1889 à 1899 inclusivement,

ou jusqu'au temps où l'audition des dépenses du dit gouvernement a été enlevée à l'auditeur général.

(2.) Le montant payé pour annonces, chaque année, pendant la même période, pour le dit gouvernement.

(3.) Les noms des personnes, bureaux d'imprimerie ou compagnies qui ont été payés pour ces services, chacune des dites années.

107. Réponse à Ordre du 17 mai 1899,—Etat donnant les renseignements demandés par Sir Charles Hibbert Tupper au sujet des navires américains enregistrés à Dawson, (voir *Débats* du 8 mai 1899), comprenant les noms et le tonnage des navires construits aux Etats-Unis qui ont été enregistrés en Canada par le percepteur des douanes à Dawson depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à la date la plus récente, les droits payés, le chiffre de l'évaluation de chaque navire, le nom de l'évaluateur et les noms des propriétaires anglais de ces navires.

108. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1er septembre 1899, entre le ministre de la Milice ou ses agents, et l'officier commandant le district militaire No 11 ou aucune autre personne, au sujet du champ de tir à la Pointe Clover, C.-A.

109. Réponse à Ordre du 28 mars 1900,—Copie de toutes les plaintes faites depuis le 1er janvier 1890 au ministre de l'Agriculture, ou au commissaire ou assistant commissaire des brevets, au sujet des prix excessifs exigés par les propriétaires de la lumière Auer pour l'usage de cet article breveté sous l'autorité du par. (*a*), clause 37 de l'Acte des brevets, et copie de toute correspondance avec le ministre, le commissaire ou son assistant, au sujet de ces plaintes.

110. Réponse à Ordre du 9 avril 1900,—Copie de toutes lettres et documents de toute espèce échangés entre le département de l'Intérieur, ou aucun membre du gouvernement, et D. H. Macdowall, ex-M.P., ou aucune autre personne au sujet de la réclamation de John C. McNevin de Kirkpatrick, Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest, en 1885.

Votre comité recommande aussi que M. Edward Botterell reçoive le salaire maximum d'un commis principal, et que M. R. B. Davidson, aide-distributeur, soit nommé commis de seconde classe au salaire minimum de cette classe, et que M. T. W. Alexander soit payé au taux de $800 par année,—les dits salaires devant dater du 1er juillet 1900. Votre comité recommande, de plus, que M. Aug. Lemay soit nommé messager permanent dans le dit bureau de distribution, avec un salaire de $600 par année à dater du 1er février 1900.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 9 mai 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 9 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 7 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Sur le nombre de 150,375,000 lettres mises aux bureaux de poste en Canada pendant l'année 1898-99, tel que donné à la page XV du rapport officiel, quel est le chiffre représentant le nombre de lettres envoyées en Europe pendant la même période?

Par l'honorable M. Landry:

2 7 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Le gouvernement, ou quelqu'un des membres de la présente administration, a-t-il reçu en aucun temps depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, des requêtes ou communications quelconques de la part des chambres de commerce, des corporations municipales ou de quelque particulier, venant de la ville de Sorel, ou des municipalités de Saint-Michel-d'Yamaska, de Yamaska, de Saint-David d'Yamaska, de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-Pie-de-Deguire, de Saint-Bonaventure-d'Upton, de Saint-Germain-de-Grantham et de Drummondville, en rapport avec la réouverture au commerce de cette partie du chemin de fer du South-Eastern qui reliait Sorel à Drummondville et qui semble avoir été abandonnée et inexploitée depuis avril 1892? Dans l'affirmative, au nom de qui ces communications ont-elles été envoyées?

POUR JEUDI, 10 MAI 1900.

Par l'honorable M. Poirier :

1 7 mai—A quelles dates le gouvernement a-t-il fait semer d'huîtres la baie de Shédiac, au Nouveau-Brunswick?

Combien d'argent ont en tout coûté ces expériences ?

Quel en a été le résultat ?

Le ministre des Pêcheries a-t-il fait pêcher ces huîtres, ou se propose-t-il de le faire ?

Quel système de pêche entend-il adopter ?

D'autres expériences semblables ont-elles été faites, au Canada, depuis 1892, ailleurs qu'à Shédiac ? Combien ont-elles coûté d'argent ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 9 MAI 1900.

1 8 mai—3e lecture (Bill 25) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

2 4 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 8 mai—2e lecture (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie Britannique-américaine de pulpe et de papier.—Honorable M. Landry.)—A.F.

POUR JEUDI, 10 MAI 1900.

1 7 mai—3e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)

2 7 mai—3e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 8 mai—2e lecture (Bill W) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

4 8 mai—Comité de toute la Chambre (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

1 | 8 mai—Prise en considération du 2e rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

1 | 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)

No 38.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 8 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 39.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 9 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cox,	Macdonald (Victoria)	Owens,
Almon,	Dandurand,	McCallum,	Poirier,
Bernier,	Dever,	McDonald (C.B.),	Power,
Bolduc,	Dickey,	McKay,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.),	Dobson,	McKindsey,	Scott,
	Ferguson,	McLaren,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Snowball,
	Gillmor,	McSweeney,	Templeman,
Burpee,	Kerr,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Wark,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Mills,	Watson,
	Lougheed,	Montplaisir,	Wood,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Brien,	Yeo,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 23 mars 1900, demandant :—

1. Copie de la correspondance, échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny;

2. Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny;

3. Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Sesssion No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations", ayant été lu,

Sur motion l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (82) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur vie, La Couronne", et

Aussi, le bill (72) intitulé: "Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de 'Banque Royale du Canada'", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (79) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (78) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (98) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lowitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une Adresse du Sénat en date du 25 avril 1900, demandant un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

Ordonné, qu'elle soit déposé sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 10 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 10 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 7 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Sur le nombre de 150,375,000 lettres mises aux bureaux de poste en Canada pendant l'année 1898-99, tel que donné à la page XV du rapport officiel, quel est le chiffre représentant le nombre de lettres envoyées en Europe pendant la même période?

Par l'honorable M. Landry:

2 7 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Le gouvernement, ou quelqu'un des membres de la présente administration, a-t-il reçu en aucun temps depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, des requêtes ou communications quelconques de la part des chambres de commerce, des corporations municipales ou de quelque particulier, venant de la ville de Sorel, ou des municipalités de Saint-Michel-d'Yamaska, de Yamaska, de Saint-David d'Yamaska, de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-Pie-de-Deguire, de Saint-Bonaventure-d'Upton, de Saint-Germain-de-Grantham et de Drummondville, en rapport avec la réouverture au commerce de cette partie du chemin de fer du South-Eastern qui reliait Sorel à Drummondville et qui semble avoir été abandonnée et inexploitée depuis avril 1892? Dans l'affirmative, au nom de qui ces communications ont-elles été envoyées?

Par l'honorable M. Poirier :

3 7 mai—A quelles dates le gouvernement a-t-il fait semer d'huîtres la baie de Shédiac, au Nouveau-Brunswick ?

Combien d'argent ont en tout coûté ces expériences ?

Quel en a été le résultat ?

Le ministre des Pêcheries a-t-il fait pêcher ces huîtres, ou se propose-t-il de le faire ?

Quel système de pêche entend-il adopter ?

D'autres expériences semblables ont-elles été faites, au Canada, depuis 1892, ailleurs qu'à Shédiac ? Combien ont-elles coûté d'argent ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

Copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer " Portia ", au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subséquemment, au sujet de la perte du dit steamer.

POUR LUNDI, 14 MAI 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été fait un appel de soumissions pour la fourniture d'articles de fonte au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard pendant l'année courante.

2. L'appel des soumissions a-t-il été fait publiquement, ou des offres ont-elles été demandées privément ?

3. Dans le dernier cas, qui a été requis de soumissionner ?

4. Quel est le prix payé pour ces articles de fonte, par livre ?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

S'il a fait appel de soumissions pour les ouvrages de plomberie qui s'exécutent actuellement au bureau de poste de Charlottetown ?

Si tel est le cas, quelles offres ont-elles été reçues et quel était le montant demandé par ces offres ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été passé un nouveau contrat ou s'il y a eu renouvellement d'un contrat antérieur pour le transport des malles entre Kensington et Princetown, Ile du Prince-Edouard ?

2. Quel est l'entrepreneur ?

3. Combien lui est-il payé pour ce service ?

4. A-t-on fait un appel de soumissions ?

5. Le département a-t-il reçu d'autres offres que celles de l'entrepreneur actuel ?

6. Si tel est le cas, de qui sont venues ces offres et quelles étaient ces offres ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 10 MAI 1900.

1 7 mai—3e lecture (Bill N) Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.—(Honorable M. Clemow.)

2 7 mai—3e lecture (Bill M) Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 8 mai—2e lecture (Bill W) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

4 8 mai—Comité de toute la Chambre (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

POUR VENDREDI, 11 MAI 1900.

1 9 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 9 mai—2e lecture (Bill 78) Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 9 mai—2e lecture (Bill 79) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

4 9 mai—2e lecture (Bill 98) Acte concernant la Compagnie de steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

1 8 mai—Prise en considération du 2e rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

1 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 39.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 9 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 40.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 10 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Poirier,
Almon,	Dever,	McCallum,	Power,
Bernier,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McKay,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McKindsey,	Shehyn,
	Fiset,	McLaren,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	McMillan,	Templeman,
	Hingston (Sir William),	McSweeney,	Thibaudeau (Rigaud),
Burpee,		Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kerr,	Miller,	Wark,
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mills,	Watson,
	Landry,	Montplaisir,	Wood,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	O'Brien,	Yeo,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Young.
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 30, retranchez tous les mots depuis "opérations" jusqu'à (*c*), page 2, ligne 1, et insérez à la place:—

"(*b*) Pour l'exercice de ses opérations, établir et avoir en service toutes voies ferrées latérales, aiguillages ou embranchements, partant de ses immeubles ou y aboutissant, qui seront nécessaires pour les relier à des chemins de fer distants de six milles au plus de ces immeubles."

Page 2, ligne 4, retranchez "aménagements" et insérez: "machineries et appareils".

Page 2, ligne 19, retranchez "immunités, privilèges".

Page 2, ligne 20, retranchez "ou utiles".

Page 3, ligne 29, retranchez "vingt" et insérez: "cinquante".

Page 3, ligne 39, retranchez "douze" et insérez: "onze".

Page 3, ligne 47, retranchez "cinq" et insérez: "de cinq à onze"; et, ligne 48, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "et", ligne 50.

Page 4, ligne 3, retranchez "trente-cinq" et insérez: "cinquante".

Page 5, ligne 21, retranchez "ou" et insérez: "et".

Page 6, retranchez l'article 25 et insérez à la place le suivant:—

"25. Les articles 7 et 18 de l'*Acte des clauses des compagnies* ne s'appliqueront pas à la Compagnie".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 3 avril 1900, demandant:

1. Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

2. Un état indiquant le parcours en milles des locomotives, des wagons à voyageurs et à marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

3. Aussi, un état indiquant le montant total net payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No.*)

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:—

Copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer "Portia", au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subséquemment, au sujet de la perte du dit steamer.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 9 mai 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill (A) No 1 1, intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox ".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (142) intitulé: " Acte concernant l'inspection du grain étranger," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (31) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (107) intitulé: " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (71) intitulé: " Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company* (*Limited*)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. O'Brien, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (92) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (54) intitulé: " Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de " Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (75) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents conformément à la règle cinquante-neuf du Sénat.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 10 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie Frost and Wood (à responsabilité limitée), demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à recevoir la demande de renouvellement du brevet d'invention No 43,135.

De la cité de Winnipeg, aux fins d'être autorisée à se créer une force motrice hydraulique sur la rivière Assiniboine et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis,
W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a préposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson ", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Almon, Bernier, Bolduc, Boucherville, de (C.M.G), Casgrain (Windsor), Landry, Lovitt, Macdonald (I.P.-E.), McMillan, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Power, Scott.—14.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Aikins, Bowell (Sir Mackenzie), Burpee, Carling (Sir John), Clemow, Cox, Dickey, Dobson, Ferguson, Gillmor, Kerr, Kirchhoffer, Lougheed, Macdonald (Victoria), McCallum, McKay, McKindsey, McLaren, Merner, Mills, Owens, Snowball, Templeman, Vidal, Wark, Watson, Wood, Yeo, Young.—29.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé: " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson ", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (W) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim ", ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé en amendement.

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No ,
JEUDI, 11 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara", qui lui a été renvoyé en vertu de la règle 59 du Sénat;

Votre comité ayant trouvé suffisantes les raisons données pour expliquer pourquoi on n'a pas présenté de pétition au Sénat, il recommande de suspendre les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles en tant qu'elles ont rapport au dit bill, d'autant que le comité qui sera saisi de ce bill, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara", suivant la recommandation énoncée dans le dix-huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara" soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (T) intitulé: "Acte concernant l'usure", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, et qu'il soit le premier item de l'ordre de ce jour.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 11 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 11 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

17 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Le gouvernement, ou quelqu'un des membres de la présente administration, a-t-il reçu en aucun temps depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, des requêtes ou communications quelconques de la part des chambres de commerce, des corporations municipales ou de quelque particulier, venant de la ville de Sorel, ou des municipalités de Saint-Michel-d'Yamaska, de Yamaska, de Saint-David d'Yamaska, de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-Pie-de-Deguire, de Saint-Bonaventure-d'Upton, de Saint-Germain-de-Grantham et de Drummondville, en rapport avec la réouverture au commerce de cette partie du chemin de fer du South-Eastern qui reliait Sorel à Drummondville et qui semble avoir été abandonnée et inexploitée depuis avril 1892? Dans l'affirmative, au nom de qui ces communications ont-elles été envoyées?

POUR LUNDI, 14 MAI 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été fait un appel de soumissions pour la fourniture d'articles de fonte au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard pendant l'année courante.

2. L'appel des soumissions a-t-il été fait publiquement, ou des offres ont-elles été demandées privément ?

3. Dans le dernier cas, qui a été requis de soumissionner ?

4. Quel est le prix payé pour ces articles de fonte, par livre ?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

S'il a fait appel de soumissions pour les ouvrages de plomberie qui s'exécutent actuellement au bureau de poste de Charlottetown ?

Si tel est le cas, quelles offres ont-elles été reçues et quel était le montant demandé par ces offres ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été passé un nouveau contrat ou s'il y a eu renouvellement d'un contrat antérieur pour le transport des malles entre Kensington et Princetown, Ile du Prince-Edouard ?

2. Quel est l'entrepreneur ?

3. Combien lui est-il payé pour ce service ?

4. A-t-on fait un appel de soumissions ?

5. Le département a-t-il reçu d'autres offres que celles de l'entrepreneur actuel ?

6. Si tel est le cas, de qui sont venues ces offres et quelles étaient ces offres ?

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 11 MAI 1900.

1 10 mai—3e lecture (Bill R) Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.—(Honorable M. Dandurand.)

2 9 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 9 mai—2e lecture (Bill 78) Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

4 9 mai—2e lecture (Bill 79) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 9 mai—2e lecture (Bill 98) Acte concernant la Compagnie de steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Lovitt.)—A.F.

6 10 mai—2e lecture (Bill 142) Acte concernant l'inspection du grain étranger.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

7 10 mai—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

8 10 mai—2e lecture (Bill 107) Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

9 10 mai—2e lecture (Bill 71) Acte concernant la "Dominion Cotton Mills Company (Limited)".—(Honorable M. O'Brien.)—A.F.

10 10 mai—2e lecture (Bill 92) Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)—A.F.

11 10 mai—2e lecture (Bill 54) Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie".—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

POUR LUNDI, 14 MAI 1900.

1 9 mai—Comité de toute la Chambre (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

2 9 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

1 8 mai—Prise en considération du 2e rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

1 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Feather stonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 40.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 10 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 41.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 11 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Poirier,
Almon,	Dever,	McCallum,	Power,
Bernier,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McKay,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McKindsey,	Shehyn,
	Fiset,	McLaren,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	McMillan,	Templeman,
	Gillmor,	McSweeney,	Vidal,
Burpee,	Kerr,	Miller,	Wark,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	Wood,
	Lougheed,	O'Brien,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Donohoe,	Young.
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1900, demandant un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899;

Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver de 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l'un ou l'autre de ces steamers.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 28 avril 1899, demandant les noms de tous les commissaires nommés, par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

2. Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

3. Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyage et autres dépenses incidentes.

4. Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de directions des corporations", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (98) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Acte concernant l'inspection du grain étranger", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie'", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé:

Que l'ordre du jour de mardi prochain pour la prise en considération du second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatifs aux impressions du Parlement, soit rayé de l'ordre de ce jour et que le dit rapport soit adopté maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 14 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 14 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

17 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

Le gouvernement, ou quelqu'un des membres de la présente administration, a-t-il reçu en aucun temps depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, des requêtes ou communications quelconques de la part des chambres de commerce, des corporations municipales ou de quelque particulier, venant de la ville de Sorel, ou des municipalités de Saint-Michel-d'Yamaska, de Yamaska, de Saint-David d'Yamaska, de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-Pie-de-Deguire, de Saint-Bonaventure-d'Upton, de Saint-Germain-de-Grantham et de Drummondville, en rapport avec la réouverture au commerce de cette partie du chemin de fer du South-Eastern qui reliait Sorel à Drummondville et qui semble avoir été abandonnée et inexploitée depuis avril 1892? Dans l'affirmative, au nom de qui ces communications ont-elles été envoyées?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été fait un appel de soumissions pour la fourniture d'articles de fonte au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard pendant l'année courante.

2. L'appel des soumissions a-t-il été fait publiquement, ou des offres ont-elles été demandées privément ?

3. Dans le dernier cas, qui a été requis de soumissionner ?

4. Quel est le prix payé pour ces articles de fonte, par livre ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a fait appel de soumissions pour les ouvrages de plomberie qui s'exécutent actuellement au bureau de poste de Charlottetown ?

2. Si tel est le cas, quelles offres ont-elles été reçues et quel était le montant demandé par ces offres ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a été passé un nouveau contrat ou s'il y a eu renouvellement d'un contrat antérieur pour le transport des malles entre Kensington et Princetown, Ile du Prince-Edouard ?

2. Quel est l'entrepreneur ?

3. Combien lui est-il payé pour ce service ?

4. A-t-on fait un appel de soumissions ?

5. Le département a-t-il reçu d'autres offres que celles de l'entrepreneur actuel ?

6. Si tel est le cas, de qui sont venues ces offres et quelles étaient ces offres ?

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations? Dans la négative, se propose-t-il de le faire?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 14 MAI 1900.

1 9 mai—Comité de toute la Chambre (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

2 9 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 78) Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

4 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 79) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 142) Acte concernant l'inspection du grain étranger.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 11 mai—Comité de toute la Chambre(Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

7 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 107) Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

1 9 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

2 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Feather stonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 41.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 11 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 42.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 14 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dickey,	McKindsey,	Power,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Primrose,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Bowell	Kirchhoffer,	McSweeney,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Templeman,
Burpee,	Lovitt,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Montplaisir,	Wark,
Clemow,	McCallum,	Owens,	Watson,
Dandurand,	McDonald (C.B.),	Perley,	Yeo,
Dever,	McKay,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat, une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1900, demandant un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages éprouvés par eux ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Document de la Session No*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état indiquant les noms et les salaires de tous ceux qui ont eu des promotions dans les différents départements, pendant l'année 1899, en conformité avec le paragraphe 2 de l'article 58 de l'Acte du Service civil.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Document de la Session No*)

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé:

Que l'ordre du mercredi, neuvième jour de mai courant, renvoyant au comité des Banques et du Commerce le bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et c'est formée en comité général relativement au bill (T) intitulé: "Acte concernant l'usure".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et agréé.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:

Page 1, ligne 9, retranchez "l'usure" et insérez "les prêteurs d'argent".

Le deuxième article a été lu et agréé.

Le troisième article a été lu et amendé en insérant:

Page 1, ligne 20, après "conventions", les mots "concernant un prêt d'argent".

Il a été proposé que le dit article soit de plus amendé en retranchant "vingt", ligne 21, et en insérant "douze" à la place.

Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s'est divisé:

Pour, 12:—Contre, 11.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a été proposé que le dit article soit de plus amendé en retranchant "dix", ligne 22, et en insérant "six" à la place, ce qui a été agréé.

Le quatrième article a été lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 29, retranchez "vingt" et insérez "douze".

Le cinquième article a été lu et agréé.

Le sixième article a été lu et amendé comme suit:

Page 2, ligne 20, retranchez "vingt" et "insérez "douze".

Page 2, lignes 22 et 26, retranchez "dix" et insérez "six".

Le septième article a été lu et amendé comme suit:

Page 2, ligne 27, après "commerce" insérez "faits avant l'adoption du présent acte et"

Page 2, ligne 29, après "conventions" insérez "faits avant l'adoption du présent acte et"

Le huitième article a été lu et amendé comme suit:

Page 2, ligne 35, retranchez " vingt " et insérez " douze ".
Les articles neuf et dix ont été lus et agréés.
Le titre du bill a été lu et amendé comme suit :
Retranchez " l'usure " et insérez " les prêteurs d'argent ".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.
Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
Les dits amendemente ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (121) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (78) intitulé: " Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Casgrain (Windsor) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (79) intitulé: " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le premier article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit:—
Page 1, lignes 10 et 15 retranchez " du Manitoba ".
Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s'est divisé:—

Pour, 12:—Contre, 14.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.
La question de concours ayant été posée sur le dit article,
Il a été adopté.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Burpee a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (113) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, à responsabilité limitée" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (102) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à James Milne", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899," et aussi le bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 15 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

Par l'honorable M. Ferguson :

3 9 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. S'il a fait appel de soumissions pour les ouvrages de plomberie qui s'exécutent actuellement au bureau de poste de Charlottetown ?

2. Si tel est le cas, quelles offres ont-elles été reçues et quel était le montant demandé par ces offres ?

POUR MERCREDI, 16 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry :

1 14 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Quelle partie du bureau de poste de Montmagny est louée, et sur quel étage se trouvent les chambres qui sont louées ?

2. Quel est le montant du loyer ?

3. Quels sont les noms des personnes qui ont loué ces chambres, et combien chacune d'elles paye-t-elle ?

4. Y a-t-il d'autres parties du bureau de poste occupées par des personnes qui ne paient rien pour cette occupation ?

5. Quelles sont ces personnes, et quelles chambres occupent-elles ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 15 MAI 1900.

1 14 mai—3e lecture (Bill T) Acte concernant l'usure.—(Honorable M. Dandurand.) —A.F.

2 14 mai—3e lecture (Bill 79) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 142) Acte concernant l'inspection du grain étranger.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

4 11 mai—Comité de toute la Chambre(Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.— (Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 11 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 107) Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 9 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR MERCREDI, 16 MAI 1900.

19 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

214 mai—2e lecture (Bill 102) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

314 mai—2e lecture (Bill 113) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée.)—(HonorableM. Power.)—A.F.

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

18 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Feather stonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 42.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 14 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 43.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 15 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandurand,	McKay,	Power,
Almon,	Dever,	McKindsey,	Primrose,
Baker,	Dickey,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Dobson,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Fiset,	McSweeney,	Templeman,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
	Landry,	Mills,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Burpee,	Macdonald (Victoria)	Owens,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	McCallum,	Perley,	Young.
Clemow,	McDonald (C.B.),	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité) ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (92) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale ", a fait rapport qu'il avait examiné le die bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 25.—Retranchez " cent " et insérez " deux cent cinquante ".

Page 2, ligne 21.—Retranchez " dix " et insérez " vingt ".

Page 2, ligne 35.—Retranchez " quinze mille " et insérez " trente-sept mille cinq cent ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année expirée le 31 octobre 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No* 8.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement," et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill avec un amendement conséquentiel auquel elle demande son concours.

Le dit amendement conséquentiel a été lu par le greffier comme suit :

Dans l'annexe du bill.

Page 7, ligne 4.—Retranchez depuis " Compagnie " jusqu'à " ci-après ", ligne 5, et insérez " de placement et de prêt Colonial ".

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit amendement conséquentiel soit adopté.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement conséquentiel fait au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (109) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (134) intitulé : " Acte concernant la constitution d'association de livres de généalogie du bétail ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (143) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (135) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des Stations agronomiques ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Acte concernant les prêteurs d'argent ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (79) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin ", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction de retrancher le mot " Manitoba " et d'insérer à sa place le mot " Canada ".

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	Casgrain (Windsor),	McCallum,	McMillan,
Bernier,	Clemow,	Macdonald (C.-B.),	Montplaisir,
Bolduc,	Dobson,	McKindsey,	O'Brien,
Boucherville, de (C.M.G),	Landry,	McLaren,	Perley.—17.
Bowell (sir Mackenzie),			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Burpee,	Lovitt,	Power,	Wark,
Dandurand,	McKay,	Scott,	Watson,
Dever,	McSweeney,	Shehyn,	Yeo,
Fiset,	Mills,	Templeman,	Young.—19.
Gillmor,	Poirier,	Vidal,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (142) intitulé: "Acte concernant l'inspection du grain étranger."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Yeo a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au lundi, quatrième jour de juin prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (107) intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terre aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations", ayant été lu

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au lundi, quatrième jour de juin prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 16 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 16 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 14 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quelle partie du bureau de poste de Montmagny est louée, et sur quel étage se trouvent les chambres louées ?

2. Quel est le montant du loyer ?

3. Quels sont les noms des personnes qui ont loué ces chambres, et combien chacune d'elles paye-t-elle ?

4. Y a-t-il d'autres parties du bureau de poste occupées par des personnes qui ne paient rien pour cette occupation ?

5. Quelles sont ces personnes, et quelles chambres occupent-elles ?

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor):

2 15 mai—Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'au lundi, 4 juin 1900, à trois heures de l'après-midi.

POUR JEUDI, 17 MAI 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 15 mai—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouvernour général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de leurs griefs?

7. Le principe de cette législation fédérale n'a-t-il pas été accepté par la Chambre des Communes le 20 mars 1896 par l'adoption de la 2e lecture du bill réparateur par un vote de 112 contre 94?

8. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée par une discussion assez longue qui se prolongea jusqu'à la dissolution naturelle du parlement?

9. Aux élections générales de 1896 le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert entr'autres par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs:

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous

les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

" Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai a exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par Hon. Chs Fitzpatrick, rapportée dans le Hansard de 1897, page 139.

" Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes en vue d'assurer le triomphe de la cause catholique au Manitoba, je soussigné promets, si je suis élu, de me conformer en tous points au mandement des évêques et de voter pour une mesure accordant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que cette mesure soit approuvée par mon évêque. Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas la question durant la première session, selon les termes du mandement, je promets ou de lui retirer mon appui ou de démissionner.

(Signée) CHS FITZPATRICK.

10. Après les éldctions générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 :

" A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question—qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

11. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

12. Si non, pourquoi ?

13. Sans le concours ni du chef de l'opposition, ni de la minorité catholique intéressée, le gouvernement actuel n'est-il pas entré en pourparlers avec le gouvernement du Manitoba, n'a-t-il pas eu une conférence avec des représentants de ce gouvernement, et n'est-il pas venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba ?

14. Cet arrangement met-il fin à la question des écoles du Manitoba ou doit-il être considéré comme un commencement de justice ?

15. Cet arrangement a-t-il été accepté par la minorité catholique elle-même et quand cette acceptation a-t-elle eu lieu et par qui au nom de cette minorité ?

16. Cet arrangement donne-t-il à la minorité catholique l'une des trois choses qu'elle demandait (*a*) ses écoles séparées, (*b*) l'octroi nécessaire à leur soutien, (*c*) l'exemption des taxes prélevées pour le soutien des écoles protestantes ?

17. Si l'arrangement en question n'accorde rien de ce que demande la minorité catholique qu'accorde-t-il en définitive ?

18. Si la question des écoles du Manitoba n'est pas encore définitivement réglée et si ce qui a été fait jusqu'à présent ne doit être regardé que comme un commencement de justice, quand la minorité catholique du Manitoba recevra-t-elle la part restante de justice à laquelle elle a droit ?

POUR LUNDI, 4 JUIN 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 16 MAI 1900.

1 15 mai—3e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McKay.)

2 15 mai—3e lecture (Bill 92) Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale, tel qu'amendé.—(Honorable M. Dandurand.)

3 14 mai—2e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

4 14 mai—2e lecture (Bill 102) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 14 mai—2e lecture (Bill 113) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée.)—(HonorableM. Power.)—A.F.

6 15 mai—2e lecture (Bill 134) Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

7 15 mai—2e lecture (Bill 135) Acte modifiant l'Acte des stations agronomiques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

8 15 mai—2e lecture (Bill 109) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

POUR JEUDI, 17 MAI 1900.

1 15 mai—2e lecture (Bill 143) Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

1 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 4 JUIN 1900.

1 15 mai—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 15 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 43.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 15 *mai* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 44.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 16 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dever,	McDonald (C.B.),	Perley,
Bernier,	Dickey,	McKay,	Poirier,
Bolduc,	Dobson,	McKindsey,	Power,
Boucherville, de	Fiset,	McLaren,	Scott,
(C.M.G.),	Forget,	McMillan,	Shehyn,
Bowell	Gillmor,	McSweeney,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Vidal,
Burpee,	Lougheed,	Mills,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Montplaisir,	Watson,
Clemow,	Macdonald (Victoria)	O'Brien,	Yeo,
Dandurand,	McCallum,	Owens,	Young.

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à James Milne", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, à responsabilité limitée", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Stations agricoles", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (114) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (101) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (139) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des titres de biens fonds, 1894 ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 17 mai 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 17 MAI 1900.

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor):

1 15 mai—Que lorsque le Sénat s'ajournera demain, il reste ajourné jusqu'au lundi, 4 juin 1900, à trois heures de l'après-midi.

Par l'honorable M. Landry:

2 15 mai—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouvernour général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de leurs griefs ?

7. Le principe de cette législation fédérale n'a-t-il pas été accepté par la Chambre des Communes le 20 mars 1896 par l'adoption de la 2e lecture du bill réparateur par un vote de 112 contre 94 ?

8. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée par une discussion assez longue qui se prolongea jusqu'à la dissolution naturelle du parlement ?

9. Aux élections générales de 1896 le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert entr'autres par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par Hon. Chs Fitzpatrick, rapportée dans le Hansard de 1897, page 139.

"Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes en vue d'assurer le triomphe de la cause catholique au Manitoba, je soussigné promets, si je suis élu, de me conformer en tous points au mandement des évêques et de voter pour une mesure accordant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé,

pourvu que cette mesure soit approuvée par mon évêque. Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas la question durant la première session, selon les termes du mandement, je promets ou de lui retirer mon appui ou de démissionner.

(Signée) CHS FITZPATRICK.

10. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 :

" A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

11. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

12. Si non, pourquoi ?

13. Sans le concours ni du chef de l'opposition, ni de la minorité catholique intéressée, le gouvernement actuel n'est-il pas entré en pourparlers avec le gouvernement du Manitoba, n'a-t-il pas eu une conférence avec des représentants de ce gouvernement, et n'est-il pas venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba ?

14. Cet arrangement met-il fin à la question des écoles du Manitoba ou doit-il être considéré comme un commencement de justice ?

15. Cet arrangement a-t-il été accepté par la minorité catholique elle-même et quand cette acceptation a-t-elle eu lieu et par qui au nom de cette minorité ?

16. Cet arrangement donne-t-il à la minorité catholique l'une des trois choses qu'elle demandait (*a*) ses écoles séparées, (*b*) l'octroi nécessaire à leur soutien, (*c*) l'exemption des taxes prélevées pour le soutien des écoles protestantes ?

17. Si l'arrangement en question n'accorde rien de ce que demande la minorité catholique qu'accorde-t-il en définitive ?

18. Si la question des écoles du Manitoba n'est pas encore définitivement réglée et si ce qui a été fait jusqu'à présent ne doit être regardé que comme un commencement de justice, quand la minorité catholique du Manitoba recevra-t-elle la part restante de justice à laquelle elle a droit ?

POUR VENDREDI, 18 MAI 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

1 16 mai—Qu'il demandera au gouvernement si M. Brown, qui a accepté un emploi provincial, a donné sa démission comme maître de poste de New-Westminster, Colombie-Britannique ? Dans l'affirmative, sa démission a-t-elle été acceptée sans réserve ?

POUR LUNDI, 4 JUIN 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

1 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 17 MAI 1900.

1 16 mai—3e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie d'aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McKay.)

2 15 mai—2e lecture (Bill 143) Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.—(Honorable M. Scott.) —A.F.

3 16 mai—2e lecture (Bill 114) Acte concernant la Compagnie de l'hôtel de Toronto. (Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.

POUR VENDREDI, 18 MAI 1900.

1 16 mai—2e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 16 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 134) Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MARDI, 22 MAI 1900.

1 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 4 JUIN 1900.

1 15 mai—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 15 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 44.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

Mercredi, 16 *mai* 1900.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 45.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 mai 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dever,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Baker,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Bernier,	Dobson,	McKay,	Power,
Bolduc,	Drummond,	McKindsey,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	McLaren,	Shehyn,
	Forget,	McMillan,	Thibaudeau (Rigaud),
Bowell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	McSweeney,	Vidal,
	Hingston (Sir William),	Miller,	Wark,
Burpee,		Mills,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Yeo,
Clemow,	Lougheed,	O'Brien,	Young.
Dandurand,	Lovitt,	Owens,	

PRIÈRES.

L'honorale M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 8, retranchez " 1887 " et insérez " 1897 ".

Page 2, ligne 3, après " Supérieur ", insérez " ou la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Pont de Montréal ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit ;—

Page 1, ligne 10, retranchez " au chemin de fer " et insérez " à l'entreprise ".

Page 1, ligne 30, après " Sud ", insérez " la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien ".

Page 1, lignes 32 et 33, retranchez " chemin de fer " et insérez " entreprise ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western* ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: "Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 9, après "Partant" retranchez "de quelque" et insérez "d'un point dans le district de Wellington, et se dirigeant de là vers le nord sur un".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (98) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (U) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 11, après " Lefebvre " insérez " tous ".

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " Québec " jusqu'à " ainsi ", ligne 14.

Page 1, ligne 21, retranchez depuis " de " jusqu'à " piastres ", ligne 22, et insérez " deux millions cinq cent mille ".

Page 1, ligne 27, retranchez depuis " dès " jusqu'à " dans ", ligne 29, et insérez " qu'il aura été souscrit cinquante pour cent du capital social, qu'il aura été versé " dix pour cent sur le capital ainsi souscrit, et que ce montant aura été déposé ".

Page 2, ligne 2, après " assemblée " insérez les deux paragraphes suivants:

" 2. Les directeurs de la compagnie pourront en tout temps après que le capital entier de la compagnie aura été souscrit et que cinquante pour cent auront été versés sur ce capital, adopter un règlement pour l'augmenter jusqu'à tel chiffre qu'ils jugeront convenable pour la due exécution des objets de la compagnie.

" 3. Ce règlement énoncera le nombre d'actions du nouveau capital et pourra prescrire la manière en laquelle elles seront réparties; et si le règlement n'y pourvoit, la répartition sera laissée sous le contrôle absolu des directeurs".

Page 2, ligne 6, retranchez " juin " et insérez " septembre ".

Page 2, ligne 24, après " pourra " insérez " à ces fins ".

Page 2, ligne 32, après " pourra " insérez " pour les objets de son entreprise ".

Page 3, ligne 24, retranchez " et de là à la cité de Montréal ".

Page 3, ligne 28, retranchez depuis " Pabeloguang " jusqu'à " et ", ligne 30.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
JEUDI, 17 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:

De Joseph Dugal et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Huron "; et

De John Wilson, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et d'autres, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Compagnie de transport et de chemin de fer Nationale Canadienne ".

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Casgrain (Windsor), secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au mercredi, sixième jour de juin prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 17 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (75) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec ", qui lui a été renvoyé en vertu de la quarante-neuvième règle du Sénat.

Votre comité a constaté que les 49e et 50e règles du Sénat ont été pleinement observées, et ayant trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition au Sénat, recommande de suspendre les règles 53 et 54, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues, en tant qu'elles ont rapport au bill (75) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec ", tel que recommandé dans le vingtième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que le bill (75) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin du Sud de Québec ", soit placé sur l'ordre du jour, pour sa seconde lecture, le mercredi, sixième jour de juin prochain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 17 mai 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux, sur bill privé, qui expire le mardi, vingt-deuxième jour de mai courant, soit prolongé au vendredi, quinzième jour de juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (151) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le sixième jour de juin prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (112) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le sixième jour de juin prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (96) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Québec", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé:

Que l'ordre de ce jour renvoyant la troisième lecture du bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", au mercredi, sixième jour de jour de juin prochain, soit rescindé, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé:

Que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le bill (101) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture le mercredi, sixième jour de juin prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence", a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a eté

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :—

Page 1, ligne 7, après " responsabilité ", insérez : " toutes ".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Ls dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré le Sénat continué au mercredi, sixième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 6 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 6 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 15 mai—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouvernour général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de leurs griefs ?

7. Le principe de cette législation fédérale n'a-t-il pas été accepté par la Chambre des Communes le 20 mars 1896 par l'adoption de la 2e lecture du bill réparateur par un vote de 112 contre 94 ?

8. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée par une discussion assez longue qui se prolongea jusqu'à la dissolution naturelle du parlement ?

9. Aux élections générales de 1896 le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert entr'autres par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par Hon. Chs Fitzpatrick, rapportée dans le Hansard de 1897, page 139.

"Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes en vue d'assurer le triomphe de la cause catholique au Manitoba, je soussigné promets, si je suis élu, de me conformer en tous points au mandement des évêques et de voter pour une mesure accordant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé,

pourvu que cette mesure soit approuvée par mon évêque. Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas la question durant la première session, selon les termes du mandement, je promets ou de lui retirer mon appui ou de démissionner.

(Signée) CHS FITZPATRICK.

10. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 :

"A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

11. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

12. Si non, pourquoi ?

13. Sans le concours ni du chef de l'opposition, ni de la minorité catholique intéressée, le gouvernement actuel n'est-il pas entré en pourparlers avec le gouvernement du Manitoba, n'a-t-il pas eu une conférence avec des représentants de ce gouvernement, et n'est-il pas venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba ?

14. Cet arrangement met-il fin à la question des écoles du Manitoba ou doit-il être considéré comme un commencement de justice ?

15. Cet arrangement a-t-il été accepté par la minorité catholique elle-même et quand cette acceptation a-t-elle eu lieu et par qui au nom de cette minorité ?

16. Cet arrangement donne-t-il à la minorité catholique l'une des trois choses qu'elle demandait (*a*) ses écoles séparées, (*b*) l'octroi nécessaire à leur soutien, (*c*) l'exemption des taxes prélevées pour le soutien des écoles protestantes ?

17. Si l'arrangement en question n'accorde rien de ce que demande la minorité catholique qu'accorde-t-il en définitive ?

18. Si la question des écoles du Manitoba n'est pas encore définitivement réglée et si ce qui a été fait jusqu'à présent ne doit être regardé que comme un commencement de justice, quand la minorité catholique du Manitoba recevra-t-elle la part restante de justice à laquelle elle a droit ?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

2 16 mai—Qu'il demandera au gouvernement si M. Brown, qui a accepté un emploi provincial, a donné sa démission comme maître de poste de New-Westminster, Colombie-Britannique ? Dans l'affirmative, sa démission a-t-elle été acceptée sans réserve ?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

3 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 6 JUIN 1900.

1 16 mai—2e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 16 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 134) Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 8 mai—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

4 15 mai—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 15 mai—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

6 17 mai—2e lecture (Bill 151) Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 17 mai—2e lecture (Bill 112) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.—(Honorable M. Landry.) —A.F.

8 17 mai—2e lecture (Bill 101) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

9 17 mai—2e lecture (Bill 75) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.—(Honorable M. Landry.)—A.F.

No 45.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 17 mai 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 46.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 6 juin 1900.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dandurand,	McKindsey,	Prowse,
Baird,	Dever,	McLaren,	Scott,
Baker,	Dickey,	McMillan,	Shehyn,
Bernier,	Dobson,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Wark,
Clemow,	Landry,	Perley,	Watson,
	Lovitt,	Poirier,	Wood,
	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	Young.
	McCallum,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Vidal:—De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes de la Puissance.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900, demandant—

1. Un état indiquant le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés;
2. Les dates de leur arrivée;
3. Les noms des consignataires de ces wagons;
4. Les stations où les wagons avaient été chargés;
5. Les noms des expéditeurs;
6. Les dates d'expédition.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, datée du 15 mai 1900, et demandant copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 10 mai 1900, demandant copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer *Portia*, au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subséquemment au sujet de la perte du dit steamer.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 demandant copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Document de la Session No.* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 1er mars 1900, demandant copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des Actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Dominion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet:

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des Actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (134) intitulé: "Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor) il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (112) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (101) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 31.—Après "opérations" insérez "et sauf l'approbation du comité des chemins de fer du Conseil privé".

Page 3, ligne 19.—Après "nécessaire" insérez "mais aucun appel de versement ne dépassera dix pour cent des actions souscrites".

Page 4, ligne 10.—Retranchez depuis "en" jusqu'à "Acte", dans la ligne 20, ces deux mots inclusivement, et insérez ce qui suit:

"2. Les dispositions du chapitre 40 des Statuts de 1899 s'appliqueront aux dites "actions privilégiées et à leur émission."

Page 4, ligne 45.—Retranchez "ou à ses actionnaires".

Page 5, ligne 2.—Retranchez "ou de services rendus à la compagnie".

Page 5, ligne 8.—Retranchez "par elle ou les services à elle rendus".

Page 5, ligne 41.—Après "compagnie" insérez "et il ne sera pas conféré de plus amples droits ou privilèges aux porteurs d'actions-débentures que ceux que possèdent ou dont jouissent les porteurs de débentures ordinaires de la compagnie".

Page 6, ligne 18.—Retranchez depuis "débentures" jusqu'à "actions-débentures" inclusivement, dans la ligne 30.

Page 7, ligne 1.—Retranchez depuis "24" jusqu'à "politique", dans la ligne 4, ces deux mots inclusivement.

Et les dits amendements étant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Après "1900" insérez ce qui suit comme article 1*a*:—

"1*a*. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de janvier 1901."

Dans l'annexe.

Page 3, ligne 29.—Retranchez depuis "lui" jusqu'à "l'accusé" inclusivement, ligne 33.

Page 8, ligne 14.—Après "forcé" insérez ce qui suit:—

Par insertion, immédiatement après l'article 359, de l'article suivant:—

"359*a*. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'un "an quiconque, en contractant une dette ou obligation, aura obtenu crédit sous de "faux prétextes ou au moyen de toute autre fraude."

Page 8, ligne 31.—Après "fouet" insérez ce qui suit:—

"449. Est coupable d'un acte criminel, quiconque.

"(*a*.) sans le consentement de cette autre personne volontairement efface, cache "ou enlève la marque de commerce duement enregistrée ou le nom d'une autre per- "sonne, de quelque barrique, barillet, bouteille, siphon, vaisseau, vase, boîte de fer- "blanc, caisse ou autre colis, avec l'intention de frauder cette autre personne, à "moins que ce colis n'ait été acheté de cette autre personne;

"(*b*.) étant un fabriquant, vendeur ou négociant, ou embouteilleur, sans la per- "mission écrite de cette autre personne fait le commerce ou trafic de bouteilles "ou siphons qui portent la marque de commerce dûment enregistrée ou le nom "d'une autre personne, ou remplit ces bouteilles ou siphons de quelque breuvage des- "tiné à la vente ou au trafic.

"2. L'usage, par tout fabricant, marchand ou négociant, autre que cette per- "sonne, de bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou le nom d'une "autre personne, pour vendre quelque breuvage, ou l'achat, la vente ou le trafic de "bouteilles ou siphons par un fabricant, marchand ou négociant autre que cette per-

" sonne, sans cette permission écrite, ou le fait qu'un marchand d'étoupe a en sa pos
" session des bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou ce nom,
" sans cette permission écrite, constituera une preuve *primâ facie* que cet usage, achat,
" vente, trafic ou possession est illicite au sens du présent article."

Page 9, ligne 25.—Après " propriétés ", insérez ce qui suit :—

" 2. Aucune disposition du présent article ne sera censée s'appliquer aux asso-
" ciations d'ouvriers ou employés fournis par eux comme tels pour leur propre et
" raisonnable protection."

Page 12, ligne 45.—Après " témoignage ", insérez ce qui suit :—

" Article 679.—Par addition du paragraphe suivant :—

" 2. Les cours des diverses provinces et les juges des dites cours, respective-
" ment, se donneront une aide réciproque pour les fins du présent acte ; et tout juge-
" ment, décret ou ordre fait par la cour qui émettra tel bref de subpœna sur toute
" procédure contre tout témoin pour mépris ou autrement, pourra être mis à exécu-
" tion par toute cour de la province dans laquelle résidera le témoin de la même
" manière et aussi validement et effectivement que si ce jugement, décret ou ordre
" avait été fait par la cour en dernier lieu mentionnée."

Page 13, ligne 24.—Après " Ordre ", insérez ce qui suit :—

" Article 683.—Par addition du paragraphe suivant :—

" 3. Sauf ces règlements de cour, ou cette pratique ou procédure comme susdit,
" ces dépositions pourront, par ordre du juge président, être lues comme preuve
" devant le grand jury."

Page 13, ligne 30.—Après " été ", insérez : " déjà " et retranchez : " quelqu'un
" des chefs d'accusation ", et insérez : " l'accusation portée contre lui."

Page 13, ligne 42.—Retranchez " d'un procès " et insérez : " de tout procès
" antérieur sur le même chef d'accusation."

Page 15, ligne 26.—Après " férié " insérez ce qui suit :—

" Article 744.—Par substitution des paragraphes 1 et 2 de cet article :—

" 744. Si la cour refuse de réserver la question, la partie qui l'aura demandé
" pourra en saisir la cour d'Appel ainsi que ci-après prévu.

" 2. Le procureur général ou la personne qui l'aura demandé pourra, sur avis de
" motion donné à l'accusé ou au poursuivant, selon le cas, s'adresser à la cour d'Appel
" pour en obtenir l'autorisation d'en appeler. La cour d'Appel pourra sur cette
" motion et après examen de telle preuve, s'il en est, qu'elle jugera à propos de de-
" mander, donner ou refuser cette autorisation."

Page 20, ligne 28.—Retranchez depuis " acquittés " jusqu'à propriété ", inclu-
sivement ligne 5 de page 21.

Page 21, ligne 26.—Après " loi " insérez ce qui suit :—

" Article 864.—Lorsque quelqu'un sera accusé de voies de fait simples, tout juge
" de paix pourra entendre et juger l'affaire sommairement ".

" 2. Si le juge de paix est d'opinion que les voies de faits ou les coups ont été
" accompagnés d'une tentative de commettre quelqu'autre acte criminel, ou s'il est
" d'avis que ces voies de faits ou coups donnent, par suite d'autres circonstances,
" matière à un acte d'accusation, il s'asbstiendra de juger l'affaire et agira à tous
" égards comme s'il n'était pas autorisé à la juger et décider d'une manière définitive ".

Page 22, ligne 26.—Retranchez depuis " poursuites " jusqu'à " 186 " inclusive-
ment, dans la ligne 32.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold " ;

Aussi, le bill (E) intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons ", et

Aussi, le bill (O) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 23 mai 1900.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été référé le bill suivant :—

Bill (N), No 159, intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 23 mai, 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill suivant:

Bill (E) No 144, intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale";

Aussi le bill (35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott";

Aussi le bill (143) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (149) intitulé: "Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (150) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (146) intitulé : " Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (20) intitulé : " Acte concernant la Compagnie des mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de " Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (81) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (55) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (125) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (152) intitulé : " Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (160) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des expropriations", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (161) intitulé: "Acte concernant l'intérêt", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (83) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 7 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 7 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B.:

1 16 mai—Qu'il demandera au gouvernement si M. Brown, qui a accepté un emploi provincial, a donné sa démission comme maître de poste de New-Westminster, Colombie-Britannique ? Dans l'affirmative, sa démission a-t-elle été acceptée sans réserve ?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.

2 10 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Si MM. Mackenzie et Mann ont adressé au gouvernement une ou des réclamations pour prétendues dépenses par eux encourues par suite de la non-ratification par le Parlement d'un contrat conclu entre eux et le gouvernement pour la construction d'un chemin de fer allant des eaux de la rivière Stikine, dans la Colombie-Britannique, aux eaux du lac Teslin.

2. Le gouvernement admet-il ou reconnaît-il que les dits Mackenzie et Mann aient une réclamation légale ou équitable résultant de la non-ratification du dit contrat ?

3. Quelle somme a été réclamée en paiement de ces dépenses, déboursés et pertes, et quelle preuve a été fournie au gouvernement à l'appui de ces réclamations ?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet de ces réclamations ? Dans la négative, se propose-t-il de le faire ?

POUR VENDREDI, 8 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*)?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens?

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba s'est prétendue lésée dans l'exercice de ses droits en rapport avec la tenue de ses écoles et qu'elle a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé, et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil, en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouverneur général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de ses griefs ?

7. Le 22 mars 1896, la Chambre des Communes n'a-t-elle pas accepté le principe de l'intervention fédérale dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine en adoptant, par un vote de 112 contre 94, la deuxième lecture du bill réparateur ?

8. Le 14 avril de la même année, Sir Charles Tupper n'a-t-il pas donné lecture à la Chambre des Communes du télégramme suivant de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface faisant connaître l'adhésion de la minorité catholique à la mesure réparatrice :—

" MONTRÉAL, 13 avril 1896.

" Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je repré-
" sente officiellement, je demande à la Chambre des Communes
" d'adopter le bill réparateur tel qu'il est maintenant modifié. Il
" sera satisfaisant pour la dite minorité qui le considérera comme
" un règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question
" des écoles conformément à la constitution.

(Signé) " ADÉLARD LANGEVIN."

9. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée uniquement par une interminable discussion qui se prolongea jusqu'aux derniers jours du parlement ?

10. Aux élections générales de 1896, le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert, entr'autres, par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

" Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

" Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce

que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai a exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par l'honorable Chs Fitzpatrick :

"Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes pour faire triompher la cause des catholique du Manitoba, je soussigné, m'engage, si je suis élu, à me conformer au mandement des évêques en tous points, et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon ordinaire.

"Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette question dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

"SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé) "CHS FITZPATRICK.

"Pour copie conforme à l'original,

"B. PH. GARNEAU, ptre,

"*Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(*c*) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195 :

"Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends formellement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai tel que le demandent les évêques pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 (*Hansard* de 1896) :

"A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement

et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

13. Si non, pourquoi ?

14. L'honorable Secrétaire d'Etat a-t-il, le 2 mai 1898, fait au Sénat la déclaration suivante:

" L'honorable M. SCOTT: Le gouvernement actuel a réglé la " question scolaire avec le Manitoba...Pour régler cette question " il a adopté les mêmes moyens auxquels l'ancienne administra- " tion avait eu recours. L'ancien cabinet a envoyé des délégués " au Manitoba, a tenu une conférence, mais n'a pas réussi à con- " clure un arrangement quelconque. Le gouvernement actuel a " tenu une conférence avec les représentants de celui du Manitoba " et il en est venu à une entente qui a été ratifiée par la législature " du Manitoba; et c'en est fini avec cette question, quant à ce qui " concerne le public." (*Hansard* du Sénat page 819) ?

15. L'honorable Sir Wilfrid Laurier n'est-il pas rapporté par *La Patrie* du 28 septembre 1899, avoir prononcé, à Drummondville, le 26 septembre dernier, les paroles suivantes:—

" Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait le trouble " dans le pays. C'était une question où la religion et la politique " étaient confondues.....Nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons " promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins " que cette promesse a été remplie à la lettre. La question des " écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la " remettre sur le tapis." (*Hansard* des Communes de 1900, colonne 2732) ?

16. Quelle est la position prise par l'exécutif fédéral vis-à-vis des parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique du Manitoba de l'autre, dans cette entente annoncée officiellement par l'honorable Secrétaire d'Etat, le 2 mai 1898? Est-ce la position d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait déjà été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur?

17. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique?

18. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été acceptée par la minorité catholique?

19. L'arrangement en question n'a-t-il pas au contraire été répudié et dénoncé—

(*a*) par le chef de la catholicité;

(*b*) par l'épiscopat;

(*c*) par la minorité catholique du Manitoba?

20. Le gouvernement a-t-il jamais pris connaissance des paroles suivantes de Léon XIII, dans sa Lettre Encyclique (*Affari vos*) du 8 décembre 1897, concernant "l'entente ratifiée par la législature du Manitoba" dont parle l'honorable Secrétaire d'Etat: " La loi que l'on a faite dans le but de réparation est " défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les " catholiques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le " droit de demander. . . . . Pour tout dire en un mot, il n'a pas " encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à " l'éducation de nos enfants au Manitoba."? (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4639.)

21. Le gouvernement ignore-t-il que l'épiscopat canadien s'est aussi prononcé d'une manière non équivoque sur la valeur de l'arrangement Laurier-Greenway, et a-t-il lu les déclarations suivantes :—

"(*a*) Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour qu'entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

"Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices .....

"La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée (par le Saint-Père) défectueuse, imparfaite, insuffisante, et, par conséquent, ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.....C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'épiscopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre." (Lettre pastorale de Mgr Bégin en date du 6 janvier 1898. Voir aussi *Hansard* des Communes, 1898, colonne 4641.)

"(*b*) Les négociations qui ont eu lieu entre les autorités locales de Winnipeg et les autorités fédérales d'Ottawa ont abouti à une entente qui est donnée comme le règlement de la grave question scolaire. D'abord, je proteste contre ce mot "règlement." Dans une question en litige, rien n'est réglé si les deux parties intéressées ne s'entendent point entre elles.

"Quel est le contrat que l'on veut nous imposer? .....

"Le résumé des huit articles concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres.....Laissez-moi vous dire tout de suite que les écoles communes et neutres ont été condamnées par l'Eglise..... Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité." (Sermon de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le 22 novembre 1896).

"(*c.*) Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée suivant les droits de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans..... Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, "d'écoles neutres" que la Sainte-Eglise a toujours répudiées et condamnées." (Circulaire de Mgr Blais, évêque de Rimouski).

"(*d.*) Je n'hésite pas un instant comme mes vénérables collègues à le réprouver moi-même absolument (le règlement Laurier-Greenway) et j'ajoute avec Mgr Bégin "qu'aucun évêque ne veut

et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine qui ne repose en définitive que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique." (Circulaire de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, 11 février 1897).

(*e.*) Tous les évêques du Canada, à la réception de l'Encyclique *Affari vos* ont unanimement répudié et dénoncé l'arrangement Laurier-Greenway dans les termes employés par Mgr Bégin.

22. Le gouvernement ne sait-il pas que dans un mémoire préparé pour le Saint-Siège par l'honorable M. Laurier et signé par lui et portant la date du 23 novembre 1896, il est écrit: (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4671.)

"La population du Manitoba au dernier recensement était de 152,506, dont 20,571 étaient des catholiques disséminés dans quatre-vingt-dix municipalités différentes."

Et le gouvernement ignore-t-il que sur ces 20,571 catholiques de 90 municipalités différentes, 41 catholiques seulement ont fait connaître leur approbation du prétendu règlement Laurier-Greenway dans un document produit devant le parlement tandis que les citoyens catholiques de Winnigeg, de Saint-Pierre-Jolys, de Sainte-Anne-des-Chênes, de Saint-Charles, de Lorette, de Sainte-Agathe, etc., etc., ont produit des protestations indignées et passé des résolutions condamnant le prétendu arrangement, copies desquelles ont été déposées sur la table de cette Chambre? (Voir document No 35 de la 2e session du 8e parlement, 60-61 Victoria, 1897).

23. En face de ces condamnations multiples, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été conclu sans sa participation nécessaire, hors sa connaissance, et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines comme l'a déclaré le gouvernement par la bouche de l'honorable Secrétaire d'Etat?

24. Le gouvernement actuel qui n'a regardé ni aux sacrifices pécuniaires ni aux sacrifices plus douloureux de vies humaines quand il s'est agi de faire adopter une politique de coercition en imposant par la force des armes à un peuple du Sud-Africain l'obligation d'accorder à des sujets britanniques des avantages que ceux-ci n'avaient point, ne peut-il maintenant trouver le sens moral, l'énergie et les moyens, et ne peut-il se rendre à l'impérieux devoir d'imposer à ceux qui violent les traités et méprisent la constitution l'obligation de respecter les uns et les autres, en accordant à des sujets britanniques établis au Manitoba l'exercice de leurs droits religieux et spécialement aux pères de famille le droit sacré d'élever leurs enfants et de les faire instruire conformément aux dictées de leur conscience?

25. Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (*Remedial Order*), qui subsistent dans toute leur force et plénitude, ou entend-il les mettre en vigueur comme la promesse en a été solennellement faite à l'électorat par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays et à qui incombe le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne?

POUR MARDI, LE 12 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin.—Attirera l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la partie suivante d'un discours prononcé, le 27 janvier 1897, par l'honorable R. R. Dobell l'un des ministres du cabinet actuel, à une réunion de la Chambre de Commerce de Québec, et publié dans le *Soleil* du 1er mars 1897 et qui se lit comme suit :

" C'est le temps pour vous d'agir, dit-il. Vous avez un gouvernement qui vous est décidément favorable,—je ne dis pas cela par esprit de politique. Si vous voulez prendre l'initiative dans la voie du progrès non seulement pour bâtir un pont, mais aussi pour l'accomplissement d'autres grandes entreprises, laissez-moi vous assurer que le gouvernement fera plus que sa part pour vous aider. Mais dans le cas du pont, je dois vous dire que le gouvernement s'objectera à une compagnie de nom seulement ; il lui faut une compagnie de bonne foi, une compagnie qui donnera la garantie de faire son devoir. Je me suis aperçu à Ottawa récemment que de grands efforts étaient faits, afin de continuer la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Halifax favorise ce projet. Or si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira, et alors *l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra*, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'Ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie..... ....

" Laissez-moi vous dire que je ne vous amuserai pas avec de fausses espérances. Quand je suis parti d'Ottawa pour descendre à Québec, l'honorable M. Laurier m'a dit que je pouvais vous annoncer que le gouvernement fédéral donnera $1,000,000 pour la construction du pont de Québec. La cité de Québec souscrira $500,000 ; le gouvernement local a promis $1,000,000. Voilà donc $2,500,000. Les compagnies de chemins de fer du Canada souscriront la balance en prenant du capital-actions... Comme vous le voyez, nous pouvons construire ce pont aussitôt que vous le voudrez, car nous avons les fonds disponibles."

Et demandera :

1. Est-ce au nom du gouvernement et autorisé par lui que l'honorable R. R. Dobell a émis les propositions ci-dessus énumérées ?

2. Parlait-il du moins au nom du premier ministre et celui-ci avait-il réellement chargé l'honorable R. R. Dobell d'annoncer ce que ferait le gouvernement fédéral pour la construction d'un pont dans les environs de Québec ?

3. L'extension de l'Intercolonial de Lévis à Montréal est-il maintenant un fait accompli depuis l'acquisition du chemin de fer du Drummond et la passation du contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc pour l'utilisation de son chemin de Sainte-Rosalie à Montréal ?

4. Si l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal est un fait accompli, que pense le gouvernement de l'utilité d'un pont à Québec en face de cette déclaration formelle de M. Dobell : "Si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira et *alors* l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie" ?

5. Les autorités de l'Intercolonial ne font-elles pas actuellement et ne feront-elles pas toujours tous leurs efforts pour s'em-

parer à Montréal même du commerce de l'ouest et pour le diriger vers les provinces maritimes par la voie du Drummond ?

6. La politique du gouvernement en faisant l'acquisition du chemin de fer du Drummond, étendant ainsi l'Intercolonial jusqu'à Montréal, n'a-t-elle pas porté un coup fatal aux intérêts de Québec et gravement compromis, au dire du moins de l'un des membres du gouvernement, la question de la construction d'un pont devant ou dans les environs de Québec ?

7. Si le gouvernement est décidé à aider sérieusement à la construction du pont de Québec et à promouvoir les intérêts commerciaux de cette cité, va-t-il du moins donner les instructions nécessaires pour que l'Intercolonial ne persiste pas à détourner de Québec tout le commerce qui passerait sur le pont en perspective si le terminus de cette voie ferrée était à Lévis au lieu d'être au cœur même dela cité de Montréal le puissant abducteur de tout le commerce de l'ouest ?

8. Le gouvernement s'est-il assuré des montants d'argent que doivent respectivement fournir

(*a*) le gouvernement de la province de Québec ;

(*b*) la cité de Québec ;

(*c*) les Compagnies de chemin de fer du Canada qui doivent utiliser ce pont pour le transfert de leur trafic ?

9. Sait-il que les espérances de l'honorable M. Dobell n'ont pas été réalisées et que le gouvernement de la province de Québec n'a pu donner $1,000,000, que la cité de Québec, par son conseil n'a point contribué $500,000 et que pas une seule compagnie de chemin n'a encore souscrit un seul denier pour aider à la construction du pont en question ?

10. Est-ce que le gouvernement pour assurer la construction du pont ne pourrait pas demander au parlement un octroi additionnel égal au moins à la somme des différences existant entre le montant des souscriptions annoncées par M. Dobell et le montant réel souscrit ou voté par la cité de Québec, le gouvernement de la province de Québec et les compagnies de chemin de fer intéressés ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 7 JUIN 1900.

1 6 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 6 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 134) Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 6 juin—2e lecture (Bill V) Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

4 6 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 6 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

6 6 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 151) Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 6 juin—2e lecture (Bill 170) Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de " Royal Bank of Canada.—(Honorable M. Power.)—A.F.

8 6 juin—2e lecture (Bill 149) Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

9 6 juin—2e lecture (Bill 146) Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

10 6 juin—2e lecture (Bill 81) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)—A.F.

11 6 juin—2e lecture (Bill 68) Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

12 6 juin—2e lecture (Bill 125) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

13 6 juin—2e lecture (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

14 6 juin—2e lecture (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

15 6 juin—2e lecture (Bill 161) Acte modifiant les Actes concernant l'intérêt.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

16 6 juin—2e lecture (Bill 83) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.—(Honorable M. Power.)—A.F.

POUR VENDREDI, 8 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 100) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère.)—(Honorable M. McCallum.)—A.F.

2 6 juin—2e lecture (Bill 20) Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de " Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

3 6 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation l'Association des banquiers canadiens.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 150) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.—(Honorable M. Baird.)—A.F.

No 46.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 6 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 47.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 7 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baird,
Baker,
Bernier,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Dandurand,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McCallum,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
Perley,
Poirier,
Power,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Sullivan,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Wark,
Watson,
Wood,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de ' Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie ' ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Sweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé : " Acte concernant la Compagnie dite *The Royal Trust Company* ", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
JEUDI, 7 juin 1900.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé : " Acte concernant la Compagnie dite *The Royal Trust Company* ", a l'honneur de faire rapport que les promoteurs du bill ont fait connaître leur intention de ne pas pousser plus loin leurs procédures pendant la présente session.

Votre comité, en conséquence, recommande de permettre aux promoteurs de retirer leur bill et de leur rembourser leurs honoraires, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 28,
JEUDI, 7 juin 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement au bill (V) intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh ", on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. R. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général sur le bill (139) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894 ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les premier, deuxième, troisième et quatrième articles du bill ont été lus et agréés.

Ordonné, que les articles suivants soient ajoutés au bill comme articles cinq et six:

" 5. Le premier paragraphe de l'article 89 du dit Acte est abrogé ici et remplacé par le suivant:—

" 89. Lorsque le propriétaire d'un bien-fonds pour lequel aura été accordé un " certificat de titre décédera, ce bien-fonds passera à son représentant personnel, sauf " les dispositions de la présente loi; et ce représentant, avant de disposer de l'im- " meuble, adressera une demande par écrit au régistrateur à l'effet d'être inscrit " comme propriétaire et lui présentera l'acte de vérification du testament du propri- " étaire décédé, ou des lettres d'administration, ou une ordonnance de cour l'autori- " sant à administrer la succession du décédé, ou une copie dûment certifiée de l'acte " de vérification, des lettres d'administration ou de l'ordonnance, selon le cas; et le " régistrateur en consignera alors un mémorandum sur le certificat de titre; et, pour " les fins de la présente loi, l'acte de vérification du testament qui auront été accor- " dées par la cour compétente d'une province du Canada, ou du Royaume Uni de la " Grande-Bretagne et d'Irlande, ou une copie authentique de cette pièce, seront suffi- " sants."

" 6. Il est déclaré ici que l'intention de l'*Acte de la propriété foncière dans les " Territoires*, chapitre 26 des Statuts de 1886, du chapitre 51 des Statuts revisés, et " des Actes modificatifs de ce dernier, ainsi que de l'*Acte des titres de biens-fonds*, 1894, " chapitre 28 des Statuts de 1894, et de tout Acte qui le modifie, a été que l'immeu- " ble dans les Territoires, passant aux représentants personnels du propriétaire " décédé doit être traité et distribué comme bien personnel; et que cela sera censé " avoir été la loi et le véritable sens et intention des dits Actes du jour auquel celui " en premier lieu mentionné, chapitre 26 des Statuts de 1886, est entré en vigueur, " à savoir le premier jour de janvier 1897."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est formée de nouveau en comité général sur le bill (134) intitulé: " Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les premier, deuxième et troisième articles ont été lus et agréés.

Le quatrième article a été lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 32.—Retranchez " et " et insérez " ou ".

Les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:

Je, Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mardi, huitième jour de mai courant, relativement à la deuxième lecture du bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit huitième jour de mai A.D. 1900, et le vingt-deuxième jour de mai A.D. 1900.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-troisième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (151) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

L'article premier a été lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 6, retranchez depuis " abrogé " jusqu'à " 2 ", ligne 7.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (170) intitulé: " Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de " Royal Bank of Canada ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorale M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, conformément à la règle 59 du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: " Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: " Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine ", a été lu une seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Snowball, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: " Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada ", a été lu une seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: " Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (160) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des expropriations ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (161) intitulé: "Acte concernant l'intérêt", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été
Ordonné, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (150) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey", pour le mercredi, treizième jour de juin courant soit rayé et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents conformément à la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.
Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 6 mai 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référé le bill suivant:—
Bill (M) No 158, intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson".
Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,
J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (115) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (163) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Banques", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 8 juin 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 8 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin—Qu'il demandera :

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*) ?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province ?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques ?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter ?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts ?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens ?

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba s'est prétendue lésée dans l'exercice de ses droits en rapport avec la tenue de ses écoles et qu'elle a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé, et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil, en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouverneur général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de ses griefs?

7. Le 22 mars 1896, la Chambre des Communes n'a-t-elle pas accepté le principe de l'intervention fédérale dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine en adoptant, par un vote de 112 contre 94, la deuxième lecture du bill réparateur?

8. Le 14 avril de la même année, Sir Charles Tupper n'a-t-il pas donné lecture à la Chambre des Communes du télégramme suivant de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface faisant connaître l'adhésion de la minorité catholique à la mesure réparatrice:—

"MONTRÉAL, 13 avril 1896.

"Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je repré-
"sente officiellement, je demande à la Chambre des Communes

" d'adopter le bill réparateur tel qu'il est maintenant modifié. Il " sera satisfaisant pour la dite minorité qui le considérera comme " un règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question " des écoles conformément à la constitution.

(Signé) " ADÉLARD LANGEVIN."

9. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée uniquement par une interminable discussion qui se prolongea jusqu'aux derniers jours du parlement?

10. Aux élections générales de 1896, le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert, entr'autres, par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

" Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

" Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet?

" Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai a exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par l'honorable Chs Fitzpatrick :

" Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes pour faire triompher la cause des catholique du Manitoba, je soussigné, m'engage, si je suis élu, à me conformer au mandement des évêques en tous points, et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon ordinaire.

" Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette question dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

" SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé) " CHS FITZPATRICK.

" Pour copie conforme à l'original,

" B. PH. GARNEAU, ptre,

" *Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(*c*) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195 :

" Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder

leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends formellement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai tel que le demandent les évêques pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 (*Hansard* de 1896) :

" A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

13. Si non, pourquoi ?

14. L'honorable Secrétaire d'Etat a-t-il, le 2 mai 1898, fait au Sénat la déclaration suivante :

" L'honorable M. Scott : Le gouvernement actuel a réglé la " question scolaire avec le Manitoba...Pour régler cette question " il a adopté les mêmes moyens auxquels l'ancienne administra- " tion avait eu recours. L'ancien cabinet a envoyé des délégués " au Manitoba, a tenu une conférence, mais n'a pas réussi à con- " clure un arrangement quelconque. Le gouvernement actuel a " tenu une conférence avec les représentants de celui du Manitoba " et il en est venu à une entente qui a été ratifiée par la législature " du Manitoba ; et c'en est fini avec cette question, quant à ce qui " concerne le public." (*Hansard* du Sénat page 819) ?

15. L'honorable Sir Wilfrid Laurier n'est-il pas rapporté par *La Patrie* du 28 septembre 1899, avoir prononcé, à Drummondville, le 26 septembre dernier, les paroles suivantes :—

" Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait le trouble " dans le pays. C'était une question où la religion et la politique " étaient confondues.....Nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons " promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins " que cette promesse a été remplie à la lettre. La question des " écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la

" remettre sur le tapis." (*Hansard* des Communes de 1900, colonne 2732)?

16. Quelle est la position prise par l'exécutif fédéral vis-à-vis des parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique du Manitoba de l'autre, dans cette entente annoncée officiellement par l'honorable Secrétaire d'Etat, le 2 mai 1898? Est-ce la position d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait déjà été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur?

17. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique?

18. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été acceptée par la minorité catholique?

19. L'arrangement en question n'a-t-il pas au contraire été répudié et dénoncé—

(*a*) par le chef de la catholicité;

(*b*) par l'épiscopat;

(*c*) par la minorité catholique du Manitoba?

20. Le gouvernement a-t-il jamais pris connaissance des paroles suivantes de Léon XIII, dans sa Lettre Encyclique (*Affari vos*) du 8 décembre 1897, concernant "l'entente ratifiée par la législature du Manitoba" dont parle l'honorable Secrétaire d'Etat: "La loi que l'on a faite dans le but de réparation est "défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les "catholiques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le "droit de demander. . . . . Pour tout dire en un mot, il n'a pas "encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à "l'éducation de nos enfants au Manitoba."? (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4639.)

21. Le gouvernement ignore-t-il que l'épiscopat canadien s'est aussi prononcé d'une manière non équivoque sur la valeur de l'arrangement Laurier-Greenway, et a-t-il lu les déclarations suivantes:—

"(*a*) Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour qu'entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

"Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices .....

"La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée (par le Saint-Père) défectueuse, imparfaite, insuffisante, et, par conséquent, ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.....C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'épiscopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre." (Lettre pastorale de Mgr Bégin en date du 6 janvier 1898. Voir aussi *Hansard* des Communes, 1898, colonne 4641.)

"(*b*) Les négociations qui ont eu lieu entre les autorités locales de Winnipeg et les autorités fédérales d'Ottawa ont abouti à une entente qui est donnée comme le règlement de la grave question scolaire. D'abord, je proteste contre ce mot "règlement." Dans une question en litige, rien n'est réglé si les deux parties intéressées ne s'entendent point entre elles.

"Quel est le contrat que l'on veut nous imposer ?.....

"Le résumé des huit articles concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres.....Laissez-moi vous dire tout de suite que les écoles communes et neutres ont été condamnées par l'Eglise..... Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité." (Sermon de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le 22 novembre 1896).

"(*c.*) Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée suivant les droits de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans..... Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, "d'écoles neutres" que la Sainte-Eglise a toujours répudiées et condamnées." (Circulaire de Mgr Blais, évêque de Rimouski).

"(*d.*) Je n'hésite pas un instant comme mes vénérables collègues à le réprouver moi-même absolument (le règlement Laurier-Greenway) et j'ajoute avec Mgr Bégin "qu'aucun évêque ne veut et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine qui ne repose en définitive que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique." (Circulaire de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, 11 février 1897).

(*e.*) Tous les évêques du Canada, à la réception de l'Encyclique *Affari vos* ont unanimement répudié et dénoncé l'arrangement Laurier-Greenway dans les termes employés par Mgr Bégin.

22. Le gouvernement ne sait-il pas que dans un mémoire préparé pour le Saint-Siège par l'honorable M. Laurier et signé par lui et portant la date du 23 novembre 1896, il est écrit: (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4671.)

"La population du Manitoba au dernier recensement était de 152,506, dont 20,571 étaient des catholiques disséminés dans quatre-vingt-dix municipalités différentes."

Et le gouvernement ignore-t-il que sur ces 20,571 catholiques de 90 municipalités différentes, 41 catholiques seulement ont fait connaître leur approbation du prétendu règlement Laurier-Greenway dans un document produit devant le parlement tandis que les citoyens catholiques de Winnipeg, de Saint-Pierre-Jolys, de Sainte-Anne-des-Chênes, de Saint-Charles, de Lorette, de Sainte-Agathe, etc., etc., ont produit des protestations indignées et passé des résolutions condamnant le prétendu arrangement, copies desquelles ont été déposées sur la table de cette Chambre? (Voir document No 35 de la 2e session du 8e parlement, 60-61 Victoria, 1897).

23. En face de ces condamnations multiples, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été conclu sans sa parti-

cipation nécessaire, hors sa connaissance, et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines comme l'a déclaré le gouvernement par la bouche de l'honorable Secrétaire d'Etat ?

24. Le gouvernement actuel qui n'a regardé ni aux sacrifices pécuniaires ni aux sacrifices plus douloureux de vies humaines quand il s'est agi de faire adopter une politique de coercition en imposant par la force des armes à un peuple du Sud-Africain l'obligation d'accorder à des sujets britanniques des avantages que ceux-ci n'avaient point, ne peut-il maintenant trouver le sens moral, l'énergie et les moyens, et ne peut-il se rendre à l'impérieux devoir d'imposer à ceux qui violent les traités et méprisent la constitution l'obligation de respecter les uns et les autres, en accordant à des sujets britanniques établis au Manitoba l'exercice de leurs droits religieux et spécialement aux pères de famille le droit sacré d'élever leurs enfants et de les faire instruire conformément aux dictées de leur conscience ?

25. Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (*Remedial Order*), qui subsistent dans toute leur force et plénitude, ou entend-il les mettre en vigueur comme la promesse en a été solennellement faite à l'électorat par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays et à qui incombe le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne ?

POUR MARDI, LE 12 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin.—Attirera l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la partie suivante d'un discours prononcé, le 27 janvier 1897, par l'honorable R. R. Dobell l'un des ministres du cabinet actuel, à une réunion de la Chambre de Commerce de Québec, et publié dans le *Soleil* du 1er mars 1897 et qui se lit comme suit :

" C'est le temps pour vous d'agir, dit-il. Vous avez un gouvernement qui vous est décidément favorable,—je ne dis pas cela par esprit de politique. Si vous voulez prendre l'initiative dans la voie du progrès non seulement pour bâtir un pont, mais aussi pour l'accomplissement d'autres grandes entreprises, laissez-moi vous assurer que le gouvernement fera plus que sa part pour vous aider. Mais dans le cas du pont, je dois vous dire que le gouvernement s'objectera à une compagnie de nom seulement ; il lui faut une compagnie de bonne foi, une compagnie qui donnera la garantie de faire son devoir. Je me suis aperçu à Ottawa récemment que de grands efforts étaient faits, afin de continuer la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Halifax favorise ce projet. Or si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira, et alors *l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra*, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'Ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie..... ....

" Laissez-moi vous dire que je ne vous amuserai pas avec de fausses espérances. Quand je suis parti d'Ottawa pour descendre à Québec, l'honorable M. Laurier m'a dit que je pouvais vous annoncer que le gouvernement fédéral donnera $1,000,000 pour la

construction du pont de Québec. La cité de Québec souscrira $500,000; le gouvernement local a promis $1,000,000. Voilà donc $2,500,000. Les compagnies de chemins de fer du Canada souscriront la balance en prenant du capital-actions... Comme vous le voyez, nous pouvons construire ce pont aussitôt que vous le voudrez, car nous avons les fonds disponibles."

Et demandera:

1. Est-ce au nom du gouvernement et autorisé par lui que l'honorable R. R. Dobell a émis les propositions ci-dessus énumérées?

2. Parlait-il du moins au nom du premier ministre et celui-ci avait-il réellement chargé l'honorable R. R. Dobell d'annoncer ce que ferait le gouvernement fédéral pour la construction d'un pont dans les environs de Québec?

3. L'extension de l'Intercolonial de Lévis à Montréal est-il maintenant un fait accompli depuis l'acquisition du chemin de fer du Drummond et la passation du contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc pour l'utilisation de son chemin de Sainte-Rosalie à Montréal?

4. Si l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal est un fait accompli, que pense le gouvernement de l'utilité d'un pont à Québec en face de cette déclaration formelle de M. Dobell: "Si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira et *alors* l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie"?

5. Les autorités de l'Intercolonial ne font-elles pas actuellement et ne feront-elles pas toujours tous leurs efforts pour s'emparer à Montréal même du commerce de l'ouest et pour le diriger vers les provinces maritimes par la voie du Drummond?

6. La politique du gouvernement en faisant l'acquisition du chemin de fer du Drummond, étendant ainsi l'Intercolonial jusqu'à Montréal, n'a-t-elle pas porté un coup fatal aux intérêts de Québec et gravement compromis, au dire du moins de l'un des membres du gouvernement, la question de la construction d'un pont devant ou dans les environs de Québec?

7. Si le gouvernement est décidé à aider sérieusement à la construction du pont de Québec et à promouvoir les intérêts commerciaux de cette cité, va-t-il du moins donner les instructions nécessaires pour que l'Intercolonial ne persiste pas à détourner de Québec tout le commerce qui passerait sur le pont en perspective si le terminus de cette voie ferrée était à Lévis au lieu d'être au cœur même dela cité de Montréal le puissant abducteur de tout le commerce de l'ouest?

8. Le gouvernement s'est-il assuré des montants d'argent que doivent respectivement fournir

(*a*) le gouvernement de la province de Québec;

(*b*) la cité de Québec;

(*c*) les Compagnies de chemin de fer du Canada qui doivent utiliser ce pont pour le transfert de leur trafic?

9. Sait-il que les espérances de l'honorable M. Dobell n'ont pas été réalisées et que le gouvernement de la province de Québec n'a pu donner $1,000,000, que la cité de Québec, par son conseil n'a point contribué $500,000 et que pas une seule compagnie de chemin n'a encore souscrit un seul denier pour aider à la construction du pont en question?

10. Est-ce que le gouvernement pour assurerla construction du pont ne pourrait pas demander au parleme un octroi addi-

tionnel égal au moins à la somme des différences existant entre le montant des souscriptions annoncées par M. Dobell et le montant réel souscrit ou voté par la cité de Québec, le gouvernement de la province de Québec et les compagnies de chemin de fer intéressés ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 8 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 54) Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de " Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie ".—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

2 7 juin—3e lecture (Bill 134) Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 7 juin—3e lecture (Bill 151) Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques, tel qu'amendé.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 6 juin—2e lecture (Bill 100) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère.)—(Honorable M. McCallum.) —A.F.

5 6 juin—2e lecture (Bill 20) Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de " Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

6 6 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

7 7 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 149) Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.—(Honorable M. Scott.) —A.F.

8 7 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

9 7 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

10 7 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 161) Acte modifiant les Actes concernant l'intérêt.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

11 7 juin—2e lecture (Bill 115) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de transport Nationale du Canada.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation l'Association des banquiers canadiens.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

2 7 juin—2e lecture (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 7 juin—2e lecture (Bill 163) Acte modifiant l'Acte des banques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 150) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.—(Honorable M. Baird.)—A.F.

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—

2 7 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 7 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 47.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 19

Jeudi, 7 juin 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Rei

1900

No 48.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 8 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Allan,	Dandurand,	McCallum,	Prowse,
Almon,	Dever,	McKindsey,	Scott,
Baird,	Dickey,	McLaren,	Shehyn,
Bernier,	Dobson,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	McSweeney,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Burpee,	Hingston (Sir William),	Mills,	Vidal,
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Watson,
	Landry,	Owens,	Wood,
	Lovitt,	Perley,	Young.
		Poirier,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes de la Puissance, demandant l'adoption d'un Acte défendant la manufacture, l'importation et la vente des cigarettes et des matériaux qui servent à leur fabrication.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 8 juin 1900.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi, septième jour de juin courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la préambule du bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été sur, division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (114) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 16, après le second "de" insérez "de l'étendue du territoire urbain dans Toronto, bornée au nord par King Street, à l'est par Leader Lane, au sud par Colborne Street, à l'ouest par Yonge Street, et où se trouve."

Page 1, ligne 22, après "partie" insérez "mais, en cas de souscription par une telle corporation, soit avant ou après la sanction du présent Acte, si d'ailleurs l'assentiment de ses actionnaires ou d'une proportion de ses actionnaires est nécessaire pour valider la souscription, celle-ci devra être approuvée par la majorité des voix des actionnaires, présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à l'assemblée annuelle ou à une assemblée générale spéciale, pour lier la corporation comme partie à la dite convention."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (178) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et

pour d'autres objets liés au service public ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivant :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 7 juin 1900.

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Sa Majesté pour la féliciter de la fin prochaine de la guerre que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la prise de Prétoria, nous ont fait entrevoir; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a alors été lue par le greffier comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté la Reine :—

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le la Chambre des Communes du Canada assemblés en parlement, désirons offrir à Votre Majesté nos cordiales félicitations au sujet de la fin prochaine de la guerre dans le Sud-Africain que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la chute de Prétoria, nous faisaient entrevoir.

Les sentiments d'orgueil et de satisfaction que nous éprouvons à chaque nouvelle addition à la longue et glorieuse liste des actes accomplis par la valeur et l'habileté britanniques, sont encore plus marquées en cette occasion parce que nous avons l'intime conviction que le Canada a droit de prendre part d'une manière spéciale et nouvelle à la joie du triomphe, grâce à la part active prise par ses fils au succès de la campagne.

Nous nous réjouissons en pensant que le conflit qui tire actuellement à sa fin aura pour effet de faire disparaître les désavantages dont nos co-sujets ont souffert pendant si longtemps, et nous n'avons aucun doute que l'extension du pouvoir de Votre Gracieuse Majesté sur la totalité du Sud-Africain sera suivie des heureux effets qui découlent de l'administration sage et bienfaisante de lois justes et impartiales.

Nous formons des vœux pour que l'action bienfaisante du règne de Votre Majesté continue pendant longtemps à se faire sentir pour le plus grand bien de votre peuple.

THOS BAIN,
Orateur des Communes.

Président du Sénat.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé De s'unir à la Chambre des Communes en remplissant le blanc dans la dite adresse par les mots "Sénat et".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à la dite adresse à Sa Majesté, en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Très honorable sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron de Minto de Minto, comté de Roxburg, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, le Sénat du Canada réunis en Parlement, désirons approcher de Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre à Sa Gracieuse Majesté notre adresse conjointe pour la féliciter de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la prise de Pretoria nous ont fait entrevoir, en la manière que Votre Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, que l'un des maîtres en Chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de 'Compagnie d'assurance Mutuelle du Canada sur la vie'", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue daus l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (100) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de Buffalo (Etrangère) ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de ' Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (K) intitulé: " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (149) intitulé: " Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Prowse a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (152) intitulé : " Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (160) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des expropriations ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorablo M. Scott, secondé par l'honorable M, Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (161) intitulé : " Acte concernant l'intérêt ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 9, après " cinq " insérez : " Pourvu que le changement du taux " d'intérêt apporté par le présent acte ne s'applique point aux créances existantes " lors de sa sanction ".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (115) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 11 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba s'est prétendue lésée dans l'exercice de ses droits en rapport avec la tenue de ses écoles et qu'elle a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé, et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil, en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouverneur général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de ses griefs ?

7. Le 22 mars 1896, la Chambre des Communes n'a-t-elle pas accepté le principe de l'intervention fédérale dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine en adoptant, par un vote de 112 contre 94, la deuxième lecture du bill réparateur ?

8. Le 14 avril de la même année, Sir Charles Tupper n'a-t-il pas donné lecture à la Chambre des Communes du télégramme suivant de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface faisant connaître l'adhésion de la minorité catholique à la mesure réparatrice :—

" MONTRÉAL, 13 avril 1896.

" Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je repré-
" sente officiellement, je demande à la Chambre des Communes
" d'adopter le bill réparateur tel qu'il est maintenant modifié. Il
" sera satisfaisant pour la dite minorité qui le considérera comme
" un règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question
" des écoles conformément à la constitution.

(Signé) " ADÉLARD LANGEVIN."

9. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée uniquement par une interminable discussion qui se prolongea jusqu'aux derniers jours du parlement ?

10. Aux élections générales de 1896, le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert, entr'autres, par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

" Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

" Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je

réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai a exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par l'honorable Chs Fitzpatrick:

"Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes pour faire triompher la cause des catholique du Manitoba, je soussigné, m'engage, si je suis élu, à me conformer au mandement des évêques en tous points, et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon ordinaire.

"Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette question dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

"SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé) "CHS FITZPATRICK.

"Pour copie conforme à l'original,

"B. PH. GARNEAU, ptre,

"*Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(*c*) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195:

"Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends formellement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai tel que le demandent les évêques pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 (*Hansard* de 1896):

"A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera: justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties

intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

13. Si non, pourquoi ?

14. L'honorable Secrétaire d'Etat a-t-il, le 2 mai 1898, fait au Sénat la déclaration suivante:

" L'honorable M. SCOTT: Le gouvernement actuel a réglé la " question scolaire avec le Manitoba...Pour régler cette question " il a adopté les mêmes moyens auxquels l'ancienne administra- " tion avait eu recours. L'ancien cabinet a envoyé des délégués " au Manitoba, a tenu une conférence, mais n'a pas réussi à con- " clure un arrangement quelconque. Le gouvernement actuel a " tenu une conférence avec les représentants de celui du Manitoba " et il en est venu à une entente qui a été ratifiée par la législature " du Manitoba; et c'en est fini avec cette question, quant à ce qui " concerne le public." (*Hansard* du Sénat page 819) ?

15. L'honorable Sir Wilfrid Laurier n'est-il pas rapporté par *La Patrie* du 28 septembre 1899, avoir prononcé, à Drummondville, le 26 septembre dernier, les paroles suivantes:—

" Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait le trouble " dans le pays. C'était une question où la religion et la politique " étaient confondues.....Nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons " promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins " que cette promesse a été remplie à la lettre. La question des " écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la " remettre sur le tapis." (*Hansard* des Communes de 1900, colonne 2732) ?

16. Quelle est la position prise par l'exécutif fédéral vis-à-vis des parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique du Manitoba de l'autre, dans cette entente annoncée officiellement par l'honorable Secrétaire d'Etat, le 2 mai 1898? Est-ce la position d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait déjà été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur ?

17. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique?

18. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été acceptée par la minorité catholique ?

19. L'arrangement en question n'a-t-il pas au contraire été répudié et dénoncé—

(*a*) par le chef de la catholicité;

(*b*) par l'épiscopat;

(*c*) par la minorité catholique du Manitoba?

20. Le gouvernement a-t-il jamais pris connaissance des paroles suivantes de Léon XIII, dans sa Lettre Encyclique (*Affari vos*) du 8 décembre 1897, concernant "l'entente ratifiée par la législature du Manitoba" dont parle l'honorable Secrétaire d'Etat: " La loi que l'on a faite dans le but de réparation est " défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les " catholiques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le " droit de demander. . . . . Pour tout dire en un mot, il n'a pas

" encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à " l'éducation de nos enfants au Manitoba." ? (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4639.)

21. Le gouvernement ignore-t-il que l'épiscopat canadien s'est aussi prononcé d'une manière non équivoque sur la valeur de l'arrangement Laurier-Greenway, et a-t-il lu les déclarations suivantes :—

" (*a*) Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour qu'entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

" Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices .....

" La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée (par le Saint-Père) défectueuse, imparfaite, insuffisante, et, par conséquent, ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.....C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'épiscopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre." (Lettre pastorale de Mgr Bégin en date du 6 janvier 1898. Voir aussi *Hansard* des Communes, 1898, colonne 4641.)

" (*b*) Les négociations qui ont eu lieu entre les autorités locales de Winnipeg et les autorités fédérales d'Ottawa ont abouti à une entente qui est donnée comme le règlement de la grave question scolaire. D'abord, je proteste contre ce mot " règlement." Dans une question en litige, rien n'est réglé si les deux parties intéressées ne s'entendent point entre elles.

" Quel est le contrat que l'on veut nous imposer ?.....

" Le résumé des huit articles concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres.....Laissez-moi vous dire tout de suite que les écoles communes et neutres ont été condamnées par l'Eglise..... Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité." (Sermon de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le 22 novembre 1896).

" (*c.*) Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée suivant les droits de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans..... Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, " d'écoles neutres " que la Sainte-Eglise a toujours répudiées et condamnées." (Circulaire de Mgr Blais, évêque de Rimouski).

" (*d.*) Je n'hésite pas un instant comme mes vénérables collègues à le réprouver moi-même absolument (le règlement Laurier-

Greenway) et j'ajoute avec Mgr Bégin "qu'aucun évêque ne veut et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine qui ne repose en définitive que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique." (Circulaire de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, 11 février 1897).

(*e.*) Tous les évêques du Canada, à la réception de l'Encyclique *Affari vos* ont unanimement répudié et dénoncé l'arrangement Laurier-Greenway dans les termes employés par Mgr Bégin.

22. Le gouvernement ne sait-il pas que dans un mémoire préparé pour le Saint-Siège par l'honorable M. Laurier et signé par lui et portant la date du 23 novembre 1896, il est écrit: (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4671.)

"La population du Manitoba au dernier recensement était de 152,506, dont 20,571 étaient des catholiques disséminés dans quatre-vingt-dix municipalités différentes."

Et le gouvernement ignore-t-il que sur ces 20,571 catholiques de 90 municipalités différentes, 41 catholiques seulement ont fait connaître leur approbation du prétendu règlement Laurier-Greenway dans un document produit devant le parlement tandis que les citoyens catholiques de Winnigeg, de Saint-Pierre-Jolys, de Sainte-Anne-des-Chênes, de Saint-Charles, de Lorette, de Sainte-Agathe, etc., etc., ont produit des protestations indignées et passé des résolutions condamnant le prétendu arrangement, copies desquelles ont été déposées sur la table de cette Chambre? (Voir document No 35 de la 2e session du 8e parlement, 60-61 Victoria, 1897).

23. En face de ces condamnations multiples, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été conclu sans sa participation nécessaire, hors sa connaissance, et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines comme l'a déclaré le gouvernement par la bouche de l'honorable Secrétaire d'Etat?

24. Le gouvernement actuel qui n'a regardé ni aux sacrifices pécuniaires ni aux sacrifices plus douloureux de vies humaines quand il s'est agi de faire adopter une politique de coercition en imposant par la force des armes à un peuple du Sud-Africain l'obligation d'accorder à des sujets britanniques des avantages que ceux-ci n'avaient point, ne peut-il maintenant trouver le sens moral, l'énergie et les moyens, et ne peut-il se rendre à l'impérieux devoir d'imposer à ceux qui violent les traités et méprisent la constitution l'obligation de respecter les uns et les autres, en accordant à des sujets britanniques établis au Manitoba l'exercice de leurs droits religieux et spécialement aux pères de famille le droit sacré d'élever leurs enfants et de les faire instruire conformément aux dictées de leur conscience?

25. Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (*Remedial Order*), qui subsistent dans toute leur force et plénitude, ou entend-il les mettre en vigueur comme la promesse en a été solennellement faite à l'électorat par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays et à qui incombe le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne?

POUR MARDI, LE 12 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin—Qu'il demandera :

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*) ?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province ?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques ?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter ?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts ?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens ?

Par l'honorable M. Landry :

26 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la partie suivante d'un discours prononcé, le 27 janvier 1897, par l'honorable R. R. Dobell l'un des ministres du cabinet actuel, à une réunion de la Chambre de Commerce de Québec, et publié dans le *Soleil* du 1er mars 1897 et qui se lit comme suit :

"C'est le temps pour vous d'agir, dit-il. Vous avez un gouvernement qui vous est décidément favorable,—je ne dis pas cela par esprit de politique. Si vous voulez prendre l'initiative dans la voie du progrès non seulement pour bâtir un pont, mais aussi pour l'accomplissement d'autres grandes entreprises, laissez-moi vous assurer que le gouvernement fera plus que sa part pour vous aider. Mais dans le cas du pont, je dois vous dire que le gouvernement s'objectera à une compagnie de nom seulement ; il lui faut une compagnie de bonne foi, une compagnie qui donnera la garantie de faire son devoir. Je me suis aperçu à Ottawa récemment que de grands efforts étaient faits, afin de continuer la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Halifax favorise ce projet. Or si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira, et alors *l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra*, peut être pour toujours. Car le commerce entre l'Ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie.....

"Laissez-moi vous dire que je ne vous amuserai pas avec de fausses espérances. Quand je suis parti d'Ottawa pour descendre à Québec, l'honorable M. Laurier m'a dit que je pouvais vous annoncer que le gouvernement fédéral donn ra $1,000,000 pour la

construction du pont de Québec. La cité de Québec souscrira $500,000; le gouvernement local a promis $1,000,000. Voilà donc $2,500,000. Les compagnies de chemins de fer du Canada souscriront la balance en prenant du capital-actions... Comme vous le voyez, nous pouvons construire ce pont aussitôt que vous le voudrez, car nous avons les fonds disponibles."

Et demandera:

1. Est-ce au nom du gouvernement et autorisé par lui que l'honorable R. R. Dobell a émis les propositions ci-dessus énumérées?

2. Parlait-il du moins au nom du premier ministre et celui-ci avait-il réellement chargé l'honorable R. R. Dobell d'annoncer ce que ferait le gouvernement fédéral pour la construction d'un pont dans les environs de Québec?

3. L'extension de l'Intercolonial de Lévis à Montréal est-il maintenant un fait accompli depuis l'acquisition du chemin de fer du Drummond et la passation du contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc pour l'utilisation de son chemin de Sainte-Rosalie à Montréal?

4. Si l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal est un fait accompli, que pense le gouvernement de l'utilité d'un pont à Québec en face de cette déclaration formelle de M. Dobell: "Si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira et *alors* l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie"?

5. Les autorités de l'Intercolonial ne font-elles pas actuellement et ne feront-elles pas toujours tous leurs efforts pour s'emparer à Montréal même du commerce de l'ouest et pour le diriger vers les provinces maritimes par la voie du Drummond?

6. La politique du gouvernement en faisant l'acquisition du chemin de fer du Drummond, étendant ainsi l'Intercolonial jusqu'à Montréal, n'a-t-elle pas porté un coup fatal aux intérêts de Québec et gravement compromis, au dire du moins de l'un des membres du gouvernement, la question de la construction d'un pont devant ou dans les environs de Québec?

7. Si le gouvernement est décidé à aider sérieusement à la construction du pont de Québec et à promouvoir les intérêts commerciaux de cette cité, va-t-il du moins donner les instructions nécessaires pour que l'Intercolonial ne persiste pas à détourner de Québec tout le commerce qui passerait sur le pont en perspective si le terminus de cette voie ferrée était à Lévis au lieu d'être au cœur même dela cité de Montréal le puissant abducteur de tout le commerce de l'ouest?

8. Le gouvernement s'est-il assuré des montants d'argent que doivent respectivement fournir

(*a*) le gouvernement de la province de Québec;

(*b*) la cité de Québec;

(*c*) les Compagnies de chemin de fer du Canada qui doivent utiliser ce pont pour le transfert de leur trafic?

9. Sait-il que les espérances de l'honorable M. Dobell n'ont pas été réalisées et que le gouvernement de la province de Québec n'a pu donner $1,000,000, que la cité de Québec, par son conseil n'a point contribué $500,000 et que pas une seule compagnie de chemin n'a encore souscrit un seul denier pour aider à la construction du pont en question?

10. Est-ce que le gouvernement pour assurerla construction du pont ne pourrait pas demander au parleme un octroi addi-

tionnel égal au moins à la somme des différences existant entre le montant des souscriptions annoncées par M. Dobell et le montant réel souscrit ou voté par la cité de Québec, le gouvernement de la province de Québec et les compagnies de chemin de fer intéressés ?

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations.....	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane.....	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes.....	309,650	Postes.....	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste, ...	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ou-

verture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 11 JUIN 1900.

1 6 juin—2e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation l'Association des banquiers canadiens.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

2 7 juin—2e lecture (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 7 juin—2e lecture (Bill 163) Acte modifiant l'Acte des banques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 8 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 8 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité de toute la Chambre au (Bill 161) Acte modifiant les Actes concernant l'intérêt.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 8 juin—2e lecture (Bill 115) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de transport Nationale du Canada.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

7 8 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill 114) Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.—(Honorable M. Allan.)

POUR MARDI, 12 JUIN 1900.

1 8 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

2 8 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

1 8 juin—Prise en considération du seizième rapport du comité des Divorces sur le (Bill V) Acte pour faire droit à W. H. Featherstonhaugh, et de la preuve.—(Honorable M. Gowan.)

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—

2 7 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 7 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 48.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 8 juin 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 49.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 11 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Clemow,	Lovitt,	Perley,
Allan,	Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,
Almon,	Dever,	McCallum,	Power,
Baird,	Dickey,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Dobson,	McKindsey,	Scott,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Miller,	Watson,
	Landry,	Mills,	Wood,
Burpee,	Lougheed,	Owens,	Young.
Casgrain (Windsor),			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landry : De Walter Morris et (95) autres, de l'Anse-du-Cap ; de Grégoire Grenier et (96) autres, de Newport, dans le comté de Gaspé ; de John Dumas, jr, et (86) autres, de Saint-Georges de Malbaie ; de Pierre Paquet et (105) autres, de Percé, dans le comté de Gaspé ; et du rév. L. C. Lavoie et (82) autres, dans le comté de Gaspé.

Par l'honorable M. McMillan :—De J. R. Nielson et autres.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a maintenant été lue par le greffier :

De J. R. Nielson et d'autres, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte amendant la charte qui leur a été accordé par le Parlement du Canada en 1899, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 2 mai 1900, demandant : 1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto* ; 2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau ; 3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis ; 4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras* ; 5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir *Document de la Session No* .)

L'honorable M. Macdonald (I. P.-E.), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatifs aux impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ,
VENDREDI, 8 juin 1900.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

64*g*. Réponse à Adresse du Sénat, du 28 avril 1899,—Etat donnant,—

(1.) Les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports des dits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

(4). Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement ; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué ou en conséquence de cette destitution. (*Sommaire.*) (*Documents sessionnels.*)

129. Réponse à Ordre du 23 avril 1900,—Etat indiquant le montant total payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chapitres suivants :—

(1.) Traitement du Gouverneur général.
(2.) Dépenses de voyage du Gouverneur général.
(3.) Dépenses pour Rideau Hall—Compte du capital.
" " —Entretien.
" " —Terrains, compte du capital.
" " —Terrains, entretien.
(4.) Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau Hall.
(5.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage.
(6.) Dépenses autres en rapport avec le bureau du Gouverneur général.
(7.) Dépenses autres en rapport avec les terrains de Rideau Hall.
(8.) Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1er juillet 1892, en rapport avec le bureau du Gouverneur général.

9. Dépenses totales de toute espèce en rapport avec Rideau Hall et ses terrains, pour la même période. (*Sommaire.*) (*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

33*h*. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Etat demandant tous les permis pour liqueurs dans le district du Yukon accordés par le gouvernement ou par le commissaire en conseil du conseil du Yukon, depuis juillet 1898, le montant, et les noms de ceux à qui ils ont été accordés.

33*i*. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie des instructions données à M. F. C. Wade, qui n'ont pas encore été soumises à la Chambre, et qui sont mentionnées à p. 15 du rapport ultérieur de William Ogilvie, écr, déposé sur la table en 1899. Aussi, copie des lettres et papiers sur le même sujet mentionnés à la p. 16 du dit rapport, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; et copie de toute note ou mémoire portant l'approbation du département de l'Intérieur à Ottawa, mentionné à la p. 19 du dit rapport.

33*j*. Ordre de la Chambre,—Etat, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service. Aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900.

33*k*. Copie de toutes pétitions, correspondance, etc., au sujet de la représentation du territoire du Yukon dans la Chambre des Communes du Canada.

33*l*. Réponse à Ordre du 10 mai 1899,—Etat indiquant à quelles dates ont été expédiées à Dawson les malles de Vancouver ou Victoria, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à ce jour, et les dates de leur arrivée respective à Dawson; par quelles routes elles ont été expédiées; à quelles dates les malles ont été expédiées de Dawson depuis le 1er juillet 1898, et quand elles sont arrivées à Vancouver ou à Victoria, et par quelles routes.

33*m*. Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1899, conformément à l'Acte 61 Vic., chap. 6, clause 7.

33*n*. Réponse à Ordre du 8 mai 1899,—Copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par aucun membre du conseil pour le Territoire du Yukon à aucun membre du gouvernement ou à aucun département, et de toutes réponses ou instructions données à ce sujet.

33*o*. Réponse supplémentaire à Ordre du 19 avril 1899,—Copie de toutes communications, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés.

33*p*. Correspondance avec le département des Douanes au sujet du steamer *Yukoner*.

33*q*. Relevé des droits régaliens payés par Alexander McDonald, du territoire du Yukon.

33*r*. Correspondance et papiers concernant certaines demandes de J. M. Guérin, de Montréal, pour des permis de dragage dans certaines rivières dans le territoire du Yukon.

40*a*. Réponse supplémentaire à la réponse fournie par le département de l'Intérieur à la Chambre des Communes pendant la présente session du parlement du Canada, conformément aux dispositions de la clause 52 de l'*Acte d'Irrigation du Nord-Ouest*, 1898.

56*c*. Réponse partielle à Ordre du 29 mai 1899,—Copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour des terrains achetés ou expropriés pour la construction ou en rapport avec l'exploitation de l'embranchement Saint-Charles de l'Intercolonial. Aussi, état indiquant les montants de chaque réclamation, les noms des personnes dont les réclamations ont été réglées, (1) pour des terrains achetés ou expropriés; et (2) pour des terrains endommagés ou autres dommages; les noms des postulants et les montants demandés par eux pour les réclamations non réglées; les comptes présentés pour dépenses légales ou autre et le montant payé à chaque personne ou société.

56*d*. Réponse à adresse du Sénat du 3 avril 1900, demandant:

(1) Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

(2) Un état indiquant le parcours en milles des locomotives, des wagons à voyageurs et à marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

(3) Aussi, un état indiquant le montant total net payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

56*e*. Réponse à Ordre du 7 mai 1900,—Etat indiquant,—

(1.) Quel est le chiffre total des comptes entre l'Intercolonial et le Pacifique Canadien pour le fret échangé mutuellement par ces deux compagnies pendant l'année expirée le 30 juin 1897, (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et pour le fret d'entier parcours livré (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et le chiffre total de ces mêmes comptes pour l'année expirée le 30 juin 1899;

(2.) Quel est le montant total alloué à l'Intercolonial et au Pacifique Canadien comme leur part respective dans la répartition des recettes provenant des voyageurs d'entier parcours (*a*) *via* Montréal; (*b*) *via* Saint-Jean, N.-B., pendant l'année expirée le 30 juin 1897, et le montant similaire pour l'année expirée le 30 juin 1899.

56*f*. Réponse à Ordre du 7 mai 1900,—Etat indiquant,—Quel est le montant total des recettes pour fret et voyageurs perçus par le Pacifique Canadien et portées par lui au crédit de l'Intercolonial pour les années expirées respectivement le 30 juin 1897 et 1899.

64*d*. Réponse à Ordre du 2 avril 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de M. E. H. Jones, ci-devant maître de poste à Kamlooops, C.-A.

64*e*. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de tous papiers, pétitions, affidavit, rapports, accusations et correspondance entre le gouvernement et toutes personne ou personnes, en rapport avec la destitution de R. W. Miller, maître de poste d'Actinolite, comté de Hastings.

64*f*. Réponse à Ordre du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires ou pétitions, avec signatures y apposées, en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de M. R. K. Brace, inspecteur de gazomètres dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

64*h*. Rapport de l'inspecteur des postes, W. W. McLeod, sur certaines accusations de partisannerie politique portées contre M. C. A. Gass, maître de poste de Moosejaw, Assiniboïa-Ouest.

81*b*. Réponse supplémentaire à Ordre du 19 mars 1900,—Copie du rapport de la commission royale sur l'expédition et le transport du grain, et de la preuve faite devant elle.

87*a*. Réponse supplémentaire à Adresse du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie Anglaise, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais.

94*b*. Réponse supplémentaire à Ordre du 7 février 1900, - Relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

111. Réponse à Adresse du 28 mars 1900,—Copie de tous états, mémoires, réclamations, correspondance et télégrammes avec le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et une délégation venue de cette province durant le présent mois de février, composée de l'honorable Donald Farquharson, premier ministre de la province, l'honorable D. A. McKinnon, procureur général, et l'honorable Benjamin Rogers, au sujet de toutes les questions en litige entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et le Canada.

112. Copie de la correspondance concernant le commerce avec la Trinidad.

113. Réponse à Ordre du 9 avril 1900,—Copie de toute correspondance entre George Hood et autres et le ministre de l'Intérieur ou autres membres du gouvernement au sujet de la crue des eaux dans le lac Dauphin.

114. Réponse à Ordre du 28 mars 1900,—Copies de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1899 au ministre de l'Intérieur ou à aucun officier de son département au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons fixés sur des terres dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de la clause 44 (telle qu'amendée) de l'Acte des Terres Fédérales, et copies des réponses faites aux dites lettres ; copie de toutes lettres, circulaires, cédules ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelqu'officier de son département à toute personne ou compagnie, depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rapportant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur ; et aussi, copie de toutes cédules préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi endettées dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description usuelle de la terre endettée le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a fait l'avance, le nom du syndic lorsqu'il y a eu cession, et le nom du concessionnaire et la date des lettres-patentes dans les cas où de telles lettres ont été délivrées.

115. Réponse à Adresse du 9 avril 1900,—

(1.) Copie de toute correspondance échangée entre aucuns membre ou membres de l'Exécutif des Territoires du Nord-Ouest ou aucuns membre ou membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative, et aucuns membre ou membres du gouvernement fédéral concernant le montant de la subvention votée pour assurer le fonctionnement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années.

(2.) Aussi, copie de tous mémoires adressés par le conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au Gouverneur général en conseil au sujet de la dite subvention.

116. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de toute correspondance, devis, plans, soumissions reçues, contrat ou contrats passés par le gouvernement ou en son nom, concernant le redressement d'environ deux milles du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, entre Colville et Loyalist.

117. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Copie de tous contrats, pétitions de droit, mémoires, lettres, correspondance, ordres en conseil et autres papiers et documents concernant les réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Margaret Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock H. Mosher, James Hermigas, D. Sauntry, Jerome Scott, William Neville, Graham Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, respectivement, au sujet de contrats ou renouvelle-

ments de contrats passés par les susdites personnes respectivement, pour le transport des malles, ou à raison de la résiliation des dits contrats par le ministre des Postes.

118. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la construction d'un quai ou brise-lames publics, à Grand Manan, N.-B. Aussi, copie du rapport et des évaluations par E. T. P. Shewen, ingénieur local à Saint-Jean, N.-B., ou par tout autre officier pour ces travaux.

120. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—(1.) Noms de tous les fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la division des Sauvages, dans le Manitoba et l'Assiniboïa.

(2.) Les endroits où se trouvaient ces fonctionnaires entre le 15 novembre et le 15 décembre 1899, et la nature particulière des travaux auxquels ils étaient employés.

121. Réponse à Adresse du 12 juin 1899,—Copie de toutes pétitions, demandes, correspondance, charte et rapports concernant la Compagnie du canal à navires de Toronto à la Baie Georgienne.

122. Réponse à Adresse du 19 avril 1899,—Copie de toutes lettres ou avis adressés aux entrepreneurs par le ministre des Chemins de fer et Canaux ou par l'ingénieur en chef au sujet d'une nouvelle adjudication des travaux sur les diverses sections du canal Soulanges et des réponses qui ont été faites par les entrepreneurs.

123. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—(1.) Etat faisant connaître les noms ou le nombre officiel des garçons dans la maison de réforme de Penetanguishine et de filles dans le refuge industriel de Toronto, dont les sentences ont été suspendues pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900.

(2.) La date à laquelle les pétitions ou les demandes de suspension ont été reçues par le département de la Justice.

(3.) A quelle date le rapport du juge (s'il en est) a été reçu.

(4.) Quand le rapport du surintendant a été reçu.

(5.) Quand la suspension de la sentence a été accordée.

124. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—

(1.) Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur, ou aucun des officiers de son département, et toute personne dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba au sujet du fonctionnement de l'Acte passé en 1899, concernant les garanties de la dette pour grains de semence.

(2.) Copie, surtout, de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de homestead pour ses lettres-patentes, laquelle demande aurait pu être refusée en alléguant que le dit propriétaire s'est rendu caution pour la dette pour grains de semence contractée par d'autres particuliers, et aussi copie de la demande formulée par le propriétaire de homestead et des lettres refusant de lui accorder sa demande.

126. Réponse à Adresse du Sénat du 25 avril 1900,—Copie de tous papiers, correspondance et ordres en conseil relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du Secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre les mains du député-ministre de ce département, se rapportant à l'engagement ou aux services comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

127. Réponse à Ordre du 23 avril 1900,—Copie de toute correspondance entre l'analyste en chef du département du Revenu de l'Intérieur ou tout autre officier ou autres personnes dans le département et les représentants ou agents canadiens des *Chemical Works* (ci-devant H. et E. Albert).

1 0. Réponse à Ordre du 9 avril 1900,—Copie de toute correspondance, mémoires, pétitions, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant la démission de M. John McPhee comme maître de poste à Murray Harbour Road, I.P.-E., et la nomination de son successeur.

131. Réponse à Adresse du Sénat du 2 avril 1900, demandant:

(1) Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896;

(2) Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police ;

(3) Les titres de cette ou de ces personnes ou ces commissions au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

132. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie des devis, plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement concernant la construction de dix milles du chemin de fer connu sous le nom de chemin de fer de Belfast à Murray Harbour, I. P.-E.

133. Réponse à Adresse du 2 avril 1900,—Copie de tous ordres en conseil, mémoires, rapports et états concernant la vente du bois sur les terres de l'artillerie à la Pointe Pelée, dans le comté d'Essex ; aussi, l'état actuel des comptes entre l'acheteur et le gouvernement.

134. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—

(1) Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et papiers en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant l'entrée de Terreneuve dans la Confédération.

(2) Copie de tous documents semblables concernant toutes propositions quelconques pour établir des relations commerciales entre Terreneuve et le Canada.

135. Réponse à une Adresse du Sénat du 23 mars 1900, demandant :—

(1.) Copie de la correspondance, échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny ;

(2.) Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne de la ville de Montmagny ;

(3) Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit la bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

136. Réponse à Adresse du Sénat du 25 avril 1900, demandant un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes employées à faire ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

137. Réponse partielle à Ordre du 28 mars 1900,—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports depuis 1894 entre le gouvernement et ses agents dans la Colombie Anglaise ou toute autre personne, au sujet de la nécessité d'employer un autre navire pour faire, de concert avec le steamer *Quadra*, le service des phares et de la protection des douanes et des pêcheries sur le littoral de la Colombie Anglaise.

138. Réponse à Ordre du 23 avril 1900,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers entre le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département ou ministre du gouvernement et toutes personne ou personnes au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris dans les eaux des lacs Manitoba et Winnipegosis pendant les mois d'été.

138*a*. Réponse à Ordre du 15 mai 1900,—Copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lacs Winnipegosis et Manitoba, depuis la date de la demande faite à ce sujet le 23 avril 1900 jusqu'à aujourd'hui.

140. Réponse à Adresse du Sénat du 25 avril 1900, demandant,—Un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* pendant qu'il a fait le service d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899 ;

Un état semblable au sujet du steamer *Minto* pour l'hiver de 1900—ces états ne devant pas comprendre les réparations faites à l'un ou l'autre de ces steamers.

141. Relevé des noms et salaires de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil en 1899.

142. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de tous comptes rendus par le capitaine S. M. Hatfield, gardien de pêcheries pour Yarmouth. Aussi, état faisant

connaître tous les montants qui lui ont été payés comme salaire et comme dépenses de voyage, chaque année, depuis sa nomination.

143. Réponse à Adresse du Sénat du 25 avril 1900, demandant un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages éprouvés par eux ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray Harbour, cet état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire

144. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics depuis juin 1896 concernant la réparation et l'extension du brise-lames de Wilson's Beach, N.-B. Aussi, copie de toutes évaluations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement au sujet de ces travaux.

145. Réponse à Ordre du 9 avril 1900,—Copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent de Paul pour charroyer les déchets de pierre le long de la rive de la rivière Des Prairies, à Saint-Vincent de Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité.

147. Copie des papiers concernant l'achat de bottes pour la police à cheval.

Le tout respectueusement soumis,

A. A. MACDONALD,
Pour le président.

Alors sur motion de l'honorable M. Macdonald (I.P.E.), secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (163) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des banques", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (160): "Acte modifiant l'Acte des expropriations".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article ayant été lu, il a été retranché du bill et le suivant a été inséré à la place:—

1. L'article 29 du chapitre 13 des statuts de 1889 est par le présent abrogé, et remplacé par le suivant:—

"29. Un intérêt, au taux de cinq pour cent par année, pourra être alloué sur l'indemnité pécuniaire, depuis le jour où le terrain ou immeuble aura été acquis, exproprié ou détérioré jusqu'au jour de la prononciation du jugement; mais il ne sera alloué, à la personne à laquelle aura été offerte une somme de deniers, égale ou supérieure au montant que la cour jugera lui être dû, aucun intérêt sur l'indemnité pécuniaire pour le temps écoulé postérieurement à l'offre de deniers."

L'article 2 ayant été lu, il a été retranché et le suivant a été inséré à la place :—

" 2. L'article 30 du dit chapitre 13 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

" 30. Si la cour est d'avis que le retardement de la détermination de l'indemnité est imputable, en tout ou en partie, à quelque personne ayant droit à l'indemnité, ou à une partie de l'indemnité, ou que cette personne n'a point, après la demande à elle faite, fournie au ministre, dans un délai raisonnable, un état exact contenant les détails mentionnés en l'article vingt-cinq, la cour pourra soit lui refuser pour tout ou partie du temps pour lequel cette personne aurait eu droit à l'intérêt, de lui allouer aucun intérêt, soit lui en accorder un à tel taux au-dessous de cinq pour cent qu'elle trouvera juste."

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 3 :—

" 3. Le présent Acte ne s'appliquera point aux cas où le terrain aura été exproprié ou détérioré avant la sanction de cet Acte."

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bolduc a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat jeudi prochain, et qu'il soit réimprimé.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération l'amendement fait en comité général au bill (161) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant l'intérêt ".

Le dit amendement ayant été lu de nouveau par le greffier et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (115) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Nationale du Canada ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (114) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel du Canada."

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que le premier amendement soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que le second amendement soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (X) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 12 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 12 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba s'est prétendue lésée dans l'exercice de ses droits en rapport avec la tenue de ses écoles et qu'elle a demandé comme remède à ses griefs, trois choses:

(*a*) Des écoles séparées;

(*b*) Un octroi pour les soutenir;

(*c*) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes?

2. Par le jugement rendu le 29 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé, et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil, en date du 2 février 1895, est-il décrété que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil?

3. Le Gouverneur général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba

(*a*) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés;

(*b*) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

(*c*) le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(*a*) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(*b*) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(*c*) par un troisième refus aux propositions faites par les délégués envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de ses griefs ?

7. Le 22 mars 1896, la Chambre des Communes n'a-t-elle pas accepté le principe de l'intervention fédérale dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine en adoptant, par un vote de 112 contre 94, la deuxième lecture du bill réparateur ?

8. Le 14 avril de la même année, Sir Charles Tupper n'a-t-il pas donné lecture à la Chambre des Communes du télégramme suivant de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface faisant connaître l'adhésion de la minorité catholique à la mesure réparatrice :—

"MONTRÉAL, 13 avril 1896.

"Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je repré-
" sente officiellement, je demande à la Chambre des Communes
" d'adopter le bill réparateur tel qu'il est maintenant modifié. Il
" sera satisfaisant pour la dite minorité qui le considérera comme
" un règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question
" des écoles conformément à la constitution.

(Signé) "ADÉLARD LANGEVIN."

9. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée uniquement par une interminable discussion qui se prolongea jusqu'aux derniers jours du parlement ?

10. Aux élections générales de 1896, le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert, entr'autres, par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(*a*) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je

réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

(*b*) Déclaration signée par l'honorable Chs Fitzpatrick:

"Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes pour faire triompher la cause des catholique du Manitoba, je soussigné, m'engage, si je suis élu, à me conformer au mandement des évêques en tous points, et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon ordinaire.

"Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette question dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

"SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé) "CHS FITZPATRICK.

"Pour copie conforme à l'original,

"B. PH. GARNEAU, ptre,

"*Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(*c*) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195:

"Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends formellement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai tel que le demandent les évêques pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. xliii, colonne 49 (*Hansard* de 1896):

"A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera: justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties

intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin, sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

13. Si non, pourquoi ?

14. L'honorable Secrétaire d'Etat a-t-il, le 2 mai 1898, fait au Sénat la déclaration suivante:

" L'honorable M. SCOTT: Le gouvernement actuel a réglé la " question scolaire avec le Manitoba...Pour régler cette question " il a adopté les mêmes moyens auxquels l'ancienne administra- " tion avait eu recours. L'ancien cabinet a envoyé des délégués " au Manitoba, a tenu une conférence, mais n'a pas réussi à con- " clure un arrangement quelconque. Le gouvernement actuel a " tenu une conférence avec les représentants de celui du Manitoba " et il en est venu à une entente qui a été ratifiée par la législature " du Manitoba; et c'en est fini avec cette question, quant à ce qui " concerne le public." (*Hansard* du Sénat page 819) ?

15. L'honorable Sir Wilfrid Laurier n'est-il pas rapporté par *La Patrie* du 28 septembre 1899, avoir prononcé, à Drummondville, le 26 septembre dernier, les paroles suivantes:—

" Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait le trouble " dans le pays. C'était une question où la religion et la politique " étaient confondues.....Nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons " promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins " que cette promesse a été remplie à la lettre. La question des " écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la " remettre sur le tapis." (*Hansard* des Communes de 1900, colonne 2732) ?

16. Quelle est la position prise par l'exécutif fédéral vis-à-vis des parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique du Manitoba de l'autre, dans cette entente annoncée officiellement par l'honorable Secrétaire d'Etat, le 2 mai 1898? Est-ce la position d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait déjà été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur ?

17. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique?

18. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été acceptée par la minorité catholique ?

19. L'arrangement en question n'a-t-il pas au contraire été répudié et dénoncé—

(*a*) par le chef de la catholicité;

(*b*) par l'épiscopat;

(*c*) par la minorité catholique du Manitoba?

20. Le gouvernement a-t-il jamais pris connaissance des paroles suivantes de Léon XIII, dans sa Lettre Encyclique (*Affari vos*) du 8 décembre 1897, concernant "l'entente ratifiée par la législature du Manitoba" dont parle l'honorable Secrétaire d'Etat: " La loi que l'on a faite dans le but de réparation est " défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les " catholiques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le " droit de demander. . . . . Pour tout dire en un mot, il n'a pas

" encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à " l'éducation de nos enfants au Manitoba." ? (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4639.)

21. Le gouvernement ignore-t-il que l'épiscopat canadien s'est aussi prononcé d'une manière non équivoque sur la valeur de l'arrangement Laurier-Greenway, et a-t-il lu les déclarations suivantes :—

" (*a*) Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour qu'entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

" Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices ....

" La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée (par le Saint-Père) défectueuse, imparfaite, insuffisante, et, par conséquent, ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.....C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'épiscopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre." (Lettre pastorale de Mgr Bégin en date du 6 janvier 1898. Voir aussi *Hansard* des Communes, 1898, colonne 4641.)

" (*b*) Les négociations qui ont eu lieu entre les autorités locales de Winnipeg et les autorités fédérales d'Ottawa ont abouti à une entente qui est donnée comme le règlement de la grave question scolaire. D'abord, je proteste contre ce mot " règlement." Dans une question en litige, rien n'est réglé si les deux parties intéressées ne s'entendent point entre elles.

" Quel est le contrat que l'on veut nous imposer ?.....

" Le résumé des huit articles concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres.....Laissez-moi vous dire tout de suite que les écoles communes et neutres ont été condamnées par l'Eglise..... Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité." (Sermon de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le 22 novembre 1896).

" (*c.*) Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée suivant les droits de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans..... Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, " d'écoles neutres " que la Sainte-Eglise a toujours répudiées et condamnées." (Circulaire de Mgr Blais, évêque de Rimouski).

" (*d.*) Je n'hésite pas un instant comme mes vénérables collègues à le réprouver moi-même absolument (le règlement Laurier-

Greenway) et j'ajoute avec Mgr Bégin "qu'aucun évêque ne veut et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine qui ne repose en définitive que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique." (Circulaire de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, 11 février 1897).

(*e.*) Tous les évêques du Canada, à la réception de l'Encyclique *Affari vos* ont unanimement répudié et dénoncé l'arrangement Laurier-Greenway dans les termes employés par Mgr Bégin.

22. Le gouvernement ne sait-il pas que dans un mémoire préparé pour le Saint-Siège par l'honorable M. Laurier et signé par lui et portant la date du 23 novembre 1896, il est écrit: (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4671.)

"La population du Manitoba au dernier recensement était de 152,506, dont 20,571 étaient des catholiques disséminés dans quatre-vingt-dix municipalités différentes."

Et le gouvernement ignore-t-il que sur ces 20,571 catholiques de 90 municipalités différentes, 41 catholiques seulement ont fait connaître leur approbation du prétendu règlement Laurier-Greenway dans un document produit devant le parlement tandis que les citoyens catholiques de Winnigeg, de Saint-Pierre-Jolys, de Sainte-Anne-des-Chênes, de Saint-Charles, de Lorette, de Sainte-Agathe, etc., etc., ont produit des protestations indignées et passé des résolutions condamnant le prétendu arrangement, copies desquelles ont été déposées sur la table de cette Chambre? (Voir document No 35 de la 2e session du 8e parlement, 60-61 Victoria, 1897).

23. En face de ces condamnations multiples, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été conclu sans sa participation nécessaire, hors sa connaissance, et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines comme l'a déclaré le gouvernement par la bouche de l'honorable Secrétaire d'Etat?

24. Le gouvernement actuel qui n'a regardé ni aux sacrifices pécuniaires ni aux sacrifices plus douloureux de vies humaines quand il s'est agi de faire adopter une politique de coercition en imposant par la force des armes à un peuple du Sud-Africain l'obligation d'accorder à des sujets britanniques des avantages que ceux-ci n'avaient point, ne peut-il maintenant trouver le sens moral, l'énergie et les moyens, et ne peut-il se rendre à l'impérieux devoir d'imposer à ceux qui violent les traités et méprisent la constitution l'obligation de respecter les uns et les autres, en accordant à des sujets britanniques établis au Manitoba l'exercice de leurs droits religieux et spécialement aux pères de famille le droit sacré d'élever leurs enfants et de les faire instruire conformément aux dictées de leur conscience?

25. Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (*Remedial Order*), qui subsistent dans toute leur force et plénitude, ou entend-il les mettre en vigueur comme la promesse en a été solennellement faite à l'électorat par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays et à qui incombe le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne?

Par l'honorable M. Landry :

2 6 juin—Qu'il demandera :

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*) ?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province ?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques ?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter ?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts ?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens ?

Par l'honorable M. Landry :

3 6 juin —Qu'il attirera l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la partie suivante d'un discours prononcé, le 27 janvier 1897, par l'honorable R. R. Dobell l'un des ministres du cabinet actuel, à une réunion de la Chambre de Commerce de Québec, et publié dans le *Soleil* du 1er mars 1897 et qui se lit comme suit :

" C'est le temps pour vous d'agir, dit-il. Vous avez un gouvernement qui vous est décidément favorable,—je ne dis pas cela par esprit de politique. Si vous voulez prendre l'initiative dans la voie du progrès non seulement pour bâtir un pont, mais aussi pour l'accomplissement d'autres grandes entreprises, laissez-moi vous assurer que le gouvernement fera plus que sa part pour vous aider. Mais dans le cas du pont, je dois vous dire que le gouvernement s'objectera à une compagnie de nom seulement ; il lui faut une compagnie de bonne foi, une compagnie qui donnera la garantie de faire son devoir. Je me suis aperçu à Ottawa récemment que de grands efforts étaient faits, afin de continuer la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Halifax favorise ce projet. Or si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira, et alors *l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra*, peut être pour toujours. Car le commerce entre l'Ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie..... ....

" Laissez-moi vous dire que je ne vous amuserai pas avec de fausses espérances. Quand je suis parti d'Ottawa pour descendre à Québec, l'honorable M. Laurier m'a dit que je pouvais vous annoncer que le gouvernement fédéral donn ra $1,000,000 pour la

construction du pont de Québec. La cité de Québec souscrira $500,000; le gouvernement local a promis $1,000,000. Voilà donc $2,500,000. Les compagnies de chemins de fer du Canada souscriront la balance en prenant du capital-actions... Comme vous le voyez, nous pouvons construire ce pont aussitôt que vous le voudrez, car nous avons les fonds disponibles."

Et demandera:

1. Est-ce au nom du gouvernement et autorisé par lui que l'honorable R. R. Dobell a émis les propositions ci-dessus énumérées?

2. Parlait-il du moins au nom du premier ministre et celui-ci avait-il réellement chargé l'honorable R. R. Dobell d'annoncer ce que ferait le gouvernement fédéral pour la construction d'un pont dans les environs de Québec?

3. L'extension de l'Intercolonial de Lévis à Montréal est-il maintenant un fait accompli depuis l'acquisition du chemin de fer du Drummond et la passation du contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc pour l'utilisation de son chemin de Sainte-Rosalie à Montréal?

4. Si l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal est un fait accompli, que pense le gouvernement de l'utilité d'un pont à Québec en face de cette déclaration formelle de M. Dobell: "Si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira et *alors* l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie"?

5. Les autorités de l'Intercolonial ne font-elles pas actuellement et ne feront-elles pas toujours tous leurs efforts pour s'emparer à Montréal même du commerce de l'ouest et pour le diriger vers les provinces maritimes par la voie du Drummond?

6. La politique du gouvernement en faisant l'acquisition du chemin de fer du Drummond, étendant ainsi l'Intercolonial jusqu'à Montréal, n'a-t-elle pas porté un coup fatal aux intérêts de Québec et gravement compromis, au dire du moins de l'un des membres du gouvernement, la question de la construction d'un pont devant ou dans les environs de Québec?

7. Si le gouvernement est décidé à aider sérieusement à la construction du pont de Québec et à promouvoir les intérêts commerciaux de cette cité, va-t-il du moins donner les instructions nécessaires pour que l'Intercolonial ne persiste pas à détourner de Québec tout le commerce qui passerait sur le pont en perspective si le terminus de cette voie ferrée était à Lévis au lieu d'être au cœur même dela cité de Montréal le puissant abducteur de tout le commerce de l'ouest?

8. Le gouvernement s'est-il assuré des montants d'argent que doivent respectivement fournir

(*a*) le gouvernement de la province de Québec;

(*b*) la cité de Québec;

(*c*) les Compagnies de chemin de fer du Canada qui doivent utiliser ce pont pour le transfert de leur trafic?

9. Sait-il que les espérances de l'honorable M. Dobell n'ont pas été réalisées et que le gouvernement de la province de Québec n'a pu donner $1,000,000, que la cité de Québec, par son conseil n'a point contribué $500,000 et que pas une seule compagnie de chemin n'a encore souscrit un seul denier pour aider à la construction du pont en question?

10. Est-ce que le gouvernement pour assurerla construction du pont ne pourrait pas demander au parleme un octroi addi-

tionnel égal au moins à la somme des différences existant entre le montant des souscriptions annoncées par M. Dobell et le montant réel souscrit ou voté par la cité de Québec, le gouvernement de la province de Québec et les compagnies de chemin de fer intéressés ?

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations.....	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane.....	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes.....	309,650	Postes.....	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste, ...	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ou-

verture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, LE 12 JUIN 1900.

1 11 juin—3e lecture (Bill 114) Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto, tel qu'amendé.—(Honorable M. Allan.)

2 8 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

3 8 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

1 8 juin—Prise en considération du seizième rapport du comité des Divorces sur le (Bill V) Acte pour faire droit à W. H. Featherstonhaugh, et de la preuve.—(Honorable M. Gowan.)

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—

2 7 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 7 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

4 11 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 11 juin—2e lecture (Bill 163) Acte modifiant l'Acte des banques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 11 juin—Prise en considération des amendements faits en comité de toute la Chambre (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR VENDREDI, 15 JUIN 1900.

1 11 juin—2e lecture (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 49.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 11 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 50.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 12 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Perley,
Allan,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,
Almon,	Cochrane,	McCallum,	Power,
Baird,	Dandurand,	McKay,	Prowse,
Baker,	Dever,	McKindsey,	Scott,
Bernier,	Dickey,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Dobson,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	Merner,	Templeman,
	Gillmor,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Vidal,
	Kerr,	Montplaisir,	Wark,
Burpee,	Kirchhoffer,	O'Brien,	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Landry,	O'Donohoe,	Wood,
	Lougheed,	Owens,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 12 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (150) de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey ", qui lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat et a constaté que les avis exigés par les quarante-neuvième et cinquantième règles ont été dûment publiés.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition dans ce cas et il recommande de suspendre la cinquante-quatrième règle par rapport à ce bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au bill(150) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey ", suivant la recommandation énoncée dans le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le bill (150) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey ", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 12 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité a examiné le bill (170) de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de " Royal Bank of Canada ", lequel lui a été renvoyé en vertu de la 59e règle du Sénat ; et il a constaté qu'aucun avis n'en a été publié.

Comme il a été établi devant votre comité que ce bill a pour objet de modifier l'Acte constitutif de la banque passé dans la présente session et que par conséquent, il y a urgence, votre comité émet l'avis que les règles 49, 50 et 54 soient suspendues relativement au dit bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par cette absence de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième, cinquantième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada", suivant la recommaudation énoncée dans le vingt-troisième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de 'Royal Bank of Canada,'" soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 12 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de J. R. Nielson et autres, demandant la permission de présenter une pétition demandant un acte modifiant l'Acte de la Compagnie minière et métallurgique du Canada, nonobstant l expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés. Votre comité ayant trouvé suffisantes les raisons données pour expliquer ce délai, il recommande de suspendre la cinquante-deuxième règle dans ce cas-ci, et de permettre aux pétitionnaires de présenter leur pétition.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de J. R. Nielson et autres, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-quatrième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. McMillan a présenté la pétition des directeurs provisoires de la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MARDI, 12 juin 1900.

Le comité de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

1. Votre comité recommande que la commande des articles de papeterie et de fournitures de bureau pour la prochaine session du parlement soit donnée suivant la liste approuvée par votre comité et déposée au bureau du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière que pour les sessions précédentes.

2. Votre comité recommande aussi que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs, à la prochaine session du parlement.

3. Votre comité fait observer que malgré l'allocation libérale de papeterie faite à chaque membre du Sénat, d'après la recommandation de votre comité, certains sénateurs en ont obtenu du bureau des quantités qu'il considère excessives.

4. Votre comité recommande de plus que dans le cas où il y aurait dissolution du parlement avant la prochaine session, le commis de la papeterie soit autorisé à faire des arrangements pendant la vacance, pour fournir de grandes valises en cuir aux sénateurs, au commencement de la prochaine session.

5. Votre comité recommande que les appointements de M. J. G. A. Creighton, maître en chancellerie, greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais, soient portés de $2,500 à $2,800 par année, montant touché par son prédécesseur.

6. Votre comité recommande que les appointements de M. J. C. Young, commis des affaires de routine et procès-verbaux et commis de la papeterie, soient augmentés de deux cents dollars à compter de la fin de l'exercice courant.

7. Votre comité recommande que le salaire de M. John C. Carlton, concierge du Sénat, soit porté de $1,000 à $1,300 par année, salaire que recevait le précédent concierge.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (12) intitulé: "Acte concernant la sûreté des navires", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (108) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation d'hypothèques L'Acadia", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (120) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892 ", ayant été lu,

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (152) intitulé : " Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour les facilités d'emmagasinage à froid."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communess par son greffier, avec le bill (179) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 13 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la partie suivante d'un discours prononcé, le 27 janvier 1897, par l'honorable R. R. Dobell l'un des ministres du cabinet actuel, à une réunion de la Chambre de Commerce de Québec, et publié dans le *Soleil* du 1er mars 1897 et qui se lit comme suit :

" C'est le temps pour vous d'agir, dit-il. Vous avez un gouvernement qui vous est décidément favorable,—je ne dis pas cela par esprit de politique. Si vous voulez prendre l'initiative dans la voie du progrès non seulement pour bâtir un pont, mais aussi pour l'accomplissement d'autres grandes entreprises, laissez-moi vous assurer que le gouvernement fera plus que sa part pour vous aider. Mais dans le cas du pont, je dois vous dire que le gouvernement s'objectera à une compagnie de nom seulement ; il lui faut une compagnie de bonne foi, une compagnie qui donnera la garantie de faire son devoir. Je me suis aperçu à Ottawa récemment que de grands efforts étaient faits, afin de continuer la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Halifax favorise ce projet. Or si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira, et alors *l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra*, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'Ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie.....

" Laissez-moi vous dire que je ne vous amuserai pas avec de fausses espérances. Quand je suis parti d'Ottawa pour descendre à Québec, l'honorable M. Laurier m'a dit que je pouvais vous annoncer que le gouvernement fédéral donnera $1,000,000 pour la

construction du pont de Québec. La cité de Québec souscrira $500,000; le gouvernement local a promis $1,000,000. Voilà donc $2,500,000. Les compagnies de chemins de fer du Canada souscriront la balance en prenant du capital-actions... Comme vous le voyez, nous pouvons construire ce pont aussitôt que vous le voudrez, car nous avons les fonds disponibles."

Et demandera:

1. Est-ce au nom du gouvernement et autorisé par lui que l'honorable R. R. Dobell a émis les propositions ci-dessus énumérées?

2. Parlait-il du moins au nom du premier ministre et celui-ci avait-il réellement chargé l'honorable R. R. Dobell d'annoncer ce que ferait le gouvernement fédéral pour la construction d'un pont dans les environs de Québec?

3. L'extension de l'Intercolonial de Lévis à Montréal est-il maintenant un fait accompli depuis l'acquisition du chemin de fer du Drummond et la passation du contrat avec la Compagnie du Grand-Tronc pour l'utilisation de son chemin de Sainte-Rosalie à Montréal?

4. Si l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal est un fait accompli, que pense le gouvernement de l'utilité d'un pont à Québec en face de cette déclaration formelle de M. Dobell: "Si Québec ne se hâte de construire son pont, la construction de l'Intercolonial jusqu'à Montréal s'accomplira et *alors* l'utilité d'un pont devant la ville disparaîtra, peut-être pour toujours. Car le commerce entre l'ouest et les provinces prendra cette nouvelle voie"?

5. Les autorités de l'Intercolonial ne font-elles pas actuellement et ne feront-elles pas toujours tous leurs efforts pour s'emparer à Montréal même du commerce de l'ouest et pour le diriger vers les provinces maritimes par la voie du Drummond?

6. La politique du gouvernement en faisant l'acquisition du chemin de fer du Drummond, étendant ainsi l'Intercolonial jusqu'à Montréal, n'a-t-elle pas porté un coup fatal aux intérêts de Québec et gravement compromis, au dire du moins de l'un des membres du gouvernement, la question de la construction d'un pont devant ou dans les environs de Québec?

7. Si le gouvernement est décidé à aider sérieusement à la construction du pont de Québec et à promouvoir les intérêts commerciaux de cette cité, va-t-il du moins donner les instructions nécessaires pour que l'Intercolonial ne persiste pas à détourner de Québec tout le commerce qui passerait sur le pont en perspective si le terminus de cette voie ferrée était à Lévis au lieu d'être au cœur même dela cité de Montréal le puissant abducteur de tout le commerce de l'ouest?

8. Le gouvernement s'est-il assuré des montants d'argent que doivent respectivement fournir

(*a*) le gouvernement de la province de Québec;

(*b*) la cité de Québec;

(*c*) les Compagnies de chemin de fer du Canada qui doivent utiliser ce pont pour le transfert de leur trafic?

9. Sait-il que les espérances de l'honorable M. Dobell n'ont pas été réalisées et que le gouvernement de la province de Québec n'a pu donner $1,000,000, que la cité de Québec, par son conseil n'a point contribué $500,000 et que pas une seule compagnie de chemin n'a encore souscrit un seul denier pour aider à la construction du pont en question?

10. Est-ce que le gouvernement pour assurer la construction du pont ne pourrait pas demander au parlement un octroi addi-

tionnel égal au moins à la somme des différences existant entre le montant des souscriptions annoncées par M. Dobell et le montant réel souscrit ou voté par la cité de Québec, le gouvernement de la province de Québec et les compagnies de chemin de fer intéressés ?

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

16 juin—Qu'il demandera :

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*) ?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province ?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques ?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter ?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts ?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens ?

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane... ...	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes.....	242,355
Commission, mandats-poste .....-.....	11,454	Commission, mandats-poste, ...	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 13 JUIN 1900.

1 8 juin—Prise en considération du seizième rapport du comité des Divorces sur le (Bill V) Acte pour faire droit à W. H. Featherstonhaugh, et de la preuve.—(Honorable M. Gowan.)

2 12 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

3 12 juin—2e lecture (Bill 108) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

4 12 juin—2e lecture (Bill 116) Acte constituant en corporation la Corporation d'hypothèque de l'Acadia.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 12 juin—2e lecture (Bill 120) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

6 12 juin—2e lecture (Bill 150) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.—(Honorable M. Baird.)—A.F.

7 12 juin—2e lecture (Bill 170) Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada".—(Honorable M. Power.)—A.F.

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—

2 12 juin—Prise en considération du 4e rapport du comité de l'Economie interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 7 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

4 7 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

5 11 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 11 juin—2e lecture (Bill 163) Acte modifiant l'Acte des banques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 11 juin—Prise en considération des amendements faits en comité de toute la Chambre (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR VENDREDI, 15 JUIN 1900.

1 12 juin—3e lecture (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 11 juin—2e lecture (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 12 juin—2e lecture (Bill 12) Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 50.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 12 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 51.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 13 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,
Allan,	Clemow,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Cochrane,	McKay,	Power,
Baird,	Cox,	McKindsey,	Prowse,
Baker,	Dandurand,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Dever,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Ferguson,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	Merner,	Thibaudeau (Rigaud)
	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Mills,	Wark,
	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Watson,
Burpee,	Landry,	O'Brien,	Wood,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Young.
Casgrain (de Lanaudière),	Lovitt,	Owens,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Walter Morris et 95 autres de l'Anse du Cap ; de Grégoire Grenier et 76 autres de New-Port, comté de Gaspé ; de Jean Dumas et 86 autres de Saint-George de la Malbaie ; de Pierre Paquet et 105 autres de Percé, comté de Gaspé, et du révérend L. C. Lavoie et 82 autres de Percé, comté de Gaspé, demandant que le gouvernement se charge du chemin de fer de la Baie des Chaleurs pour en faire une partie de l'Intercolonial, ou que le dit chemin soit indépendant de la ligne courte de Gaspé projeté et à d'autres objets ;

Des directeurs provisoires de la Compagnie de mines et de métallurgie du Canada (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte constitutif.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 13 juin 1900.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé", a, conformément à l'ordre de renvoi du 26 avril dernier examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

Les raisons pour lesquelles votre comité en est arrivé à cette décision sont que le bill contient des dispositions dont aucune mention n'est faite dans l'avis publié pour application au Parlement, et qui ne sont pas demandées dans la pétition présentée au Sénat en obtention d'un acte d'incorporation ; et aussi parce que le dit bill n'est pas dans l'intérêt du public.

Le tout respectueusement soumis,
GEORGE B. BAKER,
Président.

L'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Burpee,	Gilmor,	O'Donohoe.	Snowball
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Power,	Wark,
Cox,	Lovitt,	Scott,	Watson,
Dandurand,	McSweeney,	Shehyn,	Young.—18.
Dever,	Mills,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Carling (Sir John),	McCallum,	O'Brien,
Allan,	Casgrain (Windsor),	McKay,	Owens,
Almon,	Clemow,	McKindsey,	Perley,
Baird,	Cochrane,	McLaren,	Prowse,
Baker,	Ferguson,	Merner,	Thibaudeau (Rigaud),
Bernier,	Landry,	Miller,	Vidal,
Bolduc,	Lougheed,	Montplaisir,	Wood.—30.
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (121) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (112) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (101) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 12 juin 1900.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, pour la féliciter de la fin prochaine de la guerre que faisaient prévoir les récents succès des armes anglaises, couronnés par la prise de Prétoria,—en la manière que Son Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône—en remplissant le blanc avec les mots " et les Communes ".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (151) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers

transocéaniques," aussi le bill (134) intitulé: "Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (169) intitulé: "Acte constituant en corporation la Dominion of Canada Rifle Association", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du seizième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (V) intitulé: 'Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", ayant été lu,

L'honorable M. Cowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (V) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (K) intitulé: "Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892."

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le premier amendement soit amendé en retranchant "le premier jour de janvier 1901" et en insérant à la place: "le premier jour de septembre 1900."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le deuxième amendement soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le troisième amendement ne soit pas agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le quatrième amendement soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :
Que le cinquième amendement ne soit pas agréé.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	Lovitt,	O'Brien,
Almon,	Landry,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Bowell (sir Mackenzie),	Lougheed,	McKay,	Prowse.—13.
Clemow,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird,	Gowan,	Mills,	Vidal,
Burpee,	McSweeney,	Scott,	Young.—9.
Dever,			

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que les septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième amendements soient agréés.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que les amendements aux amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 14 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

16 juin—Qu'il demandera:

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d'"Ordre réparateur" (*Remedial Order*)?

2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province?

3. La législature manitobaine s'est-elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques?

4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter?

5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts?

6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 13 juin.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des plans, devis, profils, coût estimatif, et tous autres documents relatifs à la construction du pont projeté sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, les dits documents devant comprendre le contrat passé entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de ce pont; aussi, copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux gouvernements, et de tous arrêtés du conseil ou du ministère des Chemins de fer déterminant l'emplacement du dit pont.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

1 8 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations	$7,425,140	Importations	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane	$1,350,284	Droits de douane	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste,	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 14 JUIN 1900.

1 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)

2 13 juin—3e lecture (Bill 121) Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.—(Honorable M. Clemow.)

3 13 juin—3e lecture (Bill 112) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.—(Honorable M. Landry.)

4 13 juin—3e lecture (Bill 101) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James.—(Honorable M. Landry.)

5 12 juin—2e lecture (Bill 108) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

6 12 juin—2e lecture (Bill 116) Acte constituant en corporation la Corporation d'hypothèque de l'Acadia.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

7 12 juin—2e lecture (Bill 120) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

8 12 juin—2e lecture (Bill 150) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.—(Honorable M. Baird.)—A.F.

9 12 juin—2e lecture (Bill 170) Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada".—(Honorable M. Power.)—A.F.

10 12 juin—Prise en considération du 4e rapport du comité de l'Economie interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

11 7 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

12 7 juin—2e lecture (Bill S) Acte concernant la représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

13 11 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

14 11 juin—2e lecture (Bill 163) Acte modifiant l'Acte des banques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

15 | 11 juin—Prise en considération des amendements faits en comité de toute la Chambre (Bill 160) Acte modifiant l'Acte des expropriations.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR VENDREDI, 15 JUIN 1900.

1 | 12 juin—3e lecture (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 | 11 juin—2e lecture (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 | 12 juin—2e lecture (Bill 12) Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 | 13 juin—2e lecture (Bill 169) Acte constituant en corporation l'Association des carabiniers du Canada.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 | 13 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

No 51.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1

Mercredi, 13 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAU

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Rei
1900

No 52.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 14 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,
Allan,	Clemow,	Lougheed,	Perley,
Almon,	Cochrane,	Lovitt,	Poirier,
Baird,	Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Bernier,	Dever,	McCallum,	Prowse,
Bolduc,	Dickey,	McKay,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Shehyn,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	McSweeney,	Snowball,
Burpee,	Gillmor,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Wark,
Casgrain (de Lanaudière),	Hingston (Sir William),	Mills,	Watson,
	Kerr,	Montplaisir,	Wood,
	Kirchhoffer,	O'Brien,	Young.
		O'Donohoe,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: " Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (113) intitulé: " Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée) ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé: " Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

OTTAWA, 13 juin 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat jeudi, le 14 courant à 4 heures de l'après-midi, pour donner la sanction royale aux bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. G. DRUMMOND, major.
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

L'honorable M. Ferguson, secandé par l'honorable Sir Mackhnzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des plans, devis, profils, coût estimatif, et tous autres documents relatifs à la construction du pont projeté sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, les dits documents devant comprendre le contrat passé entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de ce pont; aussi, copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux gouvernements, et de tous arrêtés du conseil ou du ministère des Chemins de fer déterminant l'emplacement du dit pont.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de bien-fonds, 1894 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le bill (121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (112) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (101) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James", a été la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (108) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (120) intitulé: "Acte constituant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey", a été lu seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royame-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le "plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, "dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de Morris au Portage.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Acte concernant la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de le rivière Sainte-Marie.

Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale.

Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.

Acte constituant en corporation "The Crown Life Insurance Company."

Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "The Royal Bank of Canada."

Acte pour faire droit à Edwin James Cox.

Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899.

Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891.

Acte constituant en corporation la Compagnie Coloniale de placement et de prêt.

Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.

Acte concernant l'inspection des grains étrangers.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte des Stations agronomiques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western.*

Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited).*

Acte concernant la Compagnie de Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie d'Aciéries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie du pont de Québec.

Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.

Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.

Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.

Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.

Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie."

Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.

Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills :—

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence les deux bills suivants :

"Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900", et

"Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner".

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills".

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1891," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'assurer une représentation proportionnelle des actionnaires dans les bureaux de direction des corporations", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (163) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des banques", a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un à vingt, inclusivement, ont été séparément lus et agréés.

L'article vingt et un a été lu et amendé comme il suit:—

Page 6, ligne 32, après "indiquera" insérez: "en tant que connus".

Page 6, ligne 34, retranchez "si elle est connue".

L'article vingt-deux et les articles restants ont été respectivement lus et agréés.

Les annexes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits en comité général au bill (160) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des expropriations."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 15 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 15 JUIN 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

1 14 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la dépêche suivante du correspondant spécial du *Montreal Star* à Londres:

"Londres, 13 juin.—L'honorable Clifford Sifton, dans un dis-"cours prononcé au banquet Mayral, à Cardiff, a dit que le service "rapide de l'Atlantique et le câble du Pacifique seraient avant "longtemps un fait accompli."

Et qu'il demandera si le gouvernement a reçu, par correspondance ou autrement, des renseignements autres que ceux déjà fournis au parlement, au sujet du commencement prochain des travaux pour la pose du câble du Pacifique Canadien-Australien, comme l'indique le câblegramme cité ci-dessus. Dans l'affirmative, ces renseignements seront-ils bientôt fournis au Sénat?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

2 14 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la déclaration suivante que le *Victoria Times*, du 2 juin courant, prétend avoir été faite par M. William Wallace Burns McInnes, fils du gouverneur de la Colombie-Britannique, dans une assemblée publique:

"Au sujet de la position occupé par son père, il conférait à "l'assemblée un petit secret de famille. Depuis deux ans, son "père est en correspondance avec les autorités à Ottawa à propos "de sa résignation, car il est fatigué et malade."

"M. TURNER.—Cela est faux.

"M. MCINNES.—Cela est vrai, et les dossiers à Ottawa feront "foi de ce que j'avance."

Et qu'il demandera si l'honorable Thos. R. McInnes, lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, a envoyé sa résignation au gouvernement, ou a laissé entendre au premier ministre ou à quelqu'un de ses collègues qu'il désirait être relevé des responsabilités de la charge qu'il occupe actuellement. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris quelque décision à ce sujet? Si non, quand se propose-t-il de le faire?

POUR LUNDI, 18 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 14 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur les faits suivants:—

1. Que le 13 juin 1900, l'honorable M. Landry fit une interpellation au sujet du pont de Québec et de certaines déclarations attribuées à l'honorable M. Dobell par le *Soleil*, l'organe français reconnu du parti libéral dans Québec.

2. Qu'en réponse à cette interpellation, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. SCOTT.—J'ai communiqué la question à M. Dobell, et il dit que le rapport est tout à fait inexact et qu'il refuse de s'expliquer au sujet d'un discours qui n'a pas été fidèlement rapporté. Il fait observer qu'il n'a jamais déclaré que le gouvernement avait promis un million de piastres. On prétend que ce discours a été fait il y a deux ans et quatre mois; cependant, d'après le souvenir qu'en a M. Dobell, ce discours n'est pas rapporté fidèlement.

"Hon. M. LANDRY.—Est-ce là toute la réponse que je dois obtenir?

"Hon. M. SCOTT.—C'est la seule que je puisse donner à mon honorable ami.

"Hon. M. LANDRY.—Elle est très courte. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement.

"Hon. M. SCOTT.—L'honorable monsieur a posé la question et je refuse d'y répondre."

3. Que plus tard, au cours du débat, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. LANDRY.—Je m'informe de lui si c'est faire une question non parlementaire que de demander au gouvernement s'il est prêt à donner une subvention additionnelle au pont de Québec. Je crois que c'est une question parlementaire.

"Hon. M. SCOTT.—J'ai répondu à cette question.

"Hon. M. LANDRY.—Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement sur cette question.

"Hon. M. MILLS.—Mon honorable ami a répondu à cette partie de la question, parce que c'était une question qui pouvait être posée."

Et qu'il demandera:

Quelle assertion est vraie? L'assertion faite par l'honorable M. Scott qu'il refuse de répondre à cette partie de la question mentionnée dans la présente déclaration, ou cette autre affirmation positive donnée par l'honorable M. Mills, que l'honorable Secrétaire d'Etat a répondu à cette partie de la question?

Si une réponse a été donnée où se trouve-t-elle?

Par l'honorable M. Landry :

2 14 juin.—Qu'il demandera au gouvernement :
Un appel de la question des écoles du Manitoba a-t-il été soumis à un tribunal fédéral ?
Quel était ce tribunal fédéral ?
Ce tribunal a-t-il rendu un jugement sur cet appel ?
Le gouvernement a-t-il l'intention de faire exécuter ce jugement ?

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

1 8 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations	$7,425,140	Importations	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane	$1,350,284	Droits de douane	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste,	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la

Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 15 JUIN 1900.

1 12 juin—3e lecture (Bill 152) Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 14 juin—3e lecture (Bill 68) Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

3 14 juin—3e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation l'Association des banquiers canadiens.—(Honorable M. Lougheed.)

4 14 juin—3e lecture (Bill 113) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Power.)

5 7 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)

6 11 juin—2e lecture (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 12 juin—2e lecture (Bill 12) Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

8 13 juin—2e lecture (Bill 169) Acte constituant en corporation l'Association des carabiniers du Canada.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

9 13 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

POUR LUNDI, 18 JUIN 1900.

1 14 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

2 14 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 52.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi 14 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 53.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 15 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baird,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bu[illegible]ell (Sir Mackenzie),
Bu[illegible]ee,
Ca[illegible]ig (Sir John),
Cas[illegible]rain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Cox,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Forget,
Gowan (C.M.G.),
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McCallum,
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Perley,
Poirier,
Power,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud)
Vidal,
Wark,
Watson,
Wood,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (146) intitulé: "Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (20) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et l'effet d'en changer le nom en celui de 'Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique'", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (83) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Miller, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bil (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: "Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affimative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, à responsabilité limitée", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le quatrième article a été reconsidéré et retranché du bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la sûreté des navires", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé: "Acte constituant en corporation des Carabiniers du Canada", a été lu la sconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (161) intitulé: "Acte concernant l'intérêt", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 18 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 18 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 14 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur les faits suivants:—

1. Que le 13 juin 1900, l'honorable M. Landry fit une interpellation au sujet du pont de Québec et de certaines déclarations attribuées à l'honorable M. Dobell par le *Soleil*, l'organe français reconnu du parti libéral dans Québec.

2. Qu'en réponse à cette interpellation, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. SCOTT.—J'ai communiqué la question à M. Dobell, et il dit que le rapport est tout à fait inexact et qu'il refuse de s'expliquer au sujet d'un discours qui n'a pas été fidèlement rapporté. Il fait observer qu'il n'a jamais déclaré que le gouvernement avait promis un million de piastres. On prétend que ce discours a été fait il y a deux ans et quatre mois; cependant, d'après le souvenir qu'en a M. Dobell, ce discours n'est pas rapporté fidèlement.

"Hon. M. LANDRY.—Est-ce là toute la réponse que je dois obtenir?

"Hon. M. SCOTT.—C'est la seule que je puisse donner à mon honorable ami.

"Hon. M. LANDRY.—Elle est très courte. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement.

"Hon. M. SCOTT.—L'honorable monsieur a posé la question et je refuse d'y répondre."

3. Que plus tard, au cours du débat, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. LANDRY.—Je m'informe de lui si c'est faire une question non parlementaire que de demander au gouvernement s'il est prêt à donner une subvention additionnelle au pont de Québec. Je crois que c'est une question parlementaire.

"Hon. M. SCOTT.—J'ai répondu à cette question.

"Hon. M. LANDRY.—Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement sur cette question.

"Hon. M. MILLS.—Mon honorable ami a répondu à cette partie de la question, parce que c'était une question qui pouvait être posée."

Et qu'il demandera:

Quelle assertion est vraie? L'assertion faite par l'honorable M. Scott qu'il refuse de répondre à cette partie de la question mentionnée dans la présente déclaration, ou cette autre affirmation positive donnée par l'honorable M. Mills, que l'honorable Secrétaire d'Etat a répondu à cette partie de la question?

Si une réponse a été donnée où se trouve-t-elle?

Par l'honorable M. Landry:

2 14 juin.—Qu'il demandera au gouvernement:

Un appel de la question des écoles du Manitoba a-t-il été soumis à un tribunal fédéral?

Quel était ce tribunal fédéral?

Ce tribunal a-t-il rendu un jugement sur cet appel?

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire exécuter ce jugement?

Par l'honorable M. Landry:

3 15 juin—Que l'inscription soit faite au journal du Sénat, de la décision du président, sur un point d'ordre soulevé par l'honorable M. Mills—Extrait des *Débats* du 14 juin 1900.

"Hon. M. MILLS.—M. le président, j'attire votre attention sur le fait que cette question a paru aux avis de motions l'autre jour, qu'on y a répondu, et qu'il n'est pas régulier qu'elle soit mise de nouveau sur l'ordre du jour.

"Le PRÉSIDENT.—Quand j'ai vu cet avis sur l'ordre du jour, j'ai demandé au greffier pourquoi il y avait été mis une seconde fois, et je fus informé que quelqu'un avait donné instruction à l'un des employés de le mettre sur l'ordre du jour, hors de sa connaissance. Je croyais qu'on avait répondu à cette qnestion, et il est irrégulier de la mettre de nouveau sur l'ordre du jour.

"Hon. LANDRY.—Je suppose que je puis la donner comme avis de motion?

"Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que l'honorable monsieur puisse remettre sur l'ordre du jour une question à laquelle le minissre a déjà répondu.

"Hon. M. LANDRY.—Il pourrait en être ainsi si on avait répondu à la question; mais en supposant que la question n'ait pas eu de réponse?

"Le PRÉSIDENT.—Je dois informer l'honorable monsieur que je crois que c'est au ministre à dire s'il a répondu à la question. S'il déclare qu'il n'a pas d'autre réponse à donner, cela met fin au débat.

POUR MERCREDI, 20 JUIN, 1900.

Par l'honorable M. Wood :

Qu'il demandera au gouvernement :

1 15 juin.—Quels sont les règlements en vigueur sur le chemin de fer Intercolonial, au sujet des frais de surestarie sur les wagons?

Par l'honorable M. Wood :

2 15 juin.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis ;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;

3. Le montant des frais de surestarie perçue sur chaque wagon.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

1 8 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations	$7,425,140	Importations	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane	$1,350,284	Droits de douane	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste,	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 18 JUIN 1900.

1 15 juin—3e lecture (Bill 109) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.—(Honorable M. Power.)

2 15 juin—3e lecture (Bill 75) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.—(Honorable M. Landry.)

3 15 juin—3e lecture (Bill 146) Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.—(Honorable M. Power.)

4 15 juin—3e lecture (Bill 125) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.—(Honorable M. Power.)

5 15 juin—3e lecture (Bill 20) Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."—(Honorable M. Clemow.)

6 15 juin—3e lecture (Bill 83) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.—(Honorable M. Power.)

7 15 juin—3e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)

8 15 juin—2e lecture (Bill 31) Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. —(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

9 15 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

10 15 juin—Comité de toute la Chambre (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

11 15 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 12) Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

12 15 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 169) Acte constituant en corporation l'Association des carabiniers du Canada.—(Honorable M. Scott.) —A.F.

13 15 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

POUR MARDI, 19 JUIN 1900.

1 15 juin—3e lecture (Bill 100) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère).—(Honorable M. McCallum.)

No 53.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi 15 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 54.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 18 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandurand,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dever,	McDonald (C.B.),	Power,
Baker,	Dickey,	McKay,	Primrose,
Bernier,	Dobson,	McKindsey,	Prowse,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Bu[illegible]ell	Fiset,	McMillan,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McSweeney,	Templeman,
Bur[illegible]ee,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Vidal,
Car[illegible]ng (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Wark,
Cas[illegible]rain	Landry,	Mills,	Watson,
(de Lanaudière),	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood,
Clemow,	Lovitt,	Owens,	Young.
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par l'honorable M. Mills:—De la Corporation de la cité de Windsor, dans la province d'Ontario.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (114) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé a l'amendement fait par le Sénat au dit, bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (175) intitulé: "Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que les quarante et unième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante-deuxième, cinquante-quatrième et cinquante-neuvième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (75) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé : "Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (125) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", a été, tel qu'amendé de nouveau, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé de nouveau, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (141) intitulé : "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (X) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Primrose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (12) intitulé : " Acte concernant la sûreté des navires ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (169) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association des Carabiniers du Canada."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris de nouveau en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'acquiesce pas à l'amendement fait à l'article I qui diffère l'entrée en vigueur de l'acte jusqu'au 1er janvier 1901, et amende l'amendement en substituant à cette date le 1er septembre 1900, attendu qu'il est désirable que les modifications apportées au Code criminel par cet acte deviennent exécutoires à la date la plus rapprochée, compatible avec la due publication de ses dispositions.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue l'affirmative.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'acquiesce pas au troisième amendement pour les raisons suivantes :—

(*a*) L'article 359*a* proposé serait une grande incitation au parjure pour les vendeurs ;

(*b*) Il donnerait au créancier prétendant ou affirmant que l'acheteur a usé de faux prétextes, une occasion de contraindre en fait cet acheteur à lui accorder une préférence indue sur ses autres créanciers ;

(*c*) Il introduirait une innovation fâcheuse dans les méthodes ordinaires et anciennes suivies dans les transactions entre vendeur et acheteur ; et

(*d*) Aucun acte ne devrait être déclaré criminel par la loi dans les cas où il existe un doute sérieux sur l'opportunité d'une déclaration de cette nature.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'acquiesce pas au 5e amendement, parce que l'Acte des unions ouvrières, chapitre 131 des Statuts revisés, donne la protection nécessaire aux asso -

ciations d'ouvriers, et parce qu'il ne paraît pas y avoir de raisons suffisantes de soustraire une classe d'hommes à l'application de l'article 520 du Code criminel.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en Chancellerie pour informer cette Chambre

1. Que le Sénat a acquiescé aux 2e, 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e amendements des Communes au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892".

2. Que le Sénat a amendé le premier amendement des Communes en retranchant "le premier jour de janvier 1901" et en insérant à la place "le premier jour de septembre 1900":

Parce qu'il est désirable que les modifications apportées au Code criminel par cet acte deviennent exécutoires à la date la plus rapprochée, compatible avec la due publication de ses dispositions.

3. Que le Sénat n'a pas acquiescé au troisième amendement des Communes pour les raisons suivantes:

(*a*) L'article 359*a* proposé serait une grande incitation au parjure pour les vendeurs;

(*b*) Il donnerait au créancier prétendant ou affirmant que l'acheteur a usé de faux prétexte, une occasion de contraindre en fait cet acheteur à lui accorder une préférence indue sur ses autres créanciers;

(*c*) Il introduirait une innovation fâcheuse dans les méthodes ordinaires et anciennes suivies dans les transactions entre vendeur et acheteur; et

(*d*) Aucun acte ne devrait être déclaré criminel par la loi, dans les cas où il existe un doute sérieux sur l'opportunité d'une déclaration de cette nature.

Que le Sénat n'a pas acquiescé au 5e amendement parce que l'*Acte des unions ouvrières*, chapitre 131 des Statuts revisés, donne la protection nécessaire aux associations d'ouvriers; et parce qu'il ne paraît pas y avoir de raisons suffisantes de soustraire une classe d'hommes à l'application de l'article 520 du Code criminel.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 19 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 19 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry:

1 14 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur les faits suivants:—

1. Que le 13 juin 1900, l'honorable M. Landry fit une interpellation au sujet du pont de Québec et de certaines déclarations attribuées à l'honorable M. Dobell par le *Soleil*, l'organe français reconnu du parti libéral dans Québec.

2. Qu'en réponse à cette interpellation, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. SCOTT.—J'ai communiqué la question à M. Dobell, et il dit que le rapport est tout à fait inexact et qu'il refuse de s'expliquer au sujet d'un discours qui n'a pas été fidèlement rapporté. Il fait observer qu'il n'a jamais déclaré que le gouvernement avait promis un million de piastres. On prétend que ce discours a été fait il y a deux ans et quatre mois; quoi qu'il en soit, d'après le souvenir qu'en a M. Dobell, ce discours n'est pas rapporté fidèlement.

"Hon. M. LANDRY.—Est-ce là toute la réponse que je dois obtenir?

"Hon. M. SCOTT.—C'est la seule que je puisse donner à mon honorable ami.

"Hon. M. LANDRY.—Elle est très courte. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement.

"Hon. M. SCOTT.—L'honorable monsieur a posé la question et je refuse d'y répondre."

3. Que plus tard, au cours du débat, la déclaration suivante a été faite:—

"Hon. M. LANDRY.—Je m'informe de lui si c'est faire une question non parlementaire que de demander au gouvernement s'il est prêt à donner une subvention additionnelle au pont de Québec. Je crois que c'est une question parlementaire.

"Hon. M. SCOTT.—J'ai répondu à cette question.

"Hon. M. LANDRY.—Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement sur cette question.

"Hon. M. MILLS.—Mon honorable ami a répondu à cette partie de la question, parce que c'était une question qui pouvait être posée."

Et qu'il demandera :

Quelle assertion est vraie ? L'assertion faite par l'honorable M. Scott qu'il refuse de répondre à cette partie de la question mentionnée dans la présente déclaration, ou cette autre affirmation positive donnée par l'honorable M. Mills, que l'honorable Secrétaire d'Etat a répondu à cette partie de la question ?

Si une réponse a été donnée où se trouve-t-elle ?

POUR MERCREDI, 20 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Wood :

Qu'il demandera au gouvernement :

1 15 juin—Quels sont les règlements en vigueur sur le chemin de fer Intercolonial, au sujet des frais de surestarie sur les wagons ?

Par l'honorable M. Wood :

2 15 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis ;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;

3. Le montant des frais de surestarie perçue sur chaque wagon.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé indiquant les travaux exécutés, les dépenses encourues, et les résultats obtenus au sujet des expériences faites l'année dernière relativement à la culture des vergers dans l'Ile du Prince-Edouard, les noms de toutes les personnes employées à l'exécution de ces travaux, le montant payé à chacune d'elles, et sur quelle recommandation ces personnes ont été employées.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Snn Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.):

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations	$7,425,140	Importations	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane	$1,350,284	Droits de douane	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste	13,648
		Taxe sur les Chinois	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 19 JUIN 1900.

1 15 juin—3e lecture (Bill 100) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère).—(Honorable M. Kirchhoffer.)

2 18 juin—3e lecture (Bill 175) Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull.—(Honorable M. Clemow.)

3 18 juin—3e lecture (Bill X) Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 18 juin—3e lecture (Bill 12) Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 18 juin—3e lecture (Bill 169) Acte constituant en corporation l'Association des carabiniers du Canada.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 18 juin—2e lecture (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 18 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 54.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi 18 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 55.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 19 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Ferguson,	McDonald (C.B.),	Power,
Bernier,	Forget,	McKay,	Primrose,
Bolduc,	Gillmor,	McKindsey,	Prowse,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Hingston (Sir William),	McMillan,	Snowball,
Burpee,	Kerr,	McSweeney,	Templeman,
Carling (Sir John),	King,	Merner,	Thibaudeau (Rigaud)
Clemow,	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	Mills,	Villeneuve,
Dever,	Lougheed,	Montplaisir,	Wark,
Dickey,	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood,
		Perley,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (170) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de ' Royal Bank of Canada ' ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (116) intitulé: " Acte constituant la corporation de prêts L'Acadia ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendement ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 3, lignes 13 et 14, retranchez l'alinéa (*c*) de l'article 8 et insérez le suivant:

" (*c*) fixer la rémunération de quelque directeur que ce soit et le payer pour des services accomplies par lui pour la compagnie, s'ils ne sont des services réguliers et ordinaires d'un directeur ; et fixer la rémunération de tous les employés de la compagnie, à l'exception des auditeurs ".

Page 5, ligne 33, retranchez depuis " retranchant " jusqu'au second " les ", ligne 35, et insérez tous les mots depuis le commencement de l'article jusqu'à celui de " patentes " inclusivement, dans la troisième ligne, et leur substituant les mots " La Corporation de prêt L'Acadia aura ".

Page 5, ligne 36, retranchez depuis " par " jusqu'à " dans " et insérez les mots " l'article 21 de la présente loi ".

Page 5, ligne 37, retranchez depuis " par " jusqu'au troisième " les ", et insérez l'article 13 de l'Acte passé dans la session tenue en la soixante-troisième et soixante-quatrième année du règne de Sa Majesté, sous le titre : " *Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia* ".

Page 5, ligne 38, retranchez depuis " 38 " jusqu'à la fin de l'article 18, et insérez " 42, 43, 44 et 45 ".

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

1. Que le 13 juin 1900, l'honorable M. Landry fit une interpellation au sujet du pont de Québec et de certaines déclarations attribuées à l'honorable M. Dobell par le *Soleil*, l'organe français reconnu du parti libéral dans Québec.

2. Qu'en réponse à cette interpellation, la déclaration suivante a été faite :—

" Hon. M. SCOTT.—J'ai communiqué la question à M. Dobell, et il dit que le rapport est tout à fait inexact et qu'il refuse de s'expliquer au sujet d'un discours qui n'a pas été fidèlement rapporté. Il fait observer qu'il n'a jamais déclaré que le gouvernement avait promis un million de piastres. On prétend que ce discours a été fait il y a deux ans et quatre mois ; quoi qu'il en soit, d'après le souvenir qu'en a M. Dobell, ce discours n'est pas rapporté fidèlement.

" Hon. M. LANDRY.—Est-ce là toute la réponse que je dois obtenir ?

" Hon. M. SCOTT.—C'est la seule que je puisse donner à mon honorable ami.

" Hon. M. LANDRY.—Elle est très courte. Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement.

" Hon. M. SCOTT.—L'honorable monsieur a posé la question et je refuse d'y répondre."

3. Que plus tard, au cours du débat, la déclaration suivante a été faite:—

" Hon. M. LANDRY.—Je m'informe de lui si c'est faire une question non parlementaire que de demander au gouvernement s'il est prêt à donner une subvention additionnelle au pont de Québec. Je crois que c'est une question parlementaire.

" Hon. M. SCOTT.—J'ai répondu à cette question.

" Hon. M. LANDRY.—Je veux savoir quelle est la politique du gouvernement sur cette question.

" Hon. M. MILLS.—Mon honorable ami a répondu à cette partie de la question, parce que c'était une question qui pouvait être posée."

Et il a demandé:

Quelle assertion est vraie? L'assertion faite par l'honorable M. Scott qu'il refuse de répondre à cette partie de la question mentionnée dans la présente déclaration, ou cette autre affirmation positive donnée par l'honorable M. Mills, que l'honorable Secrétaire d'Etat a répondu à cette partie de la question?

Si une réponse a été donnée où se trouve-t-elle?

Débat.

L'honorable M. Power, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

Le comité mixte de la Bibliothèque du parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité s'est réuni une seconde fois dans les chambres du président de la Chambre des Communes jeudi, le 7 juin.

Le rapport du sous-comité chargé de faire l'audition des comptes a été lu et adopté. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Le comité a décidé unanimement de recommander à l'attention spéciale du gouvernement l'ouvrage suivant: "Histoire Naturelle à l'usage des chasseurs canadiens et des éleveurs d'animaux à fourrure," par H. de Puyjalon, inspecteur général des pêcheries et de la chasse de la province de Québec,—en vue que l'on achète un certain nombre d'exemplaires pour la distribution aux bibliothèques publiques et aux institutions scientifiques.

La résolution suivante a été adoptée, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par M. Flint:

Le comité a constaté avec plaisir qu'une somme avait été mise au budget, à la session dernière, pour l'impression du dictionnaire Micmac-Anglais, composé par feu le révérend S. T. Rand; ayant appris que le manuscrit n'est pas en état d'être envoyé à l'imprimeur, le comité exprime l'espoir que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour qu'il soit revisé et corrigé et que le dictionnaire soit imprimé pendant la prochaine vacance du parlement.

Ordre a été donné de préparer une liste, pour la présenter au parlement, de tous les livres qui ont été pendant un trop longtemps en la possession des membres.

Le comité s'est ensuite ajourné.

THOS. BAIN,
Président.

Appartement du Président
de la Chambre des Communes,
7 juin 1900.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1900 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 11 juillet 1899 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant:

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable, les dites pièces numérotées de 5772 à 6151 (inclusivement), ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant les lettres A, B et C de 1899-1900 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 11 juillet 1899, à venir jusqu'au 31 mars 1900, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire exprimer son appréciation de l'habileté et du soin avec lesquels M. Smith, le comptable, a rempli ses devoirs. Les comptes et les pièces justificatives sont tenus et mis en ordre d'une manière très systématique, ce qui facilite beaucoup le travail de votre sous-comité.

L. G. POWER,
THOS. B. FLINT,
R. L. BORDEN.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1900.

ÉTAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 11 juillet 1899 au 31 mars 1900.

—	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses casuelles.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
En juillet 1899	187 87	482 70	288 91	93 79	415 58	1,468 85
août 1899	2,735 96	1 90	.....	58 45	341 24	3,137 55
septembre 1899	.....	10 50	.....	15 75	24 00	50 25
octobre 1899	689 70	88 12	317 96	38 28	173 62	1,307 68
novembre 1899	675 20	55 00	.....	60 30	232 06	1,022 56
décembre 1899	150 89	652 49	261 72	38 00	243 87	1,346 97
janvier 1900	1,699 04	59 38	231 07	84 11	175 20	2,248 80
février 1900	101 03	63 75	.....	119 81	389 10	673 69
mars 1900	193 38	261 98	116 92	124 20	322 47	1,018 95
Totaux	6.433 07	1,675 82	1,216 58	632 69	2,317 14	12,275 30
A déduire la somme des dépenses casuelles						2,317 14
Total des dépenses en livres et reliure						$ 9,958 16

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1900.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure, du 11 juillet 1899 au 31 mars 1900.

	$ c.
Religion, Philosophie et éducation	370 70
Histoire et Biographie	1,350 63
Géographie et Voyages	339 88
Sciences	525 39
Arts utiles	254 11
Beaux-arts	447 34
Jeux et amusements	17 37
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie	257 95
Belles-lettres	1,141 99
Encyclopédies et Revues	1,200 41
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc	1,810 99
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc	621 55
Indicateurs d'adresses	118 33
Reliure	1,216 58
Assurance, commission, frais de port, etc	284 94
Total	9,958 16

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 11 juillet 1899, date de la dernière audition, au 31 mars 1900.

1899.		$ c.	$ c.	1899.	*Dépense—Solde des crédits de 1898-99.*	$ c.	$ c.
11 juillet....	Solde des crédits pour 1898-99 non dépensé à date.....	.....	44 73	18 juillet....	Payé pour livres sur l'histoire d'Amérique.	.....	44 73
				1900.	*Dépense—Crédits de 1899-1900.*		
11 août.....	Montant des crédits pour 1899-1900—						
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..	12,000 00		31 mars.....	Payé pour livres anglais, jusqu'à date.....	6,433 07	
	Livres sur l'histoire d'Amérique.....	1,000 00			" " français, jusqu'à date...	1,675 82	
			13,000 00		" " sur l'histoire d'Amérique, jusqu'à date.....	587 96	
					" " reliure, jusqu'à date	1,216 58	
							9,913 43
					Dépense totale pour livres et reliure, depuis le 11 juillet 1899.....	.....	9,958 16
					Solde des crédits non encore dépensés, pour 1899-1900.....	.....	3,086 57
			13,044 73				13,044 73

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 11 juillet 1899, etc.—*Fin.*

ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES INDIQUANT LE SOLDE À LA BANQUE DE MONTRÉAL.

		$ c.	$ c.
1900.			
31 mars.....	Lettres de crédit sur la banque de Montréal et lettres de change sur Londres, Ang., reçues à date à compte des crédits de 1899-1900.....	.....	12,437 23
	Montant dépensé à date pour livres et reliure	9,958 16	
	" pour dépenses casuelles	2,317 14	
		12,275 30	
	A déduire, solde des crédits pour 1898-99..	44 73	
			12,230 57
	Balance effective.....	.....	206 66
	Ajouter, le montant de chèques non soldés (*voir* liste).....	.....	206 01
	Solde en banque (comparer avec état de la banque).....	.....	412 67

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

		$ c.	$ c.
1900.			
31 mars.....	Montant total dépensé depuis le 11 juillet 1899 pour livres anglais.....	.....	6,433 07
	Montant total dépensé depuis le 11 juillet 1899 pour livres français.....	.....	1,675 82
	Montant total dépensé depuis le 11 juillet 1899 pour liv. sur l'histoire d'Amérique	44 73 587 96	632 69
	Montant total dépensé depuis le 11 juillet 1899 pour reliure.....	.....	1,216 58
	Total.....	.....	9,958 16

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1899.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1900.			$ c.
13 mars	Les éditeurs de *University of Ottawa Review*	6111	2 00
13 "	Dame C. Munro	6113	1 50
16 "	Rév. A. Fraser	6119	4 00
26 "	L'abbé Auguste Gosselin	6125	3 50
26 "	W. Horace Hoskins	6126	3 00
28 "	Walter A. Ratcliffe	6129	1 00
28 "	Gunn & Company	6131	4 00
28 "	James Fletcher	6132	1 00
28 "	C. Théoret	6133	20 00
28 "	Les éditeurs *Donahoe's Magazine*	6134	2 00
28 "	Stephen D. Peet	6135	4 00
28 "	Les éditeurs *Catholic World*	6136	3 00
29 "	Granger frères	6139	6 01
30 "	The MacMillan Company	6142	5 00
30 "	Joseph Pope	6143	59 00
31 "	Ann McGuire	6145	15 50
31 "	M. Black	6146	15 50
31 "	B. Ambrose	6147	15 50
31 "	Philomène Roy	6148	15 50
31 "	D. Rey	6149	2 00
31 "	Alphonse Bordeleau	6150	20 00
31 "	The Robert Clarke Co	6151	3 00
			206 01

JOHN SMITH,
Comptable.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mai, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçues par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (163) intitulé: "Acte modifiant l'*Acte des Banques*", et informer cette Chambre que la Chambre de Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère)", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé en amendement

Que le dit bill ne soit lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	McLaren,	Perley,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Merner,	Villeneuve.—11.
Cochrane,	McCallum,	Montplaisir,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McKindsey,	Prowse,
Almon,	Gowan (C.M.G.),	McSweeney,	Scott,
Bolduc,	King,	Miller,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Templeman.
Burpee,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Dobson,	McDonald (C.-B.),	Power,	Wood,
Ferguson,	McKay,	Primrose,	Young.—33.
Fiset,			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (X) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 1, ligne 9.—Après "Canada" insérez "d'un lieu à tout autre en Canada."

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la sûreté des navires", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association des Carabiniers du Canada", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 20 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 20 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Wood :

Qu'il demandera au gouvernement :

1 15 juin—Quels sont les règlements en vigueur sur le chemin de fer Intercolonial, au sujet des frais de surestarie sur les wagons ?

Par l'honorable M. Wood :

2 15 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis ;
2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;
3. Le montant des frais de surestarie perçue sur chaque wagon.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé indiquant les travaux exécutés, les dépenses encourues, et les résultats obtenus au sujet des expériences faites l'année dernière relativement à la culture des vergers dans l'Ile du Prince-Edouard, les noms de toutes les personnes employées à l'exécution de ces travaux, le montant payé à chacune d'elles, et sur quelle recommandation ces personnes ont été employées.

Par l'honorable M. Ferguson :

4 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Snn Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR JEUDI, 21 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Landry :

1 19 juin—Qu'il proposera que les procès-verbaux des séances du Sénat du 18 juin 1900 soient corrigés en y insérant dans la place convenable, l'entrée suivante :—

"L'honorable M. Landry a proposé,—Qu'inscription soit faite aux procès-verbaux des séances du Sénat, de la décision du président, sur un point d'ordre soulevé par l'honorable M. Mills—Et qui se trouve dans l'extrait suivant des *Débats* du 14 juin 1900 :

"Hon. M. MILLS.—M. le président, j'attire votre attention sur le fait que cette question a paru aux avis de motions l'autre jour, qu'on y a répondu, et qu'il n'est pas régulier qu'elle soit mise de nouveau sur l'ordre du jour.

"Le PRÉSIDENT.—Quand j'ai vu cet avis sur l'ordre du jour, j'ai demandé au greffier pourquoi il y avait été mis une seconde fois, et je fus informé que quelqu'un avait donné instruction à l'un des employés de la mettre sur l'ordre du jour, hors de sa connaissance. Je croyais qu'on avait répondu à cette question, et il est irrégulier de la mettre de nouveau sur l'ordre du jour.

"Hon. M. LANDRY.—Je suppose que je puis la donner comme avis de motion ?

"Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que l'honorable monsieur puisse remettre sur l'ordre du jour une question à laquelle le ministre a déjà répondu.

"Hon. M. LANDRY.—Il pourrait en être ainsi si on avait répondu à la question ; mais en supposant que la question n'ait pas eu de réponse ?

"Le PRÉSIDENT.—Je dois informer l'honorable monsieur que je crois que c'est au ministre à dire s'il a répondu à la question. S'il déclare qu'il n'a pas d'autre réponse à donner, cela met fin au débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations.....	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane.....	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes.....	309,650	Postes.....	242,355
Commission, mandats-poste.....	11,454	Commission, mandats-poste.....	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus

grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 20 JUIN 1900.

1 19 juin—3e lecture (Bill 170) Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada".—(Honorable M. Power.)—

2 19 juin—3e lecture (Bill 81) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada.—(Honorable M. Wood.)

3 19 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill 116) Acte constituant la Corporation de prêt l'Acadia.—(Honorable M. Allan.)

4 19 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 19 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 19 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte de la Bibliothèque du parlement.—(Honorable M. Power.)

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES DU SÉNAT

No 55.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 19 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 56.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 20 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Casgrain (de Lanaudière),
Clemow,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Snowball,
Templeman,
Vidal,
Villeneuve,
Wark,
Watson,
Wood,
Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la Corporation de la cité de Windsor, province d'Ontario, demandant que la loi prescrive les dispositions nécessaires, de précaution pour le transport hors des bâtiments par des sorties convenables de toutes matières dangereuses provenant de gaz naturels, et qu'elle soit autorisée à continuer, dans ces conditions, l'exploitation de ces gaz comme par le passé.

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Dever, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant:

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés;

3. Le montant des frais de surestarie perçue sur chaque wagon.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état détaillé indiquant les travaux exécutés, les dépenses encourues, et les résultats obtenus au sujet des expériences faites l'année dernière relativement à la culture des vergers dans l'Ile du Prince-Edouard, les noms de toutes les personnes employées à l'exécution de ces travaux, le montant payé à chacune d'elles, et sur quelle recommandation ces personnes ont été employées.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Séuat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 15, retranchez depuis "pintes" jusqu'à "2", ligne 16.

La question de concours ayant été posée sur le dit article, tel qu'amendé, il a été agréé.

Le deuxième et le troisième articles ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre de ce jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le deuxième rapports du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Macdonald (I. P.-E.), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 21 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 21 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Landry :

2 19 juin—Qu'il proposera que les procès-verbaux des séances du Sénat du 18 juin 1900 soient corrigés en y insérant dans la place convenable, l'entrée suivante :—

" L'honorable M. Landry a proposé,—Qu'inscription soit faite aux procès-verbaux des séances du Sénat, de la décision du président, sur un point d'ordre soulevé par l'honorable M. Mills—Et qui se trouve dans l'extrait suivant des *Débats* du 14 juin 1900 :

"Hon. M. MILLS.—M. le président, j'attire votre attention sur le fait que cette question a paru aux avis de motions l'autre jour, qu'on y a répondu, et qu'il n'est pas régulier qu'elle soit mise de nouveau sur l'ordre du jour.

"Le PRÉSIDENT.—Quand j'ai vu cet avis sur l'ordre du jour, j'ai demandé au greffier pourquoi il y avait été mis une seconde fois, et je fus informé que quelqu'un avait donné instruction à l'un des employés de la mettre sur l'ordre du jour, hors de sa connaissance. Je croyais qu'on avait répondu à cette question, et il est irrégulier de la mettre de nouveau sur l'ordre du jour.

"Hon. M. LANDRY.—Je suppose que je puis la donner comme avis de motion ?

"Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que l'honorable monsieur puisse remettre sur l'ordre du jour une question à laquelle le ministre a déjà répondu.

"Hon. M. LANDRY.—Il pourrait en être ainsi si on avait répondu à la question ; mais en supposant que la question n'ait pas eu de réponse ?

"Le PRÉSIDENT.—Je dois informer l'honorable monsieur que je crois que c'est au ministre à dire s'il a répondu à la question. S'il déclare qu'il n'a pas d'autre réponse à donner, cela met fin au débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative

---

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations.....	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane... ...	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste, ...	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 20 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur des cas d'irrégularités et de faveurs dans la distribution des chèques-primes de pêche, dans l'Ile du Prince-Edouard, et demandera ce que le gouvernement entend faire à ce sujet.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 21 JUIN 1900.

1 20 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 20 juin—2e lecture (Bill 94) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

3 20 juin—2e lecture (Bill 118) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Timigami.—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

4 20 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill 116) Acte constituant la Corporation de prêt l'Acadia.—(Honorable M. Allan.)

5 20 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 56

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi 20 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 57.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 21 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Casgrain (de Lanaudière),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Hingston (Sir William),
Kerr,
King,
Kirchhoffer,
Landry,
Lougheed,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
O'Donohoe,
Perley,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud)
Vidal,
Wark,
Watson,
Wood,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, copie de toutes lettres et correspondances échangées entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et les intéressés, au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, du chemin de fer projeté connu sous le nom de chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, et du chemin de fer de la Rive Sud, relativement à l'octroi ou paiement de subvention ou à la concession de privilèges à quelqu'une des compagnies de ces chemins de fer ; ainsi que copie de toutes requêtes, pétitions, résolutions ou autres documents concernant ces chemins de fer.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1899, demandant,—

1. Un état du nombre d'acres de terre réservés pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts revisés du Canada, article 23.

2. Le nombre d'acres vendus dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes.

3. Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant.

4. Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

5. Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal.

6. Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire soit au Manitoba ou au conseil du Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, No.*)

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Gilmour, a proposé :

Que les procès-verbaux des séances du Sénat du 18 juin 1900 soient corrigés en y insérant dans la place convenable, l'entrée suivante :—

" L'honorable M. Landry a proposé,—Qu'inscription soit faite aux procès-verbaux des séances du Sénat, de la décision du président, sur un point d'ordre soulevé par l'honorable M. Mills—Et qui se trouve dans l'extrait suivant des *Débats* du 14 juin 1900 :

" Hon. M. MILLS.—M. le président, j'attire votre attention sur le fait que cette question a paru aux avis de motions l'autre jour, qu'on y a répondu, et qu'il n'est pas régulier qu'elle soit mise de nouveau sur l'ordre du jour.

" Le PRÉSIDENT.—Quand j'ai vu cet avis sur l'ordre du jour, j'ai demandé au greffier pourquoi il y avait été mis une seconde fois, et je fus informé que quelqu'un avait donné instruction à l'un des employés de la mettre sur l'ordre du jour, hors de sa connaissance. Je croyais qu'on avait répondu à cette question, et il est irrégulier de la mettre de nouveau sur l'ordre du jour.

" Hon. M. LANDRY.—Je suppose que je puis la donner comme avis de motion ?

" Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que l'honorable monsieur puisse remettre sur l'ordre du jour une question à laquelle le ministre a déjà répondu.

" Hon. M. LANDRY.—Il pourrait en être ainsi si on avait répondu à la question ; mais en supposant que la question n'ait pas eu de réponse ?

" Le PRÉSIDENT.—Je dois informer l'honorable monsieur que je crois que c'est au ministre à dire s'il a répondu à la question. S'il déclare qu'il n'a pas d'autre réponse à donner, cela met fin au débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La dite motion a été alors soumise à la Chambre par le Président.

Après débat.

L'honorable Président a déclaré la motion hors d'ordre.
L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :
Que le Sénat s'ajourne maintenant.
Après débat.
La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (141) intitulé : "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (124) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation de prêts L'Acadia".
Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.
Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (110) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 22 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 22 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.):

1 8 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations	$7,425,140	Importations	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane	$1,350,284	Droits de douane	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste,	13,648
		Taxe sur les Chinois.	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province, et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 20 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur des cas d'irrégularités et de faveurs dans la distribution des chèques-primes de pêche, dans l'Ile du Prince-Edouard, et demandera ce que le gouvernement entend faire à ce sujet.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 22 JUIN 1900.

1 21 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 21 juin—3e lecture (Bill 116) Acte constituant la Corporation de prêt l'Acadia, tel qu'amendé.—(Honorable M. Allan.)

3 21 juin—2e lecture (Bill 124) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

4 21 juin—2e lecture (Bill 94) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

1 21 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 56

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

1900

Vendredi, 23 Juin 1900.

No 57.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 21 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 58.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 22 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,
Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Power,
Baker,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Bernier,	Ferguson,	McKindsey,	Prowse,
Bolduc,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Shehyn,
	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
Bu ell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Templeman,
	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Bur ee,	Landry,	Mills,	Wark,
Ca i g (Sir John),	Lougheed,	Montplaisir,	Watson,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (W) intitulé: "Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 22 juin 1900.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (W) intitulé: "Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim", a, conformément à l'ordre de renvoi du 10 mai dernier, examiné le dit bill, et a maintenant l'honneur de présenter son rapport avec les amendements suivants:

Page 1, ligne 7, retranchez l'article 1 en entier et insérez ce qui suit comme clauses A et B.

Clause A.

"1. Si la construction du chemin de fer de la compagnie n'est pas commencée et la quotité de quinze pour cent du capital social n'est pas dépensée à cette construction au premier jour de juillet mil neuf cent un; ou—

S'il n'y a pas cinquante milles continus du chemin de fer, à partir du point initial à ou près la cité de Calgary, de construits au premier jour de janvier mil neuf cent deux; ou—

Si le chemin de fer n'est pas achevé et mis en service au premier jour de juillet mil neuf cent trois—

En tous ces cas les pouvoirs accordés par l'*Acte des Chemins de fer* et par les Actes spéciaux relatifs à la compagnie cesseront et demeureront nuls et sans effets à l'égard de toutes portions du chemin de fer qui ne seraient pas encore achevées."

Clause B.

"II. L'article 2 du chapitre 60 des Statuts de 1897 et le chapitre 86 des Statuts de 1899 sont abrogés".

Page 1, ligne 26, après Saskatchewan" insérez "à un point situé entre Fort-Pitt et Battleford".

Page 1, ligne 35, après "achevées" insérez ce qui suit comme clause C.

Clause C.

"5. Le présent acte n'entrera point en vigueur si la compagnie n'a, avant le premier jour d'octobre mil neuf cent, déposé entre les mains du ministre des Finances et Receveur général cinquante mille piastres comptant".

2. Si le dépôt est ainsi effectué, le ministre des Finances et Receveur général en publiera avis dans la *Gazette du Canada*, et, cette publication faite, le présent acte sera censé être entré en vigueur le premier jour de juillet mil neuf cent.

3. Le ministre des Finances et Receveur général remettra le dépôt à la Compagnie,—

(*a.*) Si l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux a certifié que vingt-cinq milles continus du chemin de fer, mesurés du point initial à ou près la cité de Calgary, ont été constr uits et le rail posé sur la voie, à sa satisfac tion; ou—

(*b.*) Si, au premier jour de juillet mil neuf cent un, la construction du chemin de fer n'a pas été commencée et la quotité de quinze pour cent du capital social dépensée à cette construction".

Dans le préambule.

Page 1, ligne 2, après "Daim" insérez "ci-après appelée la Compagnie".

Votre comité soumet avec le présent rapport un exemplaire du bill réimprimé avec les dits amendements.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (115) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 22 juin 1900.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (115) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", a, conformément à l'ordre de renvoi du 11 juin, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'en a pas été prouvé à sa satisfaction.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision, est que l'adoption du dit bill porterait préjudice à des droits déjà existants.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

L'honorable M Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, a proposé:

Que le dit rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé en amendement:

Que le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, relatif au bill (115) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Allan,	King,	Power,	Templeman,
Burpee,	Lovitt,	Scott,	Wark,
Dever,	McSweeney,	Shehyn,	Watson,
Gillmor,	Mills,	Snowball,	Young.—18.
Kerr,	O'Donohoe,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	Macdonald (I.P.-E.),	Merner,
Almon,	Dobson,	McCallum,	Miller,
Baker,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan,	McKindsey,	Primrose,
Clemow,	Kirchhoffer,	McLaren,	Prowse,
Cochrane,	Landry,	McMillan,	Vidal.—24.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été sur la même division, mais exprimé en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (120) intitulé: "Acte constituant en corporation

la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (150) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 25 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Macdonald (C.-B.) :

18 juin.—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état suivant du commerce, et sur les recettes apportées au Trésor du Dominion, pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Les expéditions des deux ports les plus considérables du Dominion—Québec et Montréal—ont été prises comme termes de comparaison par rapport à la Colombie-Britannique. Le tonnage pour ces deux ports—cargaison et lest—par navires britanniques, canadiens et étrangers, est de 1,767,190 tonneaux, et celui des cinq ports de la Colombie-Britannique, de 1,867,604 tonneaux, ce qui laisse en faveur de cette dernière une différence de 100,414 tonneaux. La comparaison des revenus établie entre la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique, ces deux provinces étant celles qui se rapprochent le plus par leurs produits naturels miniers, forestiers et maritimes, donne les chiffres suivants, bien que la population de la première soit trois fois plus grande que celle de la seconde.

Exportations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Exportations.....	$11,480,120	Exportations	$14,749,032

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $3,268,912.

Importations pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Importations.....	$7,425,140	Importations.....	$8,687,432

Différence en faveur de la Colombie-Britannique, $1,262,292.

Revenus de toutes sources pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Nouvelle-Ecosse.		Colombie-Britannique.	
Droits de douane.....	$1,350,284	Droits de douane... ...	$2,111,322
Revenu de l'intérieur.	228,830	Revenu de l'intérieur.	520,787
Postes	309,650	Postes	242,355
Commission, mandats-poste	11,454	Commission, mandats-poste, ...	13,648
		Taxe sur les Chinois..	215,109
	$1,900,218		$3,103,221

Différence de recettes en faveur de la Colombie-Britannique, $1,203,003.

On trouve une autre preuve de progrès dans la valeur des mandats-poste émis dans la Colombie-Britannique pendant l'année expirée le 30 juin 1899, $1,633,143.

Valeur des mandats-poste payés pendant la même période, $754,329.

Qu'il attirera aussi l'attention sur la politique imprévoyante du gouvernement et sur la manière injuste dont est traitée la Colombie-Britannique, qui contribue aux recettes trois fois plus par tête qu'aucune autre partie du Dominion. On ne donne rien en retour à cette province et elle ne reçoit aucune aide pour les travaux publics d'amélioration et le développement du pays, l'ouverture de voies commerciales, le creusage de havres à eau profonde, et autres travaux de ce genre. Les colonies constituantes de la confédération australienne projetée exigent que la plus grande part des revenus perçus des diverses colonies confédérées retourneront à ces dernières proportionnellement. L'attention des colonies de l'Amérique du Nord ne s'est pas portée sur ce genre de répartition lors de leur fédération, mais il eût été sage pour quelques-unes d'entre elles de s'en préoccuper.

Que le gouvernement ferait acte de sage politique et de justice en traitant équitablement une province qui donne un aussi fort revenu que la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 20 juin—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur des cas d'irrégularités et de faveurs dans la distribution des chèques-primes de pêche, dans l'Ile du Prince-Edouard, et demandera ce que le gouvernement entend faire à ce sujet.

Par l'honorable M. Ferguson :

3 22 juin—Qu'il demandera au gouvernement un état indiquant quelle est la proportion pour l'huile à lubrifier, dans les paiements faits à la "Galena Oil Company" et à l'"Imperial Oil Company" respectivement, pour huiles fournies au chemin de fer Intercolonial, pendant l'année expirée le 31 octobre 1899, indiqués dans un état présenté au Sénat le 10 mai dernier.

Par l'honorable M. Scott :

4 22 juin—Lorsque la Chambre discutera en comité général le (Bill 141) "Acte concernant le commerce de grain dans le district d'inspection du Manitoba", il proposera d'ajouter ce qui suit à l'article 37 :

"37A. Il sera du devoir du propriétaire, locataire ou gérant "de tout élévateur maintenant muni de nettoyeurs à grain de

" nettoyer le grain avant de le peser, lorsqu'il sera requis de le " faire.

" B. Les personnes intéressées au pesage de grain à des élé- " vateurs de campagne auront libre accès aux balances, lorsque " le grain sera pesé. Le poids net du grain ainsi pesé sera indi- " qué sur le certificat donné par le vendeur à l'acheteur.

" C. Le propriétaire, locataire ou gérant d'un élévateur qui " manqera de se conformer aux dispositions du présent article " sera coupable de contravention au présent acte."

Par l'honorable M. Ferguson:

5 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Snn Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Princé-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 25 JUIN 1900.

1 22 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 22 juin—3e lecture (Bill 120) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.—(Honorable M. Clemow.)

3 22 juin—3e lecture (Bill 150) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.—(Honorable M. Power.)

4 21 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 22 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill W) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.—(Honorable M. Baker.)

6 22 juin—2e lecture (Bill 94) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

No 58.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

Vendredi, 22 juin 1900.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 59.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 25 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McKindsey,	Primrose,
Allan,	Dobson,	McMillan,	Prowse,
Almon,	Ferguson,	McSweeney,	Scott,
Bernier,	Gillmor,	Merner,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Snowball,
	King,	Mills,	Templeman,
Burpee,	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Donohoe,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Watson,
Clemow,	McCallum,	Perley,	Wood,
Cochrane,	McDonald (C.B.),	Power,	Young.
Dever,	McKay,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse en date du 8 mars 1900, demandant copie du rapport supplémentaire de J. L. P. O'Hanly, I.C., au sujet de l'effet que pourrait avoir le canal de drainage de Chicago sur le niveau des grands lacs.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, présente au Sénat une copie de certains documents relatifs à la question du câble du Pacifique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, No* .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat en date du 15 mai 1900, demandant copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No* .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé : " Acte pour faire droit à Henry Featherstonhaugh ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 22 juin 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill (V) No 181, intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh ".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894 ", et aussi le bill (160) intitulé: " Acte modifint l'Acte des expropriations ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le bill (94) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora ", soit replacé sur l'ordre du jour pour sa seconde le mardi, 26 juin.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (141) intitulé: " Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba."

(*En comité.*)

L'article trente-sept a été lu et agréé.

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill :—

37 (*a.*) Le propriétaire, locataire ou gérant de tout élévateur pourvu d'appareils à nettoyer les grains, devra, avant la pesage du grain, en opérer le nettoiement, s'il est requis de ce faire.

(*b.*) Les intéressés au pesage de grain quelconque, aux élévateurs de localités rurales, auront librement accès aux instruments de pesage, pendant l'opération. Le poids net du grain nettoyé comme il a été dit sera spécifié sur le certificat donné par l'acheteur au vendeur.

(*c.*) Le propriétaire, locataire ou directeur d'un élévateur qui manquera à se conformer aux prescriptions de cet article sera coupable d'une infraction sous l'empire du présent acte.

Les articles trente-huit à cinquante-deux ont été séparément lus et agréés.

L'article cinquante-trois a été lu et amendé comme il suit :

Page 20, ligne 43, après " amende " insérez " contre le délinquant."

Les articles restants ont été lus et agréés.

L'annexe a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les amendement soient pris en considération par le Sénat, demain.

Conformément à l'ordre jour, le bill (120) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et du Saint-Laurent ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Ell a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité relativement au bill (110) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des poids et mesures ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (W) intitulé: " Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (172) intitulé: "Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (174) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des pénitenciers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 26 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 26 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Snn Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 22 juin—Qu'il demandera au gouvernement un état indiquant quelle est la proportion pour l'huile à lubrifier, dans les paiements faits à la "Galena Oil Company" et à l'"Imperial Oil Company" respectivement, pour huiles fournies au chemin de fer Intercolonial, pendant l'année expirée le 31 octobre 1899, indiqués dans un état présenté au Sénat le 10 mai dernier.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 26 JUIN 1900.

1 25 juin—Prise en considération des amendements faits en comité général au (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 25 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 25 juin—2e lecture (Bill 94) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

4 25 juin—2e lecture (Bill 172) Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

5 25 juin—2e lecture (Bill 174) Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A. F.

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA

No 59

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 25 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 60.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 26 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Hingston (Sir William),
Kerr,
Kirchhoffer,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McCallum,
McDonald (C.B.),
McKay,
McKindsey,
McMillan,
McSweeney,
Merner,
Miller,
Mills,
O'Brien,
O'Donohoe,
Owens,
Paquet,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Snowball,
Sullivan,
Templeman,
Vidal,
Wark,
Watson,
Wood,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No ,
MARDI, 26 juin 1900.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1899, et il les a trouvés corrects.

2. Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante:—

Recettes.

Lettres de crédit	$	160,338 00
Lettres de change		148 60
De sources diverses		2,139 63
Remboursements		153 00
Total	$	162,779 23

Dépenses.

Traitement du président	$	4,000 00
Indemnité		76,078 99
Salaires et dépenses casuelles		67,488 89
Payé au compte du revenu		419 48
Dépôts au crédit du receveur général, au compte du fonds de retraite		2,092 63
Honoraires sur bills privés, remboursement		200 00
Lettres de change, remise		148 60
Balance en banque		12,350 64
Total	$	162,779 23

2. Votre comité recommande que vu leur nombre d'années de service et leur fidélité à remplir leurs devoirs, les officiers et employés ci-dessous reçoivent les augmentations ci-après spécifiées:—

Que M. A. A. Boucher, assistant-greffier et traducteur français en chef, soit augmenté de $2,500 à $2,800, traitement de son prédécesseur;

Le Très-révérend J. S. Lauder, D.D., *Dean* d'Ottawa, chapelain du Sénat, de $400 à $500;

M. A. Garneau, premier traducteur français, de $2,000 à $2,200;

M. J. Boutillier Trudel, second traducteur français, de $1,200 à $1,300;

M. A. Soutter, greffier des bills privés, de $1,600 à $1,800;

M. J. de St. Denis Lemoine, sergent d'armes, et greffier du journal français, de $1,600 à $1,800;

M. A. L. Garneau, greffier-adjoint du journal français, $1,000 à $1,050;

M. C. T. Gibbs, aide-comptable, de $1,600 à $1,800;

John Dunne, huissier, de $900 à $950;

Joseph Pelletier, gardien du vestiaire et huissier-adjoint, de $700 à $750;

Edward Ashe, messager, permanent, de $650 à $700;

Théodule Paquette, messager permanent, de $600 à $650;

Jean A. Choquette, messager permanent, de $650 à $700;

Arthur Ralph, messager permanent, de $650 à $700;

Ernest Bérubé, messager permanent, de $600 à $650.

3. Votre comité recommande que les augmentations de salaires, dans la présente session, comptent du 1er juillet 1900.

4. Votre comité recommande que son président actuel soit autorisé à prendre, pour la prochaine session du parlement, quant à l'emploi d'un sténographe et clavigraphe pour aider le greffier en loi, les mêmes arrangements que ceux autorisés à la dernière session.

Le tout humblement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SALLE DE COMITÉ,
VENDREDI, 22 juin 1900.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

33*s*. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Etat détaillé du nombre de gallons de liqueurs spiritueuses et de liqueurs de malt importées dans le district du Yukon depuis la période couverte par l'état No 639 (1899), donnant le nombre de permis émis à cet effet, les noms et domiciles des personnes ou compagnies qui ont obtenu ces permis, et le montant payé à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant. (*Tableaux seulement.*) (*Documents sessionnels.*)

64*j*. Réponse à Adresse du 28 mars 1900,—Etat indiquant quel montant total a été payé depuis le 1er juillet 1896 pour toutes les commissions et enquêtes autorisées par le gouvernement, faisant la distinction entre les paiements pour services et les paiements pour dépenses, et donnant les détails nécessaires pour indiquer les sommes payées pour chaque commission ou enquête.

64*k*. Réponse à Adresse du 28 mars 1900,—Etat indiquant,—Quels sont les montants payés depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes faites sur les cas de prétendue partisannerie politique contre les employés du gouvernement, à qui ces montants ont-ils été payés, et quel montant a été donné à chaque commissaire pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Quel montant a été payé depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes sur les affaires des pénitenciers, à qui les paiements ont été faits, et quel montant a été payé à chacun pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Quel montant a été payé jusqu'à date depuis le 1er juillet 1896 pour services et dépenses, respectivement, et à qui, en ce qui concerne la commission chargée de l'enquête sur le tarif, quelles sont les dépenses analogues pour des fins semblables, qui ont été payées depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 1er juillet 1896. (*Sommaire seulement.*) (*Documents sessionnels.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

33*q*. Réponse à Ordre,—Relevé des droits régaliens payés par Alex. McDonald, du Territoire du Yukon.

33*r*. Réponse à Ordre,—Correspondance et papiers concernant certaines demandes de J. M. Guérin, de Montréal, pour draguer certaines rivières aurifères dans le Territoire du Yukon.

33*t*. Réponse à Adresse du 19 mars 1900,—Relevé de l'échelle des allocations pour subsistance actuellement en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires du Yukon, et copie de tous ordres en conseil à ce sujet.

33*u*. Réponse à Ordre,—Rapport de M. Wm Ogilvie, commissaire du Territoire du Yukon, au sujet de l'administration des affaires dans cette région.

33*v*. Copie de certaines résolutions adoptées à une réunion plénière des sujets britanniques du territoire du Yukon tenue à Dawson le 23 mars 1900, et copie de certaines pétitions du comité des citoyens,—demandant d'être représentés dans le conseil du territoire du Yukon et aussi dans le parlement fédéral.

33*w*. Réponse à Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 7 février 1900,—Copie de tous papiers, rapports, télégrammes et correspondance qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant les soi-disant fermeture et ouverture du Creek Dominion mentionnées à la page 79 de l'enquête sur le Yukon, y compris,—

(*a*) Minutes ou notes des séances ou du conseil, tel que mentionné aux pp. 79 81, 85, 88, 89, 112 de l'enquête sur le Yukon.

(*b*) Rapport de M. Fawcett, p. 80.

(*c*) Déclaration écrite au clavigraphe, p. 100.

(*d*) Ordre du major Walsh, p. 110.

(*e*) Etats, mémoires et rapports du caporal Wilson et autres officiers au sujet de l'inspection des mines et de la perception des droits régaliens, p. 121.

(*f*) Lettre de Mad. Koch au major Walsh, p. 128.

(*g*) Permis donné à Mad. Koch, pp. 127, 128.

40*a*. Réponse supplémentaire, aux termes de la clause 52 de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 1898.

56*g*. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer ou aucun des officiers du département et la Compagnie du Pacifique Canadien au sujet d'arrangements de trafic sur l'Intercolonial, et de tous rapports, conventions et instructions à ce sujet.

56*h*. Réponse à Ordre—Etat indiquant quels rails et matériel roulant ou autre, (s'il en est) ont été vendus ou autrement cédés par le chemin de fer Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet 1896, à qui ils ont été vendus ou cédés, et si les ventes ont été faites par voie de soumission ou de contrat public.

64*i*. Réponse à Ordre du 23 avril 1900,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., entre le département des Postes ou aucun des membres du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet de la destitution de D. McLeod Vince comme maître de poste de Woodstock, N.-B.; aussi, copie du rapport de la commission qui a fait une enquête sur cette affaire, et de la preuve faite devant elle.

64*l*. Réponse à Ordre du 9 avril 1900,—Copie de toute correspondance accusations, enquêtes, rapports et autres papiers concernant la destitution de J. P. Alexander comme sous-percepteur des douanes à Deloraine.

64*m*. Réponse à Adresse du 14 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, preuves, rapports, papiers et autres documents concernant l'enquête faite au sujet de Henry Hall, du département des Douanes, et sa destitution.

80*a*. Réponse supplémentaire à Ordre du 29 mai 1899,—Copie du rapport de W. H. Lynch, mentionné par le ministre de l'Intérieur, le 19 avril dernier. (*Débats*, page 1896, avril 9, 1899.)

119. Papiers relatifs aux commissions dans l'armée impériale.

125. Réponse à Ordre du 19 mars 1900,—Copie de tous règlements passés au sujet de la vente de liqueurs dans les cantines militaires depuis 1890, spécifiant ceux qui sont actuellement en vigueur, et copie de toute correspondance avec le département de la Milice ou aucun de ses officiers, depuis 1896, au sujet de l'application des règlements actuels dans les camps de la milice.

128. Réponse à Ordre du 14 février 1900,—Etat indiquant les demandes pour nominations dans l'état-major des divers contingents envoyés ou qui sont actuellement en voie de formation pour service dans le Sud-Africain, les noms, âge, domiciles et qualifications de chacun pour ce service et le cours d'instruction qu'il a suivi, ainsi que les noms des candidats acceptés.

146. Rapport du commissaire sur la condition des mines et des mineurs dans la Colombie Anglaise.

146*a*. Second rapport du Commissaire sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie Anglaise.

148. Réponse à Ordre—Copie de la correspondance concernant les navires à obtenir pour transporter du foin et autres produits de Saint-Jean aux ports du Sud-Africain.

149. Réponse à Ordre du 26 février 1900,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et observations du conseil de Sydney, Cap-Breton, et de la chambre de commerce du Cap-Breton ou de toutes autres personnes adressés au département des Chemins de fer ou à aucun membre du gouvernement protestant contre le système actuel de faire circuler tout le train rapide aller et retour, deux fois par jour, entre la jonction de Sydney-Nord et le quai de Sydney-Nord, distance de six milles environ, alors que ce train se rend de l'ouest au terminus du chemin de fer à Sydney, ou *vice versa*

150. Réponse à Ordre du 23 avril 1900,—Copie de toute correspondance, lettres et rapports échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et M. W. W. Stumbles, agent du ministère de la Guerre, en rapport avec sa visite récente dans la Colombie-Anglaise.

151. Ordre en conseil nommant une commission pour s'enquérir des fraudes électorales.

152. Réponse à Ordre du 2 avril 1900,—Copie de toute correspondance, papiers, rapport ou rapports concernant la demande faite pour l'établissement d'un bureau de poste à Lavalle, dans le township de Devlin, district de la rivière La Pluie.

153. Réponse à Adresse du Sénat du 7 mai 1900,—

(1). Un état indiquant le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean, respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés ;

(2). Les dates de leur arrivée ;

(3). Les noms des consignataires de ces wagons ;

(4). Les stations où les wagons avaient été chargés ;

(5). Les noms des expéditeurs ;

(6). Les dates d'expédition.

154. Réponse supplémentaire à Adresse du Sénat du 15 mai 1900,—demandant copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemin de fer d'embranchement dans l'Ile du Prince-Edouard.

155. Réponse à Adresse du Sénat du 10 mai 1900,—demandant copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer *Portia*, au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subséquemment au sujet de la perte du dit steamer.

156. Réponse à Adresse du Sénat du 7 mai 1900,—demandant copie de la communication de I. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

157. Réponse à Adresse du Sénat du 1er mars 1900,—demandant copie de tous les arrêtés du conseil désavouant des Actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Dominion, ou par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet.

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelqu'un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou modifications à quelqu'un des Actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

158. Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance, etc., concernant les rations de marche (Emergency rations.)

159. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie de toute correspondance entre aucun officier du département de l'Intérieur et aucun officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest au sujet de l'adjudication de contrats pour l'achat d'approvisionnements pour la

police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance échangée entre Walter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina.

160. Réponse à Adresse du Sénat du 2 mai 1900, demandant :—1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto*; 2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau; 3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis; 4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras*; 5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses.

161. Réponse à Adresse du 23 avril 1900,—Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la ligne de steamer "Beaver" pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, et de tous ordres en conseil à ce sujet. Aussi, état indiquant la durée de chaque voyage des steamers de la dite ligne entre Liverpool et Halifax et Halifax et Liverpool, pendant la saison d'hiver de 1899-1900.

Votre comité recommande aussi que 300 exemplaires cartonnés, avec index complet, de la refonte de l'Acte des Banques, 1890, de l'Acte de 1899 autorisant l'émission de billets dans les possessions anglaises autres que le Canada, et de l'Acte amendant l'Acte des Banques de 1900, soient achetés au prix de 60 centins par exemplaire, et que chaque sénateur et député en reçoive un exemplaire.

Votre comité recommande qu'un congé d'absence de deux mois soit accordé à M. E. Botterell, chef du bureau de distribution, pour cause de maladie, et que les devoirs de sa charge soient remplis par M. R. B. Davidson, son assistant, pendant son absence.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (156) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits en comité général au bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajourné à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 53*a*:—

"53*a*. Lorsque du grain dans un élévateur ou entrepôt sera nettoyé avant d'être pesé, les dispositions du présent acte qui exigent un état du poids brut ne seront point applicables à ce grain."

L'article 37*a* ajouté au bill a été reconsidéré et amendé comme suit:—
Dans la première ligne du premier paragraphe de l'article, après "pourvu" insérez "actuellement ou ci-après."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.
Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
Les dits amendements ont été lus par le greffier.
Les amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés sur division.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures".

(*En comité.*)

Le quatrième article a été lu et biffé.
Le cinquième article a été lu et biffé.
Le premier article a été reconsidéré et amendé comme il suit:
Page 1, ligne 16, après "poires" insérez "ou" et après "coings" retranchez "ou des pommes de terre".
Page 1, ligne 19, retranchez depuis "article" jusqu'à "4" ligne 23.
Page 1, lignes 24 et 25, après "poires" insérez "ou" et après "coings" retranchez "ou pommes de terre".
Page 1, lignes 27 et 28, après "poires" insérez "ou" et après "coings" retranchez "ou pommes de terre".
Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. McKay a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.
Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et
Les dits amendements ont été lus par le greffier.
Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora", a été lu une seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (172) intitulé: "Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée)", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des pénitenciers", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (177) intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 27 juin 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 26 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 18 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Snn Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince-Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 22 juin—Qu'il demandera au gouvernement un état indiquant quelle est la proportion pour l'huile à lubrifier, dans les paiements faits à la "Galena Oil Company" et à l'"Imperial Oil Company" respectivement, pour huiles fournies au chemin de fer Intercolonial, pendant l'année expirée le 31 octobre 1899, indiqués dans un état présenté au Sénat le 10 mai dernier.

Par l'honorable M. Perley:

3 26 juin—Qu'il demandera au gouvernement si M. Carnduff, maître de poste à Carnduff, Assiniboïa-Est, a été destitué? Si oui, à la demande de qui? Cette demande était-elle accompagnée d'une pétition? Le directeur général des Postes ou le gouvernement a-t-il reçu quelque pétition contenant protestation contre la destitution de M. Carnduff?

POUR JEUDI, 28 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 26 juin—Qu'il demandera au gouvernement si la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer doit au gouvernement quelque somme d'argent, obtenu par emprunt ou autrement il y a des années? Si oui, quel en est le montant et quand, si jamais, le gouvernement espère-t-il en être payé?

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 26 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant les noms des embranchements de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et le nombre de milles de chaque embranchement construits et en état d'exploitation;

Aussi, un état indiquant le montant de la subvention, s'il en est, accordée à chacun de ces chemins de fer, et, au cas ou cette subvention a été faite en terres, si ces terres ont été délivrées en tout ou en partie à ces compagnies de chemin de fer, et quelle est la valeur, par acre, attribuée à ces terres.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 27 JUIN 1900.

1 26 juin—3e lecture (Bill 141) Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 26 juin—3e lecture (Bill 110) Acte modifiant l'Acte des poids et mesures, tel qu'amendé.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 26 juin—2e lecture (Bill 172) Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

4 26 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 174) Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.—(Honorable M. Mills.)—A. F.

5 26 juin—Prise en considération du cinquième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR JEUDI, 28 JUIN 1900.

1 26 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

2 26 juin—2e lecture (Bill 177) Acte modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargnes de la province de Québec.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

1 26 juin—2e lecture (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)

No 60.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 26 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 61.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 27 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Perley,
Allan,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Almon,	Cochrane,	McDonald (C.B.),	Primrose,
Baker,	Dever,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Dickey,	McKindsey,	Scott,
Bolduc,	Dobson,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McSweeney,	Templeman,
	Fiset,	Merner,	Vidal,
Bu[illegible]ell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	Mills,	Wark,
	Gowan (C.M.G.),	Montplaisir,	Watson,
Bur[illegible]ee,	Kerr,	O'Donohoe,	Wood,
Car[illegible]g (Sir John),	King,	Owens,	Young.
Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Paquet,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Timagami", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 21, après "inachevée" insérez ce qui suit comme clause A:—

CLAUSE A.

"L'article 1 du chapitre 87 des Statuts de 1898 est modifié ici par insertion dans la ligne 5 de cet article, après le mot "Lindsay", des mots "Pierre Hyacinthe Chabot, d'Ottawa."

Page 1, ligne 23, retranchez tous les mots depuis "suivant" jusqu'à la fin du bill et insérez ce qui suit:—

"4. La compagnie pourra tracer, construire et exploiter un chemin de fer, d'une largeur de voie de quatre pieds huit pouces et demi, depuis un point appelé Domrémy, sur le chemin de fer canadien du Pacifique, environ deux milles à l'ouest de la station de Verner, en suivant, d'aussi près que possible, la ligne de township séparative entre les townships de Kirkpatrick et de Caldwell, de Hugel et de Badgerow, de Crearer et de Gibbons, de Dana et de McWilliams, de Pardo et de Hobbs, jusqu'à un point appelé la baie de Jeanne, à l'extrémité méridionale de la baie du Sud-Ouest du lac Timagami."

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, à savoir: de J. B. McArthur, de la cité de Rossland, province de la Colombie-Britannique, et autres, en obtention d'un Acte qui les autorise à construire un chemin de fer de Carson-City, province de la Colombie-Britannique, à Phœnix Mining Camp, sous le nom de Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale; et de Lloyd A. Manly et autres, de la cité de Grand-Forks, province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la vallée de Kettle River; et a constaté, dans les deux cas, que les avis prescrits par la 49e règle ont été dûment donnés dans la *Gazette du Canada*, mais qu'il ne paraît pas y avoir eu d'avis donnés dans un journal local, comme le veut la même règle.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président intérimaire.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Mckay, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 27 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante, à savoir : des directeurs provisoirs de la " Canada Mining and Metallurgical Company (Limited) ", et a trouvé l'avis suffisant ; mais la demande étant d'une nature purement régionale, il ne peut y être donné suite que de l'aveu de ceux que la chose intéresse.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président intérimaire.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres ou fonctionnaires et le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard ou toute autre personne, relativement au choix, à la préparation et à l'expédition des produits de l'Ile du Prince Edouard pour l'exposition de Paris, et à la nomination des personnes chargées de prendre soin de ces produits à Paris.

2. Un état détaillé de ces produits.

3. Un état détaillé de toutes les sommes d'argent payées pour le choix, la préparation et l'expédition de ces produits, avec indication des personnes à qui ces paiements ont été faits.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (180) intitulé : " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (184) intitulé : " Acte modifiant le tarif des douanes, 1897 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :—

H. G. TASCHEREAU,
Député Gouverneur.

Le Gouverneur général transmet au Sénat, sous les dispositions de la 59e clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, copie certifiée d'un arrêté du Conseil privé, en date du 21 juin 1900, contenant la cause donnée pour la révocation

de l'honorable Thomas Robert McInnes de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de la Colombie-Anglaise.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27ième jour de juin 1900.

1588.

Conseil privé. }
Canada. }

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 21 juin 1900.*

Sur un mémoire du très honorable Sir Wilfrid Laurier, en date du 20 juin 1900, énonçant que l'acte du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique en renvoyant ses ministres n'a pas été approuvé par le peuple de cette province et que, de plus, vu les événements récemment survenus dans la dite province de la Colombie-Britannique, il est évident que le gouvernement de cette province ne peut être exercé avec succès en la manière prévue par la constitution sous l'administration du lieutenant-gouverneur actuel, Son Honneur Thomas R. McInnes, dont la conduite officielle a été subversive des principes du gouvernement responsable.

Le très honorable premier ministre soumet en conséquence que l'utilité de M. McInnes comme lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique a cessé, et il recommande que M. McInnes soit révoqué de cette charge, et que la cause à donner pour cette révocation en vertu des dispositions du 59e article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sont les faits énoncés dans cette minute.

Le comité soumet le mémorandum ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que d'aujourd'hui à la fin de la session la règle 60 soit suspendue en tant qu'elle aura rapport aux bills qui seront reçus de la Chambre des Communes et demandant le concours du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, il a proposé :

Que le sixième paragraphe de la règle 80 soit suspendue.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. O'Donohoe, a proposé :

Que les honorables messieurs Casgrain (Windsor), Young, Shehyn et Bernier soient ajoutés à la liste des membres qui composent le comité permanent des Bills privés divers.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a pasé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (172) intitulé: "Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (174) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des pénitenciers."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "L'annexe" jusqu'à "est", ligne 6, et insérez "du chapitre 48 des Statuts de 1899", intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers."

L'annexe du bill a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), a fait part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, a propose:

Que l'erreur de copiste qui se trouve dans le dit rapport au sujet du salaire d'Edouard Ashe soit rectifiée en portant le chiffre de ce salaire de $700 à $750 au lieu de $650 à $700.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que le dit rapport tel que corrigé soit adopté maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 28 juin 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 28 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 26 juin—Qu'il demandera au gouvernement si la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer doit au gouvernement quelque somme d'argent, obtenu par emprunt ou autrement il y a des années? Si oui, quel en est le montant et quand, si jamais, le gouvernement espère-t-il en être payé?

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 26 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant les noms des embranchements de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et le nombre de milles de chaque embranchement construits et en état d'exploitation;

Aussi, un état indiquant le montant de la subvention, s'il en est, accordée à chacun de ces chemins de fer, et, au cas ou cette subvention a été faite en terres, si ces terres ont été délivrées en tout ou en partie à ces compagnies de chemin de fer, et quelle est la valeur, par acre, attribuée à ces terres.

Par l'honorable M. Perley:

2 27 juin—Qu'il demandera au gouvernement si l'un ou l'autre des trois fermiers qui ont fait partie de la Commission royale chargée de faire une enquête au sujet du commerce des grains passant par les élévateurs et les entrepôts plats du district d'inspection du Manitoba a, lui-même ou par l'entremise d'une autre personne, présenté une pétition pour la position de commissaire des entrepôts, tel que pourvu dans le bill concernant le commerce des grains et recommandé par la dite commission.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 28 JUIN 1900.

1 27 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au (Bill 118) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Timagami.—(Honorable M. Baker.)

2 26 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

3 26 juin—2e lecture (Bill 177) Acte modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargnes de la province de Québec.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 27 juin—2e lecture (Bill 180) Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 27 juin—2e lecture (Bill 184) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

1 26 juin—2e lecture (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)

No 61

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 27 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 62.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 28 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Power,
Allan,	Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Primrose,
Almon,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Prowse,
Baird,	Cochrane,	MacKeen,	Scott,
Baker,	Dever,	McCallum,	Shehyn,
Bernier,	Dickey,	McDonald (C.B.),	Templeman,
Bolduc,	Dobson,	McKay,	Thibaudeau (Rigaud)
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McKindsey,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Wark,
Burpee,	Gillmor,	Merner,	Watson,
Carling (Sir John),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Wood,
	Hingston (Sir William),	Montplaisir,	Yeo,
		O'Donohoe,	Young.
		Perley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (102) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (172) intitulé : " Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée) ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (118) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami."

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres pour être pris de nouveau en considération.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird,	Fiset,	O'Donohoe,	Shehyn,
Burpee,	Gillmor,	Paquet,	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Power,	Yeo,
Dever,	Lovitt,	Scott.	Young.—18.
Dobson,	Mills,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,
Almon,	Casgrain (Windsor),	McCallum,	Primrose,
Baker,	Clemow,	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Cochrane,	McMillan,	Vidal,
Bolduc,	Ferguson,	Merner,	Wood.—21.
Bowell (sir Mackenzie),			

Ainsi elle a été résolue dans la nagative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (177) intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (180) intitulé: "Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Burpee, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 14.—Après "pulpe," retranchez "et" et après "papier" insérez "et de chemin de fer."

Page 1, ligne 15.—Retranchez "and," et après "Paper" insérez "and Railway."

Page 1, ligne 25.—Retranchez "cinquante" et insérez "dix."

Page 1, ligne 26.—Retranchez "dix," et insérez "cinquante."

Page 3, ligne 11.—Après (c) insérez "du consentement et avec l'approbation du Gouverneur en conseil préalablement obtenus."

Page 3, ligne 21.—Retranchez depuis "établissements" jusqu'à "10" dans la ligne 31.

Page 3, ligne 49.—Retranchez "quinze" et insérez "dix."

Page 4, ligne 11.—Après "fer" insérez ce qui suit comme article 14:—"14. L'article 39 de l'*Acte des clauses des compagnies* ne s'appliquera pas à la compagnie.

Dans le titre.

Après "pulpe" retranchez "et" et après "papier" insérez "et de chemin de fer."

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le Bill (116) intitulé: "Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Bernier, du comité permanent du compte rendu des Débats, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2.
JEUDI, 28 juin 1900.

Le comité du compte rendu des Débats a l'honneur de faire le rapport suivant :—

Les sténographes (MM. Holland frères), en faisant une demande pour une allocation additionnelle en sus du montant de leur contrat, ont représenté à votre comité qu'ils avaient basé leur contrat (fait en 1885) sur une session de 15 semaines et un volume de 600 pages ; et, comme la présente session a dépassé cette prévision et que le nombre de pages du volume a été augmenté, ils demandent à être indemnisé en conséquence.

Votre comité, en recommandant unanimement que la somme de six cents ($600) piastres leur soit payée en sus de toute balance qui leur reviendra sur leur contrat actuel, croit devoir exprimer sa satisfaction du travail exécuté par les sténographes.

Votre comité recommande que pour la prochaine session du Parlement, M. H. R. Holmden soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de trente piastres ($30) par semaine ; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat, aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai ;

Aussi, à préparer un compte rendu analytique des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre ce compte rendu aux correspondants de la presse une heure au plus tard après la levée de la séance, dans l'après-midi. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu du débat de la soirée devra être remis aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. BERNIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 29 juin 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

Par l'honorable M. Perley:

1 26 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant les noms des embranchements de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et le nombre de milles de chaque embranchement construits et en état d'exploitation;

Aussi, un état indiquant le montant de la subvention, s'il en est, accordée à chacun de ces chemins de fer, et, au cas ou cette subvention a été faite en terres, si ces terres ont été délivrées en tout ou en partie à ces compagnies de chemin de fer, et quelle est la valeur, par acre, attribuée à ces terres.

Par l'honorable M. Perley:

2 27 juin—Qu'il demandera au gouvernement si l'un ou l'autre des trois fermiers qui ont fait partie de la Commission royale chargée de faire une enquête au sujet du commerce des grains passant par les élévateurs et les entrepôts plats du district d'inspection du Manitoba a, lui-même ou par l'entremise d'une autre personne, présenté une pétition pour la position de commissaire des entrepôts, tel que pourvu dans le bill concernant le commerce des grains et recommandé par la dite commission.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 29 JUIN 1900.

1 28 juin—3e lecture (Bill 172) Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McMillan.)—A.F.

2 28 juin—3e lecture (Bill 102) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.—(Honorable M. Watson.)—A.F.

3 28 juin—Reprise du débat ajourné sur la 2e lecture (Bill 180) Acte concernant et retreignant l'immigration chinoise.—(Honorable M. Templeman.) —A.F.

4 27 juin—2e lecture (Bill 184) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 28 juin—Prise en considération du rapport du comité du Compte rendu des Débats. —(Honorable Bernier.)

6 28 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 177) Acte modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargnes de la province de Québec.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 26 juin—2e lecture (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)

POUR LUNDI, 2 JUILLET 1900.

1 26 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

POUR MARDI, 3 JUILLET 1900.

1 28 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

No 62.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 28 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 63.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 29 juin 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Allan,
Almon,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Casgrain (de Lanaudière),
Casgrain (Windsor),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Hingston (Sir William),
Kerr,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McCallum,
McKay,
McMillan,
Mills,
Montplaisir,
O'Donohoe,
Paquet,
Perley,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Shehyn,
Templeman,
Vidal,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills Privés divers, auquel a été renvoyé le bill (108) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des Brevets a faire droit à J. W. Anderson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et,

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 10, retranchez depuis "cession" jusqu'à "quelque" dans la ligne 11.

L'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Cochrane, a proposé :

Que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Prowse, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que le dit amendement ne soit pas pris en considération lundi prochain, mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Bills Privés divers, pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (124) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 29 juin 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son trente-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante, à savoir, de la "Servis Railroad Tie Plate Company of Canada (Limited)", en obtention d'un bill à l'effet de renouveler ou proroger son brevet d'invention No 20,568.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,
Président pro-tem.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Perley a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant les noms des embranchements de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et le nombre de milles de chaque embranchement construits et en état d'exploitation ;

Aussi, un état indiquant le montant de la subvention, s'il en est, accordée à chacun de ces chemins de fer, et, au cas où cette subvention a été faite en terres, si ces terres ont été délivrées en tout ou en partie à ces compagnies de chemin de fer, et quelle est la valeur, par acre, attribuée à ces terres.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (172) intitulé : "Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée)", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le rapport du comité permanent du compte rendu des *Débats*.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (177) intitulé : "Acte modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 2, ligne 36, retranchez "à des" et insérez "aux".

Page 2, ligne 37, après "Corporations" insérez "qui sont mentionnées ci-dessus".

Après débat.

La dite motion, du consentement du comité, a été retirée.

Le dit deuxième article a été alors agréé.

Le reste des articles a été lu et agréé.

L'annexe a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Clemow a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Scott pour la seconde lecture du bill (180) " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise ".
Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (184) intitulé : " Acte modifiant le tarif des douanes, 1897 ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du service civil ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Alors, l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que le Sénat s'ajourne maintenant.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 3 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 3 JUILLET 1900.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:

1 29 juin—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute aute personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 3 JUILLET 1900.

1 29 juin—3e lecture (Bill 124) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.—(Honorable M. Watson.)

2 29 juin—3e lecture (Bill 94) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.—(Honorable M. Perley.)

3 26 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

4 28 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

5 29 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 180) Acte concernant et retreignant l'immigration chinoise.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 29 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 184) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 29 juin—Comité de toute la Chambre (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

A 1900
PROCES-VERBAUX.

No 63.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi 29 *juin* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 64.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 3 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Kirchhoffer,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McKay,
McLaren,
McMillan,
Mills,
O'Donohoe,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Watson,
Wood,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De Thos. W. Lewis et 1,366 autres ; et de James H. Garden, maire, et 801 autres citoyens de la cité de Vancouver, tous dans la province de la Colombie-Britannique.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (85) intitulé: "Acte autorisant la vente des biens de la Compagnie de Steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, conformément à la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (76) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents conformément à la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 2 juillet 1900.

Résolu :—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leurs amendements au bill (118) Acte concernant la Cie du chemin de fer de Timagami, pour les raisons qui suivent :—

1er amendement :—Parce que la personne nommée dans l'amendement n'est pas connue des promoteurs du dit bill.

2me amendement :—1. Parce que les promoteurs seraient dans l'impossibilité absolue de faire les arrangements financiers nécessaires pour exécuter leur entreprise, par suite des grandes difficultés qu'ils auraient à surmonter dans la construction d'un chemin de fer entre les points nommés dans la mesure et le lac Timagami.

2. Parce qu'une ligne praticable a déjà été étendue entre Sturgeon Falls et le dit lac—comme le fait voir le rapport de l'arpenteur—reliant ainsi les établissements de cette région qui se trouvent au nord du chemin de fer du Pacifique Canadien avec la ville prospère de Sturgeon Falls qui s'agrandit rapidement et où se trouve un

excellent marché pour les produits dont les colons peuvent disposer, au lieu de les relier avec le village de Verner qui est sans importance et qui n'est même pas encore incorporé.

3. Parce que les promoteurs sont raisonnablement fondés à croire qu'ils peuvent obtenir les capitaux nécessaires pour construire le chemin de fer, pourvu que le bill passe dans la forme originaire soumise par les promoteurs.

4. Parce que les dits promoteurs ont déjà obtenu une charte depuis deux ans avec tête de ligne "à ou près Verner" et qu'il leur a été impossible d'induire les capitalistes à placer leurs fonds dans la construction d'un chemin sur cette ligne projetée.

5. Parce qu'il est de la plus grande importance pour les colons de cette région d'être pourvus d'une voie ferrée aussi promptement que possible.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (188) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill (93), intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Rail road Tie Plate Company of Canada Limited*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (174) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des pénitenciers" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (141) intitulé: "Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (110) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des poids et mesures" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (U) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Donohoe, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (180) intitulé: "Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise."

(*En comité.*)

Immigration chinoise.—

Le titre a été lu et remis.

Les articles un, deux, trois, ont été lus et agréés.

L'article quatre a été lu et agréé, à l'exception de l'alinéa (d) dont la considération a été remise.

L'article cinq a été lu et agréé.

Ordonné, que l'alinéa suivant soit ajouté au dit article comme alinéa (f) :

"(f) faire des règlements pour la mise à effet du présent acte."

L'article six ayant été lu, il a été proposé de l'amender en remplaçant le mot "cent," par le mot "cinquante," dans la quatrième ligne du dit article.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'alinéa (a) du dit article a été lu et agréé.

L'alinéa (b) du dit article a été lu et amendé en insérant après le mot "chinoise," dans la première ligne du dit alinéa, le mot "et."

L'alinéa (c) a été lu et agréé.

Les paragraphes deux et trois ont été lus et agréés.

Le paragraphe quatre a été lu, et la considération en a été remise.

Le paragraphe cinq a été lu et agréé.

Les articles sept à onze inclusivement ont été lus et agréés.

L'article douze a été lu et amendé en retranchant le troisième paragraphe du dit article.

L'article treize a été lu et agréé.

L'article quatorze a été lu et amendé en retranchant, dans la seconde ligne du dit article, le mot "tiendra" et en insérant à la place les mots "tiendront chacun."

Les articles restant ont été respectivement lus et agréés.

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article vingt-cinq:—

"25. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements nécessaires pour interdire l'entrée en Canada d'un plus grand nombre de personnes de tout pays étranger que les lois de ce pays ne permettent d'émigrer au Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été *Ordonné*, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (184) intitulé: "Acte modifiant le tarif des douanes, 1897" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (156) intitulé "Acte modifiant l'Acte du service civil" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 3 juillet 1900.

Résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur premier amendement au bill K (n° 137) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au code criminel, 1892", pour la raison suivante:—

Parce que, bien qu'il soit désirable que les améliorations apportées à la loi criminelle par le présent acte soient mises en vigueur aussitôt que possible, il est également et plus impérativement désirable encore que le public se familiarise avec les modifications faites à la loi criminelle, avant de les mettre en pratique.

Et que cette chambre insiste sur ses troisième et cinquième amendements au dit bill, pour les raisons suivantes:—

Troisième amendement.—Parce qu'il serait dans l'intérêt public de punir, et de prévenir si possible, une forme de fraude qui devient d'occurrence journalière.

Cinquième amendement.—Parce que cet amendement pourrait être essentiel pour les associations de travailleurs afin d'assurer la protection légitime de leurs droits.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté. J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 4 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 4 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

13 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la violation, par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du système de soumissions, en donnant à la "Galena Oil Company," en septembre 1896, des contrats pour la fourniture d'huile au chemin de fer Intercolonial; sur son imprévoyance en accordant les dits contrats et en les continuant jusqu'aujourd'hui sans faire un appel de soumissions ; et aussi sur son manque de fermeté en n'exigeant pas la garantie contenue aux dits contrats ; et qu'il demandera si le gouvernement à l'intention de continuer à acheter des huiles de la "Galena Oil Company" ou de tout autre marchand d'huiles, sans publicité et concurrence?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 4 JUILLET 1900.

1 3 juillet—Prise en considération du message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill 118) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.—(Honorable M. Dobson.)

2 3 juillet—2e lecture (Bill 93) Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited.* (Honorable M. McKay.)—A.F.

3 3 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 180) Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

4 3 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 184) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 3 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 3 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

POUR JEUDI, 5 JUILLET 1900.

1 3 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

POUR VENDREDI, 6 JUILLET 1900.

1 3 juillet—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

No 64.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 3 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 65.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 4 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dickey,
Dobson,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Kerr,
Kirchhoffer,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
Mills,
Montplaisir,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Templeman,
Vidal,
Wark,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—
Par l'honorable M. Power :—De la corporation de la ville de Sturgeon-Falls.
Ordonné, qne la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et
La dite pétition a été lue par le greffier comme suit :—
De la corporation de la ville de Sturgeon-Falls, demandant que le bill maintenant devant le Parlement concernant le chemin de fer du lac Timagami devienne loi, tel que passé par la Chambre des Communes.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-huitième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 4 juillet 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.
Votre comité a eu sous sa considération le bill (150) de la Chambre des Communes intitulé : " Acte autorisant la vente des biens de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," qui lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat et a constaté qu'aucune pétition n'a été présentée et aucun avis publié.
Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Lovitt, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été
Ordonné, que le bill (185) intitulé : " Acte autorisant la vente des biens de la Compagnie de Steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic ", soit retiré, et qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-neuvième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu.
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 4 juillet 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport.
Votre comité a examiné le bill (176) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud ", qui lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat, et a constaté que les avis exigés par les quarante-neuvième et cinquantième règles ont été dûment publiés.
Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition dans ce cas et il recommande de suspendre la cinquante-quatrième règle par rapport à ce bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.
Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Gilmor, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que la cinquante-quatrième règle du Sénat soit suspendue relativement au bill (176) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud", suivant la recommandation énoncée dans le vingt-neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Gilmor, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le bill (176) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'agréant pas les amendements faits par le Sénat au bill (118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Timagami", ayant été lu,

L'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le Sénat n'insiste pas sur leurs amendements au dit bill, que la Chambre des Communes n'a pas agréés.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, a proposé en amendement:

Que le Sénat insiste sur ses amendements pour les raisons suivantes:

Au deuxième amendement:

I

Que les prétendues "grandes difficultés de construction" sont de pure invention. Il existe déjà une bonne route à travers la contrée que doit traverser la ligne. Le pays est uni et très propre à la colonisation; une grande étendue est déjà colonisée.

C'est la ligne la plus courte pour aller du chemin de fer Canadien du Pacifique au lac Timagami; elle a 26 milles de longueur, tandis que la route la plus courte partant de Sturgeon Falls aurait au moins 55 milles, à travers un pays très inégal, montagneux et marécageux, pour la plus grande partie impropre à la colonisation, et offrant de grandes difficultés de construction.

Les arrangements financiers ne sont pas seulement possibles, mais un capitaliste s'offre à fournir les fonds nécessaires pour construire le chemin de Domrémy à la Baie de Jeanne; mais il refuse de le faire si la ligne part de Sturgeon Falls.

II.

Il n'a jamais été fait de levé topographique de la prétendue ligne praticable entre Sturgeon Falls et Timagami. On parle d'un rapport d'ingénieurs, mais on n'en a jamais fait voir aucun; et les promoteurs du bill ne sauraient produire de plans originaux, estimations et rapports pour confirmer leur déclaration qu'ils ont une bonne route. Au contraire, il est connu qu'ils ont failli dans leur tentative, parce que le pays est impraticable.

III.

La ligne originaire demandée par les promoteurs du bill part de Verner, et non de Sturgeon Falls.

Maintenant, M. Bremner lui-même déclare, dans une lettre datée de Londres, Angleterre, le 6 juin 1900, qu'il doute de pouvoir obtenir des capitaux pour ce chemin, s'il part de Sturgeon Falls.

IV.

Cette assertion est fausse parce que, comme question de fait, le 16 septembre dernier, à l'assemblée annuelle régulière du bureau tenue à Sturgeon Falls, un contrat fut passé entre les directeurs provisoires et un capitaliste de Denver, Colorado, en vertu duquel M. Primeau devait obtenir des capitaux pour le chemin et en commencer la construction en mai dernier.

Mais M. Bremner réussit à écarter ce capitaliste et à s'emparer de la charte originaire pour réaliser lui-même une transaction profitable. Il y a évidemment plus d'argent à faire dans la vente d'une voie longue que d'une voie courte, et c'est vraisemblablement la raison pour laquelle il ne désire pas construire en partant de Verner, mais de Sturgeon Falls.

V.

Si les colons de cette section ont tant d'importance, pourquoi n'ont-ils pas au moins fait connaître leur existence en présentant une pétition semblable à celle qui porte les noms de plus de sept cents colons de la région de Verner, qui protestent justement et énergiquement contre tout changement dans la direction du chemin ?

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Bowell (sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	McMillan,
Bernier,	Carling (Sir John),	McKay,	Montplaisir,
Bolduc,	Clemow,	McKindsey,	Primrose,
Boucherville de (C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Vidal.—16.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Gillmor,	Perley,	Templeman.
Burpee,	Kerr,	Power,	Watson,
Dever,	Lovitt,	Prowse,	Yeo,
Dobson,	Mills,	Scott,	Young.—18.
Fulford,	O'Donohoe,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale,

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a proposé, secondé par l'honorable M. Allan,

Que les raisons données par la Chambre des Communes pour rejeter les amendements faits par le Sénat au dit bill soient renvoyées au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour que ce comité prenne en considération les dites raisons et s'enquierre de l'exactitude des affirmations des promoteurs du bill et de ceux qui s'y opposent.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Allan,	Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.E.),	McMillan,
Baker,	Carling (Sir John),	McKay,	Montplaisir,
Bernier,	Clemow,	McKindsey,	Primrose,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Vidal.—17.
Boucherville, de (C.M.G.)			

NON CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Gillmor,	Perley,	Templeman,
Burpee,	Kerr,	Power,	Watson,
Dever,	Lovitt,	Prowse,	Yeo,
Dobson,	Mills,	Scott,	Young.—18.
Fulford,	O'Donohoe,		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Gillmor,	Perley,	Templeman,
Burpee,	Kerr,	Power,	Watson,
Dever,	Lovitt,	Prowse,	Yeo,
Dobson,	Mills,	Scott,	Young.—18.
Fulford,	O'Donohoe,		

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I. P.-E.),	McMillan,
Bernier,	Carling (Sir John),	McKay,	Montplaisir,
Bolduc,	Clemow,	McKindsey,	Primrose,
Boucherville, de (C. M. G.),	Ferguson,	McLaren,	Vidal.—16.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au bill (118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami que la Chambre des Communes n'a pas agréés.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited*", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (180) intitulé: "Acte concernant et restreignant l'immigrasion chinoise."

(*En comité.*)

L'article 4 a été reconsidéré et l'alinéa (*d*) en a été amendé en retranchant dans la troisième ligne du dit alinéa les mots "ou la mère".

L'article 6 a été reconsidéré et le paragraphe 4 en a été amendé en insérant après le mot "mari" dans la quatrième ligne du dit paragraphe: "et les enfants de la dite femme et de son mari seront réputés être de la même nationalité que leur père."

Le titre du bill a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M McKay a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (184) intitulé: "Acte modifiant le tarif des douanes, 1897", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (156) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'agréant pas les amendements faits par le Sénat au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (11) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du pilotage ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (182) intitulé : " Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (X) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 5 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 5 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson:

13 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la violation, par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du système de soumissions, en donnant à la "Galena Oil Company," en septembre 1896, des contrats pour la fourniture d'huile au chemin de fer Intercolonial; sur son imprévoyance en accordant les dits contrats et en les continuant jusqu'aujourd'hui sans faire un appel de soumissions; et aussi sur son manque de fermeté en n'exigeant pas la garantie contenue aux dits contrats; et qu'il demandera si le gouvernement à l'intention de continuer à acheter des huiles de la "Galena Oil Company" ou de tout autre marchand d'huiles, sans publicité et concurrence?

Par l'honorable M. Owens:

24 juillet—Qu'il proposera que les droits payés sur les bills suivants:—

(H) "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental,"

(I) "Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal,"

(J) "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur",

soient remboursés au promoteur, moins les frais d'impression et de traduction, vu qu'il appert aux procès-verbaux de la Chambre des Communes, en date des 29 et 30 juin derniers, que les dits bills n'ont pas été adoptés par cette Chambre.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 5 JUILLET 1900.

1 4 juillet—3e lecture (Bill 180) Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 4 juillet—2e lecture (Bill 176) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.—(Honorable M. McKay.)—A.F.

3 3 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

4 4 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 184) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 3 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

6 4 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

7 4 juillet—2e lecture (Bill 11) Acte modifiant l'Acte du pilotage.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

8 4 juillet—2e lecture (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour. —(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 6 JUILLET 1900.

1 3 juillet—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

No 65.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi 4 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 66.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 5 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Cochrane,
Dever,
Dobson,
Ferguson,
Fiset,
Fulford,
Gillmor,
Gowan (C.M.G.),
Kerr,
Kirchhoffer,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
Mills,
Montplaisir,
O'Donohoe,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Sullivan,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Wark,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Gillmor:—De Woon Soon King, président, et autres, du Bureau de Commerce de la cité de Vancouver; et, de Chin Wai, président, et autres, du Bureau de Commerce de la cité de Victoria, tous dans la province de la Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Thos. W. Lewis, et 1,366 autres; et, de James H. Garden, maire, et 801 autres, citoyens de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, demandant au Sénat l'adoption du bill concernant et restreignant l'immigration chinoise.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du département des Impressions et de la Papeterie pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No* 16c.)

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les droits payés sur les bills suivants:—

(H) " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental,"

(I) " Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal,"

(J) " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur",

soient remboursés au promoteur, moins les frais d'impression et de traduction, vu qu'il appert aux procès-verbaux de la Chambre des Communes, en date des 29 et 30 juin derniers, que les dits bills n'ont pas été adoptés par cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (180) intitulé: " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel q'amendé,passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (176) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gillmor, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (U) intitulé: " Acte constituant en corposation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Thibaudeau (Rigaud), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (184) intitulé: " Acte modifiant le tarif des douanes, 1897 ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gillmor a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Bolduc, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (93) intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (108) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :
Page 2, ligne 9, retranchez depuis "et" jusqu'à "aura", ligne 10, et insérez "cinquième jour de juillet dix-neuf cent".
Page 2, ligne 13, après "passé" insérez : "mais rien dans cet article n'autorisera la maison L. L. Sheldon et Compagnie, de la ville d'Aylmer, Ontario, soit en son propre nom ou par l'agence de quelque personne, comme susdit, à exploiter l'invention pour laquelle le dit brevet a été accordé, ou à en disposer, si ce n'est conformément aux dispositions d'une convention conclue, le premier jour de mars A. D. 1894, entre la dite maison et le dit James William Anderson".

Dans le préambule.

Page 1, ligne 29, après "demande" insérez: "et considérant qu'il est aussi à propos de conserver dans leur intégrité tous les droits et intérêts du dit Anderson résultant d'une certaine convention conclue, le premier jour de mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, entre la maison L. L. Sheldon et Compagnie, de la ville d'Aylmer, Ontario, et le dit Anderson ; "
Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (167) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 6 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 6 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

13 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la violation, par le ministre des Chemins de fer et Canaux, du système de soumissions, en donnant à la "Galena Oil Company," en septembre 1896, des contrats pour la fourniture d'huile au chemin de fer Intercolonial; sur son imprévoyance en accordant les dits contrats et en les continuant jusqu'aujourd'hui sans faire un appel de soumissions ; et aussi sur son manque de fermeté en n'exigeant pas la garantie contenue aux dits contrats ; et qu'il demandera si le gouvernement à l'intention de continuer à acheter des huiles de la "Galena Oil Company" ou de tout autre marchand d'huiles, sans publicité et concurrence?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 6 JUILLET 1900.

1 5 juillet—3e lecture (Bill 93) Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited.* (Honorable M. McKay.)—A.F.

2 3 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 156) Acte modifiant l'Acte du service civil.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 4 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

4 4 juillet—2e lecture (Bill 11) Acte modifiant l'Acte du pilotage.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 4 juillet—2e lecture (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour. —(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 3 juillet—Prise en considération du quatrième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

7 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par le comité des Bills Privés au (Bill 108) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.—(Honorable M. De Boucherville.)

8 5 juillet—2e lecture (167) Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur. —(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR LUNDI, 9 JUILLET 1900.

1 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

No 66.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 5 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 67.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 6 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Cochrane,
Cox,
Dever,
Dobson,
Ferguson,
Fiset,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
Mills,
Owens,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Sullivan,
Templeman,
Vidal,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (176) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive-Sud", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gillmor, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Ferguson a attiré l'attention du Sénat sur la violation du système de demande de soumissions commise par le ministre des Chemins de fer et Canaux, en donnant à la "Galena Oil Company", en septembre 1896, des contrats pour la fourniture d'huiles au chemin de fer Intercolonial; sur l'imprévoyance qu'il a montrée en accordant les dits contrats et en les continuant jusqu'à ce jour sans appel de soumissions, et aussi sur l'indécision dont il a fait preuve en manquant d'exiger la garantie stipulée aux dits contrats; et a demandé si le gouvernement a l'intention de continuer d'acheter des huiles de la "Galena Oil Company" ou de quelque autre négociant en huiles, sans publicité et concurrence.

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (189) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (156) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Service Civil."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 à 12 inclusivement ont été lus et agréés.

L'article 13 a été lu et amendé comme suit:—

Page 3, ligne 21, retranchez "après la sanction" et insérez "à compter de l'entrée en vigueur".

Page 3, ligne 23, après "seront" insérez "réputés avoir été".

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 14:—

"14. Le présent Acte sera censé être devenu exécutoire à compter du premier jour de juillet de l'année mil neuf cent."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait part de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'agréant pas les amendements faits par le Sénat au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (182) intitulé: "Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Bills privés divers au bill (108) intitulé: "Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné à demain à onze heures du matin.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Samedi, 7 juillet 1900.

Pétitions à présenter. **Pétitions à lire.**

Rapports de comités à présenter. **Avis de motions.**

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR SAMEDI, 7 JUILLET 1900.

1 6 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 11) Acte modifiant l'Acte du pilotage. —(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 6 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 6 juillet—Comité de toute la Chambre (167) Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR LUNDI, 9 JUILLET 1900.

1 6 juillet—3e lecture (Bill 176) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.—(Honorable M. Gillmor.)

2 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

3 6 juillet—2e lecture (Bill 189) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 6 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

No 67.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 6 juillet 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 68.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Samedi, 7 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Clemow,
Cox,
Dever,
Dobson,
Ferguson,
Gillmor,
Kerr,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McKay,
McKindsey,
Mills,
Perley,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Templeman,
Watson,
Yeo.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—
Des bureaux de commerce et des marchands chinois de la Colombie-Britannique; et des bureaux de commerce et des résidents chinois de la Colombie-Britannique, demandant que le Sénat ne passe pas le bill concernant et restreignant l'immigration chinoise.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse en date du 3 juillet 1900, demandant copie de la correspondance échangée entre le premier ministre, le Secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseils ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No*)

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 7 juillet 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Taschereau, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, à midi, pour donner la sanction royale à certains bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. G. DRUMMOND, major,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Banques, 1900."
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (W) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.
La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.
L'honorable juge Taschereau, député de Son Excellence le Gouverneur-général, étant assis dans le fauteuil sur le trône.
L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la salle du Sénat.*"
La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur:
Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—
Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.
Acte conctituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.
Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James.

Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, à responsabilité limitée.

Acte modifiant les actes concernant l'intérêt.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.

Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Acte modifiant l'Acte des banques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère).

Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull.

Acte concernant la sûreté des navires.

Acte constituant en corporation l'Association des Caribiniers du Canada.

Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Royal Bank of Canada."

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada.

Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.

Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Acte modifiant l'Acte des expropriations.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

Acte constituant la corporation de prêt l'Acadia.

Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).

Acte autorisant les Commissaires des brevets à faire droit à James Milne.

Acte modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.

Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.

Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba.

Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.

Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, Limited.*

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ces bills:—

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant :

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1900."

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (11) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du pilotage ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier et le second articles ont été lus et agréés.

Le troisième article a été lu et remis.

Les articles restants ont été respectivement lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Cox, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (182) intitulé : " Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (167) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé paa l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 9 juillet 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 9 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Templeman :

17 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la correspondance, déposée sur la table, qui a été échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets ;

Et qu'il demandera s'il y a d'autre correspondance au sujet de cette révocation ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 9 JUILLET 1900.

1 6 juillet—3e lecture (Bill 176) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.—(Honorable M. Gillmor.)

2 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

3 6 juillet—2e lecture (Bill 189) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 6 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

5 7 juillet—2e lecture (Bill Y) Acte à l'effet de modifier l'Acte modifiant l'Acte des Banques, 1900.—(Honorable M. Mills.)

6 7 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 11) Acte modifiant l'Acte du pilotage. —(Honorable M. Scott.)—A.F.

7 7 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

8 7 juillet—Comité de toute la Chambre (167) Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 68

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

Samedi, 7 juillet 1900.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 69.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 9 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain (de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Baird,	Clemow,	MacKeen,	Primrose,
Baker,	Dever,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Dobson,	McKindsey,	Scott,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gillmor,	Merner,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Burpee,	Landry,	Owens,	Watson,
	Lovitt,	Perley,	Yeo,
		Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (176) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (U) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (189) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales ", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas à l'amendement fait par le Sénat au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892 ", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au premier amendement des Communes, mais il acquiesce à ce premier amendement, aussi que le Sénat n'insiste pas sur le rejet des troisième et cinquième amendements de la Chambre des Communes, mais qu'il acquiesce aux dits amendements.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, on y fit objection.

Alors, le greffier du Sénat lut la première partie de la motion acquiesçant au premier amendement des Communes.

La question de concours ayant été posée sur cette première partie de la motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bolduc,	Gillmor,	Power,	Watson,
Burpee,	Mills,	Scott,	Yeo,
Dever,	Pelletier (Sir Alphonse),	Templeman,	Young.—14.
Ferguson,	(Orateur),	Vidal,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,	Landry,	McKay,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.),	Lovitt,	McKindsey,	Prowse,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I. P.-E.),	Merner,	Sullivan.—13.
Clemow,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour lui communiquer la dite résolution.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que le Sénat n'insiste pas sur le rejet dutroisième et du cinquième amendements de la Chambre des Communes, mais qu'il acquiesce aux dits amendements.
Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le troisième et le cinquième amendements au dit bill, soient pris en considération par le Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Y) intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte modifiant l'Acte des Banques, 1900 ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (11) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du pilotage ".

(*En comité.*)

Le troisième article a été considéré de nouveau et agréé.
Le titre du bill a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Bolduc a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (182) intitulé : " Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (167) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (156) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Service civil ", et aussi le bill (180) intitulé : " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (132) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (190) intitulé: " Acte concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (187) intitulé : " Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (133) intitulé: " Acte à l'effet de refondre et de modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 10 juillet 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 10 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Templeman :

17 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la correspondance, déposée sur la table, qui a été échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets ;

Et qu'il demandera s'il y a d'autre correspondance au sujet de cette révocation ?

POUR MERCREDI, 11 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Landry :

19 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions adressés au gouvernement et de toute communication quelconque échangée entre quelqu'un des membres de l'administration actuelle et qui que ce soit, relativement au sursis, à la commutation et à l'exécution de la peine de mort prononcée contre les nommés Cazes et Dubé ;

2. Copie des rapports préparés et envoyés au ministre de la Justice par le juge qui a prononcé les sentences de mort contre Cazes et Dubé ;

3. Copies des arrêtés du conseil accordant à Cazes la commutation de la peine de mort et refusant à Dubé toute parcelle de clémence.

Par l'honorable M. Landry :

2 9 juillet—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre à exécution la promesse contenue dans le programme élaboré par la convention libérale tenue à Ottawa en juin 1893, en ce qui concerne la réforme du Sénat ?

Est-ce que le gouvernement entend commencer cette réforme du Sénat en donnant à cette Chambre un nombre de représentants dans le cabinet égal à celui que l'ancienne administration avait accordé ?

Est-ce que le gouvernement pense pouvoir continuer cette réforme en se dispensant de recruter dans une seule province les représentants du Sénat qu'il prend dans le cabinet ?

Est-ce l'intention du gouvernement de ne pas s'arrêter dans la voie des réformes, mais de continuer son œuvre en donnant, comme l'avait fait le gouvernement précédent, un représentant français dans le nombre de sénateurs faisant partie du cabinet ?

Quand le gouvernement commencera-t-il ces réformes ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 10 JUILLET 1900.

1 9 juillet—3e lecture (Bill 11) Acte modifiant l'Acte du pilotage.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 9 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 189) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 9 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements faits par le Sénat au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. —(Honorable M. Mills.)

4 9 juillet—2e lecture (Bill Y) Acte à l'effet de modifier l'Acte modifiant l'Acte des Banques, 1900.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 9 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 9 juillet—2e lecture (Bill 187) Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

7 9 juillet—2e lecture (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MERCREDI, 11 JUILLET 1900.

1 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

2 9 juillet—2e lecture (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

3 9 juillet—2e lecture (Bill 190) Acte concernant la conservation du gibier dans le Territoire du Yukon.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 69.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 9 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 70.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 10 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Casgrain (de Lanaudière),
Clemow,
Cox,
Dever,
Dobson,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
MacKeen,
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
Merner,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
Owens,
Paquet,
Perley,
Poirier,
Power,
Primrose,
Prowse,
Scott,
Sullivan,
Templeman,
Thibaudeau (Rigaud)
Vidal,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De Fred. Leyland et Compagnie, à responsabilité limitée, et d'autres ayant des intérêts dans les affaires maritimes de la cité de Montréal.

Sur motion de Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été
Ordonné, que la pétition de Fred. Leyland et Compagnie, à responsabilité limitée, et d'autres ayant des intérêts dans les affaires maritimes de la cité de Montréal, soit maintenant lue et reçue, et lue en entier, demandant que le Sénat n'adopte pas le bill (11) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage".
Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue en entier et reçue, et
La dite pétition a été lue en entier par le greffier.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une Adresse du Sénat en date du 14 juin 1900, demandant copie des plans, devis, profils, coût estimatif, et tous autres documents relatifs à la construction du pont projeté sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, les dits documents devant comprendre le contrat passé entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ile du Prince-Edouard au sujet de ce pont; aussi, copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux gouvernements, et de tous arrêtés du conseil ou du ministère des Chemins de fer déterminant l'emplacement du dit pont.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—
(*Voir Documents de la Session No* .)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage", a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (189) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le premier article ayant été lu,
Il a été proposé de l'adopter.
Objection ayant été faite à cette motion.
Le comité s'est divisé:

Pour: 17.—Contre: 21.

Ainsi elle a été rejetée.
Les articles deux et trois ont été lus et agréés.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. McKay a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'ordre du jour appelant de nouveau la prise en considération du message de la Chambre des Communes rejetant les amendements faits par le Sénat au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (Y) intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte modifiant l'Acte des Banques, 1900 ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le premier article a été lu et amendé comme suit :—
Page 1, ligne 30, après " banque " insérez : " mais sans intérêt ".
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Templeman, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (182) intitulé : " Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour ", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé : " Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (108) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (132) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer ", a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 11 juillet 1900.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 11 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Templeman :

1 7 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la correspondance, déposée sur la table, qui a été échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets ;

Et qu'il demandera s'il y a d'autre correspondance au sujet de cette révocation ?

Par l'honorable M. Landry :

2 9 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions adressés au gouvernement et de toute communication quelconque échangée entre quelqu'un des membres de l'administration actuelle et qui que ce soit, relativement au sursis, à la commutation et à l'exécution de la peine de mort prononcée contre les nommés Cazes et Dubé ;

2. Copie des rapports préparés et envoyés au ministre de la Justice par le juge qui a prononcé les sentences de mort contre Cazes et Dubé ;

3. Copies des arrêtés du conseil accordant à Cazes la commutation de la peine de mort et refusant à Dubé toute parcelle de clémence.

Par l'honorable M. Landry :

3 9 juillet—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre à exécution la promesse contenue dans le programme élaboré par la convention libérale tenue à Ottawa en juin 1893, en ce qui concerne la réforme du Sénat ?

Est-ce que le gouvernement entend commencer cette réforme du Sénat en donnant à cette Chambre un nombre de représentants dans le cabinet égal à celui que l'ancienne administration avait accordé ?

Est-ce que le gouvernement pense pouvoir continuer cette réforme en se dispensant de recruter dans une seule province les représentants du Sénat qu'il prend dans le cabinet ?

Est-ce l'intention du gouvernement de ne pas s'arrêter dans la voie des réformes, mais de continuer son œuvre en donnant, comme l'avait fait le gouvernement précédent, un représentant français dans le nombre de sénateurs faisant partie du cabinet ?

Quand le gouvernement commencera-t-il ces réformes ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la "Galena Oil Company" ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la "Galena Oil Company" jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la "Galena Oil Company" à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite "Galena Oil Company" et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la "Galena Oil Company" ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la "Galena Oil Company", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

POUR JEUDI, 12 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Allan:

1 10 juillet—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du Parlement, particulièrement ceux qui bordent la falaise dominant la rivière Ottawa, et qu'il demandera si le gouvernement à l'intention de protéger ces terrains contre les dégradations.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 11 JUILLET 1900.

1 5 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

2 9 juillet—2e lecture (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

3 9 juillet—2e lecture (Bill 190) Acte concernant la conservation du gibier dans le Territoire du Yukon.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

4 10 juillet—Prise en considération des amendements faits en comité de toute la Chambre au (Bill 189) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 10 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements du Sénat aux amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

6 10 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 182) Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray Harbour.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

7 10 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 187) Acte à l'effet d'aider à prévenir etrégler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

8 10 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 70.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 10 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 71.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 11 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G. Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,
Armand,	(de Lanaudière),	MacKeen,	Power,
Baird,	Clemow,	McKay,	Primrose,
Baker,	Cox,	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Dever,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Dobson,	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de	Ferguson,	McSweeney,	Templeman,
(C.M.G.),	Fulford,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud)
Bowell	Gillmor,	Montplaisir,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	O'Brien,	Watson,
Burpee,	Kirchhoffer,	Owens,	Yeo,
Carling (Sir John),	Landry,	Paquet,	Young.
	Lovitt,	Perley,	

PRIÈRES.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'il soit donné permission de déposer sur la table certains documents des citoyens de la ville de Sturgeon Falls relatifs à la pétition de la corporation de la municipalité de Sturgeon Falls qui se trouve dans les archives de cette Chambre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (U) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (133) intitulé : "Acte à l'effet de refondre et de modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (190) intitulé : "Acte concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait en comité général au bill (189) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales".

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que l'amandement ne soit pas agréé maintenant, mais que le bill soit renvoyé à un comité général pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur cette première partie de la motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Burpee,	Gillmor,	Pelletier (Sir Alphonse),	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	(Orateur),	Vidal,
Cox,	Lovitt,	Power,	Watson,
Dever,	Mills,	Scott,	Yeo,
Fulford,	Paquet,	Templeman,	Young.—19.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,
Armand,	Carling (Sir John),	MacKeen,	O'Brien,
Baird,	Clemow,	McKay,	Owens,
Baker,	Dobson,	McKindsey,	Perley,
Bernier,	Ferguson,	McLaren,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.)	Landry,	McMillan,	Sullivan.—24.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris de nouveau en considération le message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892 ".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le Sénat insiste sur le rejet du troisième amendement fait par la Chambre des Communes au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur le rejet du cinquième amendement fait par la Chambre des Communes au dit bill, mais qu'il y donne son concours.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que la dite motion soit amendée comme suit :

Pourvu toujours que rien dans l'article précédent ne soit censé s'appliquer aux droits dont jouissent actuellement les coalitions d'ouvriers ou d'employés pour leur propre protection raisonnable comme tels ouvriers ou employés sous les lois existantes.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Bowell (sir Mackenzie),	Lovitt,	Perley,
Baker,	Carling (Sir John),	McKindsey,	Power,
Bernier,	Clemow,	McLaren,	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McMillan,	Sullivan,
Boucherville de (C.M.G.),	Landry,	O'Brien,	Vidal.—20.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird,	Fulford,	Mills,	Templeman,
Burpee,	Gillmor,	Pelletier (Sir Alphonse), (Orateur.)	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Scott,	Yeo,
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),		Young.—17.
Dever,	McKay,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la considération du message de la Chambre des Communes rejetant les amendements du Sénat n'acquiesçant pas aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill, soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformémennt à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (182) intitulé : " Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (187) intitulé: "Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un à six inclusivement ont été lus et agréés.

L'article sept a été lu et remis.

Les articles huit et neuf ont été lus et agréés.

L'article dix a été lu et remis.

L'article onze a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Yeo a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (171) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central (Etranger)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, conformément à la règle 59 du Sénat.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 12 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 12 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Templeman :

17 juillet—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la correspondance, déposée sur la table, qui a été échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets ;

Et qu'il demandera s'il y a d'autre correspondance au sujet de cette révocation ?

Par l'honorable M. Landry :

29 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :

1. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions adressés au gouvernement et de toute communication quelconque échangée entre quelqu'un des membres de l'administration actuelle et qui que ce soit, relativement au sursis, à la commutation et à l'exécution de la peine de mort prononcée contre les nommés Cazes et Dubé ;

2. Copie des rapports préparés et envoyés au ministre de la Justice par le juge qui a prononcé les sentences de mort contre Cazes et Dubé ;

3. Copies des arrêtés du conseil accordant à Cazes la commutation de la peine de mort et refusant à Dubé toute parcelle de clémence.

Par l'honorable M. Landry :

3 9 juillet—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre à exécution la promesse contenue dans le programme élaboré par la convention libérale tenue à Ottawa en juin 1893, en ce qui concerne la réforme du Sénat ?

Est-ce que le gouvernement entend commencer cette réforme du Sénat en donnant à cette Chambre un nombre de représentants dans le cabinet égal à celui que l'ancienne administration avait accordé ?

Est-ce que le gouvernement pense pouvoir continuer cette réforme en se dispensant de recruter dans une seule province les représentants du Sénat qu'il prend dans le cabinet ?

Est-ce l'intention du gouvernement de ne pas s'arrêter dans la voie des réformes, mais de continuer son œuvre en donnant, comme l'avait fait le gouvernement précédent, un représentant français dans le nombre de sénateurs faisant partie du cabinet ?

Quand le gouvernement commencera-t-il ces réformes ?

Par l'honorable M. Ferguson :

4 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la "Galena Oil Company" ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la "Galena Oil Company" jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la "Galena Oil Company" à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite "Galena Oil Company" et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la "Galena Oil Company" ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la "Galena Oil Company", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

Par l'honorable M. Allan:

5 10 juillet—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du Parlement, particulièrement ceux qui bordent la falaise dominant la rivière Ottawa, et qu'il demandera si le gouvernement à l'intention de protéger ces terrains contre les dégradations.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 12 JUILLET 1900.

1 10 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 11 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill U) Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique-Britannique.—(Honorable M. Bolduc.)

3 11 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

4 11 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 190) Acte concernant la conservation du gibier dans le Territoire du Yukon.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

5 11 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements du Sénat aux amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

6 11 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 187) Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 71

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 11 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 72.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 12 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Bolduc,
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Dever,
Dobson,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Kerr,
Kirchhoffer,
Landry,
Lovitt,
Macdonald (I.P.-E.),
McKay,
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
McSweeney,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
Perley,
Power,
Primrose,
Scott,
Sullivan,
Templeman,
Vidal,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son trentième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 12 juillet 1900.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son trentième rapport.

Votre comité a examiné le bill (171) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central (Etrangère)", qui lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat, et a constaté que les avis exigés par les quarante-neuvième et cinquantième règles ont été dûment publiés.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition dans ce cas, et il recommande de suspendre la cinquante-quatrième règle par rapport à ce bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président pro tempore.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné que la cinquante-quatrième règle du Sénat soit suspendue relativement au bill (171) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, Etrangère", suivant la recommandation énoncée dans le trentième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le bill (171) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, Etrangère", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Templeman a attiré l'attention du Sénat sur la correspondance, déposée sur la table, qui a été échangée entre le premier ministre, le secrétaire d'Etat ou tout autre membre du gouvernement et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et à l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin ou à toute autre personne de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation de ces cabinets;

Et il a demandé s'il y a d'autre correspondance au sujet de cette révocation?

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:

1. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, adressés au gouvernement et de toute communication quelconque échangée entre quelqu'un des membres de l'administration actuelle et qui que ce soit, relativement au sursis, à la commutation et à l'exécution de la peine de mort prononcée contre les nommés Cazes et Dubé;

2. Copie des rapports préparés et envoyés au ministre de la Justice par le juge qui a prononcé les sentences de mort contre Cazes et Dubé ;

3. Copies des arrêtés du conseil accordant à Cazes la commutation de la peine de mort et refusant à Dubé toute parcelle de clémence.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (191) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Postes ", auquel il demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance du Sénat, cet après-midi.

L'honorable M. Allan a appelé l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du Parlement, particulièrement ceux qui bordent la falaise dominant la rivière Ottawa, et a demandé si le gouvernement à l'intention de protéger ces terrains contre les dégradations.

Débats.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à 3 heures de l'après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain (de Lanaudière),	Lovitt,	Perley,
Baird,	Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Power,
Bernier,	Dever,.	McKay,	Primrose,
Boucherville, de (C.M.G.)	Dobson,	McKindsey,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Ferguson,	McLaren,	Sullivan,
Burpee,	Fulford,	McMillan,	Templeman,
Carling (Sir John),	Gillmor,	Mills,	Vidal,
	Kerr,	Montplaisir,	Watson,
	Landry,	O'Brien,	Yeo,
		Owens,	Young.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (132) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Les articles un à onze inclusivement ont été lus et agréés.
L'article douze a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (U) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique."
Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes ".

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que permission soit accordé au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec unbill (155) intitulé : " Acte modifiant l'Acte de la Milice ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt ; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été
Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 13 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTION.

POUR VENDREDI, 13 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la "Galena Oil Company" ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la "Galena Oil Company" jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la "Galena Oil Company" à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite "Galena Oil Company" et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la "Galena Oil Company" ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la "Galena Oil Company", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

Par l'honorable M. Ferguson :

2 12 juillet—Lorsque le Sénat se formera en comité général pour examiner le bill (133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes, il proposera les amendements suivants :—

"68A. Dans l'Ile du Prince-Edouard, si le sous-officier-rapporteur refuse un bulletin et le droit de voter à une personne qui est prête à prêter les serments prescrits par le présent Acte et par la loi provinciale et qui s'est conformée autrement à la loi, ou s'il donne un bulletin ou permet de voter à une personne qui refuse de prêter ces serments ou de se conformer autrement à la loi, il sera, pour cette offense, passible envers toute personne en poursuivant l'application, d'une amende de deux cents piastres."

Article 90, premier paragraphe, après le chiffre (4) insérez ce qui suit :—

"Que, dans l'Ile du Prince-Edouard, telle personne, sans qualité pour voter dans ce district électoral, a voté,—donnant le nom, la désignation et la résidence de cette personne, avec le nom et le numéro de l'arrondissement de votation dans laquelle elle a voté, ou (5)."

Article 90, premier paragraphe, ligne , après le mot "piastres" insérez : "ou, dans l'Ile du Prince-Edouard, trois cents piastres, si la requête présentée se rapporte au quatrième motif de contestation."

Article 90, premier paragraphe, ligne , après le mot "contestation" insérez :—

"Ou décidera si quelqu'un, n'ayant point qualité pour voter, a voté, si la requête présentée se rapporte au quatrième motif de contestation."

Article 90, paragraphe deux, ligne , après "cas" insérez : "ainsi qu'une copie de l'affidavit susmentionné."

Article 90, après le paragraphe 4, insérez ce qui suit comme alinéa A :

"Aux temps et lieu fixés, et avant de procéder au nouveau recensement des suffrages, le juge pourra recevoir un affidavit du candidat ou de l'agent du candidat contre l'élection duquel aura été donné l'affidavit mentionné dans le premier paragraphe de cet article, déclarant que quelque autre personne, sans qualité pour voter, a voté, et donnant le nom, la désignation et la résidence de cette personne, ainsi que le nom et le numéro de l'arrondissement de votation où elle a voté ; pourvu, toutefois, que l'affidavit autorisé par le présent alinéa ne soit reçu par le juge que si le requérant a déposé, entre les mains du greffier de la cour de comté, dans le dit district judiciaire, la somme de trois cents piastres en monnaie constituant offre légale ou en billets de quelque banque à charte opérant en Canada, comme garantie des frais du nouveau recensement ou de l'addition finale des suffrages donnés au candidat qui paraîtra par l'addition avoir été élu ; et pourvu, en outre, que l'affidavit autorisé par le présent alinéa ne soit reçu par le juge qu'autant que le nouveau recensement aura été demandé pour le quatrième motif de contestation."

Article 90, après le paragraphe 5, insérez ce qui suit :

"5. (*a*) Dans l'Ile du Prince-Edouard, le juge, en recomptant les suffrages, décidera de la qualité des électeurs dont les bulletins de vote auront été numérotés et marqués d'initiales, conformément à l'article 67 du présent Acte, comme ayant été frappés d'objection pour cause de non-qualification et qui ont été décrits dans les affi-

davit prévus par le présent article; et, aux fins de cette décision, il entendra les candidats ou leurs agents et pourra interroger sous serment la personne au vote de laquelle il aura été fait objection, ou toute autre personne. Les deux candidats pourront être représentés par un avocat, et le juge s'assurera des faits et pourra recevoir toute autre preuve qu'il croira nécessaire, et il pourra obtenir ou requérir la comparution de témoins et la production de preuve documentaire; et aux fins de sa décision, il sera revêtu de tous les pouvoirs d'un juge de cour de comté, dans l'Ile du Prince-Edouard, qui exerce sa juridiction ordinaire dans les causes civiles.

(*b*) En déterminant la qualification des électeurs susdits, le juge n'identifiera ni ne permettra d'identifier aucun bulletin de vote, tant qu'il ne sera pas décidé que la personne qui l'a déposée n'avait pas légalement droit de voter; auquel cas il identifiera le dit bulletin et déduira le ou les votes qui y seront inscrits du nombre total de votes reçus par le ou les candidats en faveur desquels il a été marqué."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 13 JUILLET 1900.

1 12 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

2 11 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 190) Acte concernant la conservation du gibier dans le Territoire du Yukon.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 11 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements du Sénat aux amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)

4 11 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 187) Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 12 juillet—2e lecture (Bill 191) "Acte modifiant l'Acte des Postes."—(Hon. M. Scott.)—A.F.

6 12 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

7 12 juillet—2e lecture (Bill 155) Acte modifiant l'Acte de la milice.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 72.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Jeudi, 12 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 73.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 13 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Baird,	Dever,	McKindsey,	Primrose,
Baker,	Dobson,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	McSweeney,	Templeman,
	Gillmor,	Mills,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Montplaisir,	Watson,
	Landry,	O'Brien,	Yeo,
Burpee,	Lovitt,	Perley,	Young.
Carling (Sir John),			

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (171) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, Etrangère", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat, cette après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (133) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat cette après-midi.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s"est ajourné à 3 heures de l'après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain	Macdonald (I.P.E.),	Poirier,
Baird,	(de Lanaudière),	McKay,	Power,
Baker,	Clemow,	McKindsey,	Primrose,
Bernier,	Dever,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de	Ferguson,	McMillan,	Sullivan,
(C.M.G.)	Fiset,	McSweeney,	Templeman,
Bowell	Forget,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	Montplaisir,	Villeneuve,
Burpee,	Kerr,	O'Brien,	Watson,
Carling (Sir John),	Landry,	Owens,	Yeo,
	Lovitt,	Perley,	Young.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (133) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (171) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, Étrangère ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Ell a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (190) intitulé : " Acte concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant de nouveau la prise en considération du message de la Chambre des Communes rejetant les amendements faits par le Sénat aux amendements de la Chambre des Communes au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 20 juin 1900, demandant un état détaillé indiquant les travaux exécutés, les dépenses encourues, et les résultats obtenus au sujet des expériences faites l'année dernière relativement à la culture des vergers dans l'Ile du Prince-Edouard, les noms de toutes les personnes employées à l'exécution de ces tra-

vaux, le montant payé à chacune d'elles, et sur quelle recommandation ces personnes ont été employées.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No* .)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (187) intitulé: "Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle".

(*En comité.*)

L'article sept a été reconsidéré et agréé.
L'article dix a été reconsidéré et agréé.
Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Yeo a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (191) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Postes", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (132) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (155) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Milice", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 13 juillet 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au bill (189) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, pour les raisons suivantes:—

1. Parce que la clause 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord prescrit que, dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois concernant "l'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;"

2. Parce que la clause 96 du dit acte prescrit que le Gouverneur général nommera les juges de toutes cours ainsi organisées par des législatures provinciales, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick;

3. Parce que l'acte de la législature de la province de Québec passé en 1899, savoir: 62 Vic., chap. 29, prescrit que la cour supérieure de la province telle que constituée devrait être modifiée, et que la dite cour devrait être composée de trente-quatre juges,—l'objet en vue étant de donner trois nouveaux juges au district de Montréal ;

4. Parce que l'objet de la première clause du présent bill qui a été rejetée par le Sénat, est de remplir l'obligation imposée au gouvernement fédéral et au parlement par la susdite clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en tant que l'action précitée de la législature de Québec est concernée.

5. Parce que l'acte du Sénat en rejetant la dite clause du présent bill est une violation du principe d'autonomie provinciale assurée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Samedi, 14 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTION.

POUR SAMEDI, 14 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la " Galena Oil Company " ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la " Galena Oil Company " jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la " Galena Oil Company " à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite " Galena Oil Company " et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la " Galena Oil Company " ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la " Galena Oil Company ", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR SAMEDI, 14 JUILLET 1900.

1 | 13 juillet—Rerise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements du Sénat aux amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892 ".—(Honorable M. Mills.)

2 | 13 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

3 | 13 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 191) " Acte modifiant l'Acte des Postes."—(Hon. M. Scott.)—A.F.

4 | 13 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

5 | 13 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 155) Acte modifiant l'Acte de la milice.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 | 13 juillet—Prise en considération du message de la Chambre des Communes qui désapprouve l'amendement fait par le Sénat au (Bill 189) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales ".—(Honorable M. Mills.)

No 73

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Vendredi, 13 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 74.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Samedi, 14 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Carling (Sir John),	Landry,	Primrose,
Baird,	Casgrain	Macdonald (I.P.-E.),	Scott,
Baker,	(de Lanaudière),	McKindsey,	Sullivan,
Bernier,	Clemow,	McMillan,	Templeman,
Boucherville, de	Dever,	Mills,	Vidal,
(C.M.G.),	Ferguson,	O'Brien,	Villeneuve,
Bowell	Forget,	Owens,	Watson,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	Poirier,	Yeo,
Burpee,	Kerr,	Power,	Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (133) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat dans l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (191) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Postes."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat, et que ce soit le premier item de l'ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (193) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à 3 heures de l'après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER,

Les honorables messieurs

Allan,	Burpee,	Landry,	Primrose,
Baird,	Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.E.),	Scott,
Baker,	Clemow,	McKindsey,	Templeman,
Bernier,	Dever,	McMillan,	Vidal,
Boucherville, de (C.M.G.)	Ferguson,	Mills,	Villeneuve,
	Forget,	O'Brien,	Watson,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gillmor,	Poirier,	Yeo,
	Kerr,	Power,	Young.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
VENDREDI, 13 juillet 1900.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité, après un examen attentif, a décidé d'imprimer le document sessionnel No 55*b* concernant le câble du Pacifique, vû que d'autres documents sur le même sujet ont été imprimés.

Votre comité recommande que les documents Nos 33*w*, 33*x*, 80*a*, 148*a*, 162, 163, 164, 164*a*, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 172*a* et 173, ne soient pas imprimés.

Votre comité recommande aussi que trois milles cinq cents exemplaires du relevé mensuel des importations et des exportations du Canada tiré des rapports officiels par le département des Douanes, à dater du 1er juillet 1900, soient imprimés et distribués, tel que demandé par le département des Douanes.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité, les présidents coujoints soient autorisés à décider de l'impression ou autrement de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (191) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Postes."

(*En comité.*)
(*Voir Journal.*)

La Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan, de la part du dit comité, a fait rapport que le dit point d'ordre avait été soulevé dans le comité et l'honorable président a donné sa décision comme suit:

Que le point d'ordre était bien motivé.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport de la part du dit comité, que le comité était levé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (155) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Milice."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (193) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain dans l'avant-midi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (133) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection de députés à la Chambre des Communes", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi matin.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt ; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant de nouveau la prise en considération du message de la Chambre des Communes rejetant les amendements faits par le Sénat aux amendements de la Chambre des Communes au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892 ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain à la séance du matin.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes qui désapprouve l'amendement fait par le Sénat au bill (189) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concornant les juges des cours provinciales ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit pris en considération lundi prochain dans l'après-midi.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 16 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

AVIS DE MOTION.

POUR LUNDI, 16 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la "Galena Oil Company" ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la "Galena Oil Company" jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la "Galena Oil Company" à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite "Galena Oil Company" et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la "Galena Oil Company" ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la "Galena Oil Company", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 16 JUILLET 1900.

1 14 juillet—Troisième lecture (Bill 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(Honorable M. Mills.)—A.

2 13 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 132) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

3 14 juillet—Prise en considération du message de la Chambre des Communes qui désapprouve l'amendement fait par le Sénat au (Bill 189) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales ".)—Honorable M. Mills.)

4 13 juillet—Reprise en considération d'un message de la Chambre des Communes désapprouvant les amendements du Sénat aux amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill K) " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892 ".—(Honorable M. Mills.)

5 14 juillet—Comité de toute la Chambre (Bill 193) Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

6 14 juillet—Prise en considération du cinquième rapport du comité mixte des Impressions.—(Honorable Sir John Carling.)

No 74.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Samedi, 14 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 75.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 16 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Allan,
Baird,
Baker,
Bernier,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Clemow,
Cox,
Dever,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Kerr,
Landry,
Macdonald (I.P.-E.),
McMillan,
Mills,
Montplaisir,
Owens,
Power,
Primrose,
Scott,
Sullivan,
Templeman,
Thibaudeau (de la Vallière),
Thibaudeau (Rigaud)
Vidal,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes."

(*En comité.*)

Page 27, article 90, dans l'amendement insérez comme alinéa (*a*) après le paragraphe 4 du dit article, après (*a*) insérez " Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard."

Page 30, ligne 40, après " 92 " insérez " et celles de l'article 98 ".

Page 48, ligne 16 de la formule A de la première annexe, retranchez " 29 " et insérez " 24 ".

Page 55, ligne 31 de la formule L de la première annexe, après " forcés " insérez " à défaut de paiement ".

L'article 41 a été reconsidéré et amendé comme suit :—

Page 12, ligne 1, après " votation " insérez " et un certificat du nombre de ces bulletins de vote ".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (132) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer ".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Clemow, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (173) intitulé: " Acte concernant les Commissaires du Havre de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Y) intitulé: " Acte modifiant l'Acte modificatif de l'Acte des banques, 1900 ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à 3 heures de l'après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER,

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain	McKindsey,	Scott,
Armand,	(de Lanaudière)	McLaren,	Sullivan,
Baird,	Clemow,	McMillan,	Templeman,
Baker,	Cox,	Mills,	Thibaudeau
Bernier,	Dever,	Montplaisir,	(de la Vallière),
Boucherville, de	Ferguson,	O'Brien,	Thibaudeau(Rigaud),
(C.M.G.)	Fulford,	Owens,	Vidal,
Bowell	Gillmor,	Paquet,	Watson,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Power,	Yeo,
Burpee,	Landry,	Primrose,	Young.
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.E.),		

Conformément à l'ordre du jour, le bill (193) intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes ".

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (132) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le message de la Chambre des Communes intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales".

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au dit bill.

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président, a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills, à savoir:

Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill (189) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des juges des cours provinciales".

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Burpee,	Kerr,	Power,	Watson,
Casgrain (de Lanaudière),	Mills,	Scott,	Yeo,
Cox,	Paquet,	Thibaudeau (Rigaud),	Young.—16.
Fulford,	Pelletier (Sir Alphonse) (Orateur),	Thibaudeau (de la Vallière),	
Gillmor,			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Clemow,	McKindsey,	O'Brien,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Primrose,
Boucherville de (C.M.G.),	Landry,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Vidal.—17.
Carling (Sir John),			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat insiste sur leur amendement au dit bill.

Conformément à l'ordre la Chambre a pris de nouveau en considération le message de la Chambre des Communes rejetant les amendements du Sénat aux amendements de la Chambre des Communes au bill (K) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur le rejet du cinquième amendement des Communes.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Résolu :—Qu'un message soit porté aux Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre

Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au premier amendement de la Chambre des Communes au bill (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892."

Que le Sénat insiste sur le rejet du troisième amendement fait par la Chambre des Communes au dit bill ; et

Que le Sénat n'insiste pas sur le rejet du cinquième amendement fait par la Chambre des Communes.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 17 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Avis de motions

AVIS DE MOTION.

POUR MARDI, 17 JUILLET 1900.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 10 juillet—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la "Galena Oil Company" ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la "Galena Oil Company" jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la "Galena Oil Company" à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite "Galena Oil Company" et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la "Galena Oil Company" ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la "Galena Oil Company", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 17 JUILLET 1900.

1 | 16 juillet—Deuxième lecture Bill (173) Acte concernant les Commissaires du Havre de Québec.—(Honorable M. Scott.)

No 75.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Lundi, 16 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 76.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 17 juillet 1900.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Baird,
Baker,
Boucherville, de (C.M.G.),
Bowell (Sir Mackenzie),
Burpee,
Carling (Sir John),
Casgrain (de Lanaudière),
Clemow,
Cox,
Ferguson,
Fulford,
Gillmor,
Landry,
Macdonald (I.P.-E.),
McKindsey,
McLaren,
McMillan,
Mills,
Montplaisir,
O'Brien,
Owens,
Power,
Primrose,
Scott,
Sullivan,
Thibaudeau (Rigaud),
Vidal,
Villeneuve,
Watson,
Yeo,
Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Primrose, a proposé :

Que le greffier soit autorisé à donner à G. A. Kobold ou à son avocat la convention, en date du 17ième jour de février 1897, faite entre Gustavus Adolphus Kobold et Helen Woodbury Kobold, produite comme pièce n° 3 lors de l'audition des témoignages dans l'affaire de divorce du dit G. A. Kobold d'avec sa femme pendant la présente session.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les états suivants concernant la fourniture d'huiles lubrifiantes au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard :—

1. Les dates auxquelles les huiles de la " Galena Oil Company " ont été employées pour la première fois ;

2. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie, et portée au compte des fournitures, et la date des livraisons ;

3. Les quantités et les prix de chaque espèce d'huile fournie et portée au compte du service des chars et locomotives, et la date des livraisons ;

4. La consommation effective, en quantité et en valeur, des huiles lubrifiantes, pour chaque année ou partie d'année, à compter de la mise en usage des huiles de la " Galena Oil Company " jusqu'au 30 juin 1900 ;

5. Le parcours en milles des locomotives et des chars pour chaque année ou partie d'année, pendant la période mentionnée au paragraphe précédent ;

6. Toutes les déductions faites sur les comptes de la " Galena Oil Company " à venir au 30 juin 1900, conformément au contrat passé le 17 septembre 1896 entre la dite " Galena Oil Company " et le ministre des Chemins de fer et Canaux ;

7. Les mêmes détails que ceux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, pour la dernière année entière qui a précédé la mise en usage de l'huile de la " Galena Oil Company " ;

Aussi, un état indiquant le nombre de gallons d'huile pour fanaux à main à signaux achetée pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard de la " Galena Oil Company ", en vertu du contrat en date du 23 septembre 1896, et le prix payé par gallon pour cette huile.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (173) intitulé : " Acte concernant les commissaires du havre de Québec ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (195) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales ", auquel elle demande le concours du Sénat.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (132) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, et qu'il y ait trois séances distinctes ce jour-là, la première de ces trois séances devant commencer à dix heures du matin et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt ; la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi et se continuer jusqu'à six heures à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt ; et la troisième devant commencer à huit heures du soir et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.
La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été
Ordonné en conséquence.
Le Sénat s'est ajourné à loisir.
La Chambre a repris sa séance à neuf heures et demie du soir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power,
Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 18 juillet 1900.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Avis de motions.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 18 JUILLET 1900.

1 | 17 juillet—Deuxième lecture (Bill 195) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.

No 76

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mardi, 17 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

No 77.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 18 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures a.m.

Les membres présents étaient :—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G., Président,

Les honorables messieurs

Baird,	Clemow,	Mills,	Scott,
Baker,	Ferguson,	Montplaisir,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	O'Brien,	Villeneuve,
Bowell (Sir Mackenzie),	McKindsey,	Owens,	Watson,
	McLaren,	Power,	Yeo,
	McMillan,	Primrose,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 17 juillet 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement de la Puissance, mercredi, le 18 courant, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
L. G. DRUMMOND,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 17 juillet 1900.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son troisième amendement au bill (K) du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892 ", mais qu'elle acquiesce au rejet du dit amendement,

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Atteste J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES.
MARDI, 17 juillet 1900.

Résolu,—Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé au 1er, 3e et 45e, inclusivement, et 54e à 87e, inclusivement, amendements faits par le Sénat au bill (No 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

Et qu'elle n'a pas acquiescé au 2e amendement fait au dit bill pour la raison suivante :—

" Qu'il n'est pas nécessaire et qu'il gênerait l'application de l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

Et qu'elle n'a pas acquiscé aux 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 51e, 52e et 53e amendements faits au dit bill pour les raisons suivantes :

1° Parce que " l'Acte des élections contestées " pourvoit déjà amplement et convenablement au dépouillement du scrutin devant deux juges de la cour Suprême pour tous votes contestés dans l'Ile du Prince-Edouard, dans des conditions qui assurent à toutes les parties intéressées, électeurs et candidats, les plus amples garanties que les droits des voteurs seront examinés et décidés après signification d'avis convenables.

2° Parce que le fait d'ajouter aux pouvoirs du juge de cour de comté celui de procéder à un dépouillement en même temps qu'un décompte prolongerait inutilement la durée des procédures et soulèverait de sérieuses questions de conflit de juridiction entre le juge de cour de comté, aux termes du présent acte, et les juges de la cour Suprême, aux termes de l'Acte des élections contestées.

3° Parce que le fait d'ajouter le dépouillement du scrutin au décompte n'est pas judicieux et enlève aux personnes qui peuvent se considérer lésées tout droit d'appel de la décision du juge de cour de comté.

4° Parce que les dispositions prescrites dans l'amendement pour un dépouillement du scrutin sont insuffisantes et ne pourvoient pas à la signification d'avis con

venables, aux parties intéressées, des votes à être contestés, et parce qu'il est difficile, sinon impossible de pourvoir, pendant le temps que se ferait le décompte, à la signification de tels avis et à l'obtention de la preuve nécessaire pour ou contre les votes contestés, et que les frais d'un tel dépouillement dépasseraient de beaucoup le dépôt stipulé.

5° Parce que l'acquiescement à l'amendement exposerait les mêmes questions à être décidées, d'abord par le juge de cour de comté, et ensuite en vertu de l'Acte des élections contestées.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté, J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur ses deuxième, quarante-sixième, quarante-septième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième amendements faits au dit bill, auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement :

Que le Sénat insiste sur ses 46e, 47e, 48e, 49e, 52e et 53e amendements pour les raisons suivantes :

1. Parce qu'il est désirable que, dans l'Ile du Prince-Edouard comme dans toutes les autres provinces du Canada, le candidat déclaré élu ait une majorité de suffrages d'électeurs habiles à voter.

2. Parce que ces amendements établissent un mode simple, effectif, opportun et expéditif de déterminer la qualité de l'électeur, des personnes aux droits desquelles il est fait objection, qu'ils comprennent toutes les dispositions nécessaires pour la signification d'avis convenable aux intéressés et qu'ils donnent amplement le temps pour exercer les procédures.

3. Parce que ce mode de détermination est semblable à celui adopté pour toutes les autres provinces du Canada. Dans ces dernières, les qualités requises d'un électeur dépendent du fait que son nom se trouve sur la liste des électeurs et ne peuvent être mises en question dans des procédures sous l'*Acte des élections contestées*. Il est à désirer que dans l'Ile du Prince-Edouard aussi, où il n'y a pas de liste d'électeurs, la qualification ou non-qualification soit constatée avant que le rapport se fasse, l'*Acte des élections contestées* ne devant avoir son action que pour la décision des points auxquels il peut convenablement s'appliquer. Tout dépouillement de scrutin sous l'empire de cet acte, n'a trait qu'à la validité des bulletins de vote déposés et non aux qualités requises des électeurs qui les déposent.

4. Parce que l'*Acte des élections contestées* a été fait pour former partie intégrante des lois électorales du Canada avant le changement radical apporté à celles-ci par l'*Acte du cens électoral de* 1898 ; et que, par conséquent, la décision des questions relatives à la qualification de l'électeur n'entrait point et n'entre pas aujourd'hui dans son objet, et que ce n'est que par une interprétation forcée qu'on peut l'appliquer au cas prévu par les dits amendements, outre qu'il y manque les dispositions nécessaires pour la décision de ces questions.

5. Que même en admettant que l'*Acte des élections contestées* comporte un remède aux inconvénients que les dits amendements tendent à prévenir,—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce remède serait susceptible d'objection pour les raisons suivantes :

(*a.*) il entraîne des délais et occasionne beaucoup plus d'embarras et de frais que la procédure proposée dans les amendements ;

(*b.*) le candidat adressant requête sous l'empire de l'*Acte des élections contestées* en obtention d'un examen judiciaire des votes frappés d'objection réclamerait nécessairement le droit ou le siège et, en ce faisant et réalisant le dépôt nécessaire, il fournirait l'occasion au membre déclaré élu de soulever toute autre question sans avoir à faire de dépôt et, de cette façon, le pétitionnaire se verrait écarté de son but.

6. Parce que, même en admettant que les amendements pourraient amener des conflits de juridiction entre le juge de cour de comté et la cour suprême de l'Ile du

Prince-Edouard ayant à juger des pétitions d'élection—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—il est possible par un simple amendement à l'article 90 du bill de disposer que la décision du juge de cour de comté, quant à la qualification de toute personne au vote de laquelle il est fait objection, sera finale et irrévocable dans les procédures exercées sous l'*Actes des élections contestées.*

7. Parce que même en admettant que les dits amendements auraient pour résultat de créer un double système de procédure,—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce résultat, bien loin d'être désavantageux, ne pourrait que porter le juge de cour de comté à exercer plus de soin et de discrétion dans l'exécution des devoirs qui lui incombent et tendrait à empêcher les tentatives de faire infirmer sa décision par les voies qu'établit l'*Acte des élections contestées.*

8. Parce qu'il ne peut y avoir de conflit de juridiction entre le juge de cour de comté agissant sous l'empire de ces amendements et la cour suprême de l'Ile du Prince-Edouard agissant sous celui de l'*Acte des élections contestées*, d'autant qu'aucun rapport ne peut se faire avant que le premier ait accompli sa fonction et qu'on ne peut invoquer l'action de la cour suprême sous l'acte précité avant que le rapport soit fait.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant eté demandés, ils ont été pris comme suit.—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baker,	Landry,	McMillan,	Owens,
Boucherville, de (C.M.G.),	McKindsey,	Montplaisir,	Primrose,
Ferguson,	McLaren,	O'Brien,	Villeneuve.—12.

NON CONTENTS:

Les honorables messieurs

Clemow,	Power,	Watson,	Young.—7.
Mills,	Scott,	Yeo,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre.

Que le Sénat insiste sur ses 46e, 47e, 48e, 49e, 52e et 53e amendements pour les raisons suivantes :

1. Parce qu'il est désirable que, dans l'Ile du Prince-Edouard comme dans toutes les autres provinces du Canada, le candidat déclaré élu ait une majorité de suffrages d'électeurs habiles à voter.

2. Parce que ces amendements établissent un mode simple, effectif, opportun et expéditif de déterminer la qualité de l'électeur des personnes aux droits desquelles il est fait objection, qu'ils comprennent toutes les dispositions nécessaires pour la signification d'avis convenable aux intéressés et qu'ils donnent amplement le temps pour exercer les procédures.

3. Parce que ce mode de détermination est semblable à celui adopté pour toutes les autres provinces du Canada. Dans ces dernières, les qualités requises d'un électeur dépendent du fait que son nom se trouve sur la liste des électeurs et ne peuvent être mises en question dans les procédures sous l'*Acte des élections contestées.* Il est à désirer que dans l'Ile du Prince-Edouard aussi, où il n'y a pas de liste d'électeurs, la qualification ou non qualification soit constatée avant que le rapport se fasse, l'*Acte des élections contestées* ne devant avoir son action que pour la décision des points auxquels il peut convenablement s'appliquer. Tout dépouillement de scrutin sous l'empire de cet acte n'a trait qu'à la validité des bulletins de vote déposés et non aux qualités requises des électeurs qui les déposent.

4. Parce que l'*Acte des élections contestées* a été fait pour former partie intégrante des lois électorales du Canada avant le changement radical apporté à celles-ci par l'*Acte du cens électoral de* 1898 ; et que, par conséquent la décision des questions re-

latives à la qualification de l'électeur n'entrait point et n'entre pas aujourd'hui dans son objet, et que ce n'est pas par une interprétation forcée qu'on peut l'appliquer au cas prévu par les dits amendements, outre qu'il y manque les dispositions nécessaires pour la décision de ces questions.

5. Que, même en admettant que l'*Acte des élections contestées* comporte un remède aux inconvénients que les dits amendements tendent à prévenir,—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce remède serait susceptible d'objection pour les raisons suivantes:

(*a.*) il entraîne des délais et occasionne beaucoup plus d'embarras et de frais que la procédure proposée dans les amendements;

(*b.*) le candidat adressant requête sous l'empire de l'*Acte des élections contestées* en obtention d'un examen judiciaire des votes frappés d'objection réclamerait nécessairement le droit au siège, en ce faisant et réalisant le dépôt nécessaire, il fournirait l'occasion au membre déclaré élu de soulever toute autre question sans avoir à faire de dépôt et, de cette façon, le pétitionnaire se verrait écarté de son but.

6. Parce que même en admettant que les amendements pourraient amener des conflits de juridiction entre le juge de cour de comté et la cour suprême de l'Ile du Prince-Edouard ayant à juger des pétitions d'élection—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—il est possible par un simple amendement à l'article 90 du bill de disposer que la décision du juge de cour de comté, quant à la qualification de toute personne au vote de laquelle il est fait objection, sere finale et irrévocable dans les procédure exercées sous l'*Acte des élections contestées.*

7. Parce que même en admettant que les dits amendements auraient pour résultat de créer un double système de procédure—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce résultat, bien loin d'être désavantageux, ne pourrait que porter le juge de cour de comté à exercer plus de soin et de discrétion dans l'exécution des devoirs qui lui incombent et tendrait à empêcher les tentatives de faire infirmer sa décision par les voies qu'établit l'*Acte des élections contestées.*

8. Parce qu'il ne peut y avoir de conflit de juridiction entre le juge de cour de comté agissant sous l'empire de ces amendements et la cour suprême de l'Ile du Prince Edouard agissant sous celui de l'*Acte des élections contestées*, d'autant qu'aucun rapport ne peut se faire avant que le premier ait accompli sa fonction et qu'on ne peut invoquer l'action de la cour suprême sous l'acte précité avant que le rapport soit fait.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé:

Que le Sénat insiste sur ses 50e et 51e amendements pour les raisons suivantes:—

(*a*) Parce que les raisons données par la Chambre des Communes pour n'y pas acquiescer n'ont pas d'application à ces amendements;

(*b*) Parce que le 50e amendement n'est rien autre chose qu'un changement de mots pour conserver l'uniformité du langage;

(*c*) Parce que le 51e amendement corrige dans l'article 90 une erreur manifeste, apparemment causée en copiant, sur le texte original d'où cet article est emprunté, des expressions qui sont sans raison d'être depuis la révocation de l'Acte du cens électoral.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre,

Que le Sénat insiste sur ses 50e et 51e amendements pour les raisons suivantes:—

(*a*) Parce que les raisons données par la Chambre des Communes pour n'y pas acquiescer n'ont pas d'application à ces amendements;

(*b*) Parce que le 50e amendement n'est rien autre chose qu'un changement de mots pour conserver l'uniformité du langage;

(*c*) Parce que le 51e amendement corrige dans l'article 90 une erreur manifeste, apparemment causée en copiant, sur le texte original d'où cet article est emprunté, des expressions qui sont sans raison d'être depuis la révocation de l'Acte du cens électoral.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (196) intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et le 30 juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (195) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné que le Sénat soit ajourné à deux heures de cette après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.

Président,

Les honorables messieurs

Baird,	Ferguson,	Montplaisir,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.)	Landry,	O'Brien,	Villeneuve,
	McKindsey,	Owens,	Watson,
Bowell (Sir Mackenzie),	McLaren,	Power,	Yeo,
	McMillan,	Primrose,	Young.
Clemow,	Mills,	Scott,	

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le Sénat rescinde ses délibérations de la session de ce matin en ce qui a rapport aux amendements nos 45, 47, 48, 49, 52 et 53 au bill (No 133) intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes," et qu'il n'insiste pas sur ces amendements, mais qu'il insiste sur son amendement No 2 au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par un des Maîtres en Chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a rescindé ses délibérations de ce jour en ce qui a rapport aux amendements nos 46, 47, 48, 49, 52 et 53 faits au bill (No 133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes " et qu'il n'insiste pas sur ces amendements mais qu'il insiste sur son amendement numéro 2 au dit bill.

Certifié,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (No 197) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections contestées de la Puissance," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 18 juillet 1900.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet des 2e, 50e et 51e amendements faits par le Sénat au bill No 133, " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant les élections des membres de la Chambre des Communes," mais qu'elle agrée ces dits amendements.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le "plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, "dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnnés, comme suit :—

Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Acte modifiant l'Acte du service civil.

Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise.

Acte modifiant l'Acte du pilotage.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour.

Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe, de papier et de chemin de fer de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central (Etrangère).

Acte concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon.

Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et pourvoir à la publication de la statistique industrielle.

Acte modifiant l'Acte de la milice.

Acte modifiant l'*Acte modificatif de l'Acte des banques*, 1900.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemin de fer y mentionnées.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte concernant les Commissaires du Havre de Québec.

Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892.

Acte amendant l'Acte des élections fédérales contestées.

Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

La sanction royale a été donnée à ces bill par le greffier du Sénat dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

"Qu'il Plaise à Votre Excellence :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant le 30e jour de juin 1900 et le 30e jour de juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public."

que je prie humblement Vtre Excellence de sactionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du huitième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous dispensant de vous réunir davantage en Parlement, je désire vous remercier de l'attention soutenue que vous avez donnée aux travaux d'une session d'une longueur exceptionnelle.

Lorsque j'ai ouvert le Parlement, au mois de février dernier, les préoccupations de tout l'Empire britannique étaient concentrées sur la guerre qui sévissait dans le sud de l'Afrique. Les succès marqués qui ont couronné les armes de Sa Majesté et auxquels les soldats volontaires du Canada ont pris une part éminente et glorieuse justifient l'espoir que la paix sera bientôt rétablie dans ce pays éloigné.

Le grand nombre de projets de loi privée ayant en vue des entreprises industrielles, étudiés et passés durant la session est un fort indice du grand développement des affaires du pays.

Je désire vous féliciter au sujet de l'état florissant des revenus publics. Les fortes recettes ont permis à mon gouvernement de pourvoir libéralement au service public et de maintenir le Canada dans sa haute situation financière.

Un trait caractéristique de la session a été l'adoption de mesures qui devront avoir une influence bienfaisante sur l'avenir du Canada.

Les modifications heureuses apportées à l'acte concernant les banques tendront à perfectionner un système de banque dont le Canada a le droit d'être fier.

L'augmentation de la préférence accordée par notre tarif à la Grande-Bretagne aura pour effet de stimuler le développement de notre commerce avec la mère-patrie.

La mesure que vous avez adoptée relativement à l'admission des effets publics canadiens à la liste des valeurs de nature à fournir des placements aux fidéicommissaires de la Grande-Bretagne a eu pour suite une législation similaire au Parlement impérial, ce qui, en temps et lieu, produira une amélioration importante dans les affaires de finance de la Puissance.

Il y a lieu de croire que la législation de la présente session aura des résultats importants et avantageux. Je vous félicite surtout d'avoir passé l'acte de la Conciliation qui, on peut l'espérer avec confiance, améliorera non seulement la condition des classes industrielles, mais aussi favorisera les rapports qui doivent exister entre le capital et le travail.

Messieurs de la Chambres des Communes :

Je vous remercie des généreux crédits que vous avez votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il me fait grandement plaisir de constater que la prospérité du pays continue sans diminuer, et j'exprime l'espoir ardent que la Providence ne cessera de répandre ses bénédictions sur notre patrie.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain.

No 77.

M.S.

5me Session, 8me Parlement, 63 Victoria, 1900

Mercredi, 18 *juillet* 1900.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA
Imprimé par S. E. Dawson
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine
1900

Faite par
Howard's Press Co-operative
Gardenvale